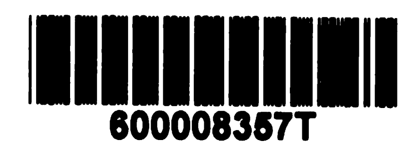






HISTOIRE

DE LA

VILLE DE TOUL

ET DE SES ÉVÊQUES.

TOME II.

TOUL, IMPRIMERIE DE Ve BASTIEN.

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE TOUL

ET DE SES ÉVÊQUES.

TOME II.

TOUL, IMPRIMERIE DE Vᵉ BASTIEN.



Dess. et Lith. par l'Abbé Morel. *Imp. de Paullet.*

HÔTEL DE VILLE DE TOUL,
ancien Palais épiscopal.

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE TOUL

ET DE SES ÉVÊQUES,

SUIVIE D'UNE NOTICE SUR LA CATHÉDRALE,

ET ORNÉE DE SEIZE LITHOGRAPHIES, DONT DEUX PLANS HISTORIQUES,

PAR A. D. THIÉRY.

Hic liber honori patriæ meæ destinatus, professione pietatis, aut laudatus erit, aut excusatus.
Tacite, *Vie d'Agricola*, chap 3.

Ce livre écrit en l'honneur de ma ville natale, comme un témoignage de mon vif attachement pour elle, méritera l'approbation de mes concitoyens, ou du moins leur indulgence.



TOME SECOND.

PARIS,
RORET, LIBRAIRE, rue Hautefeuille, 10 bis.
NANCY,
GRIMBLOT ET RAYBOIS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.
TOUL,
Ve BASTIEN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1841.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE IIe VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE TOUL

ET DE SES ÉVÊQUES.

LOUIS D'HARAUCOURT,

SOIXANTE-SEPTIÈME ÉVÊQUE.

—

(1437.) Après la mort d'Henry de Ville, le Chapitre élut pour lui succéder Frédéric de Clisentaines, grand-aumônier de Lorraine, chef du conseil d'Isabelle et gouverneur du duc de Calabre, élection que le Pape ne voulut point confirmer, sous le prétexte qu'il s'était réservé la collation de l'évêché de Toul. Les chanoines, blessés de ce refus, prirent d'abord la résolution d'aller plaider en cour de Rome contre le Pape même; mais ils en furent bientôt détournés par la crainte

des frais énormes et des longueurs d'un procès de ce genre; ils adoptèrent un terme moyen qui, sans consacrer le droit d'élire qu'ils revendiquaient, le laissait au moins intact pour l'avenir. Louis d'Haraucourt, alors évêque de Verdun, désirait ardemment changer de siége; les chanoines de Toul le postulèrent auprès du Pape, et obtinrent d'autant plus facilement l'accueil de leur demande, que le Saint-Père trouvait par là l'occasion de plaire au duc de Bourgogne, en donnant l'évêché de Verdun à Guillaume Filâtre, que ce prince lui avait particulièrement recommandé.

Louis d'Haraucourt était fils du bailli de Saint-Mihiel, et avait mené une conduite fort peu régulière dans les commencemens de son épiscopat, à Verdun. Ses désordres étaient arrivés à un tel point que le Chapitre se crut obligé de l'accuser près du Pape, accusation dont Louis se vengea en excitant dans sa ville épiscopale les plus sanglantes divisions. Ce prélat avait senti cependant qu'il ne pouvait conserver un siége souillé par ses propres scandales, et s'était fait postuler par les chanoines de Toul. Envoyé en même tems par René d'Anjou en qualité d'ambassadeur auprès d'Eugène IV, au concile de Bâle, il obtint de ce pontife le pardon de sa conduite passée, en rejetant sur sa grande jeunesse les torts dont il s'était rendu coupable. Louis d'Haraucourt fit oublier par la sagesse de son administration la mauvaise renom-

mée qui l'avait précédé dans Toul. Son esprit élevé et l'étendue de ses connaissances lui méritèrent de la part de René d'Anjou un honorable témoignage d'estime et de considération. Ce prince, avant de partir pour l'Italie, le nomma l'un des trois régens de ses états, et plus tard il l'établit chef de son conseil. Dans ces hautes fonctions, l'évêque de Toul, conciliant avec habileté la prudence et la fermeté, s'attira la bienveillance des Lorrains, et la reconnaissance de leur duc.

Sous son épiscopat, se renouvelèrent dans Toul les interminables démêlés des chanoines et des bourgeois; les premiers furent contraints de se retirer à Vaucouleurs et d'y séjourner six semaines, jusqu'à ce qu'ils eussent cédé aux prétentions de leurs adversaires. Dans la prévision de nouvelles insultes de la part de la bourgeoisie, et pour se mettre efficacement à l'abri de ses attaques, les chanoines firent élever une tour fortifiée dans leur château de Void, et la garnirent de tout ce qui était nécessaire à la résistance d'un long siége.

Vers le même tems, les prévôts de Foug et de Bouconville, l'abbé de Gorze et le seigneur d'Apremont vinrent, à la tête de quelques troupes réglées et de leur milice, piller les deux faubourgs de Toul et y faire des prisonniers. Le Maître-Échevin usa de représailles et s'empara de l'un des prévôts, ainsi que de plusieurs seigneurs qui furent échangés ensuite avec les prisonniers toulois. René

d'Anjou n'oublia pas, dans cette circonstance, que nos bourgeois avaient combattu pour lui à Bulgnéville, et qu'ils lui avaient donné huit cents livres pour l'aider à payer sa rançon ; il témoigna aux magistrats son chagrin des insultes faites à leur ville par ses sujets de Foug et de Bouconville, et leur promit d'en punir les auteurs.

Durant l'éloignement de ce prince de ses états, Gérard, seigneur de Pulligny, alla se plaindre à Isabelle, duchesse de Lorraine, que la magistrature touloise avait refusé de lui rendre justice contre quelques-uns de ses bourgeois qui avaient brûlé deux maisons du village d'Ochey, dont il était propriétaire. Cette princesse en référa au Maître-Échevin de Toul, qui lui députa un des membres du corps municipal, avec mission de lui expliquer que l'incendie des maisons d'Ochey ne pouvait être reproché aux Toulois; qu'ils n'avaient agi en cela que par de justes représailles; qu'ils étaient alors en guerre avec Antoine de Vaudémont, dont Gérard de Pulligny était vassal, et que ce dernier figurait dans les rangs des troupes du Comte, lorsqu'elles vinrent défier les bourgeois au combat. La Duchesse, satisfaite de ces explications, n'insista pas sur ses réclamations. Peu de tems après, elle écrivit aux magistrats de Toul, pour les prier d'accorder *le droit de bourgeoisie* à l'un des officiers de sa maison, assurant aux mêmes magistrats qu'en reconnaissance de cette grâce et des services que les

Toulois avaient rendus au Duc, son époux, elle prendrait sous sa garde et protection spéciale tous ceux qui lui seraient recommandés de leur part [1].

Trois ans plus tard, Charles VII, roi de France, vint en Lorraine, suivi d'une armée considérable, sous le prétexte apparent de servir d'auxiliaire au duc René, son beau-frère, dans la guerre qu'il allait entreprendre contre les Messins, mais bien en réalité, comme quelques-uns le croient avec beaucoup de raison, pour chercher à s'emparer des trois Évêchés et les réunir à sa couronne. Quoiqu'il en soit des motifs qui ont dirigé ce prince, après six mois d'une guerre désastreuse où Français, Lorrains et Messins ensanglantèrent les rives de la Moselle, et où se couvrit de gloire la noble cité de Metz, Charles réussit à se faire payer par cette dernière des sommes énormes, et à conclure à ce prix avec elle un traité de paix, le 28 février 1445. Ce résultat lucratif lui inspira probablement le désir d'exiger aussi de la ville de Toul une forte contribution, et pendant qu'il séjournait encore à Nancy, il fit déclarer aux Toulois qu'il les prenait sous sa protection, à l'exemple des rois ses prédécesseurs, à la condition, qu'ils lui paieraient chaque année la somme de deux mille francs, et qu'ils lui ver-

[1] La suscription de la lettre de la Duchesse était ainsi conçue : « Aux très honorables, *très nobles*, et bons amis ly Maître-Échevin et citoyens de toute l'université de Toul. »

seraient immédiatement celle de vingt mille dont ils lui étaient redevables, prétendait-il, pour plusieurs années de garde.

Les Toulois, qui étaient loin de s'attendre à une telle réclamation, en furent comme atterrés. Épuisés qu'ils étaient par toutes les guerres qu'ils avaient eu à soutenir, tant contre leurs propres ennemis que contre ceux du duc de Lorraine, ils sentirent l'impossibilité de pouvoir faire face pour le moment aux exigences du roi de France, et députèrent vers lui Jean de Collignon, leur maître-échevin, pour le supplier de modérer sa demande. Charles fut inflexible, et loin d'accueillir la supplique de ce magistrat, il commanda sur-le-champ à Pierre de Brézé, son lieutenant-général, d'aller assiéger la ville de Toul avec un corps de six mille hommes. Pierre de Brézé s'empressa d'exécuter les ordres du Roi, et commença par incendier les deux faubourgs, dans le but de jeter l'épouvante parmi les bourgeois. Ceux-ci n'étaient nullement alors en état de pouvoir soutenir un siége; aussi prirent-ils le parti d'ouvrir leurs portes aux Français, et de reconnaître Charles VII pour leur protecteur. Aussitôt que ce prince eut connaissance de la soumission des Toulois, il quitta Nancy et se rendit à Toul, où il fut reçu par l'évêque Louis d'Haraucourt, qui le logea dans son palais. Ce prélat fit tous ses efforts pour intéresser le Monarque en faveur des bourgeois, et l'amena à conclure un

traité avec eux, après quoi Charles partit pour aller coucher au château de Loupy dans le Barrois. Mais à peine ce prince se fut-il éloigné des murs de Toul suivi de toutes ses troupes, que les bourgeois, trop souvent peu soucieux de tenir fidèlement leurs promesses, manifestèrent l'intention de ne pas exécuter le traité, prétendant qu'ils l'avaient souscrit par violence et non volontairement. Ces propos étant revenus aux oreilles du Roi, avant qu'il n'eût quitté le Barrois, il ordonna de nouveau à son lieutenant-général d'aller faire le siége de Toul et d'en châtier sévèrement la bourgeoisie. Heureusement, l'évêque Louis d'Haraucourt courut trouver Charles VII, et agit avec tant d'adresse sur son esprit, qu'il le détermina à passer avec la ville un nouveau traité, par lequel il renonçait aux vingt mille francs réclamés, et réduisait sa demande à une pension annuelle de cinq cents florins. Ce traité fut signé à Loupy, le 23 mai 1445.

Nous ne comprenons pas quelles furent les raisons qui empêchèrent Charles VII de mettre alors à exécution le projet, depuis si long-tems nourri, des rois de France, de rentrer dans la possession de la ville de Toul. Que Metz, par sa puissance, ait pu résister aux efforts qu'il venait de tenter pour s'en rendre maître, nous le concevons; mais quelle résistance lui aurait opposée la cité de Toul? Charles se trouvait, pour agir, dans des circonstances infiniment plus favorables que celui de ses

successeurs qui, cent sept ans plus tard, s'empara des trois villes, de Metz, de Toul et de Verdun; car Charles-Quint régnait alors sur l'Allemagne, tandis qu'au tems dont nous parlons, le roi de France pouvait facilement avoir raison de Frédéric III, l'un des princes les plus faibles et les plus indolens qui aient porté le sceptre impérial. Ce ne fut, en effet, que deux mois après la fin de la guerre contre les Messins, que cet empereur adressa des représentations à Charles VII et à René d'Anjou; encore en quoi consistèrent ces représentations, et quel fut leur résultat? Dans la lettre qu'il écrivit au roi de France, il cherchait à lui faire sentir l'injustice qu'il y avait de sa part de retenir la ville d'Épinal, qui était un fief impérial, dépendant de l'évêché de Metz[1]; que, quant à la ville de Toul assiégée par lui, et aux villes de Metz et de Verdun qui avaient été accablées de contributions énormes aussi par lui, *il avait droit d'être étonné de sa conduite à leur égard*. En ce qui concerne le duc de Lorraine, Frédéric se plaignit à ce prince de son peu d'attachement à l'Empire, d'avoir permis à Charles VII

---

[1] Épinal a fait partie du diocèse de Toul jusqu'en 1776, époque à laquelle cette ville a été enclavée dans celui de Saint-Dié. Épinal appartint aux évêques de Metz jusqu'en l'année 1444, où ses bourgeois, secouant le joug de leurs anciens maîtres, se donnèrent à Charles VII. En 1466, la même ville, du consentement de Louis XI, fut réunie au duché de Lorraine.

de faire passer des troupes jusqu'en Alsace, et de l'avoir excité à entreprendre les siéges de Metz et de Toul. Charles répondit à l'Empereur que la ville de Toul était du domaine de sa couronne, bien que les empereurs d'Allemagne s'en fussent mis en possession; que si les rois ses prédécesseurs ne l'avaient pas revendiquée, ils avaient du moins toujours conservé le droit d'en exiger certaines sommes, fixées d'après les anciennes conventions, pour payer la protection du roi de France; que quant à Épinal, les bourgeois de cette ville s'étaient librement offerts à lui. Cependant Charles, pour donner une espèce de satisfaction à l'Empereur, se contenta de faire expédier à la ville de Toul de nouvelles lettres de garde, dans lesquelles il inséra cette clause: *sans préjudice des droits de l'Empereur et de l'Évêque.* Concession bien minime dont se contenta pourtant Frédéric [1].

Les soins que l'évêque Louis d'Haraucourt donnait au gouvernement de la Lorraine, le forçaient à passer la plus grande partie de l'année loin de sa ville épiscopale, et à laisser à un suffragant l'administration de son diocèse. Invité plusieurs fois par les chanoines de la Cathédrale à venir résider assidument dans son palais, il se rendit enfin à leur désir, et résilia ses fonctions politiques auprès de René d'Anjou. Louis ne goûta pas dans

[1] Benoît, *Hist. de Toul*, p. 538.

Toul la tranquillité qu'il avait espéré d'y rencontrer ; les bourgeois se montrèrent indociles envers son autorité, et allèrent jusqu'à manquer de respect à sa personne. Un jour, en 1449, pendant une procession générale, sans égard pour la sainteté de la cérémonie ni le caractère du Prélat, celui-ci fut odieusement insulté par eux. Pour punir cet outrage, Louis d'Haraucourt lança un interdit sur la ville de Toul; mais cette mesure n'eut d'autre résultat que d'exalter des esprits prévenus. Les bourgeois pénétrèrent de force dans son palais, démolirent ses écuries, et voulurent le contraindre à lever l'interdit. Louis d'Haraucourt, indigné de cet attentat, et dégoûté d'habiter au milieu d'un pareil peuple, engagea l'évêque de Verdun, Guillaume Filâtre, à permuter avec lui, et, comme ce dernier éprouvait, en ce moment, à peu près les mêmes vexations de la part des Verdunois, il accepta facilement la proposition qui lui était faite. La permutation fut approuvée par le Pape, et Louis d'Haraucourt s'empressa de quitter Toul pour aller habiter Verdun, où il mourut en 1456.

GUILLAUME FILATRE,

SOIXANTE-HUITIÈME ÉVÊQUE.

(1449.) Le premier acte de Guillaume Filâtre, le protégé du duc de Bourgogne, après son installation sur le siége épiscopal de Toul, fut de publier une ordonnance par laquelle il diminuait considérablement les droits et l'autorité des magistrats de la cité. Ce prélat, dont les prétentions avaient rencontré une forte opposition de la part du corps de ville de Verdun, voulait sans doute prévenir pour l'avenir de semblables difficultés dans son nouvel évêché; mais cet attentat contre les franchises municipales des Toulois produisit précisément un résultat tout contraire à celui qu'il s'était flatté d'obtenir. Les bourgeois, irrités par cette entreprise inique, se révoltèrent à l'instant contre leur évêque, et lui signifièrent énergiquement que non seulement ils ne se soumettraient pas aux dispositions de son ordonnance, mais qu'ils ne reconnaîtraient plus désormais son autorité temporelle. Ils allèrent même jusqu'à menacer de mort son receveur fiscal, s'il osait dorénavant se

mettre en devoir de percevoir les anciennes tailles à son profit. L'Évêque, effrayé autant qu'outré de l'audacieuse résistance et des provocations violentes des bourgeois, s'empressa de sortir de Toul, et d'aller habiter Liverdun où il transféra l'Officialité. Son absence permit au peuple de se livrer à toutes les extravagances d'une haine effrénée, et entre autres folies, il ouvrit les portes des prisons épiscopales, et donna la liberté à tous ceux qui y étaient enfermés. Guillaume fut loin de vouloir céder à la révolte : il révoqua tous les magistrats, supprima la Justice municipale, lança une excommunication sur les bourgeois, et mit la ville et les faubourgs en interdit. Il alla plus loin : pour humilier l'orgueil des Toulois, qui prétendaient secouer le joug de son autorité, il nomma maître-échevin de Toul un simple habitant de Liverdun, et l'envoya en cette qualité vers eux. Ceux-ci allèrent au-devant de lui, mais, loin de le conduire à l'Hôtel-de-Ville et de lui rendre les honneurs ordinaires, ils le menèrent droit en prison, où ils le laissèrent jusqu'à ce qu'il eut promis par serment de ne jamais reconnaître l'Évêque comme seigneur temporel de la ville.

Les Toulois crurent la circonstance favorable pour établir chez eux un gouvernement républicain, et pour ne plus reconnaître le pouvoir épiscopal que sous le rapport spirituel. Leurs pères avaient tenté plusieurs fois une semblable entre-

prise, et n'avaient pas réussi; les descendans espéraient être plus heureux. Néanmoins, dans la supposition du succès, en serait-il résulté pour ce peuple turbulent et peu éclairé une plus grande somme de bonheur? nous ne le pensons pas; nos ancêtres étaient loin de posséder les vertus nécessaires dans une république, et l'autorité temporelle de leurs évêques, quelque faible ou même quelque peu équitable qu'elle ait pu se montrer par fois, n'en était pas moins une barrière offerte à l'irruption des passions populaires. Quoi qu'il en soit, la question de l'établissement d'une république, sous le patronage de l'empereur d'Allemagne, fut posée et débattue dans une assemblée générale, non-seulement des quarante notables qui formaient le grand conseil de la cité, mais de tous les citoyens. Il y fut décidé que la ville de Toul cesserait d'exister sous la domination ecclésiastique, qu'elle se gouvernerait par ses magistrats élus, et que jamais l'évêque Guillaume Filâtre ni aucun des officiers attachés à son service, ne remettraient le pied dans ses murs.

Les Toulois, malgré leur ferme résolution d'agir conformément aux décisions de cette assemblée, n'étaient pas cependant les maîtres seuls de détrôner leurs évêques comme princes temporels, et d'établir chez eux telle forme de gouvernement qui leur plairait. La cité de Toul relevait en droit de l'empire d'Allemagne, et aucun changement

notable ne pouvait être fait dans sa constitution fondamentale, sans l'agrément des empereurs. La proposition fut donc soumise par les bourgeois à l'approbation de Frédéric III; ils la firent appuyer auprès de ce prince par les ducs René d'Anjou et Jean de Calabre. Guillaume Filâtre, de son côté, ne négligea aucun moyen pour conserver l'intégrité de ses droits temporels, et mit dans ses intérêts son ancien protecteur, le duc Philippe de Bourgogne, qui lui promit d'agir de tout son pouvoir sur l'esprit du monarque allemand. Ce dernier hésita long-tems avant de se prononcer, quoiqu'il laissât entrevoir qu'il penchait en faveur des bourgeois.

Guillaume Filâtre pensa alors qu'il était urgent pour lui de se rendre à la cour de l'Empereur et d'y plaider lui-même sa cause. Frédéric l'écouta, mais avant de se prononcer, il voulut connaître plus à fond les motifs qui faisaient agir les Toulois, et leur manda de lui envoyer des commissaires qui vinssent les exposer en sa présence. Six des principaux bourgeois de Toul, ayant à leur tête le Procureur-général de la cité, se rendirent à Vienne, et y soutinrent avec chaleur les prétentions de leurs compatriotes. Ils firent valoir de leur mieux devant l'Empereur tous les avantages qui résulteraient pour lui et pour eux de la déchéance de l'évêque de Toul, comme seigneur temporel, et de l'établissement dans leur ville d'un gouvernement pure-

ment municipal, relevant directement de sa couronne. Leur éloquence échoua devant les efforts tentés par Guillaume Filâtre pour faire triompher sa cause ; ce dernier avait mis dans ses intérêts la plupart des prélats de l'Empire, et Frédéric, n'osant résister à l'influence de ce corps, décida que les Toulois continueraient à vivre sous la puissance temporelle de leurs évêques, et que les six commissaires présens à Vienne, demanderaient pardon, au nom de leurs concitoyens, à Guillaume Filâtre, pour les injures et les outrages dont ils s'étaient rendus coupables envers lui. Cet acte humiliant fut exécuté le 30 avril 1451, dans la grande salle du palais de Vienne, en présence de l'Empereur et d'un grand nombre de seigneurs. L'Évêque Guillaume, au comble de la joie de voir son autorité rétablie et son amour-propre vengé, embrassa les députés, leur donna l'absolution de ses censures, et leva l'interdit.

Cette réconciliation cependant ne pouvait être sincère, le cœur y était trop étranger, la force seule en était l'auteur. Aussi, à peine les députés toulois furent-ils de retour dans leur ville, que l'insuccès de leur démarche et le pardon qu'ils avaient été contraints de demander ne firent qu'accroître la haine générale contre l'Évêque. En vain celui-ci, s'étayant de la sentence de l'Empereur, voulut-il ressaisir l'autorité politique, les bourgeois s'y opposèrent, et le menacèrent de toute leur fureur,

s'il osait attenter à leur indépendance. Guillaume effrayé, s'empressa de recourir à Frédéric, pour le conjurer de l'aider à rentrer comme souverain temporel dans sa ville épiscopale; mais ce prince, soit qu'il eût prononcé contre son gré, soit qu'il ne lui eût plus convenu de se mêler davantage de cette affaire, refusa cette fois d'écouter l'Évêque, et renvoya sa supplique sans réponse. Abandonné alors de son protecteur naturel, du seul qui pût maintenir efficacement son autorité en vigueur, Guillaume prit le parti de fuir et de se retirer à Bruxelles. Là, il chercha, par tous les moyens possibles, à regagner la faveur des Toulois; il employa la douceur et les promesses; il leur écrivit des lettres touchantes, dans lesquelles il les appelait ses enfans, leur témoignait la plus vive tendresse, les assurait que ses bras seraient toujours ouverts pour les recevoir, et finissait par les supplier de ne pas oublier qu'il était leur père et leur seigneur. A ces avances gracieuses les Toulois firent une réponse froide, quoique polie, remercièrent le Prélat de ses bonnes dispositions à leur égard, mais gardèrent le plus profond silence sur leur soumission et sur la reconnaissance de son autorité temporelle. Ils se sentaient forts, car, outre que l'Empereur cessait de protéger l'Évêque, ils étaient soutenus, eux, par Jean II, duc de Lorraine, qui n'aimait pas Guillaume Filâtre, à cause de son attachement au duc de Bourgogne. L'évêque de Toul ne trouvant

aucun appui auprès des princes ses voisins, recourut au Pape, et lui demanda sa protection pour le faire rétablir dans l'exercice de ses droits. Pendant que son affaire s'agitait à Rome, le Prélat ne cessait de travailler à ramener son peuple. Après avoir épuisé en vain toutes les ressources de la douceur, il tenta celles de la sévérité; il fulmina sur ses sujets rebelles et censures et interdits; il abusa à un tel point de ces flétrissures spirituelles, que l'archevêque de Trèves, son métropolitain, lui en adressa les plus vifs reproches, et lui déclara que sa conduite, passant toutes les bornes de la prudence, loin de calmer les esprits, ne faisait que les affermir davantage dans la révolte. Les évêques de Metz et de Verdun lui tinrent le même langage, mais Guillaume fut sourd à toutes les observations, et ne suivit que l'impulsion de son ressentiment.

Les bourgeois ayant appris qu'il s'était pourvu à Rome, députèrent vers le légat du Pape, en France, quatre commissaires, docteurs en droit et en théologie, pour défendre leurs intérêts près de lui; ils écrivirent en même tems à René d'Anjou, pour l'engager à les recommander à l'appui de Charles VII, et ils firent à ce sujet un tableau si noir de la conduite de leur évêque envers eux, que le Roi embrassa vivement leur cause, et que toute la France, dit le père Benoît, se trémoussa en leur faveur.

Guillaume ordonna à tous les curés de son diocèse de lire au prône le nouvel interdit qu'il avait lancé sur la ville de Toul; mais René d'Anjou obtint du Légat que cette lecture n'aurait pas lieu dans ses états. De son côté Charles VII écrivit aux officiers qui commandaient en son nom sur les frontières de la Lorraine, de protéger les Toulois contre leur évêque. Robert de Baudricourt que nous avons nommé plusieurs fois, et qui était encore gouverneur de Vaucouleurs à cette époque, reçut l'ordre du Roi de faire connaître aux prévôts de Vacy, d'Andelot et de Grand, qu'ils eussent à empêcher l'exécution, dans le ressort de leurs prévôtés, d'aucun mandement du même prélat, au préjudice des citoyens de Toul [1].

---

[1] « Robert, seigneur de Baudricourt, chevalier, conseiller, chambellan du Roi notre sire, et son bailli de Chaumont, aux prevôts de Gondrecourt, Vvaissy, Andelo, Grand, et aux justiciers roïaux dudit baîlliage, et à leurs lieutenans, salut. Comme les citeins de Toul, estans en la protection et sauve-garde espéciale du Roi notre sire, se soient complains à icelui seigneur de ce, sur ce que depuis certain tems en çà l'évêque de Toul a procédé à l'encontre desdits citeins par censures ecclésiastiques, jusqu'à imposition d'interdit, et aussi a voulu contraindre aucuns curés et chapelains de ce roiaume, qu'il dit être de son diocése, à faire exécuter ses lettres contre lesdits de Toul, lesquelles choses sont contre, et au préjudice de la pragmatique sanction du Roi notre-dit sire, ainsi qu'il nous a récrit et mandé par ses lettres. Pour ce est-il que nous, ces choses considérées, vou-

Guillaume Filâtre, voyant que toutes les mesusures qu'il prenait pour rentrer dans son évêché étaient paralysées par la mauvaise volonté des princes voisins, ne recevant d'ailleurs ni secours ni réponse du Pape, jugea à propos de se rendre à Rome pour conjurer le Saint-Père de ne pas l'abandonner. Nicolas V, qui voulait ménager le roi de France et le duc de Lorraine, n'accorda au Prélat qu'une demi-satisfaction, et lui ordonna de lever l'interdit; en même tems il adressa aux Toulois un bref pour les engager à se réconcilier avec leur évêque. Ceux-ci, dont rien jusqu'alors n'avait pu ébranler la ferme résolution de ne plus reconnaître la suprématie du Prélat, cédèrent à la voix du père commun des fidèles; ils reçurent Guillaume Filâtre dans leur ville, lui firent des excuses sur leur

---

lons obéir aux mandemens du Roi notre sire, ladite pragmatique sanction garder et observer. Vous mandons et commettons, et à chacun de vous, si comme à lui appartiendra, que vous fassiez inhibition et deffense de par le Roi notre sire, et par nous ausdits curés, chapelains et autres qu'il apartiendra, dont requis serez, que doresnavant ils n'exécutent aucun mandemens dudit évêque à l'encontre desdits de Toul, ne autre, qui soient au préjudice d'icelle pragmatique sanction; mais cessent de plus avant procéder à la dénonciation et exécution d'iceux mandemens préjudiciables à ladite pragmatique sanction.... Donnés sous le contreseel dudit bailly, le cinquième jour de septembre, l'an mil CCCC cinquante-deux. »

conduite à son égard, et passèrent avec lui un traité destiné à cimenter leur bonne intelligence pour l'avenir. Une fois rétabli dans son pouvoir temporel, l'Évêque s'appliqua à réparer les maux que tant de divisions avaient produits. L'empereur Frédéric lui donna l'investiture de son évêché, et lui confirma la propriété de tous les domaines de l'Église qui en dépendaient. Le même prince ratifia l'accord fait entre lui et les bourgeois, et l'autorisa à reprendre le titre de comte de Toul que ses prédécesseurs avaient négligé. Cependant le souvenir des vexations qu'il avait éprouvées, et de nouveaux démêlés survenus entre lui et le duc de Lorraine, le déterminèrent à demander son changement. Il permuta son évêché, en 1460, avec celui de Tournay, dont le titulaire était sur le bord de sa tombe. Guillaume Filâtre occupa onze ans cet autre siége, et comme il était renommé pour son instruction et son habileté dans les affaires, Louis XI le chargea de diverses ambassades dont il s'acquitta à sa grande satisfaction.

JEAN DE CHEVROT,

SOIXANTE-NEUVIÈME ÉVÊQUE.

—

(1460.) Ce prélat décéda six semaines après sa promotion à l'évêché de Toul, dont il ne prit pas possesion. Attaqué d'une maladie mortelle lorsqu'il permuta avec Guillaume Filâtre, Jean de Chevrot n'avait pas l'espérance de voir sa nouvelle ville épisopale, et il se contenta de léguer, par son testament, à la cathédrale de Toul une somme considérable.

ANTOINE DE NEUFCHATEL,

SOIXANTE-DIXIÈME ÉVÊQUE.

—

(1460.) « L'évêché de Toul, dit le père Benoît, ne fut presque jamais sans trouble. Les élections n'y donnaient pas moins d'occasion que les entre-

prises fréquentes des bourgeois de cette ville contre l'autorité de leur évêque. Ils lui contestaient cette autorité, dans le dessein qu'ils avaient de se mettre en république. Mais la division s'étant mise parmi eux, ils tombèrent dans une anarchie qui ne leur produisit que de la confusion et du chagrin, et les princes en surent profiter, pour se rendre maîtres de l'élection des évêques et des magistrats. Les chanoines, qui s'étaient relâchés dans l'observance de leurs règlemens, ne contribuèrent pas peu à ces divisions et à ces troubles. La conduite peu régulière des ecclésiastiques de ce siècle, faisait qu'on ne leur portait pas l'honneur et le respect qui sont attachés à leurs personnes. Leur vie molle et fainéante, la trop grande autorité qu'ils avaient dans leurs terres, le grand nombre de gentilshommes qui remplissaient les canonicats de cette Église, leur ignorance et leur attachement aux plaisirs, firent éclipser cet éclat que le Chapitre de Toul s'était conservé pendant plusieurs siècles. Un corps si illustre, qui avait donné plus de trente-cinq évêques aux Églises d'Allemagne, de France et d'Italie, perdit tout-à-coup sa réputation. Les brefs, les indults, les coadjutoreries, les graces expectatives et les brigues des princes avaient fourni l'occasion à tant de désordres. Le Chapitre, composé alors de Français, d'Allemands, de Lorrains et de Bourguignons, était divisé et partagé par les fureurs d'une inclination

mal réglée pour la nation. Ils entraient dans les intérêts de leur pays, au préjudice de ce qu'ils devaient à leur Église: ils donnaient avis aux souverains de ce qui se passait entre eux. Telle était la situation dans laquelle se trouvait le Chapitre de Toul, lorsqu'il voulut donner un successeur à Jean de Chevrot, et je n'ose point, par respect, m'étendre sur ces désordres [1]. »

Les chanoines se partagèrent sur le choix d'un évêque; deux partis se formèrent dans le sein du Chapitre, l'un composé de Toulois, de Lorrains et d'Allemands, l'autre de Français et de Bourguignons, et chacun s'obstinait à ne vouloir qu'un évêque de sa nation. Les derniers, qui étaient protégés par Louis XI et le duc de Bourgogne, élurent Antoine de Neufchâtel, enfant de douze ans, fils de Thiébaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, que l'archevêque de Besançon avait déjà nommé chanoine de son Église; l'autre parti donna ses suffrages à Frédéric de Clisentènes, archidiacre de la Cathédrale; mais le Pape, sollicité par le roi de France, n'eut aucun égard à ce dernier choix, et nomma Antoine de Neufchâtel, évêque de Toul. Jean II, duc de Lorraine, qui était alors en Catalogne, apprit cette promotion avec peine, et en témoigna son vif mécontement à la cour de Rome. Il écrivit en même tems deux lettres, l'une à Fré-

---

[1] Benoît, *Hist. de Toul*, p. 552.

déric de Clisentènes, pour le presser de faire valoir ses droits, lui promettant sa protection, et l'autre au Chapitre, pour l'engager à soutenir son parti. Dans cette dernière, il exposait que le père d'Antoine de Neufchâtel étant son ennemi personnel, il avait tout lieu de craindre que l'évêque de Toul n'épousât les querelles de sa famille, et ne livrât au maréchal de Bourgogne les forteresses de l'Évêché. Les Lorrains, qui partageaient l'éloignement de leur prince pour Antoine, supplièrent le duc Jean, au nom de toute la nation et de son affection pour elle, de les affranchir des malheurs dont ils étaient menacés, si le *Bourguignon* devenait évêque de Toul. Jean II alla trouver Louis XI, pour le prier de ne pas appuyer davantage la nomination d'Antoine; l'artificieux roi fit au Prince de belles promesses qu'il ne tint pas, car un peu après, il se déclara hautement pour Antoine, et envoya même des troupes pour s'emparer au nom du Prélat, des forteresses de l'Évêché.

Jean, surpris autant qu'indigné d'un tel procédé, fit connaître à Louis la résolution qu'il avait prise d'expulser du territoire toulois quiconque y soutiendrait le parti d'Antoine; il l'invitait en même tems à rappeler ses troupes, et à se souvenir de la promesse qu'il lui avait donnée de ne plus défendre les intérêts de la maison de Neufchâtel. Ces sollicitations demeurèrent sans résultat, de sorte que l'obstination de Louis XI et la

nouvelle de l'approche des Français, déterminèrent le duc Jean à céder, et à permettre dans ses états la publication des bulles d'Antoine. Ce jeune prélat, avant d'entrer à Toul, alla, d'après le conseil de Louis, présenter ses félicitations au duc de Lorraine, qui l'embrassa, et qui lui fit de grandes protestations d'amitié. Après cette entrevue, Antoine fut accueilli dans sa ville épiscopale avec la pompe accoutumée, par les magistrats et les chanoines, devant lesquels il prêta le serment d'usage.

Ce devait être un spectacle bien extraordinaire pour la multitude, et bien pitoyable pour les hommes éclairés, que celui d'un enfant de douze ans, revêtu des augustes insignes de l'épiscopat, et recevant des hommages et des respects qui ne sont dûs qu'au mérite uni à un caractère sacré. C'était déconsidérer aux yeux des peuples la dignité sainte des évêques, et détruire la salutaire influence de ces premiers pasteurs de l'Église. Ces exemples déplorables ne furent malheureusement que trop nombreux dans des tems où les souverains pontifes avaient à résister souvent aux exigences intéressées des puissances séculières, et où des sujets indignes leur étaient en quelque sorte imposés par ce qu'on décorait déjà du titre de raison d'état.

La vieille inimitié entre le duc de Lorraine et le maréchal de Bourgogne, apaisée pour un moment

par la nomination d'Antoine de Neufchâtel au siége de Toul, se réveilla bientôt plus violente que jamais, au sujet de la possession d'Épinal. Cette ville, que Louis XI avait promis de céder au Maréchal, promesse retirée ensuite sur les remontrances des bourgeois, venait de se donner volontairement au duc de Lorraine. Le Maréchal, indigné de cet affront, résolut de s'en venger et de reconquérir par les armes une place qu'il regardait comme ayant été injustement arrachée de ses mains. Rien ne fut négligé par lui pour faire triompher son entreprise; il rassembla toutes les forces dont il pouvait disposer, demanda des secours à son parent le duc de Bourgogne, et écrivit à son fils, Antoine de Neufchâtel, évêque de Toul, de lui livrer les forteresses de l'Évêché. Les chanoines qui prévoyaient les funestes résultats de cette guerre pour le pays toulois, si leur évêque, épousant la querelle de son père, cédait à ses instances, le sollicitèrent vivement, au nom de la paix et du bien public, de garder la neutralité et de ne prendre fait et cause pour aucun parti. Antoine, sans expérience, et ayant plus à cœur les intérêts de sa famille que ceux de son évêché, fut sourd aux prières de son Chapitre, méprisa ses conseils, et ouvrit aux troupes bourguignonnes les portes des forteresses de Liverdun, de Brixey et de Mézières. Les craintes des chanoines ne tardèrent pas à se justifier : le prince Nicolas, fils du duc de Lorraine,

s'avança à la tête d'une armée pour châtier la conduite d'Antoine et pour mettre le siége devant Toul, menaçant d'incendier les faubourgs si cette ville ne se rendait pas immédiatement et refusait de recevoir ses troupes. Les bourgeois lui répondirent que n'ayant rien de commun avec leur évêque, et qu'étant totalement étrangers au parti qu'il avait adopté, ils le priaient de ne pas troubler leur tranquillité; que d'ailleurs ils lui faisaient la promesse de ne prendre aucune part dans cette guerre, et de garder la plus stricte neutralité. Nicolas, satisfait de cette déclaration, s'éloigna des murs de Toul, et marcha sur Void dont il occupa le château, du consentement des chanoines. Il revint ensuite sur ses pas, et fit le siége de la forteresse de Liverdun, qui se rendit à discrétion après six jours d'attaque. Toutefois le maréchal de Bourgogne ne fut pas long-tems avant de reprendre cette place, et de réparer les échecs qu'il avait d'abord essuyés : il se rendit maître de toutes les maisons fortes du Toulois, et ses troupes, qui occupaient les châteaux de Chaligny, de Châtel et de Liverdun, exercèrent d'horribles dégâts dans le duché de Lorraine.

Louis XI et le duc de Bourgogne favorisaient alors sourdement la guerre que le Maréchal faisait à Jean II, dans le but d'empêcher ce dernier prince de mettre à exécution ses projets sur le royaume d'Arragon.

Au milieu de ces circonstances difficiles, le prince Nicolas, en l'absence de son père, ne crut pouvoir mieux faire que d'assembler les états de Lorraine à Nancy, pour les consulter sur les moyens de chasser les Bourguignons de l'évêché de Toul. Il était évident que l'occupation du siége de cette ville par Antoine de Neufchâtel était un obstacle invincible pour y parvenir; aussi les États décidèrent-ils, dès la première séance, que le duc Jean, alors en Catalogne, serait prié d'écrire aux chanoines de Toul pour les inviter à déposer leur évêque et à en élire un autre, devant se fonder sur la raison que ce prélat n'avait satisfait à aucune des conditions stipulées dans ses bulles et repétées dans le serment qu'il avait prêté lors de sa prise de possession.

Le duc de Calabre approuva cette résolution, et adressa au Chapitre une lettre rédigée dans ce sens; elle plongea ce corps ecclésiastique dans le plus profond embarras; il chercha de tous côtés un expédient qui pût faire désister le Duc de son projet, et n'en trouva aucun. Indécis et alarmé, il resta dans l'inertie la plus complète. C'était le meilleur parti qu'il eût à prendre, car le maréchal de Bourgogne, instruit des démarches du duc Jean près des chanoines, pénétra de nouveau en Lorraine avec six mille hommes, et porta partout le ravage et la désolation. Ce ne fut qu'après le pillage et l'incendie de cinq cents villages, que le

conseil du Duché donna l'ordre à Jean de Fénétrange d'assembler une armée et de marcher sur l'ennemi. Les Lorrains repoussèrent les Bourguignons dans l'évêché de Toul, et livrèrent ce pays à toutes les horreurs de la guerre. La forteresse de Liverdun, défendue par quatre cents hommes que commandait Rolin de Castres, châtelain de Châtel, résista six semaines aux attaques vigoureuses du seigneur de Fénétrange, et ne se rendit qu'à la dernière extrémité. La garnison fut faite prisonnière, et les habitans, arrachés de leurs maisons, furent chassés impitoyablement. Les Lorrains pillèrent et brûlèrent la ville, s'abandonnèrent à tous les excès d'une place prise d'assaut, et rasèrent les fortifications. Une perte irréparable fut celle des archives de l'Évêché, qui depuis plusieurs siècles étaient conservées dans le château de Liverdun, et qui furent presque totalement consumées dans l'incendie. Le maréchal de Lorraine fit de vains efforts pour arrêter la violence des flammes; elles en dévorèrent plus des deux tiers, et le surplus fut déposé par son ordre dans l'église de Saint-Georges à Nancy.

La prise de Liverdun fut bientôt suivie de celle des forteresses de Brixey, de Mézières et de Chaligny.

Tant de désastres dans le diocèse de Toul jetèrent la confusion dans tous les esprits, et le mal n'était pas près de finir; des discussions intermi-

nables devaient encore s'élever au sujet de l'élection d'Antoine de Neufchâtel, et de nouveaux efforts devaient être tentés par le duc de Lorraine pour faire nommer un autre évêque. Rien ne fut négligé par ce prince auprès du Chapitre pour le décider à recourir à cette mesure. Celui-ci s'étant plaint des dommages considérables que la guerre venait de causer à ses nombreux domaines, Jean ordonna que tous les serfs de l'Évêché seraient rappelés du dehors, qu'on les ferait travailler, et qu'après leur nourriture et leur entretien soldés, le surplus du bénéfice de leurs travaux viendrait au profit des chanoines. Triste et nouvel exemple du déplorable sort des peuples dans les tems féodaux ! Rentrés dans leurs foyers après avoir combattu sous la bannière de leur seigneur, les pauvres serfs des campagnes ne peuvent réparer, dans la paix, les maux qu'ils ont endurés pendant la guerre; ils sont contraints de se livrer à un dur travail, pour indemniser un corps riche et puissant, des pertes que lui même à éprouvées.

« Les chanoines satisfaits sur leurs demandes, dit le père Benoît, auraient suivi volontiers les inclinations de ce prince, si le Pape, qui était averti de ses projets, ne leur eût défendu par un bref une nouvelle élection. Ils craignaient d'ailleurs Louis XI et le duc de Bourgogne, qui les menaçaient s'ils en venaient à cette extrémité. Le duc de Calabre leur représentait que pour remédier

aux désordres, ils devaient élire un évêque; qu'ils y étaient d'autant plus obligés, qu'ils devaient par cette élection réparer le scandale qu'ils avaient donné à toute l'Église, en donnant leurs voix à un enfant de douze ans, qui depuis ce tems, n'avait été que trois jours dans la ville de Toul, et dont la conduite équivoque faisait douter s'il était clerc ou laïque [1]. »

Enfin, après de longs débats dans lesquels figurèrent, d'un côté, en faveur d'Antoine, l'archevêque de Trêves, et les évêques de Metz et de Verdun, et de l'autre, pour le duc de Calabre, le procureur-général de Lorraine, qui vint exprès à Toul haranguer les chanoines, une nouvelle élection eut lieu, et le choix tomba sur Jean de Lamballe, grand-archidiacre de la Cathédrale, abbé de Saint-Mansuy, conseiller et secrétaire du Duc. « Sitôt que cette élection fut déclarée en Lorraine, dit l'auteur que nous venons de citer, le peuple prévint, par des mouvemens d'une joie inexprimable, les ordres que le Conseil lui envoya, pour en faire des réjouissances publiques. »

Toutefois cet évènement fut loin de ramener la paix dans le diocèse: il aigrit au dernier point le duc de Bourgogne, qui résolut à l'instant de déclarer la guerre à la Lorraine, pour venger l'affront

---

[1] *Hist. de Toul*, p. 565.

qui lui était fait par la déposition d'Antoine. Il avait d'autant plus de facilité d'y pénétrer promptement, que ses troupes stationnaient encore dans la prévôté de Vicherey. En même tems, il fut décidé qu'Antoine mettrait le diocèse en interdit, qu'il excommunierait le duc de Calabre avec tout son conseil, et qu'il transférerait l'officialité à Luxeuil dans le diocèse de Besançon. Cette résolution extrême fut exécutée ponctuellement, et le Pape indigné de la conduite du Chapitre, s'empressa de confirmer l'interdit et la sentence d'excommunication lancée par l'Évêque; il fit plus, il excommunia lui-même Jean de Lamballe, le nouvel élu, ainsi que les chanoines, les abbés, les doyens ruraux, et tous les ecclésiastiques qui avaient pris part à cette élection ou qui l'avaient approuvée.

Une mesure aussi éclatante fut loin de calmer les esprits; elle souleva une haîne générale en Lorraine contre le Pape et Antoine de Neufchâtel. On y murmurait hautement contre le souverain Pontife, et on prétendait que son autorité n'allait pas jusqu'à imposer pour évêque un Bourguignon, ennemi déclaré du pays. Pour mettre le comble à l'irritation publique, Henry de Neufchâtel, frère du prélat, entra en Lorraine, à la tête de trois mille hommes, et acheva d'y porter la désolation et la ruine.

« Sur ces entrefaites, on apprit la mort de Jean de Lorraine, duc de Calabre, arrivée à Barcelone

le 13 décembre 1470. Cette nouvelle déconcerta le parti de Lamballe, et disposa les esprits à rappeler Antoine. Le Chapitre commença à réfléchir sur l'irrégularité de son élection, et ennuyé des maux qu'il avait causés, songea à se réconcilier avec Antoine, et à le rappeler dans la ville. Mais le duc Nicolas, successeur du duc Jean, renversa tous ces projets d'accommodement, et engagea les chanoines, par un traité qu'il fit avec eux, le 13 mai 1471, à poursuivre vivement le procès contre Antoine. Cependant, et ce prince, et les chanoines, et les peuples, quittèrent leurs préventions contre ce prélat; le tems ralentit leur passion, et, les bourgeois de Toul s'étant soulevés tout-à-coup contre le Chapitre, et ayant demandé le rétablissement d'Antoine, les chanoines furent trop heureux de recourir à lui, et de le prier d'oublier tout le passé. Les députés du duc Nicolas arrivèrent vers le même tems, et lui marquèrent la résolution où était ce prince de réparer l'injure qui lui avait été faite [1]. »

L'Évêque et les députés passèrent entreeux le traité suivant :

« Antoine retournera dans son évêché quand bon lui semblera, et il lui sera permis dès à présent d'y faire exercer sa juridiction spirituelle et temporelle par telles personnes qu'il voudra.

---

[1] Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. II p. 376.

» Il pourra de même faire réparer ses places, les fortifier et y mettre garnison, comme il le jugera à propos.

» Le duc Nicolas s'obligera de contraindre Jean de Lamballe de renoncer au droit qu'il pourrait prétendre sur l'Évêché, en vertu de son élection.

» On rendra fidèlement à Antoine les chartres, cartulaires et autres papiers de l'Évêché, et généralement tous les meubles, les munitions et l'artillerie qu'on pourrait y avoir pris durant la guerre.

» Antoine accordera un pardon au Duc et à tous ses sujets, et ne pourra dans la suite les inquiéter pour ce fait.

» Les parties intéressées ne pourront exiger aucune satisfaction pour les incendies faits de part et d'autre.

» L'interdit sera levé quinze jours après la ratification du présent traité, dont le Pape sera averti.

» L'Évêque sera invité de résider dans son diocèse.

» Le duc Nicolas, le Chapitre et tous les officiers de l'Évêché restitueront tous les biens dont ils se sont emparés pendant la guerre.

» Antoine priera le Pape de confirmer le présent traité par une bulle, et lui marquera qu'il est satisfait de ses diocésains [1]. »

---

[1] Benoît, *Hist. de Toul*, p. 571.

Antoine de Neufchâtel fit sa rentrée dans la ville de Toul, le 28 février 1473. Le duc de Lorraine voulut contribuer par sa présence à la solennité de la cérémonie, et prouver par là à l'Évêque la sincérité de sa réconciliation. Cependant peu de joie éclata au retour d'Antoine; il existait encore contre lui trop de sujets de mécontentement. Les officiers de l'Évêché se plaignaient d'avoir été emprisonnés, parce qu'ils avaient soutenu sa cause, et demandaient une réparation; ceux de l'officialité remontraient au Prélat que, depuis douze ans, ils n'avaient touché aucun émolument, par suite de l'interdiction de ce tribunal; enfin les bourgeois, qui étaient restés étrangers à cette guerre, réclamaient des exemptions de tailles et de subsides. Antoine leur fit à tous des promesses, que la position obérée de son évêché et les troubles continuels au milieu desquels il vécut, ne lui permirent jamais de réaliser.

(1473.) René II venait de ceindre la couronne ducale de Lorraine. Ce jeune prince, dont l'esprit et le cœur étaient imbus des qualités les plus nobles, avait eu pour précepteur Didier de Birstroff, chanoine de la cathédrale de Toul, homme d'une rare piété et d'un mérite éminent. Dès les premiers tems de son règne, René éprouva de sérieuses difficultés avec l'évêque Antoine de Neufchâtel. Les guerres qui avaient désolé le pays, ayant forcé une foule d'ecclésiastiques de s'éloigner du

diocèse, beaucoup de cures étaient devenues vacantes, et les sujets manquaient. Pour remédier à cet état de choses, Antoine fit venir de la Bourgogne un nombre considérable de jeunes hommes qu'il ordonna prêtres, et auxquels il donna les meilleures cures de la province. Les Lorrains et leur prince virent cette mesure avec la plus profonde répugnance; les populations manquaient de respect à ces curés bourguignons, et disaient hautement qu'elles préféraient se passer de prêtres, plutôt que d'en avoir d'une nation qu'elles considéraient comme leur ennemie. L'intervention du Pape devint nécessaire, et René, en fils docile de l'Eglise, se soumit à ses décisions. Le Prince cessa de s'élever contre les nominations de curés faites par Antoine, et celui-ci promit de donner les ordres à tous les sujets capables que le pays pourrait fournir.

Cependant cette réconciliation ne fut d'abord ni complète, ni sincère. Le duc de Lorraine craignait que l'évêque de Toul ne conservât des intelligences avec le duc de Bourgogne, et ne cherchât à favoriser ce dernier dans la guerre qui allait éclater entre eux. René fit part de ses soupçons à Alexandre de Forli, légat de Sixte IV, en Allemagne, et après lui avoir témoigné la crainte qu'il concevait qu'Antoine ne livrât la ville de Toul à son ennemi, il le pria d'user de son autorité auprès de l'Évêque, pour l'amener à garder dans cette guerre la plus

stricte neutralité. Le Légat vint à Toul, y tint une assemblée nombreuse composée de l'Évêque, du Chapitre et des plus notables bourgeois; là, dans une longue harangue, il s'efforça de persuader à Antoine qu'il était de son intérêt comme de son devoir, de ne prendre aucun parti dans les événemens dont la Lorraine allait probablement être le théâtre. Entre autres raisons, il lui rappela qu'ayant prêté serment de fidélité à l'Empereur, il ne pouvait en conscience ouvrir les portes de sa ville épiscopale au duc de Bourgogne, qui certainement, par suite de cette mesure coupable et imprudente, ne manquerait pas de s'en rendre maître, et de le dépouiller, lui, de tous ses privilèges et de ses droits régaliens. L'Évêque fit au Légat la promesse de rester fidèle à l'Empereur, malgré toutes les obligations que sa maison avait à celle de Bourgogne, et écrivit de suite une lettre au duc de Lorraine, dans laquelle il lui témoignait son attachement, et lui affirmait qu'il préférerait plutôt perdre son temporel, que de manquer à sa parole. René, tranquille du côté d'Antoine de Neufchâtel, voulut aussi s'assurer de la neutralité des chanoines et des bourgeois de Toul. Le Chapitre de la Cathédrale, par son influence, par ses richesses, et par les forces en hommes et en contributions de tous genres dont il pouvait disposer dans ses nombreux domaines, méritait effectivement que le duc de Lorraine le recherchât pour

auxiliaire, ou au moins qu'il prît les moyens de l'empêcher de lui devenir hostile. Le Prince fit exprès le voyage de Toul, et s'étant rendu accompagné du Légat, au milieu des chanoines assemblés, il réclama leur secours, et les engagea à se défier des caresses du duc de Bourgogne. Le corps canonical lui promit un attachement inviolable, et fit dresser en sa présence un acte où chacun de ses membres s'engagea par serment à n'écouter aucune proposition venant de Charles-le-Téméraire. Le même jour, René fut reçu à l'Hôtel-de-Ville, où l'attendait le grand conseil des notables, réuni sur sa demande. Le Prince y prononça un discours rempli de bienveillance, et dans lequel il exhorta les Toulois à ne pas rompre la bonne harmonie qui avait régné entre eux et ses deux derniers prédécesseurs; il les supplia de n'accorder aucun secours à ses ennemis, dans un moment où il serait si heureux de s'appuyer sur l'alliance de leur ville. Le Maître-Échevin remercia René au nom de l'assemblée, et prit l'engagement de passer avec lui un traité secret. Satisfait des bonnes dispositions que venaient de lui témoigner l'Évêque, le Chapitre et les bourgeois de Toul, le duc de Lorraine reprit le chemin de Nancy, après avoir reçu des officiers municipaux toulois, les présens qu'avaient coutume d'offrir aux princes les villes impériales, et qui consistaient ordinairement en vin, en bœufs, en moutons, en foin et en avoine.

Tant d'assurances et de protestations de fidélité données par Antoine de Neufchâtel, semblaient devoir lever toutes les craintes, et ne plus susciter aucun soupçon contre ce jeune prélat; cependant, soit à l'instigation du duc de Lorraine, soit de son propre mouvement, le Légat fit comprendre à Antoine que, pour ôter entièrement toute idée de participation dans la guerre future, il agirait prudemment en se retirant au monastère de Luxeuil dont il était abbé. Le Pape écrivit dans le même sens à l'Évêque, et celui-ci, suivant leurs conseils, s'éloigna de sa ville épiscopale, après avoir donné les ordres nécessaires pour fortifier les châteaux de Mézières et de Liverdun.

A peine l'évêque de Toul fut-il sorti de son diocèse, que le duc de Bourgogne fit marcher ses troupes sur la Lorraine, et qu'il vint les rejoindre en personne au camp de Vicherey, le 30 septembre 1475. Ce prince y séjourna deux jours, alla coucher à Colombey, le 3 octobre, et arriva le 4, suivi de toute son armée, sous les murs de Toul, avec l'espérance que les portes lui en seraient ouvertes. Les bourgeois, qui étaient loin de s'attendre à cette apparition subite du prince bourguignon, avaient négligé de remettre en bon état les fortifications de leur ville, et de la pourvoir de ce qui est nécessaire pour soutenir un siége. Le Duc fit sommer la place de se rendre, et les magistrats répondirent qu'ils déféreraient à cette sommation,

sous la condition que le Prince entrerait dans la ville, accompagné seulement de quarante gentilshommes, et que ses troupes logeraient dans les faubourgs, où on leur fournirait des subsistances, en payant, pour deux jours.

Charles accepta ces propositions, et fit son entrée à Toul, le 4 octobre, dans la soirée. Les bourgeois le reçurent avec une grande magnificence; non-seulement toutes les fenêtres des rues qu'il avait à parcourir furent illuminées, mais la ville entière *parut en feu*. Le lendemain, le prince assista à une grand-messe chantée à la Cathédrale, baisa dévotement les reliques des saints évêques de Toul, exposées ce jour-là sur le maître-autel, et donna quarante florins à l'offrande. Le clergé en corps le reconduisit jusqu'à la porte de l'église, et là, le doyen du Chapitre, prenant la parole au nom des chanoines, lui souhaita, *par grimace*, un heureux succès dans son expédition. Le duc de Bourgogne séjourna deux jours à Toul, paya toute sa dépense, ainsi que celle de ses troupes, et partit pour entrer en Lorraine avec son armée.

Le vingt-six novembre de la même année, Nancy capitulait, et le trente du même mois Charles prenait possession de cette place, dont il avait l'intention de faire la capitale de ses états [1]. Peu de

---

[1] *Histoire de la guerre de Lorraine et du siége de Nancy*, par Hugenin jeune, p. 87.

tems après, le duc René eut avis que le sieur de Bièvre, gouverneur de Nancy pour le duc de Bourgogne, avait le projet de s'emparer de la ville de Toul, et qu'il rassemblait des troupes pour cette expédition. Il s'empressa aussitôt d'envoyer aux magistrats toulois Jean de Séraucour, pour les prévenir de la surprise dont ils étaient menacés, et pour les inviter à faire entrer dans leur ville les milices des campagnes. En même tems, il leur adressa plusieurs capitaines lorrains, habiles dans l'art de la guerre, pour y commander les troupes, sous l'autorité du Maître-Échevin. Les chanoines voulurent contribuer à la défense de la place en y appelant cinq cents serfs levés dans leurs terres. Les fortifications furent promptement remises en bon état; les fossés furent nettoyés et remplis d'eau; toutes les bombardes furent affûtées sur les remparts, et les Toulois se tinrent prêts nuit et jour à se défendre.

Le duc de Bourgogne apprit avec indignation que les bourgeois de Toul avaient rompu la neutralité promise, en permettant aux Lorrains d'entrer dans leur ville; il leur envoya en conséquence le sieur du Vergy pour leur adresser de vifs reproches de sa part, et pour les sommer de faire sortir à l'instant les capitaines lorrains. Les Toulois, peu intimidés, prirent pour excuse qu'ils n'avaient agi de la sorte qu'afin de mieux conserver leur indépendance; que d'ail-

lanes, les officiers lorrains étaient à la solde de leur ville, et que René n'avait sur eux aucune autorité. Ils donnèrent aussi à l'envoyé du duc de Bourgogne, les plus formelles assurances que leur conduite future dissiperait entièrement les soupçons du Prince à leur égard. Il paraît que Charles ne découvrit pas le peu de sincérité de ce langage, puisqu'il admit les explications des Toulois, et qu'il se contenta seulement de leur recommander de nouveau la neutralité.

Les Toulois trompaient effectivement le duc de Bourgogne, et la neutralité qu'ils lui juraient n'était qu'un mensonge. Les chanoines ne furent pas plus fidèles à leurs promesses que les bourgeois, et les uns et les autres favorisèrent secrètement René, le plus qu'il fut dans leur pouvoir. Les premiers lui firent présent d'une somme considérable que l'évêque Guillaume Filiâtre avait léguée à la Cathédrale pour une fondation pieuse; ils lui abandonnèrent en outre le tiers de leurs prébendes, et permirent à ses collecteurs de lever un demi-florin sur chaque feu dans les villages de leur dépendance. Les bourgeois ne se montrèrent pas moins généreux envers le duc de Lorraine que Messieurs du Chapitre; ils lui donnèrent d'abord une somme de vingt-quatre mille francs, et lui en prêtèrent ensuite une autre de six mille, sans intérêts. Ils permirent au bâtard de Vaudémont de choisir deux pièces de canons, parmi celles qui



garnissaient leurs remparts, et envoyèrent à Gérard d'Auvillers quarante archers d'élite (ces deux seigneurs figuraient parmi les chefs supérieurs de l'armée lorraine). Aussi, après la fameuse bataille de Nancy, qui fut livrée le 5 janvier 1477, et dans laquelle Charles-le-Téméraire perdit la vie, René, couvert de gloire, n'oublia pas ceux qui l'avaient aidé à abattre son redoutable ennemi; il écrivit aux chanoines et aux bourgeois de Toul, pour les remercier des services dont il leur était redevable, et leur en témoigna publiquement sa reconnaissance [1].

---

[1] Voici la lettre adressée par René aux chanoines de la Cathédrale:

René, par la grace de Dieu, duc de Lorraine, etc. Sçavoir faisons, que comme feu Charles, duc de Bourgogne, etc. Qui eut de sa volonté par convoitise et ambition de dominer autrui païs et seigneuries, entreprins nous lever, et toller nos duchés de Lorraine et comté de Vaudémont, et de fait par puissance d'armes eut en l'an 1475 pris et occupé nosdits duchés et comtés, et soi fait rendre l'obéissance des villes et sujets d'iceux. Nous délibérés plutôt mourir que d'abandonner la recouvrance, eussions l'an 1476 tantot en suivant fait bonne assemblée de gens de guerre, d'artillerie et autres exercites, et venu en personne assieger cette notre ville de Nancy, comme la principale ville de notre duchiez, et icelle prinse et recouvrée des mains de notre-dit ennemi; et peu après que ledit feu duc étoit venu en personne avec mou grand nombre et multitude de gens, d'artilleries et de puissance, rassieger icelle ville, pour de rechef

La guerre de Lorraine terminée, Antoine de Neufchâtel rentra dans son diocèse, et ne négligea

nous en débouter, nous dutout détruire, défaire et exterminer, lui aiant devant icelle ville donné bataille, et obtenu la victoire, en laquelle il a été, avec grande multitude de ses gens morts et occis, et le surplus pris au corps et mis en fuite. A quoi venerables nos tres chiers et bons amis, chapitre de l'église catédrale de Toul, se soient montrés nos bienveillans, et eux emploïés, tant de leurs personnes, en faisant journellement prieres et dévotes oraisons, aussi bien souvent generales processions et assemblées des saintes reliques et sanctuaires, tant en leur église et ez autres églises et monastères dudit Toul, pour avoir bonne intention, eux publiquement déclarans desirer ladite recouvrance, y ont beaucoup contribué comme des biens, provisions, et argent, de leurs hommes et sujets des villes, terres, et seigneuries de ladite églîse, pour emploïer à suporter les frais et dépens qui nous ont été nécessaires de faire pour parvenir à laditte victoire, de laquelle nous loüons Dieu, cognoissans au moïen desdites prières et d'autres feaux chrétiens, et par sa divine providence être advenuë, et non pas de nos œuvres et mérites, et il soit ainsi, que lesdits venerables aient pardessus de laditte bonne amour et singuliere affection qu'ils ont eüs à notre bien, ils nous aient par lesdits tems, pour emploïer ès choses dessus déclarées et spécifiées fourni une somme de. . . . . . . »

Voici celle adressée aux bourgeois de Toul :

« Nos chiers et grans amis, nous sommes assez recors, comment autrefois vous nous aviez aidiés en argent, et artilleries, et fourni de vos albaletriers dans la bataille, que nous avons par la grâce de Dieu gagnés contre le duc de Bourgogne. Nous avons ordonnés à notre receveur général,

rien pour réparer les désordres occasionés par sa longue absence. Mais la ville de Toul devait jouir rarement des douceurs de la paix; sortie d'une discorde, elle retombait dans une autre, et si la guerre cessait au dehors, elle renaissait au dedans, soit entre l'Évêque et les bourgeois, soit entre ceux-ci et les chanoines. Un jour, comme quelques-uns de ces derniers se livraient au plaisir dans la maison d'un laïque, et qu'ils s'y abandonnaient peut-être au-delà des règles de la prudence, plusieurs bourgeois, attirés par le bruit de la fête, vinrent insulter ceux qui y prenaient part. Les chanoines, loin de trembler ou de fuir, s'emparèrent des armes qu'ils trouvèrent sous leurs

---

vous bailler, et vous délivrer la somme de 6000. que nous vous devons. . . . .

» Nous prions que Dieu vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Nancy le premier de novembre 1477. »

» René par la grâce de Dieu etc. A notre amé et feal receveur general de notre duchié de Lorraine, salut. Nous vous mandons, et expressément enjoignons par ces présentes, que des deniers à nous deüs, et que deüs nous sont ou temps avenir par les bourgeois, manans et habitans de la cité de Metz, pour occasion de ce qu'ils sont en notre garde, vous bailliez, paiez et délivrez, ou faites bailler et délivrer à nos tres-chers bien amés et grans amis, les maitre échevin et bourgeois de la cité de Toul, la somme de 6000 frans qu'ils ont prêté, sans espoir de rente, dans nos besoins et nos besognes contre feu Charles duc de Bourgogne etc. »

mains, et menacèrent de s'en servir contre quiconque les outragerait. Les bourgeois poussèrent des cris, attirèrent la foule, et l'animèrent à un tel point, qu'elle se précipita dans la maison et massacra trois chanoines. Le bruit de ce meurtre se répandit bientôt en Lorraine, en Allemagne, en France, et jusqu'à Rome. Le Pape envoya à Toul des commissaires pour lui faire un rapport très circonstancié. L'Empereur de son côté écrivit à René de prendre des informations sur ce fait, et, dans le cas où il reconnaîtrait que les magistrats en fussent complices, de suspendre à l'instant l'exercice de leurs priviléges municipaux. Il l'invitait en même tems à faire entrer des troupes dans la ville et à se saisir de son gouvernement jusqu'à nouvel ordre. Enfin, le roi de France lui-même pressa le duc de Lorraine, en sa qualité de protecteur de l'Église de Toul, de rechercher les coupables. René, rempli de bienveillance pour une cité à laquelle il avait de grandes obligations, différa de mettre à exécution les désirs de l'Empereur; il vint en personne à Toul pour s'assurer de la vérité, et comme la magistrature ne lui parut point avoir trempé dans ce crime, il rendit compte de ses démarches aux princes voisins et la disculpa. Le procès ayant été fait aux véritables auteurs du meurtre, le maître-échevin de Toul les condamna à être traînés sur des planches à travers les rues de la ville, et ensuite à être décapités. La maison qui

avait été le théâtre de l'événement fut rasée. Après cette exécution qui eut lieu en 1485, les chanoines passèrent avec les magistrats un nouveau traité de paix dont voici la substance :

« La ville, sous le bon plaisir de Monseigneur l'Évêque, ne souffrira aucune assemblée de métiers, confréries, ou autres, sans sa permission.

» Les maîtres-échevins, à leur création, prêteront serment d'observer cette clause.

» S'il arrivait que dans quelque émeute, le Chapitre, ses hommes et serviteurs, fussent troublés, inquiétés ou vexés, les magistrats s'obligent de leur faire justice, et de punir les coupables par deux mille livres d'amende envers l'Évêque, le Chapitre, le Roi, et le duc de Lorraine, chacun par quart; et s'ils n'étaient pas solvables, par punitions corporelles [1]. »

Cette transaction rétablit pour quelque tems l'harmonie entre le Chapitre et les bourgeois. Quant à l'évêque Antoine de Neufchâtel, il ne put jouir d'un instant de tranquillité pendant ses trente-cinq années d'épiscopat : non pas qu'il ait eu à souffrir, comme ses prédécesseurs, des caprices et des exigences des Toulois, qui au contraire se montrèrent presque toujours bienveillans à son égard; mais la Lorraine qui formait la plus grande partie de son vaste diocèse, lui resta constamment

---

[1] *Archives de la Cathédrale : Traités avec la ville*, p. 15.

hostile. La vieille haine soulevée contre lui par son origine bourguignonne, et les récens souvenirs de la dernière guerre privaient ce prélat de l'amour des peuples lorrains, et rendaient stériles tous les efforts qu'il faisait pour arriver au bien. René lui-même donnait l'exemple de l'éloignement pour l'évêque de Toul, et semblait toujours voir en lui l'ancien protégé du duc de Bourgogne. Une circonstance nouvelle vint accroître cette inimitié et la rendre sensible aux yeux de tous. René avait obtenu du Pape un bref qui l'autorisait à lever une décime sur le clergé de ses états et sur celui des Trois Évêchés, pour subvenir aux frais de son voyage de Naples. Antoine, qui n'était pas convaincu de la nécessité de cet impôt, s'opposa à l'exécution du bref dans toute l'étendue de son diocèse, et encourut par cette résistance la disgrâce complète de René [1]. Ce prince, dès ce moment, ne cessa de chercher à humilier et à inquiéter le Prélat, à tel point que celui-ci ne pouvant supporter davantage les désagrémens qui lui étaient suscités, et poussé à bout, prit le parti de renoncer à son évêché, et de se retirer à Paris, où il mourut, le 28 février 1495, à l'âge de quarante-sept ans.

[1] Un des successeurs de René, François IV, n'imita pas la conduite de ce prince dans une pareille conjoncture, comme nous le verrons plus loin; il céda immédiatement à l'opposition de M. de Bégon, son évêque.

OLRY DE BLAMONT,

SOIXANTE-ONZIÈME ÉVÊQUE.

—

(1495.) René II nourrissait depuis long-tems dans son esprit des projets d'envahissement sur la ville de Toul, et désirait voir succéder à Antoine de Neufchâtel un prélat dont le dévouement à toute épreuve pût remplir ses vues ambitieuses. Il ne s'agissait de rien moins pour ce prince, que d'amener le nouvel élu à se dépouiller en sa faveur de toute l'autorité temporelle dont jouissaient les évêques de Toul, sur leur ville épiscopale et sur le territoire toulois. Le duc de Lorraine, pour arriver à cette fin, jeta les yeux sur Olry de Blamont, son parent, fils de Thiébaut, comte de Blamont et de Marguerite de Lorraine, fille de Ferry Ier, comte de Vaudémont. Olry, après avoir été à la fois chanoine de Toul, de St.-Dié, de Metz et de Verdun, et avoir manqué successivement les évêchés de ces deux dernières villes, par l'opposition de la Cour de Rome, se présenta donc aux suffrages du Chapitre de Toul. Les chanoines, gagnés par René, entretenaient Olry dans l'espérance du succès de sa prochaine élection, lorsque, contre toute attente, le

pape Alexandre VI leur fit connaître que, s'étant réservé la collation de cet évêché, il le destinait à Jean de Marades, son camérier d'honneur, et Espagnol d'origine. Cette notification de la part du Souverain Pontife, contraria au dernier point les chanoines, tant parce qu'elle les forçait de manquer de parole au duc de Lorraine, que par la crainte qu'ils avaient de voir un étranger s'asseoir sur le siége de Toul. Ils adressèrent au Pape des remontrances, et lui firent observer que leur Église étant pauvre, elle avait besoin d'un prélat riche, jouissant d'une grande influence dans le pays, afin qu'il plût aux peuples et aux princes, et qu'il lui fût possible de rétablir le temporel ruiné de l'Évêché. Alexandre demeura inflexible; c'est alors que les chanoines, vivement pressés par René, ne tinrent aucun compte de la signification papale, et élurent Olry de Blamont, en dépit des menaces d'excommunication du Souverain Pontife. Celui-ci, apprenant la conduite du Chapitre, lui adressa de vifs reproches sur le mépris qu'il faisait de son autorité, et lui déclara que l'élection d'Olry étant nulle, il nommait Jean de Marades. Le duc de Lorraine ne recula pas devant l'obstination d'Alexandre; il redoubla d'efforts pour faire triompher son protégé, et mit dans ses intérêts le clergé et le peuple du diocèse. Il envoya Olry près de l'empereur Maximilien, avec des lettres dans lesquelles il exposait à ce prince l'importance qu'il y aurait pour

l'empire germanique que l'évêque de Toul fût un homme d'un dévouement et d'une fidélité éprouvés, afin qu'il sût toujours résister aux prétentions des rois de France, dont le royaume touchait aux frontières de l'Évêché. Maximilien répondit au duc, par lettres datées de Worms, du 11 juillet 1495, qu'ayant vu les actes d'élection d'Olry de Blamont, et que s'étant informé des bonnes qualités de ce prélat, il avait fait prier le Pape et les cardinaux de confirmer son élection; qu'au cas contraire, il leur avait déclaré qu'il ne permettrait jamais que l'Église, la cité et le pays de Toul, fussent d'une nature et condition différente que les autres Églises de l'Empire et de la nation germanique. Que si le Pape persévérait dans son refus, il retirerait et réunirait à sa couronne les régales, comté, terres et domaines que les évêques de Toul tenaient d'elle, et qu'il commettrait, pour les régir sous sa suzeraineté, lui, René II, duc de Lorraine, comme le prince le plus voisin, et le plus en état de les bien gouverner. Par les mêmes lettres, l'Empereur faisait défense aux chanoines de la Cathédrale, sous peine d'encourir son indignation et d'être privés de leurs fiefs relevant de l'Empire, de recevoir aucun autre évêque qu'Olry de Blamont, qu'ils avaient élu selon les règles canoniques [1]. Maximilien recommandait en même tems

---

[1] Dom Calmet, *Hist. de Lorr.* t. 2, p. 1248.

à René d'appuyer de tout son crédit l'élection d'Olry, de protéger ce prélat dans la poursuite de ses droits seigneuriaux, comme évêque légitime de Toul, et de mettre incontinent sous le séquestre tout le temporel de l'Évêché. Le duc de Lorraine, satisfait de la bonne volonté de l'Empereur, se mit en mesure d'exécuter les intentions de ce prince; mais il avait bien des obstacles à vaincre, avant d'atteindre le but de ses désirs. Jean de Marades, le compétiteur d'Olry, avait obtenu d'Alexandre VI un interdit sur tout le diocèse, et après beaucoup de difficultés était parvenu, au moyen de quelques ecclésiastiques gagnés, à le faire publier dans les villes de Toul et de Nancy, d'où il se répandit bientôt dans les autres localités. Deux partis se formèrent alors, l'un pour Jean de Marades, et l'autre pour Olry de Blamont: le premier de ces partis voulant l'exécution de l'interdit, et l'autre s'y opposant; de là des discordes telles, et une exaltation générale si vive, que de part et d'autre on courut aux armes, et que le sang faillit couler. Mais, comme ceux qui soutenaient Jean de Marades étaient les plus faibles, ils payèrent leur attachement à sa cause par la confiscation de leurs biens, par l'exil et par la prison. Enfin, après une lutte déplorable, quelques personnes sages et influentes du diocèse travaillèrent à concilier les partis, et parvinrent à ame-

ner entre les deux compétiteurs à l'évêché de Toul, la transaction suivante :

« Olry de Blamont et Jean de Marades, renonceront devant le Pape à toutes leurs prétentions sur l'Église de Toul, et Sa Sainteté sera priée par le très illustre prince René, roi de Sicile et de Jérusalem, et par le Chapitre de la Cathédrale, de permettre aux deux compétiteurs de se faire sacrer sous le titre d'évêques de Toul, à condition que le survivant demeurera évêque de cette ville, sans qu'il soit obligé de prendre de nouvelles bulles.

» Olry de Blamont, plus âgé que Jean de Marades, aura seul l'administration de l'Évêché.

» Jean de Marades aura la moitié du revenu de l'Évêché, et pourra commettre des personnes qui assisteront aux comptes que les receveurs d'Olry rendront, tant des fruits du temporel, que de ceux du spirituel.

» Le revenu qui a été mis en séquestre pendant la vacance du siége sera partagé entre les deux prélats.

» Jean de Marades travaillera auprès du Pape pour faire comprendre la ville et le diocèse de Toul dans le concordat Germanique [1], à l'instar

---

[1] Le concordat germanique passé en 1448, entre le pape Nicolas V et l'empereur Frédéric III, maintenait, dans toute

de la ville et du diocèse de Metz. Le duc de Lorraine emploiera son autorité pour l'y faire observer, afin d'empêcher les gradués des universités

---

l'étendue de l'empire d'Allemagne, les élections des évêques par les chapitres des églises cathédrales, et donnait au Pape seul le droit de les confirmer. Ce concordat fut en vigueur dans les trois évêchés de Toul, de Metz et de Verdun, jusque sous le règne de Louis XIV, où le pape Alexandre VII accorda à ce prince, en 1656, un indult pour étendre à ces mêmes évêchés le concordat de Léon X.

François Ier passa avec ce dernier Souverain Pontife, en 1516, un concordat qui abolit les élections des Évêques en France, et qui ne permit au Pape de leur conférer l'institution canonique que sur la nomination du Roi. Cette forme subsista en France jusqu'en 1790, où la *Constitution civile du clergé* dépouillant de fait le Pape du droit de donner l'institution canonique, en chargea le métropolitain ou le plus ancien évêque de la province. Quant au choix des évêques, la *Constitution civile* le confiait aux corps électoraux. Le concordat de 1801, en vigueur aujourd'hui, rétablit la forme fixée par celui de Léon X.

Bien que le concordat germanique dût légalement recevoir son application dans le diocèse de Toul, jusqu'en 1656, cependant, à dater de 1552, époque de l'occupation de la ville de Toul par les Français, plusieurs de nos rois se prétendirent en droit de pourvoir à la vacance du siége, à l'exclusion des chanoines et de toutes réserves des Papes. Dès 1634, Louis XIII nomma plusieurs fois directement à cet évêché, malgré les remontrances et l'opposition des uns et des autres.



de France de se mettre en possession des bénéfices.

» Olry de Blamont suppliera le Pape de lever l'interdit lancé sur le diocèse; il procurera le retour dans leurs foyers, à tous ceux qui ont été exilés des états de Lorraine; leur fera restituer leurs biens, leurs bénéfices, leurs priviléges, et les fera rentrer dans les bonnes grâces de René.

» Olry donnera à Jean de Marades, une indemnité de treize cents ducats. »

Ce traité fut adressé au Pape avec prière de le ratifier. Le duc de Lorraine lui envoya Hugues des Hazards, doyen du Chapitre de Metz, et l'abbé de Saint-Èvre, pour appuyer cette demande en son nom, et lui offrir ses excuses sur les troubles survenus dans le diocèse, à la suite de l'élection d'Olry. L'Empereur fit connaître en même tems au Souverain Pontife, qu'il ne consentirait jamais qu'un sujet espagnol devînt évêque d'une ville impériale frontière de la France; il joignit ses instances à celles de René, pour engager Alexandre VI à donner à Olry des bulles d'institution, le considérant comme le seul prélat capable de rétablir les affaires délabrées du diocèse de Toul.

Ces sollicitations réitérées opérèrent un changement sur la résolution du Pape, qui, du reste, voyait que le traité respectait son autorité, et que ses désirs étaient en partie remplis, puisque son camérier d'honneur devait rester évêque de Toul.

Alexandre expédia donc des bulles, à la fois à Olry et à Jean de Marades, et leur permit de se faire sacrer l'un et l'autre évêques de Toul. Tous deux nommèrent des vicaires-généraux, et des receveurs qui prirent, en leur nom, possession de l'Évêché, et qui s'en partagèrent le revenu.

Jean de Marades ne vint jamais à Toul; il habita Rome jusqu'à sa mort, qui arriva quelques années avant celle d'Olry.

Dès qu'Olry de Blamont fut installé sur le siége de Toul, le duc de Lorraine lui réclama le prix des démarches qu'il avait faites pour l'y établir, et ce prix n'était autre chose, comme nous l'avons dit, que la cession des droits régaliens de l'Évêque sur la ville de Toul et le pays toulois, c'est-à-dire, l'exercice de la souveraineté politique sur ce petit état. Olry, qui probablement avait fait une promesse imprudente, céda aux instances du Prince, et celui-ci s'empressa d'envoyer des commissaires au Pape et à l'Empereur, pour leur demander la confirmation de cet abandon. Le procureur-général de Lorraine et l'abbé de Saint-Èvre, qui étaient chargés de cette mission, échouèrent l'un et l'autre auprès de ces deux cours, et la ratification ne fut pas accordée. Maximilien fit défense à l'évêque de Toul de favoriser auprès du Pape aucune démarche qui aurait trait à une pareille aliénation. René ne se rebuta pas, et déguisant sa demande sous une autre forme, il sollicita de l'Empereur qu'il l'au-

torisât du moins à acheter le comté de Toul, que ses prédécesseurs avaient possédé autrefois, et qu'ils avaient vendu aux évêques. Il offrait de ne tenir ce comté que comme un fief de l'Évêché, pour lequel il rendrait hommage, soit à l'Empereur, soit à l'Évêque. René faisait valoir, à l'appui de ses sollicitations, l'avantage qu'il y aurait pour l'Empire de remettre ce comté entre les mains d'un seigneur laïque capable de le défendre contre l'ambition de la France, qui tôt ou tard, disait-il, l'arracherait des mains débiles d'un chef ecclésiastique. Les chanoines, qui n'avaient rien à perdre par cette cession, se joignirent au Duc, et appuyèrent sa demande auprès de l'Empereur. Les bourgeois, au contraire, qui craignaient que cette aliénation ne portât une grave atteinte à l'exercice de leurs franchises municipales, conjurèrent l'Empereur de ne pas y consentir, et leur prière fut exaucée. Tous ces refus ne firent cependant pas abandonner au duc René le projet qu'il avait conçu de réunir la ville de Toul à ses états. Ne pouvant arriver de vive force à ses fins, et voyant que le corps des magistrats municipaux alors en fonctions était le principal obstacle à vaincre, il prit le parti de temporiser et de chercher à séduire en sa faveur l'esprit des habitans. Au tems de l'épiscopat d'Olry de Blamont, la nomination du Maître-Échevin était au choix seul de l'Évêque, et ce premier magistrat de la cité jouissait ordinairement d'une in-

fluence considérable sur le conseil municipal et sur toute la bourgeoisie. Le Prince obtint facilement du Prélat cette importante fonction pour Claude de Calabre, fils naturel de sa maison; il réussit en outre à faire élire, à force de brigues, aux emplois d'échevins et de justiciers, quelques-uns des bourgeois les plus dévoués à ses intérêts. Cependant, malgré tant d'efforts, René ne put amener la magistrature touloise à se démettre en sa faveur d'une portion de son autorité; tout ce qu'il obtint, et c'était beaucoup, ce fut de la faire consentir à ce que les aides ou subsides qu'il levait en Lorraine fussent également perçus dans la ville de Toul Cette concession, quoique momentanée, ne fut pas moins un précédent fâcheux pour l'indépendance des Toulois, et depuis ce tems, bien que René et quelques-uns de ses successeurs n'usassent pas dans notre ville d'un pouvoir souverain, cependant ils acquirent sur elle une telle influence, qu'ils nommèrent, pour ainsi dire seuls, plusieurs de ses évêques, et qu'ils disposèrent long-tems à leur gré des emplois civils et ecclésiastiques. Cet état de choses subsista jusqu'à la réunion de Toul à la France.

Vers les derniers tems de son règne, René entra en hostilités avec les Toulois, au sujet de la rente de mille francs qu'ils lui devaient. Le Duc en réclamait le paiement, et refusait d'admettre la compensation que les bourgeois voulaient établir avec

pareille somme qu'ils lui avaient prêtée pour son voyage de Naples. Ceux-ci persistant dans leur refus, la guerre leur fut déclarée, mais, comme ils étaient les plus faibles, ils succombèrent et subirent la paix, que le Prince leur accorda sous des conditions désavantageuses pour eux. Une clause du traité obligeait les bourgeois à faire dire une messe tous les jours à l'autel de Saint-Gérard, pour le repos de l'ame du duc Charles II.

Le même René, voulant toujours affermir davantage sa prépondérance dans l'évêché de Toul, offrit aux chanoines de leur acheter le château de Void, leur faisant entrevoir que, comme ils n'étaient pas en état de le défendre, les Français y mettraient bientôt garnison. Les chanoines refusèrent, mais le Duc s'en empara de vive force et y logea cent cinquante soldats. Il se mit de la même manière en possession de la forteresse de Vicherey, sous le spécieux prétexte de la protéger contre les ennemis de l'Évêché.

Toutes ces entreprises du duc de Lorraine contre la ville de Toul et le pays toulois, contribuèrent à y affaiblir considérablement le pouvoir politique de l'Évêque, et Olry de Blamont dut avoir plus d'une fois occasion de se repentir de sa coupable condescendance pour les projets ambitieux de son parent. Ce prélat, que son état d'obésité rendit de bonne heure inhabile aux affaires, fit choix pour le remplacer dans son administration épis-

copale, tant spirituelle que temporelle, de Nicolas Le Sane, archidiacre, docteur en droit et conseiller du duc de Lorraine, homme d'une prudence consommée, et ami zélé de son pays, comme l'appelle le *Nécrologe de l'Église de Toul* [1], qui fit refleurir la discipline ecclésiastique, si négligée depuis les derniers troubles de la province, et adoucit d'une manière notable le sort des sujets de l'Évêché, dont la misère était alors extrême, en leur accordant des exemptions ou des diminutions de tailles et de redevances. Nicolas Le Sane fut un de ces bons ministres d'état que l'Histoire trouve si rarement l'occasion de signaler à la reconnaissance publique; car il fut le véritable ami du peuple, dans un tems où le peuple, surtout celui des campagnes, n'était considéré que comme taillable à merci.

Olry de Blamont n'habitait pas pour l'ordinaire la ville de Toul; il passait presque toute l'année dans son château de Mandres-aux-quatre-Tours, seigneurie dont il avait hérité du comte de Blamont, son neveu. Il légua par testament au duc

---

[1] « Secundâ die octobris obiit Nicolaus Le Sane, in utroque jure doctor, canonicus, archidiaconus de Portu, scholasticus in præsenti ecclesiâ, vicarius generalis et officialis hujus episcopatus Tullensis, et regis Siciliæ et Lotharingiæ ducis consiliarius, *vir prudentissimus et patriæ zelator eximius.* »

René II, son cousin, cette même seigneurie, ainsi que celles de Deneuvre, d'Amermont et de Fougerolles [1].

Olry mourut le 3 mai 1506, à l'âge de 80 ans, et, conformément à ses dernières intentions, on lui donna la sépulture dans l'église de Deneuvre, où un tombeau lui fut élevé [2].

---

[1] Il est intéressant de lire les actes de prise de possession de ces seigneuries, qui sont insérés dans les *Preuves de l'Histoire de Lorraine*, par Dom Calmet, t. III, p. 338 et suiv.

[2] « En nom de la sainte et individue Trinité, nous Olry de Blamont, par la grace de Dieu et du Saint Siége apostolique, évêque et comte de Toul, faisons savoir à tous, que en notre bon sens, advis et mémoire, sains de pensée, d'entendement et de corps, regardans et considérans que en ce mortel monde n'est chose plus certaine que de la mort, ne plus incertain que l'heure d'icelle, non voulant décéder sans premiérement faire, deviser et ordonner notre testament, ordonnance et dernière volunté, ne sans disposer, au salut de notre ame, des biens que Dieu notre Créateur nous a prêté, par ces présentes, faisons, devisons et ordonnons notre testament en la manière que s'ensuit : Premièrement, quand notre ame partira de notre corps, nous la présentons, rendons et recommandons à Dieu notre Créateur, à sa sacrée mère, la Vierge Marie, notre singulier refuge, suppliant dévotement qu'ils la veulent recevoir et colloquer en leur paradis.

» Item, élisons la sépulture de notre corps en l'église collégiale de monsieur saint Georges, de Deneuvre, devant le grand autel d'icelle, soubs la redouble de la votte du chœur,

Huit ans auparavant, le 23 septembre 1498, l'empereur Maximilien était venu à Toul, et avait été reçu en grande pompe à la porte du Gué, par le clergé et par le corps municipal. Il fut conduit solennellement à la Cathédrale, et de là, attendu l'absence de l'Évêque, à la maison de l'archidiacre Le Sane, où il logea. L'Empereur, qui était accompagné du duc de Bavière et du comte de Nassau, repartit le surlendemain seulement pour aller

---

on lieu où faisons élever ung monument pour reposer notre dict corps. »

Olry de Blamont, après la fondation de plusieurs obits, institue pour son unique et universel héritier, son cousin, René II, duc de Lorraine, et continue ainsi : « Nous recommandons à notre dict seigneur, cousin et héritier, tous nos serviteurs, principalement notre vicaire de Toul, le bailli de notre évêchié, messire Nicole Thierry et messire Cuguin, nos chapellains et secrétaires, Melchior Blonmeck, Olry Bayer, Phelippes Backet et Daniel, nos gentils-hommes, Mengenel, notre cousturier (tailleur), Nicolas Grégoire et Jean Barbier, nos chambellans, Jehan, notre boullangier, Hanus, notre cellerier, Jean Aubry, notre page, Sébastien, Antoine et Georges, nos cuisiniers, Claude le Trilleur et Claude, son frère, nos charretons (cochers), Hannus de Blamont, notre portier, Catherine, Isabelle et Mengette, nos mainagières. »

Testament d'Olry de Blamont, dans Dom Calmet, *Hist. de Lor.*, t. 3, p. 350 des Preuves. Cette dernière clause nous donne une idée de la composition de la maison de l'évêque de Toul, au commencement du seizième siècle.

coucher à Manonville, chez le seigneur de Beauveau. Pendant son séjour à Toul, Maximilien invita les magistrats de la cité à envoyer des députés à la diète générale qu'il avait convoquée à Ulm, pour le mois de novembre suivant.

L'évêque Olry de Blamont vit mettre la dernière main à la construction de la cathédrale de Toul. Fondé en 965, par saint Gérard, ce bel édifice ne fut entièrement fini que cinq cent trente-un ans plus tard, en 1496. Les guerres qui désolèrent si fréquemment la ville de Toul et le pays toulois, durant tout le Moyen-Age, interrompirent longtems les travaux et retardèrent l'achèvement de la nef. Celle-ci fut cependant terminée vers 1340, et plus de cent ans s'écoulèrent avant qu'on entreprît le portail. Enfin, en 1447, on en commença l'exécution sur les plans et sous la direction de l'architecte Jacquemin, de Commercy, et quarante-neuf ans après seulement, il était achevé. Le duc de Lorraine, René II, et le roi de France, Louis XI, concoururent à son érection. Ce dernier fit don, pour cet objet, de quinze cents livres qu'il envoya par l'entremise de l'évêque de Meaux, son grand-aumônier.

La cathédrale de Toul, dans son ensemble, est d'une grande beauté, comme monument architectural, mais son portail surtout est un chef-d'œuvre. Ses deux tours, si élégamment découpées, sa jolie tourelle de l'horloge, ses légères aiguilles, sa

resplendissante rosace, ses trois portes creusées en ogives, la profusion de ses broderies, et toute la richesse du style gothique qu'il étale avec un goût exquis, étonnent les regards et les plongent dans la plus vive admiration. Ce portail cependant a été dépouillé, en 1793, de toutes ses statues, d'un très beau Christ en croix et de divers autres ornemens, dont l'absence excitera toujours les regrets des amis des arts.

L'intérieur de l'édifice a subi, à la même époque, de graves dégradations; un grand nombre de chapelles ont été démolies, de belles peintures à fresque ont été grattées, et presque tous les tableaux ont été enlevés. En 1791, on supprima la tribune ou jubé qui séparait la nef du chœur des chanoines; mais ce changement, du moins, fut favorable au coup d'œil, car il permit de découvrir le vaisseau de l'église dans toute son étendue [1].

---

[1] La nef de la Cathédrale à 264 pieds de profondeur, sur 144 de largeur à la croisée, 40 entre les piliers, et 80 en y comprenant celles des collatéraux; sa hauteur, sous voûte, est de 108 pieds. Le portail à 111 pieds de largeur, et les tours en ont 225 de hauteur.

Le chœur actuel a été commencé en 1625 et achevé en 1725. L'autel qui est au fond, appelé autrefois *l'Autel de la Vierge au pied d'argent*, est orné de petites colonnes en marbre noir du plus grand prix. L'ancien maître-autel dont le tabernacle, le gradin et le revêtement étaient en argent

La cathédrale de Toul, tant par ses souvenirs que par le grandiose de son architecture, est un de ces monumens qui appelleront toujours la vénération des hommes; mais ce sont surtout les peuples du Toulois et des anciens duchés de Lorraine et de Bar qui doivent contempler avec intérêt cette vieille basilique, qui fut le berceau de leur foi, et

---

massif n'existe plus depuis 1793; un autre, en bois doré, l'a remplacé jusqu'en 1837, époque à laquelle M. l'abbé Delalle, curé de la Cathédrale, a fait construire, sur les dessins de M. Arnoud, architecte de la ville, celui que nous voyons aujourd'hui en marbre bleu et blanc. Les grands autels collatéraux, dont l'un est en l'honneur du Sacré-Cœur, et dont l'autre est consacré à Marie, ont été élevés, le premier par les dons de la reine Marie Leczinska, femme de Louis XV, et le second, par ceux de Marie-Antoinette, femme de Louis XVI. L'orgue, qui est de seconde classe, et qui a coûté 45,376 livres, a été établi en 1751, par Dupont, auteur de celui de la Primatiale de Nancy. Les grands vitraux coloriés du chœur et de la croisée de la nef, ont été restaurés avec habileté, en 1838, par M. l'abbé Morel, vicaire de la Cathédrale.

M. le curé Delalle, dont le goût pour les arts égale le zèle pour l'embellissement de son église, se propose de faire opérer, avec ses propres deniers, un changement favorable à la perspective dans ce bel édifice. La seconde partie du sol de la nef serait abaissée au niveau de la première; de cette manière, le sanctuaire recevrait un plus grand développement, et le prêtre pourrait être vu au grand autel par tous les assistans.

qui vit si souvent leurs pères venir s'agenouiller sous ses voûtes [1].

---

[1] « La Cathédrale, c'est le temple chrétien par excellence; c'est le lieu consacré par l'autorité de la religion; c'est le sanctuaire d'où coulent les grâces. Pour les fidèles la Cathédrale est l'emblême visible du christianisme; et aussi le respect entoure cette sorte de temple. Les âges l'environnent d'hommages; les peuples le voient de loin s'élever sur les cités, et ils le saluent comme un signe céleste. La Cathédrale est plus qu'une église, c'est un symbole. La Cathédrale représente tout le système chrétien, avec sa grande hiérarchie; aussi, ne soyons pas étonnés que là se soient concentrés tous les efforts du génie et de la piété. La construction des cathédrales appelait toutes les puissances de l'homme. Prêtres et peuples, seigneurs et vassaux, rois et sujets se sont unis pour faire de ces monumens quelque chose qui réponde à la grandeur des pensées qui s'y rattachent. Les cathédrales ont été des constructions prodigieuses et en dehors de toutes les proportions connues de l'architecture; on eût dit un vaste effort pour en faire une communication de la pensée humaine avec la pensée divine; un marche-pied vers le ciel. » *Dictionnaire de la Conversation*, art. *Cathédrale*, par M. Laurentie.

HUGUES DES HAZARDS,

SOIXANTE-DOUZIÈME ÉVÊQUE.

Le cardinal Raymond de Barailles et Hugues des Hazards avaient été élus successivement coadjuteurs de l'évêque de Toul, du vivant d'Olry de Blamont, et l'étaient encore l'un et l'autre à l'époque de sa mort. Ces élections n'embarrassèrent pas peu le Chapitre, lorsqu'il fallut opter entre les deux coadjuteurs. Elles avaient été faites à l'instigation du duc René, qui protégeait Raymond, dans le tems où il voulait donner au prince Jean, son fils, âgé de 4 ans, la coadjutorerie de Metz, dont ce prélat était en possession; mais il avait abandonné plus tard ce même prélat, pour favoriser Hugues des Hazards, qui lui paraissait plus dévoué à ses intérêts. Après la mort d'Olry de Blamont, le Cardinal envoya Angelo de Rimini, son secrétaire, pour prendre possession de l'Évêché, et le munit d'un bref du Pape, qui faisait défense aux chanoines et aux bourgeois de s'y opposer sous peine de censures. René fit arrêter et jeter en prison Angelo de Rimini, sous prétexte qu'il avait fait publier en Lorraine un bref sub-

reptice, aussi faux et aussi nul que les bulles du Cardinal, son maître. De là, nouveau bref du Pape, qui confirmait le premier et qui réitérait l'injonction de s'y soumettre. La mort du Cardinal vint heureusement mettre un terme à ces malheureuses dissensions, et permit au Chapitre d'élire évêque de Toul Hugues des Hazards, élection que le Pape confirma dès lors sans difficulté.

Hugues nâquit à Blénod, bourg à deux lieues de Toul [1], fit ses études dans cette dernière ville, les perfectionna à Metz, à Dijon et à Sienne en Italie, où il reçut le bonnet de docteur en droit. Il alla ensuite à Rome, et y exerça quelque tems la profession d'avocat. René II ayant eu connaissance de son mérite, chercha à se l'attacher; il le rappela dans le diocèse, lui fit obtenir un canonicat à la Cathédrale de Toul, le nomma conseiller d'état et chef de son conseil. Le Chapitre de Metz l'élut son doyen; l'église de Saint-Georges de Nancy le choisit pour prévôt, et le Pape Jules II

---

[1] Blénod, en latin Blenodium, fut donné aux évêques de Toul, par Dagobert Ier, vers l'an 630. Ce bourg, qui devint le chef-lieu d'une châtellenie dépendante de l'Evêché, avait un château fortifié, et fut bâti sur les ruines d'un camp romain et d'un temple dédié à Apollon. On y découvrit, dans le 17e siècle, outre un grand nombre de médailles, une statue de ce dieu; ce qui fait croire que Blénod tire son nom de Belenus, surnom d'Apollon.

lui donna la commande de l'abbaye de Saint-Mansuy. Tous ces honneurs proclament hautement les éminentes qualités que l'on reconnaissait généralement dans Hugues des Hazards, et que les princes et le clergé admiraient et récompensaient.

Hugues fut employé par René, en qualité de négociateur auprès de l'empereur Maximilien et du roi Charles VIII, au sujet du comté de Provence, et il s'acquitta de cette mission au grand contentement de celui qui l'en avait chargé. Aussi René se montra-t-il reconnaissant, et, après avoir obtenu son élection à l'évêché de Toul, saisit-il encore toutes les occasions de lui témoigner son attachement. L'intention de ce prince était d'assister à l'installation du Prélat, afin de lui faire honneur et d'augmenter la pompe de la cérémonie, mais une indisposition l'ayant empêché d'effectuer son désir, il se fit remplacer par son fils aîné, qui accompagna le nouvel évêque depuis Nancy jusqu'à Toul, en société d'un grand nombre de seigneurs lorrains.

Un prélat d'un mérite aussi supérieur que l'était Hugues des Hazards, dut administrer son diocèse de la manière la plus digne, et quoiqu'il nous reste peu de traces des actes de son épiscopat, cependant ce que nous en connaissons suffit pour nous donner le droit de le ranger parmi ceux qui ont illustré le siége de Toul.

Nous avons dit plus haut que René II avait ac-

quis une telle influence sur notre ville, qu'il y disposait à son gré des emplois civils et ecclésiastiques. Voici un fait survenu sous l'épiscopat de Hugues des Hazards, qui pour être de peu d'importance, ne montre pas moins le despotisme que le prince lorrain prétendait exercer sur tout ce qui concernait l'évêché de Toul. « Le duc René, dit Benoît, qui ne pouvait souffrir que les Italiens occupassent les bénéfices de cette province, ayant appris que le Chapitre avait élu pour chantre un Italien nommé Benedetto de Bordis, en vertu d'un bref apostolique, qui lui donnait cette dignité par réserve, envoya vers le Chapitre Pierre Robin, prévôt de Gondreville, et Albéric de Briel, ancien maître-échevin de Toul, pour le prier de n'avoir aucun égard à l'élection de l'Italien, mais de nommer pour chantre Claude de Gerlet, son premier aumônier. Les chanoines lui répondirent civilement que s'il pouvait les mettre à couvert des censures de Rome, ils lui donneraient satisfaction; mais qu'il était à craindre que le Pape ne voulût soutenir son bref; qu'ainsi ils ne pouvaient lui donner de réponse positive, jusqu'à ce qu'ils fussent informés de l'intention de Sa Sainteté. René, qui ne souffrait qu'à regret tous ces indults, et qui s'opposait autant qu'il le pouvait à leur exécution, fit entrer des troupes dans la prévôté de Vicherey, *avec menace de les y laisser tout le tems qu'ils n'éliraient pas son aumônier*. Les chanoines,

qui voyaient la perte de leur temporel par la licence des soldats, n'hésitèrent plus d'élire Claude Gerlet, et le mirent en possession, sans plus craindre les censures de Rome. Le pauvre de Bordis fut obligé de retourner à Rome, pour demander justice au Pape, qui obligea Gerlet à donner à cet Italien quarante florins de pension qui ne lui furent payés qu'une fois. Enfin ce prince s'était tellement accrédité dans la ville de Toul, qu'il était non-seulement maître de toutes les prébendes, mais même qu'il gouvernait la ville, tant les magistrats et les bourgeois lui étaient dévoués [1]. »

René, en reconnaissance de sa victoire sur le duc de Bourgogne, fonda plusieurs messes dans la Cathédrale de Toul, et plus tard il lui donna trois muids de sel, à prendre sur les salines de Château-Salins, pour que l'hymne *O salutaris Hostia* y fût chantée pendant la grand-messe, au moment de la consécration, par deux choristes, tenant chacun à la main une torche allumée, l'une décorée de ses armes, et l'autre de celles de Philippe de Gueldres, sa seconde femme. Ce prince fit don à la même église de six cents francs barrois, pour que tous les ans on y célébrât la fête de saint René, son patron, ainsi qu'un obit perpétuel au jour anniversaire de son décès. Ces offices se continuèrent jusqu'en 1790.

---

[1] *Hist. de Toul*, p. 603.

René étant mort au château de Fain, près Bar-le-duc, le 10 décembre 1508, son corps fut transporté dans l'église des Cordeliers de Nancy, et arriva à Toul, le 15 du même mois. Il y fut reçu en grande cérémonie par les corps civils et ecclésiastiques : « Les abbés de Saint-Èvre et de Saint-Léon, les ordres religieux, la noblesse, les magistrats et les bourgeois y parurent en corps et accompagnèrent le char funèbre où l'on avait mis le cercueil. Ceux qui précédaient cette pompe étaient en deuil, et portaient un flambeau de cire blanche à la main; ils étaient en si grand nombre, qu'on les avait disposés en haie dans les rues qu'on devait traverser, depuis la porte Malpertuis jusqu'à la Cathédrale, pour éclairer cette marche. Les chanoines firent la cérémonie de ses funérailles, et les religieux de Saint-François, dont René avait été le protecteur pendant sa vie, psalmodièrent durant la nuit auprès du corps. Le lendemain on fit les mêmes cérémonies que le jour précédent, lorsqu'on leva le cercueil, qui fut porté par huit magistrats revêtus de leurs habits de cérémonies, jusqu'au char funèbre, et le clergé le suivit jusqu'à la porte du Gué. Les magistrats l'accompagnèrent jusqu'à Nancy, pour le mettre entre les mains de ses sujets [1]. »

Antoine, fils et successeur de René II, vint à

[1] Benoît, *Hist. de Toul*, p. 604.

Toul quelques mois après son avènement au trône de Lorraine; il se rendit à la Cathédrale, suivi de toute sa cour, et là, devant le grand autel chargé des saintes reliques, en présence de l'évêque Hugues des Hazards, du Chapitre et du corps municipal, il fit serment, les mains appuyées sur le canon du Missel, de conserver la ville de Toul et ses habitans en toutes leurs franchises, libertés, droits, honneurs, prérogatives et juridictions; de les défendre et protéger envers et contre tous, et d'observer tous les points et articles contenus dans les traités faits entre les ducs, ses prédécesseurs, et ladite cité. Le Maître-Échevin prêta ensuite le serment, tant en son nom qu'en celui de la ville, d'observer fidèlement les anciens traités passés entre elle et les ducs de Lorraine.

Le prince Antoine, à l'exemple de son père, aima et estima Hugues des Hazards; il l'employa en diverses circonstances pour la négociation d'affaires civiles, et le retint presque constamment près de lui à Nancy.

Ce prélat dressa, en 1515, des statuts synodaux, que l'ignorance de la grande majorité des ecclésiastiques de son diocèse le força de publier en langue française, au lieu de la langue latine qu'ils n'entendaient plus. Il fit construire à Blénod, son pays natal, une très belle église qu'il enrichit d'ornemens précieux et d'une dotation considérable en biens fonds. Hugues des Hazards mourut le

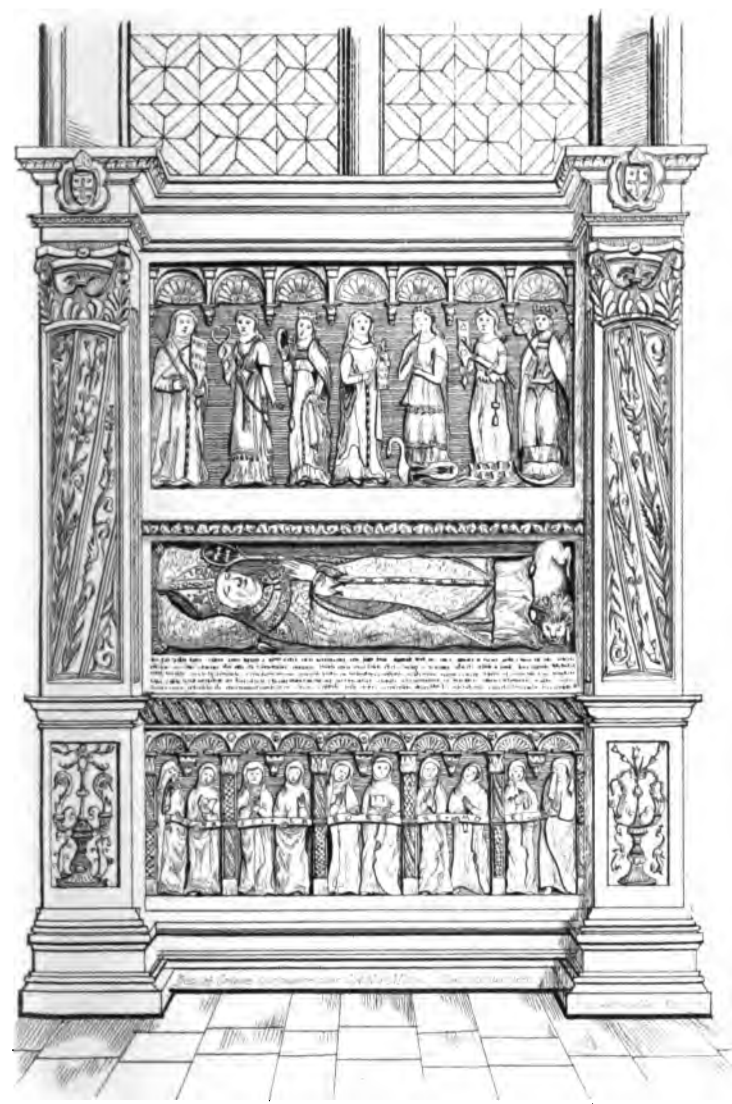
14 octobre 1517, à l'âge de 63 ans; son corps fut inhumé dans l'église de Blénod, et son cœur fut déposé sous la nef de la Cathédrale [1].

Sous l'épiscopat de Hugues des Hazards florissait à Toul Jean Pélegrin, savant mathématicien, chanoine de la Cathédrale, et ancien secrétaire du roi Louis XI, dont il composa l'éloge. Pélegrin écrivit des commentaires sur le *Système du Monde*, de Ptolémée, et fit imprimer à Toul un ouvrage sur la Perspective.

L'art de l'imprimerie s'introduisit dans notre ville avant la fin du 15me siècle. Cette belle découverte de l'esprit humain contribua dès lors à dissiper peu à peu les profondes ténèbres au milieu desquelles vivaient nos pères. Nous avons dit plus haut qu'au tems de Hugues des Hazards, sous un prélat cependant distingué par ses lumières, la plupart des prêtres du diocèse ne comprenaient plus la langue latine, tant l'instruction était négligée et dédaignée : quelle ne devait pas être l'ignorance du peuple? Aussi la dépravation des mœurs suivit-elle, comme d'ordinaire, l'abrutissement de l'es-

---

[1] On voit encore aujourd'hui dans le chœur de l'église de Blénod, le tombeau élevé en l'honneur de Hugues des Hazards. Ce morceau est curieux par le nombre et le fini des personnages qui y sont représentés. On y lit une longue inscription latine qui rappelle les vertus du Prélat, et les honneurs dont il a été comblé par les ducs René et Antoine.



TOMBEAU DE HUGUES DES HASARDS,
dans l'Église de Blénod-les-Toul.

prit. Dans les premières années du seizième siècle, le nombre des femmes publiques devint si grand dans la ville de Toul, que les justiciers furent contraints de prendre un arrêté pour le restreindre. En même tems, ils leur enjoignirent de ne plus faire leur demeure dans les quartiers habités par les honnêtes gens, et leur assignèrent les rues du Moulin-à-vent et du Terreau, comme étant destinées à l'avenir à gens de leur état. Le même arrêté les obligeait de porter au bras gauche une pièce de drap jaune, afin qu'on pût les reconnaître [1].

JEAN, CARDINAL DE LORRAINE,

SOIXANTE-TREIZIÈME ÉVÊQUE.

—

(1517.) Les abus des dignités ecclésiastiques furent portés à leur comble dans les commencemens du seizième siècle, et le prélat dont nous allons parler nous en fournit un déplorable exemple. Non seulement alors un enfant était évêque et cardinal, mais il possédait jusqu'à dix évêchés à la fois, et était en même tems abbé d'autant de

---

[1] *Archives de l'Hôtel-de-ville*, sous l'année 1510 (18 juillet).

monastères : funeste infraction aux anciennes règles de l'église, qui détourna trop souvent les premiers pasteurs de leur véritable caractère, et qui justifia bientôt, jusqu'à un certain point, les reproches de la réforme.

Jean de Lorraine, cinquième fils de René II, déjà en possession de l'évêché de Metz, depuis l'âge de sept ans, fut élu évêque de Toul, à celui de dix-neuf, sur les instances et par la protection de son frère aîné, Antoine, duc régnant. Les papes Léon X, Clément VII et Paul III lui donnèrent successivement le chapeau de Cardinal, les évêchés de Luçon et de Verdun, les archevêchés de Narbonne, de Rheims, de Valence, de Lyon, d'Alby, de Mâcon, de Die, d'Agen et de Nantes, et le dotèrent de la commande des abbayes de Gorze, de Fécamp, de Cluny, de Saint-Ouen, de Saint-Mansuy et de Marmoutier. En 1518, Léon X l'institua légat du Saint-Siége dans la Lorraine et les Trois Évêchés, et, deux ans plus tard, François Ier, roi de France, le nomma son ambassadeur à Rome. Lorsque ce dernier prince brigua la couronne des Césars, après la mort de Maximilien, concurremment avec Charles d'Autriche, il envoya Jean de Lorraine auprès des électeurs de l'Empire, afin de les exciter à la placer sur sa tête. On sait que François Ier échoua dans cette ambitieuse tentative, et que son compétiteur fut proclamé sous le nom de Charles-Quint.

Jean de Lorraine, qui devait nécessairement

succomber sous le poids de tant de fonctions éminentes, ne vint jamais résider à Toul; il habita presque constamment Rome jusqu'à sa mort.

Ce prélat n'était pas encore de retour d'Allemagne, lorsque Charles-Quint donna avis de son élection à toutes les villes de l'empire germanique. Dans la lettre que le nouvel empereur écrivit, à cette occasion, au Chapitre et aux bourgeois de Toul, il demanda au premier, pour droit de joyeux avènement, une prébende de chanoine qu'on s'empressa de lui accorder, et dont il gratifia, à la sollicitation du duc Antoine, le sieur de Saint-Hillier, maître des requêtes de l'hôtel du prince lorrain. Quant aux bourgeois, Charles-Quint les somma de lui adresser une somme de deux mille florins d'or pour le même objet; mais épuisés par les nombreuses contributions extraordinaires qui ne cessaient de peser sur eux depuis quelque tems, nos ancêtres ne cédèrent qu'à regret au vœu de l'Empereur. Jean Poirson, le Maître-Échevin, ayant réparti cet impôt sur la population, celle-ci éclata en murmures, et faillit se révolter contre l'autorité de son premier magistrat. Cependant elle paya, et à peine ce don gratuit fut-il effectué, que le roi François Ier, de son côté, vint réclamer pareille somme de deux mille florins d'or, dont la ville de Toul, prétendait-il, était redevable à ses prédécesseurs pour droit de garde et de protection. Cette demande inattendue acheva de porter le désespoir

et l'exaspération dans le cœur des Toulois. Ils envoyèrent des députés au Roi, pour le supplier de diminuer le montant de cette somme, ou au moins d'en ajourner le paiement, mais François demeura sourd à leurs prières; il refusa tout délai comme toute diminution, et la malheureuse ville de Toul, qui venait d'être pressurée par l'empereur d'Allemagne, le fut de nouveau jusques à extinction par le roi de France. Fatale conséquence de la position d'une faible cité entourée de princes puissans qui, sous le masque d'une protection le plus souvent sans effet, la rançonnaient impitoyablement à l'envi les uns des autres.

Deux années ne s'étaient pas écoulées, qu'une calamité d'un autre genre vint s'appesantir sur les Toulois. En 1522, la peste qui étendit ses ravages dans la Lorraine et le Barrois, enleva trois cent cinquante personnes, en moins de deux mois, dans la ville de Toul, qui comptait alors cinq mille habitans. Les chanoines de la Cathédrale désertèrent lâchement la cité, et allèrent s'enfermer dans leur château de Void, où ils séjournèrent pendant toute la durée du fléau. Conduite indigne que l'Histoire doit flétrir, car la place des ministres de Jésus-Christ est toujours là où il y a des infortunes à soulager et des plaies à guérir. Un tel oubli de leurs devoirs de la part des chanoines eut pour résultat de fortifier encore davantage la vieille inimitié des bourgeois à leur égard, et de leur faire

perdre pour long-tems la vénération qui n'aurait jamais dû cesser de les entourer.

Le cardinal Jean de Lorraine, absorbé de plus en plus dans le tourbillon des affaires politiques, résigna, en 1524, son évêché de Toul, en faveur d'Hector d'Ailly, qui résidait en même tems que lui près de la cour de Rome, en se réservant toutefois le droit d'y rentrer après la mort du nouveau titulaire, ainsi que celui de continuer à percevoir les revenus épiscopaux, et de jouir de la collation des bénéfices.

HECTOR D'AILLY,

SOIXANTE-QUATORZIÈME ÉVÊQUE.

(1524.) Originaire d'une illustre famille d'Auvergne, Hector d'Ailly, après avoir occupé quelques années le siége de Bayonne, avait renoncé volontairement à cet évêché, et s'était retiré à Rome pour s'y fixer, lorsque sur les instances de Jean de Lorraine, il accepta celui de Toul aux conditions que nous avons rappelées. Hector, soit qu'il voulût

exercer les fonctions épiscopales, pauvre et sans faste, soit que son patrimoine particulier lui parût suffisant pour soutenir un état, accepta ces conditions, et le Pape les confirma dans sa bulle d'élection. Le diocèse de Toul eut encore une fois deux évêques, comme au tems d'Olry de Blamont, avec cette différence que les deux prélats ne partageaient pas à part égale les revenus de l'Évêché, mais que l'un, le cardinal Jean, en jouissait seul, et que l'autre, Hector, sur qui pesait tout entier le fardeau de l'administration, ne recevait pas une obole. C'était encore là un de ces abus qui ont régné durant quelques siècles dans l'église catholique, mais qu'elle a depuis long-tems sagement réformés.

« La joie que la nomination d'Hector à l'évêché de Toul, dit Benoît, causa dans la province, fut troublée par la crainte qu'on eut des tremblemens de terre. Ils furent si violens, et particulièrement dans les montagnes des Vosges, que plusieurs maisons, ébranlées par les premières secousses, croulèrent et ensevelirent beaucoup de gens sous leurs ruines. Cet accident fut suivi d'une stérilité si fâcheuse, que les pauvres, réduits à ne manger que des cadavres, mouraient en grand nombre dans la campagne [1]. » Le même auteur ajoute qu'une maladie épidémique sévit avec tant de fureur dans la ville de Toul, que le quart de la population

---

[1] *Hist. de Toul*, p. 614.

succomba en moins de trois mois. Le Maître-Échevin fit fermer les portes de la ville après la cessation du fléau, pour empêcher les pauvres du dehors, exténués de misère, d'y rapporter les germes de la contagion, et leur fit distribuer du pain aux barrières. Il est juste de dire que, dans cette circonstance, les chanoines se signalèrent par leurs aumônes.

Hector d'Ailly, retenu à Rome pour aider le cardinal Jean dans ses négociations, ne put faire son entrée dans Toul qu'au mois de février 1525. Il y fut reçu avec la pompe accoutumée, par le clergé et les magistrats. Hector passait pour un homme rempli de science et d'habileté, et le duc Antoine, qui était un juste appréciateur du mérite, nomma ce prélat son chancelier, et ensuite président de son conseil.

La première année de l'épiscopat d'Hector, une armée de quarante mille Luthériens, qui devait être bientôt suivie d'une autre de pareil nombre, passa le Rhin, traversa l'Alsace, et se disposait à pénétrer en Lorraine et dans l'évêché de Toul, lorsqu'Antoine s'empressa d'opposer une digue à ce torrent dévastateur. Il leva des troupes en toute hâte, et pour l'aider à subvenir aux frais de la guerre qu'il allait entreprendre, il fit prier les chanoines de la Cathédrale, par l'abbé de Saint-Èvre, de l'autoriser à établir un subside sur leurs sujets, citant, à l'appui de sa demande, l'exemple de son

frère le cardinal Jean, qui venait de lui accorder quinze mille francs à prendre sur les terres de son évêché de Metz, et sept mille sur les terres de celui de Toul. Les chanoines, quoique dévoués au Prince, le refusèrent d'abord, donnant pour raison l'épuisement dans lequel leurs sujets étaient réduits, par suite de l'impôt frappé réecemment au profit de l'Empereur; mais Antoine leur ayant réitéré sa demande par la bouche de Jacques de Saint-Hilier, président de sa chambre des comptes, il finit par obtenir le droit de lever deux sous par jour sur chaque feu du temporel du Chapitre, pendant tout le tems de la guerre qu'il allait faire aux Luthériens et aux paysans révoltés d'Allemagne.

Le Duc parut satisfait de cette concession; cependant, il aurait désiré que la levée du subside fût faite par ses collecteurs, et il envoya, à cet effet, vers les chanoines, Jean de Maujean, son contrôleur-général des finances, pour obtenir que la levée des deux sous par feu s'effectuât par les commissaires des aides de Lorraine. Les chanoines, craignant que ce mode de recouvrement ne tournât plus tard à leur préjudice, et ne se convertît en droit à l'avantage des ducs de Lorraine, changèrent de résolution, et à la place de l'impôt promis, ils donnèrent au Contrôleur-général une somme de neuf mille francs. Peu de tems après, convaincus que la guerre entreprise par le duc

Antoine devait leur être très avantageuse en cas de succès, tandis qu'au contraire, si les bandes allemandes faisaient irruption en Lorraine et dans l'Évêché, leurs domaines seraient impitoyablement ravagés, ils fondirent plusieurs images et reliquaires de la Cathédrale, et en formèrent trois cent quatre-vingts marcs d'argent, qu'ils donnèrent à ce prince, dans l'espérance d'aider à son triomphe.

Antoine, après sa victoire sur les Luthériens, remercia les chanoines et fit chanter un *Te Deum* en grande pompe, dans la cathédrale de Toul, en présence du Cardinal, son frère, et des magistrats de la cité. La joie fut générale en Lorraine et dans l'Évêché ; toutes les villes offrirent des présens au Duc, et le Chapitre lui envoya, par l'un de ses archidiacres, six tasses de vermeil.

(1526.) L'évêque Hector d'Ailly, qui était devenu chef du conseil des états de Lorraine, s'apercevant des efforts tentés par les partisans des nouvelles opinions religieuses pour les faire pénétrer dans son diocèse, convoqua à Nancy une assemblée nombreuse d'ecclésiastiques, afin de les engager à se prémunir contre le danger de leur propagation. Il exigea de chacun d'eux en particulier une profession de foi catholique, et leur donna de sages avis sur la conduite qu'ils avaient à tenir dans une telle circonstance. Le Prélat rédigea même, dans ce but, des statuts que n'approuvèrent pas quelques-uns des membres de l'assemblée, et qui

ne purent être publiés qu'avec l'autorisation du Pape. Ce fut là le premier synode tenu en Lorraine contre le protestantisme.

La ville de Toul, plus heureuse en ceci que celle de Metz, réussit pour un tems à empêcher l'introduction chez elle des doctrines de Luther. Grace à l'efficacité des édits de son Évêque et de ses magistrats, elle jouit, sous le rapport religieux, pendant la première moitié du seizième siècle, d'une tranquillité si violemment troublée ailleurs, et eut le bonheur de ne se ressentir que faiblement du choc terrible que la réforme imprimait alors à la vieille Allemagne.

Vers ce tems, la guerre ayant éclaté de nouveau entre François Ier et Charles-Quint, le duc de Lorraine voulut garder une complète neutralité, et veiller seulement à la défense de ses frontières. Le premier de ces princes donna l'ordre à celles de ses troupes qui stationnaient en Champagne, de pénétrer sur le territoire des Trois Évêchés, pendant que lui-même marcherait à la conquête de Naples.

Antoine, prévenu de ce mouvement, donna avis aux chanoines qu'un corps de Bourguignons s'avançait pour s'emparer de leur forteresse de Void, et les engagea à la lui livrer au plus tôt, s'ils ne voulaient pas la voir tomber entre leurs mains. Les chanoines s'empressèrent d'ouvrir les portes de Void aux troupes lorraines, et l'évêque Hector

d'Ailly permit également à celles-ci d'occuper sa forteresse de Liverdun.

Quelques années plus tard, la bonne intelligence qui n'avait cessé de régner entre le Chapitre de Toul et le duc Antoine, se refroidit et faillit se convertir en une profonde inimitié. La garnison entretenue par ce corps ecclésiastique dans la forteresse de Vicherey, ravagea les terres du comté de Vaudémont, mit le feu à plusieurs maisons et causa des dégâts pour une valeur de six mille francs. Comme les chanoines refusaient de donner satisfaction à Antoine, celui-ci leur envoya un défi de guerre dans toutes les formes, daté de la ville de Vézelise où ce prince se trouvait alors, et cette menace suffit pour lui faire obtenir promptement la réparation des dommages dont il avait à se plaindre.

Avant cette époque, et dans le cours des années 1528 et 1529, la peste, ou toute autre maladie contagieuse, était venue de nouveau porter le ravage dans la ville de Toul, et une grande partie des habitans s'était enfuie loin de ses murs. Pendant la durée même de cette calamité, l'Empereur faisait lever le landsfrid ou impôt destiné à subvenir aux frais de la guerre contre les Turcs. L'Évêque et le Chapitre payaient ensemble par mois cent-vingt florins pour l'entretien des troupes qu'ils devaient fournir, et la ville était taxée à dix cavaliers et à vingt hommes de pied.

L'évêque Hector d'Ailly mourut à Nancy le 1er mars 1532. Son corps, rapporté à Toul, fut enterré dans la chapelle de Sainte-Ursule ou des Onze mille Vierges, qu'il avait fait construire dans la Cathédrale [1]. Il donna, par testament, le tiers

[1] Cette chapelle est celle à laquelle on monte par une dizaine de marches, et dont la voûte se termine par une coupole à jour. Elle se distingue encore par la beauté de son architecture, quoiqu'elle ait été horriblement mutilée pendant la révolution. On y lisait autrefois l'épitaphe suivante sur le tombeau d'Hector d'Ailly. « Icy en ce tombeau repose reverend pere en Dieu Hector de Rochefort d'Ailli, évêque de Toul, de la noble maison d'Ailli en Auvergne, lequel, dès son adolescence, se dédia à l'église, suivant vertu et bonnes mœurs, en sorte qu'avenant le tems de retribution, fut fait évêque de Baïonne, où présula si vertueusement, que jusqu'aujourd'hui il est appellé le bon évêque, et depuis, monsieur le cardinal de Lorraine, nommé Jean, le connaissant digne de plus grande charge, le fit évêque de Toul, où il a depuis regenté toute sa vie, tenant son clergé et son peuple, tant en la cité que dehors, en paix et tranquilité, suivant l'église, souvent faisant le divin office dévotement en icelle, élargissant de ses biens aux pauvres : quoy voiant le prince de Lorraine, nommé Antoine, le fit son chancelier, où il se gouverna toute sa vie en grande réputation, lequel mehu de dévotion, fit construire cette chapelle des xi. milles vierges, qui donnant deux chefs d'icelles, que l'évêque de Cologne, nommé Herman, lui avoit donnés, lesquels il fit poser en une chasse d'argent dorée magnifiquement ouvrée, en laquelle chapelle fonda une messe pour chacun jour, qui s'y dira perpétuellement par les deux

de son bien aux pauvres, l'autre tiers aux officiers de sa maison, et destina le reste à des fondations pieuses.

Après la mort d'Hector d'Ailly, le cardinal Jean de Lorraine, aux termes de son acte de résignation, reprit de droit possession du siége de Toul, et vint faire son entrée solennelle dans cette ville, en 1515, *revêtu de sa chappe rouge et monté sur une mule blanche, houssée de veloux cramoisy*. Le clergé et le corps municipal allèrent le recevoir à la porte de la ville; le doyen du Chapitre lui fit une harangue, et on le conduisit sous le dais jusque dans la Cathédrale, où il entonna le *Te Deum*. Ce prince de l'Église administra le diocèse de Toul par des vicaires généraux jusqu'en 1537, époque où il résigna une seconde fois son évêché, aux mêmes conditions que la première, en faveur d'Antoine de Pélegrin dont nous allons parler.

évangélistes de céans, et leur assigna par chacune messe trois gros sur l'office des obits, pour la fondation de laquelle messe et de son obit annuel, donna 4000. frans contans avec sa crosse, sa mitre d'argent, deux beaux grands bassins aussi d'argent, avec draps d'or et d'argent pour faire habits d'église. Et après avoir regi ce beau siege, neuf ans, il mourut à Nancy, où son cœur demeura, et son corps fut en cette chapelle inhumé le 3. jours de Mars 1532.

Dieu lui fasse mercy. Amen. »

ANTOINE DE PÉLEGRIN,

SOIXANTE-QUINZIÈME ÉVÊQUE.

(1537.) Ce prélat, qui tirait son origine d'une famille noble du comtat d'Avignon, occupait depuis deux ans le siége de Toul, lorsque le duc Antoine, accompagné de François, marquis de Pont-à-Mousson, de Nicolas, évêque de Metz, et d'Anne de Lorraine, ses enfans, arriva au faubourg de Saint-Mansuy, où il déposa chez les Bénédictins, une côte de saint Étienne, premier martyr, qu'il avait apportée pour en faire présent à la Cathédrale. Le prince passa plusieurs jours dans l'abbaye, et y reçut les hommages de l'Évêque, du clergé et des magistrats. La relique fut portée avec solennité, de l'église du monastère à la Métropole, et le Duc, ainsi que ses enfans, suivirent pieusement cette procession.

L'année suivante, le prince François, fils aîné d'Antoine, ayant épousé Christine de Danemark, vint visiter avec cette princesse la ville de Toul qui les reçut avec la plus grande pompe. Le Chapitre leur fit présent de trois cents écus *au soleil*, et la municipalité leur en donna deux cents *avec dix*

pièces d'un vin exquis. Le prince et son épouse, touchés de ces marques d'affection, allèrent en personne remercier le doyen des chanoines et le Maître-Échevin de la Cité.

Lors du mariage d'Anne de Lorraine avec le prince d'Orange, son père, le duc Antoine, envoya un gentilhomme de sa cour en faire part au Chapitre, et celui-ci, pour témoigner sa reconnaissance de cette démarche, députa un des siens au duc de Lorraine, pour le complimenter et pour offrir en même tems à la Princesse une bourse de deux cents écus d'or.

Ces fréquentes libéralités du Chapitre ne surprennent pas lorsqu'on se rappelle la richesse territoriale de ce corps qui était seigneur de plus de vingt villages, et qui avait tant d'intérêt à se maintenir en bonne intelligence avec les princes voisins, afin de conserver à ses domaines leur continuelle protection. Et néanmoins l'avarice paraît avoir été long-tems la tache honteuse du plus grand nombre de ses membres, malgré l'abondance de biens temporels dont ils jouissaient. Dans le cours des quinzième et seizième siècles, les chanoines ne se contentaient plus du produit de leurs prébendes, qui dépassaient cependant quatre mille francs de notre monnaie; ils s'appropriaient le revenu de certaines cures, et faisaient administrer celles-ci par des prêtres pauvres et ignorans auxquels ils n'en laissaient que le casuel. Quelques-

uns possédaient jusqu'à huit cures en même tems. Il fallait que cette conduite des chanoines fût bien scandaleuse et bien indigne, pour que le père Benoît, qui écrivait sous les yeux de leurs successeurs, lui d'ordinaire si timide et si réservé, n'ait pas craint de flétrir les premiers par ces paroles où respire enfin l'indépendance de l'historien : « Tel était le désordre du diocèse, où l'ignorance triomphait dans la plupart des ministres de l'Église. L'histoire ne fait nul scrupule d'en attribuer la faute aux chanoines qui, peu contens du revenu de leurs prébendes, le grossissaient par des voies si injustes et si opposées à l'ancienne discipline. On voyait dans ces tems fâcheux un chanoine posséder sept ou huit cures, *s'engraisser des aumônes des fidèles, et n'en laisser que les miettes à des prêtres ignorans* [1]. »

L'évêque Pélegrin voulut apporter un remède à ces scandales, mais ses efforts ne furent couronnés d'aucun succès ; le Chapitre réclama près de la cour de Rome, et celle-ci eut la faiblesse, sinon d'approuver, au moins de tolérer ces déplorables abus. Un peu après, le même prélat, qui avait à cœur de redresser les mœurs relâchées de son clergé, publia à cet effet des statuts, et donna mandement de les exécuter dans tout son diocèse. La plupart des ecclésiastiques qui se voyaient ainsi som-

[1] *Hist. de Toul*, p. 624.

més d'amender leur conduite, refusèrent de recevoir ces statuts, y formèrent opposition, et portèrent leur appel au Pape. Pélegrin, blessé par cette démarche outrageante pour lui, et indigné de la corruption tenace de son clergé, perdit courage, renonça à son évêché, et alla se retirer en Provence, où il mourut vers la fin de l'année 1542.

L'hérésie de Luther se répandait alors comme une lave sur toute l'Allemagne, et menaçait d'envahir la Lorraine et l'évêché de Toul. Le cardinal Jean, qui venait de rentrer pour la troisième fois en possession de ce dernier siége, envoya un inquisiteur dans son diocèse « qui fit mettre en prison tous ceux qui étaient convaincus d'hérésie; qui n'épargna ni les scandaleux, ni les pécheurs publics, et dont la sévérité rendit sages les libertins, dissipa les hérétiques et rendit la tranquillité aux honnêtes gens [1]. »

Le Cardinal-Évêque aurait pu obtenir peut-être un résultat aussi heureux, et par un moyen autrement en rapport avec l'esprit et la tolérance de l'Évangile, s'il avait contraint son clergé à réformer ses mœurs, et s'il avait donné lui-même l'exemple des vertus apostoliques.

---

[1] *Hist. de Toul.* p. 625.

TOUSSAINT D'HOCEDY,

SOIXANTE-SEIZIÈME ÉVÊQUE.

(1543.) Né à Valenciennes et fils d'un magistrat de cette ville, Toussaint d'Hocedy, après avoir fait ses études à Louvain, partit pour Rome dans l'espérance d'y rencontrer la fortune. Son esprit naturel et son instruction le firent remarquer du cardinal de Lorraine, qui le prit à son service et qui le choisit pour son secrétaire. Il l'employa dans diverses négociations tant en Allemagne qu'en Espagne, et le recommanda au duc Antoine, son frère, qui, ayant eu l'occasion lui-même de mettre plusieurs fois à l'épreuve les talens diplomatiques de son jeune protégé, le nomma maître des requêtes de son palais. Telle était la position d'Hocedy dans le monde, lorsqu'il embrassa l'état ecclésiastique. Antoine de Pélegrin étant mort, Jean de Lorraine résigna une troisième fois son évêché de Toul en faveur de son ancien secrétaire, ayant soin de stipuler les réserves faites aux deux précédens évêques. Hocedy fut préconisé à Rome le 9 février 1543, et fit son entrée dans Toul le 4 juin de l'année suivante.

La cérémonie d'intronisation, ordinairement si solennelle, ne se distingua alors que par la solitude et la tristesse. Aucun membre de la magistrature bourgeoise ni même du Chapitre ne se présenta à la porte de la ville pour recevoir le Prélat, qui se rendit, monté sur un cheval et sans suite, jusque devant la Cathédrale, où il entra pour prêter le serment d'usage. Le refus des honneurs ordinaires en pareille circonstance venait de ce que les chanoines et les bourgeois considéraient comme un affront de la part du Cardinal, de leur avoir donné son secrétaire pour évêque, tandis que depuis de longues années, ils n'avaient eu pour prélats que des hommes sortis de familles princières, ou revêtus, avant leur promotion, de dignités éminentes. La vanité blessée du Chapitre et de la bourgeoisie fut cause d'une profonde mésintelligence entre eux et l'Évêque, pendant toute la durée de l'épiscopat de ce dernier.

A peine Hocedy était-il installé sur son siége, qu'il reçut de Charles-Quint, qui venait d'arriver à Metz, une lettre par laquelle il lui notifiait que la diète de Spire l'avait taxé en sa qualité de prince de l'Empire, comme évêque et comte de Toul, ville impériale, à la somme de trois mille florins, pour sa quote-part dans l'impôt du landsfrid. La même diète avait fixé la contribution à la charge de la ville de Toul, pour le même objet, à deux mille florins par trois mois; mais les magistrats récla-

mèrent et obtinrent une réduction de moitié.

(1544.) Le 11 juillet suivant, l'Empereur, qui s'était fait précéder par son armée, se présenta devant Toul, accompagné de l'Archiduc, du prince d'Orange et d'une cour nombreuse. Les magistrats, l'Évêque et tout le clergé revêtus de chappes, allèrent le recevoir hors de la porte du Gué. Les premiers lui présentèrent les clés de la ville, et l'Évêque, après l'avoir complimenté, l'invita à se placer près de lui sous un dais de taffetas rouge orné des armes de l'Empire et de l'Autriche. On le conduisit ainsi en grande pompe jusque dans le palais épiscopal où il coucha. Le lendemain Charles-Quint donna audience à Aubry de la Fosse, maître-échevin, à Jean Boileau, à Clément de Biqueley, et à Jean Guérin, officiers municipaux de Toul, qu'il accueillit avec bonté, et auxquels il promit de maintenir en tous tems les franchises de la cité. Ces députés de la bourgeoisie furent conduits immédiatement après dans l'appartement de Nicolas Pernot, chevalier, seigneur de Grandville, conseiller d'état et garde des sceaux de l'Empereur. Là, au nom de tous les habitans, ils prêtèrent serment de fidélité à Charles-Quint et à ses successeurs à la couronne impériale. Le même jour, Charles sortit de Toul, et se dirigea vers Saint-Dizier, dont ses troupes faisaient le siége.

L'accueil royal que Charles-Quint reçut dans

Toul, et le serment prêté par les bourgeois furent les derniers actes qui témoignèrent publiquement de la dépendance de cette ville envers les empereurs d'Allemagne. Encore quelques années et elle leur échappera sans retour.

Les armées française, allemande et espagnole qui traversaient alors la Lorraine et le pays toulois, y amenèrent à leur suite les épidémies et la famine. Les habitans des campagnes et beaucoup de ceux des villes ne vivaient que d'herbes et de racines, et comme la maladie étendait de plus en plus ses ravages, les chanoines de la Cathédrale, suivant leur prudente habitude, s'enfuirent assez loin pour ne pas être exposés aux attaques du fléau. Charles-Quint voulut profiter de leur absence pour s'emparer de la forteresse de Void; il envoya un corps d'Espagnols, avec ordre de l'occuper en son nom, mais ils furent repoussés par la garnison que le Chapitre avait eu la précaution d'y faire entrer, et qui se défendit si vaillamment que les assaillans se virent contraints de lever le siége. François I[er], de son côté, députa vers les chanoines le cardinal de Lorraine, le duc François de Guise et le comte d'Aumale, pour leur demander l'autorisation de mettre une garnison française dans cette même forteresse, faveur qu'il n'obtint pas, les chanoines étayant leur refus sur la conduite qu'ils venaient de tenir envers l'Empereur. Les princes, quoique piqués, ne manifestèrent pas leur mécontentement

au Chapitre, et loin de chercher à s'en venger, ils payèrent d'avance la subsistance de plusieurs milliers de lansquenets qui allaient traverser leurs domaines. Ces troupes mal disciplinées firent mine d'attaquer la ville de Toul, et la menacèrent du pillage, désastre qu'elle ne put éviter qu'en leur versant une somme de trois cents florins.

Le duc François Ier étant mort, le 12 juin 1545, la duchesse Christine, son épouse, et le prince Nicolas de Lorraine, évêque de Metz, son frère, furent chargés du gouvernement de ses états pendant la minorité de Charles III. Comme ces régens se proposaient de réparer leurs places fortes, ils levèrent un subside extraordinaire, et invitèrent l'évêque de Toul ainsi que le Chapitre à permettre que leurs propres sujets fussent également imposés. L'un et l'autre s'y refusèrent vainement; les régens passèrent outre, et leurs commissaires levèrent de force un impôt sur les terres de l'Évêché. Cette violence excita les réclamations du Prélat et des chanoines; ils en portèrent leurs plaintes à l'Empereur, qui les renvoya au duc de Guise, chargé d'arranger l'affaire; mais ce prince fit d'inutiles tentatives près du conseil de Lorraine, il n'en obtint aucune réparation.

Le peu d'empressement que Charles-Quint apporta dans cette circonstance pour faire rendre justice à l'Évêque et au Chapitre, lui aliénèrent l'esprit de ces derniers, qui s'aperçurent enfin que

l'Empereur ne pensait à eux que pour leur demander des subsides, et jamais pour les protéger efficacement contre les vexations des princes voisins. Les bourgeois, éclairés par cet exemple, commencèrent dès lors à se détacher peu à peu de la fidélité qu'ils avaient jurée à ce même monarque, et, comme l'avaient déjà fait plusieurs fois leurs pères, ils tournèrent leurs regards vers le roi de France, pour se placer sous sa protection spéciale. En 1547, ils sollicitèrent d'Henry II de nouvelles lettres de garde [1] que ce prince leur accorda avec d'autant plus de facilité qu'il nourrissait déjà le projet de réunir bientôt la ville de Toul à ses états. En effet, au mois de mars de l'année suivante, il envoya le duc de Guise pour sonder l'esprit des habitans, et pour les disposer à secouer l'autorité de l'Empereur. Le Duc, après avoir eu plusieurs conférences avec ceux des chanoines et des bourgeois qui étaient les plus dévoués à la France, sortit de Toul, emportant la presque certitude que le Roi, son maître, ne rencontrerait aucune opposition à ses desseins de la part des habitans. Cependant trois ans s'écoulèrent encore avant que l'occasion s'offrît à Henry II de réaliser ses vues sur notre ville. Mais, dans le cours de 1551, les princes d'Allemagne, lassés du despotisme de Charles-

[1] *Archives de l'Hôtel-de-Ville*, titre des Privilèges, p. 277.

Quint, ayant offert au roi de France de former avec eux une ligue offensive contre l'Empereur, la proposition fut acceptée, et Henry fit insérer dans le traité conclu le 5 octobre de la même année, qu'il commencerait par s'emparer des quatre villes *qui n'étaient pas de langue germanique*, savoir : Cambray, Toul, Metz et Verdun, pour les garder comme vicaire de l'Empire.

Les choses étant ainsi arrêtées, le Roi ne négligea rien de ce qui pouvait être utile au succès de son expédition. Dès le mois de novembre il donna des ordres pour fortifier Vaucouleurs, et confia au duc de Nevers le soin de faire approvisionner toutes les villes frontières de Champagne, pour la subsistance de ses troupes pendant leur passage à travers les trois Évêchés. Le Duc écrivit aux chanoines de Toul, pour les inviter à faire conduire leurs grains au château de Montclair, où l'armée française devait prendre ses cantonnemens, dans les mois de décembre et de janvier, et pour leur demander en même tems la remise de leur forteresse de Void. Les chanoines qui finissaient, aussi bien que la bourgeoisie touloise, par se lasser de la suprématie impériale, et qui d'ailleurs avaient été travaillés d'avance par les émissaires secrets du Roi, n'hésitèrent pas un instant à envoyer leurs grains au lieu indiqué, et à ouvrir au Duc de Nevers les portes de Void, où ce prince fit immédiatement entrer cinquante soldats français.

Dans le courant de janvier, le cardinal de Lorraine, archevêque de Rheims, qui était porteur d'instructions secrètes de la part d'Henry II, vint à Toul, et alla loger à l'abbaye de Saint-Mansuy, où Robert de Lénoncourt, évêque de Metz, et Toussaint d'Hocedy, évêque de Toul, allèrent lui faire visite le jour même de son arrivée. Le lendemain, le Cardinal convoqua en assemblée générale l'Évêque, les chanoines, les magistrats municipaux et les notables de la cité. Il leur adressa un discours dans lequel il leur exposa les raisons qui avaient déterminé le Roi à conduire une armée en Allemagne contre Charles-Quint, et termina par prier les membres de l'assemblée de mettre la ville et tout le pays toulois sous la protection et la garde de la France. L'Évêque, le Chapitre et les bourgeois, qui ne désiraient rien tant que de rentrer sous la domination française, passèrent avec le Cardinal un traité où les uns et les autres reconnurent pour toujours le roi de France comme protecteur de la ville et de l'évêché de Toul, et où ils stipulèrent le maintien des droits, priviléges et franchises dont ils jouissaient respectivement depuis un tems immémorial.

(1552.) L'armée française pénétra dans l'Évêché au commencement de février, et continua sa marche pendant tout le mois suivant. Une partie campa dans les faubourgs de Toul, en attendant l'arrivée du Roi, et l'autre défila sous les murs de la ville.

Henry II partit seulement de Joinville le 9 avril, et alla coucher à Gondrecourt, où il trouva rangés en bataille les corps de troupes commandés par le duc de Guise et le maréchal de Saint-André. Le lendemain il se dirigea sur Vaucouleurs, et y rejoignit les deux cents gentilshommes de sa maison et les quatre cents archers de sa garde. Il suivit sa route par Void, où l'attendaient les députés du Chapitre, qui le reçurent avec une grande magnificence, et qui lui offrirent un banquet splendide. Le même jour il alla coucher à Sorcy, où l'avaient précédé ses cent Suisses armés en guerre, et où les députés de Toul, Claude de Baillivy et Jean Boileau, vinrent lui offrir leurs hommages et leur soumission au nom de la ville. Enfin le lendemain, 12 avril, qui était le mardi saint, Henry II entra dans Toul par la porte Malpertuis, suivi de cinq cents nobles ou chevaliers, et d'un corps de sept mille hommes. Le duc François de Guise et le connétable de Montmorency l'accompagnaient. Toutes ces troupes traversèrent la ville et allèrent camper dans la plaine de Dommartin, où se trouvaient déjà réunis les lansquenets et les Suisses. Le Roi logea au palais épiscopal, et séjourna à Toul le mardi, le mercredi et une grande partie du jeudi saint. Ce jour-là, il fit dans la galerie du palais la cérémonie du lavement des pieds : il servit douze pauvres à table, leur lava les pieds et leur donna à chacun une robe de drap rouge

et sept écus. Le même soir, il quitta Toul pour se rendre à Nancy, après avoir laissé dans la ville cinq cents hommes de troupes sous les ordres du sieur d'Esclavolles, qu'il nomma gouverneur, et après avoir reçu le serment des magistrats, auxquels il promit de conserver les libertés et les franchises de la cité [1].

Dès cette époque, c'est-à-dire du 12 avril 1552, date en réalité la réunion de la ville de Toul au royaume de France, quoique cette réunion n'ait été effectuée légalement, et reconnue définitivement par l'Allemagne, qu'en vertu du traité de Munster, en 1648. Depuis Henry II, qui prit possession de Toul, comme nous venons de le voir, plus encore par l'assentiment des habitans que par la ruse ou par la terreur de ses armes[2], la France a maintenu

---

[1] La formule de ce serment ne nous est malheureusement pas conservée; mais il est très probable que les Toulois, tout en jurant fidélité au roi de France, firent en même tems quelques réserves en faveur des anciens droits de l'Empereur. Le nouveau serment qu'Henry II leur demanda peu de tems après, et les raisons dont ils étayèrent leur refus, semblent confirmer cette opinion.

[2] « Je sais que les auteurs allemands ne conviennent point que Toul se soit donnée à la France sans contrainte et de plein gré; il soutiennent au contraire qu'elle fut prise par fraude; mais comme je n'écris cette histoire que sur des actes authentiques, qui nous ont été laissés par ceux mêmes qui ont fait le traité, et qui ont été les témoins oculaires

sans interruption dans cette ville une garnison, avec un gouverneur militaire y commandant en son nom seul, veillant à la défense de la place et à l'entretien des fortifications.

L'Empire conserva encore pendant un demi-siècle quelques-uns de ses anciens droits sur la ville de Toul et le pays toulois, tels que de lever un contingent de troupes et des contributions, ainsi que de faire juger les appels, en dernier ressort, des affaires civiles, par sa Chambre de Spire. Mais ces droits tombèrent successivement pièce à pièce, et la similitude de langage et de mœurs, aussi bien que les édits des rois firent promptement adopter à nos pères la France pour leur nouvelle patrie. Enfin, le traité de Munster, de 1648, qui consacra définitivement la réunion de la ville et de l'évêché de Toul au royaume, s'exprime ainsi dans son soixante-septième article: « La souveraine puissance sur les villes et évêchés » de Metz, Toul, Verdun et leurs détroits, nom-

---

de la reddition de cette place, on doit déférer à mon sentiment préférablement à celui des étrangers, qui n'en ont parlé que sur de très faibles conjectures.

« Si cependant la fidélité que je dois avoir à écrire un fait aussi considérable que celui-ci devenait suspect à quelqu'un, on pourra le guérir aisément de sa maladie, et me rendre en même tems justice, en recourant aux pièces qui feront la garantie de cette histoire. » Benoît, *Hist. de Toul*, p. 640.

» mément sur Moyenvic, appartiendra désormais
» à la couronne de France, et lui sera incorporée
» à perpétuité et irrévocablement, en la même
» façon que jusqu'à présent elle avait appartenu à
» l'Empire romain, conservant le droit métropo-
» litain à l'archevêché de Trèves. »

Nous n'anticiperons pas davantage sur les faits, et nous allons reprendre la marche de notre histoire. Six jours après que le roi Henry II eut quitté Toul, le gouverneur, d'Esclavolles, qui n'était pas encore très sûr de la fidélité des bourgeois, les fit assembler, et leur dit que, quoique le Roi n'élevât aucun doute sur leur dévouement à sa personne, cependant, par mesure de prudence, il les faisait inviter à venir déposer leurs armes au palais épiscopal. A cette proposition, de violens murmures s'élevèrent de toutes parts, et les Toulois, qui n'avaient cessé de former une milice armée, dès avant la conquête romaine, refusèrent formellement d'abandonner leurs armes, et déclarèrent qu'on ne les leur arracherait pas autrement que par la force. Le Gouverneur, qui était loin de s'attendre à une réponse aussi énergique, craignit, en persistant dans sa demande, d'indisposer les esprits contre son souverain, et de susciter un soulèvement général. Il renonça donc à son projet de désarmement, et ne parla plus même de cette mesure, qui ne reçut jamais son exécution. Cependant, malgré cet échec, d'Esclavolles se rendit

maître absolu dans la ville, au mépris de l'ancienne autorité politique de l'Évêque et du Maître-Échevin; lui seul tenait les clés des portes et commandait aux compagnies bourgeoises, aussi bien qu'à la garnison française [1]. Quant à l'administration civile et à l'exercice de la justice, rien n'y fut changé; les magistrats municipaux conservèrent leur double attribution, et continuèrent à être élus par leurs concitoyens suivant les formes établies.

Le connétable de Montmorency s'était emparé de Metz dès le 10 avril, sans coup férir, et Henry II y était entré le 18. Ce prince en repartit le 21 pour se diriger sur Strasbourg, qui lui ferma ses portes, et dont il ne voulut pas entreprendre le siége. Il parcourut ensuite la Basse-Alsace, et se rendit maître de plusieurs places de cette province, entre autres

---

[1] « Le Roi envoya un gouverneur, nommé d'Esclavolles, qui, dès qu'il fut entré dans Toul, se saisit des portes et clés de la ville, et se fit rendre tous les honneurs et droits appartenant à un gouverneur. En sorte que, quoique notre cité eût toujours été gouvernée par des maîtres-échevins, qui tenaient les clés des portes, et qui marchaient par la ville avec quatre massiers ou hallebardiers devant eux, tout cela leur fut ôté pour en orner ledit gouverneur, ce qui fâcha si fort le sieur Jean Boileau, maître-échevin en ladite année 1552, qu'il quitta la ville de Toul, et s'en alla demeurer au Pont-Saint-Vincent, où il mourut, n'ayant pu souffrir la honte de se voir ainsi privé des honneurs dûs à sa charge. » *Mémoires de Jean Dupasquier*, p. 173.

de Wissembourg. Henry était dans cette ville, lorsqu'il envoya le sieur de Grammont à l'Evêque, au Chapitre et aux bourgeois de Toul, pour leur demander une somme considérable destinée à la réparation des fortifications de leur ville, et pour exiger d'eux un nouveau serment de fidélité. Les uns et les autres députèrent des commissaires au Roi, pour le prier de ne rien changer à la formule du serment qu'ils avaient prêté récemment entre ses mains, donnant pour motifs, *qu'ils ne pouvaient entièrement se soustraire de l'obéissance qu'ils devaient à l'Empereur, qui, sous le prétexte de ce changement, ordonnerait sans doute aux garnisons de Luxembourg et de Thionville de courir sur eux.*

Le Roi, qui ne voulait pas, pour une vaine formule, indisposer contre lui ses nouveaux sujets, leur fit répondre, de son camp de Wissembourg, sous la date du 14 mai, qu'il se contentait de leur premier serment [1], et qu'il adressait au gouverneur

---

[1] « Voici en quels termes les magistrats messins prêtèrent serment à Henry II, lors de l'entrée de ce prince dans leur ville, le 18 avril: on doit supposer que celui des Toulois devait être le même quant au fond : « Nous...... ayant entendu de vous que pour le bien du Saint-Empire, recouvrement et conservation de la dite liberté, a été, ces jours passés, fait et accordé entre vous et les princes de ladite Germanie, ligue offensive et défensive, à l'encontre de Charles V, pour les biens de laquelle ligue vous vous êtes acheminé jusqu'en cette ville; ne voulant défavoriser ladite ligue,

d'Esclavolles, le contingent de contributions fixé par son Conseil, et destiné à payer les travaux à exécuter aux fortifications de Toul. Cette contribution était ainsi répartie : la ville devait verser deux mille écus *au soleil*, l'Évêque douze cents, le Chapitre mille, l'abbaye de Saint-Mansuy mille, l'abbaye de Saint-Èvre cinq cents, celle de Saint-Léon deux cent cinquante, et le Chapitre de Saint-Gengoult, aussi deux cent cinquante.

Henry, après avoir parcouru le Luxembourg avec son armée, arriva le 12 juin devant Verdun, qui lui ouvrit ses portes, et où il laissa pour gouverneur le sieur de Tavannes, avec douze cents hommes de garnison. De là, le Roi poursuivit ses conquêtes dans les Ardennes, où il s'empara d'un grand nombre de petites places, telles que Danvillers, Yvoi, Montmédi, etc., et termina ainsi cette campagne de trois mois, qui ne fut pour ses soldats qu'une glorieuse promenade, mais qui dota la France d'une belle province, connue depuis sous le nom des Trois-Évêchés.

(1552.) Cependant Charles-Quint, après la paix de Passau, qui prononçait une amnistie générale

---

nous jurons de ne jamais supporter ledit Empereur, ains au contraire, de vous porter toujours honneur, faveur, assistance, suppliant votre majesté de nous vouloir prendre *en sa protection et sauve-garde, sans préjudice des droits du Saint-Empire.* » *Histoire de Metz*, par Viville, t. 1er, p. 216.

entre les princes allemands et lui, et qui obligeait tous les sujets de l'Empire qui s'étaient rangés sous les bannières de la France, à s'en retirer dans un bref delai, voyant qu'Henry II refusait de restituer les villes dont il s'était rendu maître, sous le titre de *protecteur et de vicaire du Saint-Empire*, résolut de les arracher à tout prix de ses mains. Dès le 20 septembre, il passe le Rhin à Strasbourg et repousse les troupes du marquis de Brandebourg, qui, dans leur retraite, ravagent la Lorraine, et viennent camper le long des rives de la Moselle, jusque sous les murs de Toul. Le 19 octobre, l'armée de Charles V paraît devant Metz et en commence le siége; lui-même la rejoint un mois après, pour en diriger les opérations en personne. Henry II avait été loin de se laisser surprendre; il avait pris, au contraire, toutes les précautions pour s'affermir dans ses nouvelles conquêtes. Le commandement des villes de Metz, de Toul, de Verdun, et des autres places susceptibles d'être attaquées, avait été confié à des hommes d'un courage et d'une habileté reconnus. Le duc de Nevers avait remplacé d'Esclavolles à Toul, et le duc François de Guise avait été envoyé à Metz avec le titre de lieutenant-général. Ce dernier prince, petit-fils de René II, duc de Lorraine, se couvrit d'une gloire immortelle par sa défense de Metz. Nous n'entrerons pas dans les détails de ce siége, ce serait sortir de notre sujet; nous dirons seulement qu'il fut un

des plus beaux faits qui aient illustré les armes françaises.

La ville de Toul était alors plongée dans une vive inquiétude; elle s'attendait de jour en jour à se voir attaquée par les troupes de Charles-Quint, aussitôt après qu'elles se seraient emparées de Metz, et elle redoutait de la part de l'Empereur un châtiment sévère. Mais l'anxiété fut portée à son comble parmi les Toulois, lorsque le bruit se répandit que le projet d'Henry II était de faire brûler leur ville, si Charles-Quint s'en approchait avec son armée, et s'il manifestait l'intention de l'assiéger. Les Toulois, alarmés, écrivirent au Roi pour le supplier de renoncer à un si cruel expédient, et de se contenter de faire raser leurs fortifications. Henry s'empressa de les rassurer et de leur promettre que jamais il n'aurait recours à une telle mesure; en même tems il donna de nouveaux ordres pour mettre la ville en état de soutenir un siége. Le duc de Nevers, gouverneur de Toul, ne négligea rien pour y parvenir; il fit réparer les parties de murailles délabrées par le tems, creuser et élargir les fossés, et démolir une foule de maisons élevées sur les glacis de la place. Son dessein était même de se servir de l'église cathédrale, comme d'un cavalier, et d'y placer des pièces d'artillerie; mais le Chapitre réclama, et obtint du gouverneur qu'il renoncerait à ce projet, moyennant le paiement d'une somme de douze cents livres, qui furent employées

à construire une redoute sur la Moselle. Les églises des abbayes de Saint-Èvre et de Saint-Mansuy furent loin d'être aussi ménagées; on les rasa de fond en comble, dans la crainte que l'ennemi ne s'en servît pour battre la ville.

Pendant ces préparatifs, Charles-Quint qui éprouvait chaque jour devant Metz un nouvel échec, méditait sa retraite et voulait s'assurer quelles pouvaient être les forces des Français vers Pont-à-Mousson et Toul, afin de prendre au besoin cette direction. A cet effet, il envoya le comte d'Egmont avec deux mille chevaux et plusieurs enseignes d'hommes de pied, pour explorer les bords de la Moselle depuis Metz jusqu'à Toul. Arrivé sous les murs de cette dernière ville, d'Egmont fit sommation au Gouverneur de se rendre, mais celui-ci répondit: « Quand l'Empereur aura pris Metz et qu'il aura fait devant Toul ce qu'il a fait devant cette place, alors seulement il sera tems de venir me sommer, et je saurai quoi répondre. » Le comte, frappé de la fermeté de ce langage n'insista pas, et s'éloigna avec ses troupes. Le premier janvier suivant (1553), Charles-Quint leva le siége de Metz et se retira à Thionville, après avoir perdu, croit-on, dans cette malheureuse expédition, près de quarante mille hommes de ses meilleures troupes.

Le duc de Nevers fut remplacé à Toul, dans le commandement de la place et des troupes de la

En 1561, l'une des quatre tours de la Cathédrale, celle qui s'élevait sur le petit collatéral à la

---

tes lettres verront, salut; savoir faisons, nos chers et bons amis les Évêque et Comte, Doyen, Chapitre de la Cathédrale, Clergé, Maistre-Échevin, justiciers, magistrats et bourgeois de Toul, nous ont faict dire et remonstrer que par plusieurs requestes qu'ils nous ont cy-devant présentées, nostre vouloir et intention a toujours esté de leur laisser l'administration et exercice de la dicte justice de la dicte ville, tant civille que criminelle, ainsi qu'ils l'exerceoient et faisoient cy devant, mesme du tems que nostre très honoré sieur et père, que Dieu absoille, la print en sa protection et sauve-garde, sans en tout ou partie innover ou changer aucune chose. Ce neantmoins, aucuns gouverneurs ou lieutenans par nous, en ladicte ville, contre nos vouloir et intention, se seroient ingérés et s'efforcent prendre cognoissance du faict de leur justice tant au civil que criminel; pour à quoi obvier et désirant la dicte ville de Toul et les habitans d'icelle estre maintenus, conservés et gardés en leurs franchises et libertés, avons dict et déclairé, disons et déclairons que nous n'avons jamais entendu comme encore n'entendons qu'il s'y fasse aucun exercice et administration de justice, sinon *de par eulx, entre eulx, leurs magistrats, Echevins et bourgeois*, ainsi qu'ils faisoient et administroient auparavant que notre dict seigneur et père la print en sa protection, en deffandant à tous nos gouverneurs et lieutenans doresnavant de ne plus s'entremectre et cognoistre du faict de la dicte justice, tant au civil que criminel, sur peine de faux et de nullité de tout ce qui auroit esté faict au préjudice de ces présentes; par lesquelles mandons à nostre très cher et bien amé cousin le mareschal de Vielleville, nostre gouverneur et lieutenant général es pays mes-

droite du grand autel, s'écroula avec un fracas épouvantable, vers onze heures du soir; elle enfonça dans sa chute les voûtes du chœur, et renversa l'énorme pilier qui les soutenait de son côté. Cette tour ne fut point reconstruite; le Chapitre, à la charge duquel était l'entretien de l'église, fit au contraire démolir la tour correspondante, et il lui en coûta plus de cent mille francs pour réparer le désastre. Peu après, le Chapitre fit une perte presque aussi considérable : craignant que son trésor ne fût pas en sûreté dans la ville de Toul, il le transporta à Nancy, et le plaça, par le conseil de l'évêque Toussaint d'Hocedy, dans la maison qu'occupait alors ce prélat. Quelques jours étaient à peine écoulés, que des voleurs dérobèrent de ce trésor pour quatre-vingt mille francs d'objets précieux.

Ces dommages, s'il faut en croire le père Benoît, inquiétèrent moins les chanoines que les progrès de l'hérésie. La doctrine de Luther commen-

---

sin ou son lieutenant audict Toul, le capitaine de Montaigu, que nostre présente déclaration, vouloir et intention ils fassent, souffrent et laissent lesdits habitans de la dicte ville de Toul joir et user plainement et entierement, sans leur faire mectre ou donner ne souffrir leur estre faict, mis ou donné pour l'advenir aucun trouble ou empechement. » *Archives de l'Hôtel-de-Ville de Toul*, titre des Priviléges, p. 287.

çait en effet à se répandre dans la ville de Toul, et surtout dans ses faubourgs, en dépit des édits de l'Évêque et des magistrats. Les soldats et les officiers de la garnison, dont beaucoup professaient la nouvelle religion, contribuaient chaque jour à la propager davantage, et promettaient leur appui aux bourgeois qui l'embrasseraient. Un docteur en Sorbonne, renommé par son éloquence, fut invité à venir prêcher à la Cathédrale contre les novateurs; mais ses prédications n'obtinrent aucun résultat, et la réforme prenait pied de plus en plus. Le Chapitre et le clergé prièrent alors instamment leur évêque, Toussaint d'Hocedy, de quitter Nancy et de venir résider dans sa ville épiscopale, afin que par sa présence il y pût arrêter les progrès du mal. Hocedy se rendit à leur invitation, et aussitôt arrivé, il fit assembler les chanoines et les bourgeois, leur adresssa une longue harangue, et les amena à promettre par serment de faire tout ce qui dépendrait d'eux, même de prendre les armes au besoin, pour défendre la religion catholique et pour empêcher la propagation de l'hérésie dans la ville de Toul. Les magistrats s'entendirent avec l'Évêque, et exercèrent sur tous les habitans une surveillance sévère. Ils allaient chaque semaine les visiter dans leurs maisons et usaient de toute leur influence envers eux, et même de la menace, pour les détourner de l'adoption des nouvelles doctrines. Mais tant de

soins et d'efforts déployés par l'Évêque et les chefs de la cité n'empêchèrent pas que quarante-deux familles qui demeuraient dans les faubourgs, et un grand nombre de celles de la ville n'embrassassent le protestantisme.

Le 15 mars 1561, les religionnaires toulois, réunis à une centaine de soldats de la même croyance, parcoururent de nuit toutes les rues, renversèrent et brisèrent les images de saints que, dans ce tems, les catholiques avaient coutume de placer au-dessus des portes de leurs maisons, et couvrirent d'immondices et de boue celles qui ornaient le portail de la Cathédrale. De là, ils allèrent enfoncer les portes des chanoines, et, poussés par un délire fanatique, ils outragèrent jusque dans leurs lits ces prêtres sans défense. Les catholiques, indignés de ces scènes audacieuses, perdent alors toute modération, et se laissent entraîner eux-mêmes à la plus aveugle fureur; ils tiennent un conciliabule dans lequel ils forment le projet d'égorger sans pitié tous les hérétiques de la ville. Cette barbare résolution est sur le point de s'accomplir, et l'heure du massacre général va sonner, lorsque le gouverneur en a heureusement connaissance. Il met à l'instant la garnison sous les armes, et contraint les catholiques, par un énergique déploiement de forces, à renoncer à l'exécution de leur complot. Ainsi, grâce à la fermeté de ce digne officier, la ville de Toul ne fut pas ensan-

glantée par le meurtre de ses enfans, et elle n'eut pas à déplorer une Saint-Barthélemy.

Cependant le calme était loin d'être rétabli dans Toul; un ferment de haine et de discorde y était sans cesse alimenté par la présence des deux religions, et les protestans, soutenus par des soldats de la garnison, continuaient à insulter les catholiques. Le 25 du même mois de mars, ils firent venir un ministre, et comme ils n'avaient pas de temple à leur disposition, ils enfoncèrent les portes de l'église Saint-Vâst et l'y introduisirent. Le ministre se mit en devoir de prêcher, mais à peine avait-il commencé, que les catholiques accoururent en foule pour le chasser. Les femmes, dans cette circonstance, poussèrent la fureur jusqu'aux derniers excès; elles brisèrent les fenêtres de l'église, et lancèrent à travers des bottes de paille enflammée pour brûler ceux qui s'y trouvaient.

Le Chapitre sollicita instamment Charles IX d'obliger les protestans à sortir de Toul, et il obtint de lui un décret dans ce sens; mais les protestans eurent assez de crédit pour le faire révoquer, et pour obtenir l'autorisation d'y demeurer.

Au mois d'avril de l'année suivante, trois ministres, envoyés de Metz, prêchèrent dans plusieurs maisons particulières, et firent la cérémonie de la cène sur la place publique. Ces ministres adressèrent une requête au Gouverneur, aux fins d'obtenir la permission d'enterrer leurs morts dans le cimetière

de Saint-Amand, mais cette faveur ne leur fut pas octroyée. François de Rosières, vicaire-général de l'Évêché, supplia de nouveau Charles IX de n'accorder aucune protection dans Toul aux protestans, et de n'y tolérer d'autre culte que celui de la religion catholique. Le Roi n'accueillit pas entièrement cette demande, mais il rendit un décret par lequel il ordonna que les Luthériens ne pourraient enterrer leurs morts que dans la campagne, et que leurs ministres sortiraient de la ville sous trois jours.

Tel était l'état des choses à Toul, lorsque le prince de Condé, qui revenait d'Allemagne à la tête d'une armée considérable de protestans, conçut le projet de se rendre maître de Toul et de Verdun. Les Toulois, prévenus à tems par les chanoines de cette dernière ville, se hâtèrent de demander du secours au duc de Lorraine, Charles III, et de faire entrer dans la place le plus grand nombre possible d'hommes des villages voisins, pour renforcer la garnison; de sorte que, quand le prince de Condé arriva, la ville lui parut faire si bonne contenance, qu'après avoir campé quelques jours à peu de distance de ses murs, il se borna à piller les églises des environs, et passa outre.

Peu après, une troupe de Reîtres, qui traversait la Lorraine, se mit en devoir de donner l'assaut à la ville de Toul, dans l'espérance d'un riche

butin, lorsque le capitaine Duparge, qui commandait une compagnie de chevau-légers et trois compagnies d'infanterie lorraine, arriva assez à tems pour les repousser loin des murs, et faire échouer leur tentative.

Ces événemens venaient de s'accomplir lorsque Charles IX, cédant de nouveau aux instances réitérées du Chapitre et des magistrats, ordonna que les protestans seraient chassés de la ville. Ceux-ci se retirèrent dans les jardins des environs, y bâtirent des maisons, et les bourgeois catholiques animés du désir de hâter leur sortie, les aidèrent eux-mêmes à transporter leurs meubles. Un ministre de Metz ne tarda pas à venir apporter des consolations à ces Toulois bannis, et à les prêcher.

(1563.) Au mois de mai de l'année suivante, Charles IX, accompagné de Catherine de Médicis, sa mère, passa par Toul, venant de Bar, où il avait tenu sur les fonts de baptême Henry de Lorraine, fils aîné du duc Charles III. On ne connaît rien de particulier qui soit relatif à cette visite du roi de France à Toul, mais il est probable que les protestans profitèrent de sa présence pour solliciter de lui l'autorisation de rentrer dans la ville, car ils y rentrèrent effectivement quelques mois après. Ce fut dans ces circonstances que les chanoines écrivirent de nouveau à l'évêque Hocedy, qui était retourné habiter Nancy depuis long-tems, qu'il n'y avait pas à dissimuler sur le fait de la religion, et qu'il

était de son devoir d'agir de concert avec eux pour empêcher que l'hérésie ne se développât et ne prît racine dans son diocèse; que dans le cas où il leur refuserait son concours, leur intention était d'en porter leur plainte au Pape. Hocedy reçut ces remontrances avec douceur, et s'empressa d'adresser une requête au Roi, qu'il fit appuyer par le duc et la duchesse de Lorraine, à l'effet d'obtenir une nouvelle expulsion des protestans. Charles IX par une versatilité inconcevable, versatilité dont la cour de France donna tant d'exemples sous ce règne déplorable, fit droit à la requête de l'Évêque, et rendit un arrêt, daté du mois de mai 1565, qui faisait défense aux protestans de séjourner dans Toul. Mais trois mois n'étaient pas écoulés, que ce même arrêt était abrogé, et que les protestans rentraient, pour demeurer cette fois dans la ville jusqu'en 1569.

Sur ces entrefaites, l'évêque Toussaint d'Hocedy, afin de se donner un protecteur puissant dans la personne du duc Charles III, et de se procurer par là les moyens d'opposer un ferme rempart aux invasions de la réforme, avait cédé à ce prince tous ses droits régaliens, tant sur la ville de Toul que sur toute l'étendue de l'Évêché, sans consulter ni les bourgeois, ni le Chapitre [1]. Celui-ci, dont

---

[1] Voici le texte de cet acte de cession : « Nous Toussaint

les priviléges se trouvaient gravement compromis par cette cession, se mit en mesure de la faire révoquer aussitôt qu'il en eut connaissance.

Hocedy Évêque et Comte de Toul, faisons savoir, et certifions à tous par ces Présentes signées de notre main propre, que considérant les grands troubles passez, invasions et extrêmes inconvéniens advenus par la nouvelle religion, tant en nos biens et juridictions, comme au reste de l'état Ecclésiastique, commis par plusieurs des grands Princes et Seigneurs de la Chrétienté, semblablement la grande et incroyable peine, dépens et dommages qu'avons porté jusqu'ici, depuis le commencement desd. troubles, pour conserver le pied de terre et revenu de notred. Evesché et Comté de Toul, qui ne se pouvoit bonnement par nous conserver ny maintenir sans grand péril et hazard de nous estre levé ou ravi par gens mal sentans de la Religion Catholique, ne sans le bon port, faveur et assistance de très illustre Prince Monseigneur Charles par la grace de Dieu Duc de Lorraine, etc. Lequel comme Prince Chrétien, tant comme pour luy, comme pour les siens, étant notredit Évêché et Comté de Toul enclavé en ses Pays, les a toujours maintenu, conservé et gardé, ensemble les terres de notre Chapitre dud. Toul. Considérant aussi qu'il se présente devant nos yeux beaucoup plus grande occasion que du passé, estantes lesdittes sectes fort accrustes, de grandes mutations et changemens de régne en la Chretienté, ayant cognu par expérience, à nostre grand dommage, combien il importe à gens de nostre estat d'estre destitué d'aides de Supérieurs, qui les puissent, par leur force et puissance, défendre, et les maintenir en la levée, fruition, et jouïssance des biens patrimoniaux et aulmosnes auxdits Évesques et Prélats, des-

Il signifia à l'Évêque qu'il allait à l'instant en appeler au Pape et à l'Empereur; à quoi Hocedy

---

quels s'ils étoient spoliez, le divin Service seroit diminué ou aneanty, et aboly, et enfin les Évêques et autres Prélats dépouillez du tout par les Déprédateurs et Ravisseurs du bien de l'Eglise, seroient rédigez du tout à néant.

Pour à quoy obvier, et pour plus grande assurance que du passé, et afin que par l'occupation et diligence non petits de l'usage et exercice des droits et Jurisdictions Régaliennes de nostredit Évêché et Comté qu'avons du Saint-Empire, entretenuës avec grands frais insuportables, nous et nos successeurs Évêques de Toul ne soyons distraits du Service divin, vacant trop soigneusement aux choses terrienes, et considerant que retenant à nous ladite Jurisdiction Régalienne, à laquelle souvent les armes sont requises pour la garder, cela pourrait estre cause de nous faire perdre le reste des Fondations et Dotations de nostredite Eglise et Évêché, et le tout par Tyrans et Invaseurs, ravy et mis hors de nos mains, auxquels pour nos petites forces ne pourrions résister, ce que nostre plus seur, et de nostre Chapitre de Toul, est de soy conserver par l'aide de quelque puissant Prince, et par ce moyen garder nos Terres et Seigneuries que tenons et gouvernons par régalie du Saint-Empire, par l'injure du temps assez diminuée et affoiblie, et que ce soit à la conservation du Service divin, honneur de Dieu, et de l'état total de nostredit Evêché; sachant au vrai mond. Seigneur Duc de Lorraine estre tres grand et puissant Prince, autant bien apparenté et allié que Prince de Chretienté, et à nous et nostredit Evêché et Eglise plus commode, et propre à nostre support et conservation que nul autre Prince : d'autant même que ses Duchez et Pays circuyent et environnent nosd. Terres et Seigneuries, et par ce

répondit que le traité qu'il avait passé ne serait parfait qu'après l'approbation de ces deux souve-

---

moyen seroit avec les siens facilement gardez et soutenus comme d'un Prince souverain et puissant, ayant les moyens de conserver nostredite Eglise en tous ses membres, ce qu'un Prince plus rémot ne pourroit si aisément faire. Donc pour ces causes et plusieurs autres, nous ne nostre Chapitre ne pouvons plus en outre nous conserver, ny maintenir, ne subvenir aux grands et incroyables frais nécessaires et ordinaires par cy-devant, et jusqu'à présent soutenus pour nous garder de nous-mesmes, et que nécessairement pour l'évidente manutention de nostred. Evesché et estat Ecclésiastique avons de besoin maintenant nous conserver sous la souveraineté et puissance de Monseigneur le Duc de Lorraine, et de ses successeurs Ducs de Lorraine; de propos délibéré, propre mouvement et bonne volonté, irrévocablement cejourd'huy, sous le bon plaisir de nostred. S. Pere le Pape, du S. Siege Apostolique, et de Sa Majesté Impériale, avons pour nous et nos successeurs Evesques et Comtes de Toul, *cédé et donné* à Monseigneur le Duc de Lorraine pour luy et ses successeurs Ducs de Lorraine, *cédons et donnons* par ces Présentes, lesquelles nous passerons et fairons en bonne forme et autentique, toutes et quantesfois qu'il plaira à mondit Seigneur le Duc, *toutes les régalies et droits de souveraineté, appartenant à nostred. Evêché, pour être incorporez à sond. Duché de Lorraine*, ainsi comme nous et nos prédécesseurs Evêques et Comtes de Toul, les tenions et tenons, tant en la Cité dud. Toul comme par-tout nostredit Comté, et que de tout temps avons jouis et usé, desquels Régalies et souveraineté mondit Seigneur le Duc en fera reprise envers Sa Majesté et Empire, ainsi que nous et nosd. prédécesseurs avons fait, et nous déchargera led. Seigneur Duc,

rains. Le duc de Lorraine qui désirait vivement la confirmation du traité, sollicita le Pape de la lui envoyer; mais celui-ci ne le ratifia que sous la condition expresse que l'Empereur et le Chapitre y donneraient eux-mêmes leur adhésion. Les chanoines et les bourgeois protestèrent contre les lettres du Pape, et convinrent entre eux de faire rompre à frais communs la cession consentie par l'Évêque.

---

dés qu'il sera en possession desdites Régalies, envers sadite Majesté et Chambre Impériale, des cottisations, charges et imposts à nous demandez par cy-devant, et jusqu'à cest heure, et semblablement pour l'advenir à raison de nosdites régalies. Et moyennant lad. donation desd. régalies, Monseigneur le Duc de Lorraine pour le tems sustiendra et reclamera tousjours les Habitans et Subjets dudit Toul, et dudit Comté de Toul, l'Évêque et Chapitre, et leurs successeurs, comme s'ils estoient ses propres subjets Lorrains, et comme leur Prince, Duc et Comte souverain, contre et envers tous; leur fera administrer bonne justice, ainsi que le Souverain est tenu et doibt à ses sujets, afin que sous luy lad. Eglise de Toul et Chapitre, tant en chief comme en ses membres, joyssent à toujours des hautes Justices, moyennes et basses, aussi des foncieres, selon que en chacun lieu ils en ont jouï et perçus, et de tous autres biens à eulx appartenans, le tout sous la main souveraine et régalies du Seigneur Duc de Lorraine. En foid et témoignage de quoy nous avons signé ces Présentes, et icelles donnees à mondit Seigneur le Duc, le sixième jour du mois de Mars en l'an mil cinq cens soixante et deux avant Pâques, selon la coutume de Toul. *T. Evesque et Comte de Toul.* » Dans dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. 3, p. 430 *des Preuves*.

Ils députèrent près de l'empereur Ferdinand le procureur-général de la cité et deux membres du Chapitre; ils envoyèrent en même tems un émissaire à Rome, muni de leurs pleins pouvoirs. L'Empereur écouta favorablement les députés toulois, et malgré les pressantes instances de sa nièce, la duchesse Christine, mère de Charles III [1], il cassa et annula

---

[1] « Madame ma bonne Nyece, j'ay ces jours passez receu vos lettres du dixiéme du mois précédent, concernant la négoçiation du Traité passé entre l'Evesque de Toul et mon bon nepveu le Duc de Lorraine votre fils, en l'endroit des régalies de l'Évesché de Toul; et selon que puis appercevoir par vosdites lettres, vous allegue que deusse avoir faict quelque difficulté à y consentir, ce que n'a esté sans juste et suffisante occasion: car je vous laisse considérer qu'il ne m'appartient aulcunement que sans précédente consultation et advis des commungs Estats de l'Empire, les droits et haulteurs des régales dud. Evesché de Toul, fussent distraits et séparez dud. Saint Empire, tombans és mains d'aultre Estat, principalement quand le Chapitre dudit Toul, comme Fondateur d'iceluy, n'y veult consentir; et encore que led. Evesque se fust entierement accordé avec votredit fils, si n'a il (n'estant que l'Administrateur et non Fondateur) l'aucthorité ny la puissance de le faire, de sorte qu'il me seroit grief de l'endurer, et n'en pourrois répondre vers lesd. commungs Estats; aussi, etc... » *Lettre de Ferdinand à la duchesse Christine de Lorraine.* Voyez aussi dans Benoît, page 53 des Preuves de son *Histoire de Toul*, une charte latine relative au même objet, et que sa longueur nous empêche d'insérer ici.

le traité passé entre Hocedy et le duc de Lorraine. Le Pape, de son côté, menaça ces derniers d'excommunication, dans le cas où ils s'obstineraient à le maintenir; et le roi Charles IX en acheva la rupture, en venant protester contre cette aliénation. L'Évêque, pour indemniser le Chapitre des frais du procès, lui versa la somme de 4500 francs, qui furent employés à la construction du jubé de la Cathédrale [1].

Toussaint d'Hocedy n'affectionnait pas le séjour de Toul; il y était d'ailleurs peu aimé. Il habitait Nancy où il remplissait les fonctions de chef du conseil d'état de Lorraine, et faisait administrer son diocèse par des vicaires généraux. Ce prélat mourut dans cette dernière ville le 30 juillet 1565; son corps fut amené à Toul, et inhumé à la cathédrale, dans la chapelle bâtie par Hector d'Ailly.

Sous l'épiscopat de Toussaint d'Hocedy s'accomplirent des évènemens d'une haute importance : d'abord la prise de possession de Toul par Henry II; ensuite l'introduction du protestantisme dans cette ville. Sans le second de ces événemens, et sans les guerres de la ligue qui apportèrent le trouble parmi nos pères jusque vers la fin du seizième siècle, ceux-ci auraient pu jouir d'une tranquillité parfaite sous le rapport politique et reli-

---

[1] Le Jubé de la Cathédrale, construit en 1564, a été démoli en 1791, lors de l'érection de ce temple en église paroissiale.

gieux; car, à l'abri de toute agression étrangère, sous l'égide de la France, leur ville, une fois tombée entre les mains de cette puissance, vit aussi mettre un terme aux démêlés anarchiques de ses bourgeois avec ses évêques ou ses chanoines, démêlés ou plutôt guerres civiles qui avaient désolé la cité pendant plus de six cents ans [1].

---

[1] Entre autres droits régaliens dont jouissaient les évêques de Toul, ils avaient celui de faire des nobles. Voici l'acte d'anoblissement de l'un des anciens serviteurs de l'évêque Toussaint d'Hocedy :

« Toussaint par la grace de Dieu et du S. Siege apostolique, Prince du S. Empire. A tous présens et advenir salut. Comme l'excellence des princes de leur libéralité se délectent, et s'éjoüissent d'élever en honneur ceux qui par leurs loüables vertus, preudhommies et services le méritent. Cognoissant par bonne, vraye, et longue expérience les recommandables-vertus, diligences et preudhommies étant en la personne de notre bien aimé et feal Claude Villicy demeurant presentement en notre village de Chaudeney prés Toul, lequel dés long-tems nous a fait service et à notre évêché, et continuë à présent de plus en plus. Sçavoir faisons que nous considerans qu'aux seigneurs princes vient et redonde à gloire et honneur l'avancement et éxaltation de leurs sujets, en premier à ceux qui le méritent, et pour exhorter autres à ce de nous servir de bien en mieux, nous confians plainement des sens, discrétions, prudences, et autres loüables dons de nature et mérite, étant en la personne de Claude Villici qui a toujours fait devoir de servir et entretenir le notre, et de notre-dit évêché à son pouvoir,

et espérant qu'il fera encore de mieux en mieux à l'advenir. Pour ces causes et autres légitimes et bien raisonnables, à ce nous mouvans, et par bons avis, l'avons fait et créé, et par la teneur de ces présentes lettres *le faisons et créons noble*, voulant que ledit Villici avec sa postérité et lignée, mâles et femelles nés et à naître, pourveu que ce soit en léal mariage, soit tenu et réputé pour noble en jugement et dehors. Et que de tous priviléges, prééminences, prérogatives, honneurs, faveurs, droits, franchises et libertés, dont les autres nobles de nos comtés et principautés dudit Toul joüissent, et ont accoutumés de joüir et user, il joüisse et use dorénavant plainement et perpétüellement, aussi franchement, comme s'il était procréé, extrait et décendu de noble lignée de toute ancienneté; et qu'il et sa postérité puisse, et lui loise aquéter et tenir touttes manieres de terres, de fiefs, et nobles teneures, prendre ordre de chevalerie et autrement, comme font autres nobles, sans que pour ce soit tenu païer aucune finance, laquelle dés à présent lui avons donné, quitté et remis, et en signe de noblesse, et que de tant mieux il soit cognu et réputé pour noble, lui avons permis et permettons qu'il puisse porter les armes, telles que cy-dessous sont empreintes, qui sont d'azur à trois annelets d'or, au chef de même, décoré d'une face de léopard de gueule, timbré d'un léopard naissant de l'escu, tenant dans ses pattes un annelet d'or, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin au métal et couleur de l'écu. Si donnons en mandement à tous nos sénéchal, bailly, etc. » Dans Benoît, *Preuves*, p. 119.

PIERRE DU CHATELET,

SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME ÉVÊQUE.

(1565.) Descendant d'une illustre famille de Lorraine, Pierre du Châtelet entra jeune dans l'état ecclésiastique, et sut s'attirer la protection et l'estime du bon duc Antoine, qui le nomma bientôt membre de son conseil d'état. Charles III, qui avait continué à du Châtelet l'affection que lui avait portée son aïeul, le recommanda si instamment auprès du Chapitre de Toul, que celui-ci promit au prince de le choisir pour évêque. Mais, le jour de l'élection étant venu, et au moment même où l'on recueillait les voix, le lieutenant de roi de la ville de Metz entra brusquement dans l'assemblée, et signifia aux chanoines, de la part de Charles IX, la défense expresse d'élire aucun évêque sans son consentement. Les chanoines, intimidés, suspendirent à l'instant leurs opérations, et ajournèrent indéfiniment l'élection épiscopale. C'était la première fois, depuis Charles-le-Simple, qu'un roi de France faisait valoir son droit d'intervention dans le choix de l'évêque de Toul. Claude de France, duchesse de Lorraine,

qui avait le plus grand désir de voir Pierre du Châtelet élevé sur le siége de cette ville, s'employa activement auprès de son frère Charles IX, afin d'obtenir son agrément. Ce prince, qui ne voulait que constater un droit, leva immédiatement sa défense, et Pierre du Châtelet fut élu évêque de Toul, dans le courant de novembre 1565. Ce prélat, auquel Charles III confia le poste éminent de chef de son conseil d'état, poste occupé précédemment par Toussaint d'Hocedy, abandonna l'administration de son diocèse à ses grands-vicaires, pour se livrer tout entier aux soins du gouvernement de la Lorraine.

Les protestans toulois, toujours forcés de résider hors des murs de leur ville, ne supportaient ce bannissement qu'avec les plus amers regrets; et cependant, malgré la position pénible dans laquelle ils étaient réduits, ils préféraient l'endurer plutôt que de renoncer à leur nouvelle croyance. Ils étaient soutenus néanmoins par l'espérance de rentrer quelque jour dans Toul, et ils faisaient des efforts continuels pour s'en faire ouvrir les portes. Enfin, après de longues et de vaines supplications au Roi, ils adressèrent leurs plaintes à quelques seigneurs puissans, leurs co-religionnaires, qui réussirent, par leur influence à la cour, à faire casser le dernier arrêt rendu contre eux, et qui obtinrent leur rentrée dans la ville pour la quatrième fois. « Ce fut alors, dit le père Benoît, que

l'erreur se répandit plus à l'aise; on la prêchait publiquement, et les cimetières des catholiques furent communs aux hérétiques. Ceux-ci ne s'arrêtèrent point au simple exercice de leur religion; mais ils portèrent au plus loin leur impiété [1]. »
Les magistrats et le clergé ne voyaient cet état de choses qu'avec le plus vif chagrin, et mettaient tout en œuvre pour y remédier, mais ils ne pouvaient y parvenir, soit qu'ils n'usassent pas des moyens propres à ramener leurs frères égarés, soit qu'ils manquassent de la force et de l'autorité suffisantes, tandis que les protestans étaient puissamment soutenus. Si nous jugions de cet état de choses de notre point de vue actuel, nous penserions que la magistrature touloise aurait dû se borner à maintenir l'ordre dans la ville, et à surveiller le nouveau culte; mais avant de prononcer, il faut se reporter au tems dont nous parlons; il faut se rappeler que les catholiques de cette époque étaient loin d'avoir les mêmes sentimens que nous sur ce qui est relatif à la tolérance religieuse, et que c'était l'hérésie turbulente qui venait planter sa bannière à côté de l'antique religion paternelle. De quel œil nos ancêtres pouvaient-ils considérer cette usurpation, eux, avec leur foi si vive, et leurs idées sur l'ordre social? Contentons-nous donc seulement de blâmer les excès aux-

---

[1] *Hist. de Toul.* p. 952.

quels ils se sont laissés entraîner par un zèle religieux mal compris, et soyons assez justes pour dire qu'ils furent beaucoup moins coupables, que s'ils eussent agi de la sorte avec l'expérience et les lumières que nous devons aux progrès du tems et à la marche de la civilisation.

Heureusement pour les magistrats toulois, Charles IX vint dans leur ville cette même année, et fit droit à leurs instances en révoquant encore son dernier arrêt [1]. Cette mesure, dit-on, rendit la paix à l'Église de Toul, et un ministre ayant voulu prêcher, après la défense du Roi, fut aussitôt em-

---

[1] « Les Maître-Échevin, justiciers et bourgeois de Toul nous ayant représenté qu'il avait été ordonné que ladite ville de Toul serait administrée et gouvernée, et demeurerait en même état qu'elle était lorsque Henri II la prit sous sa protection, et que malgré ce, depuis quelque tems, il avait été fait un réglement en ladite ville de Toul, par lequel il fut permis à ceux de la nouvelle religion, demeurant audit Toul, de s'assembler et d'être enterrés à dix heures du soir èz cimetiers publics, ce qui troublait le repos dont jouissait la ville. Pour quoi obvier, avons dit et déclaré, que nous n'avons jamais entendu, comme encore n'entendons, qu'en ladite ville de Toul, il s'y fasse assemblées et exercices de religion; défendons à tous habitants de Toul de ne plus s'entremettre d'aucun exercice de religion, soit dans la ville ou au dehors, sur peine d'être chassé de ladite ville, nonobstant ledit réglement que nous avons cassé et annulé. Mandons, etc.... Le 18 février 1569. Signé Charles. » *Archives de l'Hôtel-de-Ville*, Priviléges, p. 24.

prisonné et châtié. Afin de maintenir la tranquillité dans Toul, et de mettre cette ville à l'abri de toute surprise, Charles IX y fit entrer, pour tenir garnison, les compagnies de Lafayette, de Nesle et de Bussy d'Amboise. Il voulut aussi profiter des bonnes dispositions des bourgeois à son égard, en les priant de se rendre caution pour lui à la foire de Francfort, de dix mille écus qu'il devait aux Reitres et aux Lansquenets, qui sortaient alors de France, pour le complément de leur solde. Les bourgeois n'osèrent refuser le Roi, et lui députèrent nobles Renaud du Pasquier, et Mangin des Hazards pour l'assurer qu'ils feraient payer cette somme à l'époque fixée. Ce fut le duc de Lorraine qui en fit faire le versement à Francfort, et la ville de Toul la lui remboursa.

Pierre du Châtelet, après quinze années d'épiscopat employées presque exclusivement au service de Charles III, dans l'administration de ses états, mourut à Nancy, le 25 janvier 1580. Son corps, rapporté à Toul, fut inhumé dans la même chapelle que celui de son prédécesseur.

CHARLES DE LORRAINE, CARDINAL DE VAUDÉMONT,

SOIXANTE-DIX-HUITIÈME ÉVÊQUE.

—

(1580.) Pierre du Châtelet eut pour successeur un prince de cette noble maison de Lorraine qui avait déjà donné plusieurs prélats à l'Église de Toul; ce prince était Charles de Lorraine, fils de Nicolas, comte de Vaudémont, lequel était oncle de Charles III, duc régnant et beau-père d'Henry III, roi de France, qui avait épousé Louise de Vaudémont sa fille. Après avoir étudié avec succès dans l'université de Pont-à-Mousson, institution précieuse fondée en 1572 par ce même duc qui reçut avec raison le surnom de Grand, Charles fut appelé à la cour de France par Henry III, son beau-frère, qui le combla de caresses, et qui lui fit obtenir le chapeau de cardinal, lorsqu'il était à peine âgé de dix-neuf ans. Pierre du Châtelet étant mort, le Roi obtint du Pape la dispense d'âge nécessaire pour le jeune Charles, et il écrivit aux chanoines de la Cathédrale pour les prier d'être favorables à son parent, et de ne pas s'opposer au bref du

Pape [1]. Les chanoines s'empressèrent d'élire le beau-frère du Roi, et le 9 mars 1580 le Saint-Père confirma son élection.

Loin d'imiter la conduite de quelques-uns de ses prédécesseurs qui ne résidaient que rarement dans leur ville épiscopale, et qui abandonnaient l'administration de leur diocèse à des vicaires-généraux, Charles de Lorraine, quoiqu'âgé seulement de vingt-un ans, s'appliqua avec un soin extrême à remplir comme elles devaient l'être les augustes fonctions dont il était revêtu. Cet évêque, digne des tems anciens, bannissait de son palais le faste et l'oisiveté; il visitait assidûment ses paroisses, il employait en aumônes et en bonnes œuvres la

[1] « Chers et bons amis, notre S. pere le pape a cy-devant, à notre prière et requête, octroïé un bref à notre tres-cher et très-amé beau-frère le cardinal de Vaudémont, portant promesse que, advenant vaccation de l'évesché de Toul, autre que lui n'en seroit pourveu. Et pour ce que nous avons entendu que M. Pierre du Châtelet qui en était titulaire et dernier pasteur, est puis n'a guerre décédé, nous avons bien voulu vous écrire la présente, pour vous prier de ne troubler ne empêcher notre-dit beau-frère en la joüissance dudit évesché, à obéïr en tout et par tout au brief de notre S. pere, et lui porter le même respect et obédience que à son prédécesseur. Ce que nous promettant que vous accomplirez, nous n'estendrons la présente plus avant, que pour prier Dieu chers et bons amis qu'il vous ait en sa sainte garde. Escript à Paris le xxix. jour de janvier 1580. HENRY.

plus forte partie de ses revenus, et défiant dans ses propres lumières, il entretenait constamment près de lui quatre jésuites distingués par leur science et leur sagesse, pour prendre leurs conseils dans toutes les occasions. Charles, qui avait principalement à cœur de maintenir parmi son clergé la discipline de l'Église dans toute sa pureté, tint plusieurs synodes où il dressa des réglemens qui rappelèrent les plus beaux tems du Christianisme.

En 1583, le Roi nomma cet évêque chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et cette même année, le pape Grégoire XIII lui adressa un bref, pour l'inviter d'ordonner des prières publiques dans son diocèse, à l'effet d'obtenir la paix de l'Église, si violemment troublée par l'hérésie de Luther. Charles prêcha, le 14 août, sur ce sujet dans sa Cathédrale, et annonça qu'une procession générale du peuple et du clergé aurait lieu, de Toul à Saint-Nicolas-de-Port, deux jours après, afin de remplir d'une manière plus parfaite les intentions du chef de la catholicité.

« On partit de Toul, dit Benoît, le 16 août 1583; la croix précédait le clergé régulier; les chanoines, revêtus de chappes précieuses, marchaient ensuite; le Cardinal, environné d'autres ecclésiastiques, suivait avec une modestie si édifiante, qu'elle inspirait à tous les assistans de vifs sentimens de piété. Le peuple marchait deux à deux, et les gardes de la ville cotoyaient pour maintenir l'ordre et em-

pêcher la confusion. Cette dévote procession arriva à Chaligny, où elle gîta sous des tentes que le duc de Lorraine y avait fait préparer avec toutes sortes de rafraîchissemens pour le clergé et pour le peuple. Le 17, au matin, elle entra dans l'église de S. Nicolas. Le Cardinal y officia; il y fit un discours pendant la messe, dans lequel, après s'être étendu sur le zèle de Sa Sainteté pour le gouvernement de l'Église, il conjura toute l'assemblée de s'humilier devant le Seigneur, et de lui demander la paix que l'hérésie voulait ôter à son épouse. A l'issue de son exhortation, il prit les reliques de S. Nicolas que René d'Anjou avait fait enchâsser dans l'or et l'argent, les donna à baiser au peuple, ensuite il acheva la messe. Le même jour, le clergé et le peuple en sortirent dans le même ordre qu'ils y étaient entrés. Le Cardinal tenant en main un crucifix, fermait le clergé; suivait après lui la noblesse de Lorraine qui s'était rendue à S. Nicolas, ensuite les magistrats et les bourgeois de Toul.

» On rentra dans cet ordre dans l'église Cathédrale et on y chanta le *TE DEUM* en musique, pour terminer la cérémonie. La libéralité du cardinal surpassa la pompe de la procession; il fit donner cinq cents écus aux pauvres qui se trouvèrent sur les chemins, et ne voulut point que les prêtres ôtassent les chappes dont ils étaient revêtus, dans une pluie qui survint pendant la marche, de peur de troubler par ces pré-

cautions la piété du peuple ; il aima mieux donner une somme d'argent pour dédommager l'Église de ce qu'elle pouvait en souffrir. Mais rien ne parut plus admirable que cet air de modestie et de dévotion qui était peint sur son visage.

» Les villes voisines attirées par l'exemple de leur prélat s'efforcèrent à l'envi de le suivre. La ville de Nancy se distingua dans cette occasion, non-seulement par la piété des princes de Lorraine qui se mirent à la tête de leurs sujets ; mais aussi par les aumônes qu'elle répandit dans le sein des pauvres : de sorte qu'on ne vit jamais plus de ferveur, plus de religion et plus de piété.

» Il serait à souhaiter, continue le même auteur, qu'on eût recueilli tout ce que le zèle fit faire à ce cardinal pour l'éducation et l'instruction de ses diocésains : il leur rendait tous les devoirs d'un pasteur ; il les portait tous dans son sein ; son parfait dégagement de toutes choses éteignait en eux l'amour du monde ; son humilité les empêchait de se laisser emporter à l'orgueil, enfin tout prêchait dans ses actions, et ses peuples trouvaient en lui un parfait miroir de la piété chrétienne.

» Quelques affaires du royaume l'ayant appelé à la cour, il écrivit à Jean de Buxet, évêque de Christopole, son suffragant ; il le pria de réconcilier un grand nombre d'églises du diocèse, qui avaient été souillées par les hérétiques qui avaient brûlé les reliques des saints, ouvert les tombeaux,

égorgé les curés, et violé les femmes et les filles qui s'y étaient refugiées [1].»

Sous l'épiscopat de Charles de Lorraine, florissait à Toul François de Rosières, chanoine, archidiacre de la Cathédrale, et vicaire-général du diocèse, auteur de plusieurs ouvrages de théologie, de politique et d'histoire, et entr'autres du livre intitulé: *Stemmata Lotharingiæ et Barri ducum*. La cour d'Henry III crut remarquer que l'auteur de cet ouvrage n'avait eu d'autre but en le composant, que de chercher à démontrer que les ducs de Lorraine pouvaient faire valoir de légitimes prétentions au trône de France. Rosières fut donc accusé d'avoir écrit des choses contraires à la vérité, et d'avoir parlé de plusieurs de nos rois d'une manière peu respectueuse. Henry III le fit arrêter à Toul, et nomma des commissaires pour instruire son procès. Rosières justifia les passages incriminés de son livre, en citant les textes de plusieurs auteurs qu'il avait copiés, et s'excusa sur la manière inconvenante dont il l'avait parlé des rois Louis XI, Henry II et Henry III. Néanmoins, on le conduisit directement de Toul à la Bastille, où il fut enfermé depuis le mois de février 1583 jusqu'au 26 avril suivant, et d'où il fut tiré pour comparaître devant le conseil du Roi, en présence d'Henry III, de Catherine de Médicis, du cardinal de Bourbon,

---

[1] *Benoît*, p. 658.

du cardinal de Vaudémont, notre évêque, et des ducs de Guise et de Mayenne. Là, après s'être mis à genoux, il demanda pardon d'avoir mal et calomnieusement écrit plusieurs choses répugnantes à la vérité de l'histoire, attestant devant Dieu qu'il avait failli en cela plus par imprudence que par malice. Le Roi, à la sollicitation de la Reine-mère et du duc de Lorraine, lui accorda sa grâce [1].

L'évêché de Verdun étant venu à vaquer le 10 avril 1584, Charles de Lorraine fut postulé par le Chapitre de cette ville, qui réussit à lui faire accepter ce nouveau siége. Louise de Vaudémont, reine de France, écrivit alors aux chanoines de Toul [2], pour les prier d'élire son jeune frère, An-

---

[1] François de Rosières mourut à Toul le 29 août 1607, âgé de 73 ans, et fut enterré dans la nef de la Cathédrale, où l'on voyait autrefois son épitaphe gravée sur un grand marbre noir, avec son portrait au-dessus, et ses seize quartiers, tant paternels que maternels, inscrits à droite et à gauche.

[2] « Je m'assure qu'est assés avertis, qu'il a plû à notre S. père le Pape de pourvoir Mr. le cardinal de Vaudémont, mon frère, à l'évéché de Verdun, et que par ce moïen, il convient faire une provision nouvelle de votre évéché, comme donc étant avertis de ce je pusse supplier le roi mon seigneur de vouloir recommander mon petit frère Antoine a sa sainteté, à ce qu'il lui plut de le pourvoir de votre-dit évéché, et que puis après j'eusse entendu que ce négoce seroit d'autant plus avancé, si de votre part vous en faisiés instance en la meilleure forme, et avec les raisons plus per-

toine, à la place du Cardinal. Les chanoines, pour complaire à la Reine, eurent la faiblesse d'élire cet enfant qui était à peine âgé de douze ans; mais Grégoire XII, plus sage et plus ferme en ceci que quelques-uns de ses prédécesseurs, ne tint aucun compte de l'élection du Chapitre, refusa nettement de la confirmer, et résista à toutes les sollicitations de la cour de France. Le siége épiscopal de Toul ne resta vacant que quelques mois, après lequel tems le Pape nomma administrateur du diocèse ce même Charles de Lorraine, promu récemment à Verdun, et qui conserva jusqu'à sa mort les deux évêchés. Dès que cette nouvelle nomination fut connue de Rodolphe, empereur d'Allemagne, ce prince écrivit au cardinal Charles des lettres de félicitation; et loin d'exiger, selon l'ancien usage, que le Prélat vînt recevoir de ses mains l'investiture du temporel de son évêché, il se contenta dans ces mêmes lettres, de manifester le désir qu'il veillât au maintien du peu d'autorité qui restait aux empereurs sur la ville de Toul, et de ne pas s'opposer à la levée du subside qu'il allait bientôt demander à ses habitans.

(1585.) Le parti de la ligue acquérait chaque

---

tinentes que vous pouvez penser. Croïés messieurs que je m'emploïerez toujours de tout mon pouvoir pour vous en general. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrite à Paris le 6. de fevrier 1585. LOUISE. » Dans Benoît, p. 661.

jour de nouvelles forces en France, et Henry, duc de Guise, son principal chef, s'était rendu à Châlons-sur-Marne, d'où il avait l'intention de marcher vers Toul, Metz et Verdun, pour s'en emparer. Henry III, sur l'avis qu'on lui donna de ce projet, envoya l'ordre à Bonald, gouverneur de Toul, de fortifier cette ville le mieux et le plus diligemment possible, afin de résister aux efforts des ligueurs, et de conserver à tout prix cette place sous son autorité. La tâche était difficile, car le duc de Lorraine, qui avait chaudement embrassé le parti de la ligue, insistait sans relâche auprès de la bourgeoisie touloise, pour qu'elle se déclarât également en sa faveur; l'Évêque l'excitait de son côté à suivre l'avis de Charles III, et à se soustraire à l'autorité royale; enfin, le duc de Guise la faisait solliciter pour qu'elle se soulevât contre le gouverneur et la garnison. La position des Toulois était des plus embarrassante, mais bien qu'on leur fît entendre que s'ils n'ouvraient pas leurs portes aux ligueurs, les protestans feraient le siége de la ville, et la livreraient à toutes les horreurs du pillage, cependant, ni les prières ni les menaces ne purent ébranler leur fidélité; ils rejetèrent les propositions de la ligue, et voulurent rester royalistes. Il n'en fut pas de même des chanoines; cédant aux instances de l'Évêque et du duc de Lorraine, ils s'associèrent à la ligue, et lui livrèrent leurs forteresses de Void et de Vicherey.

Cependant le gouverneur Bonald était loin de rester inactif; il mettait tout en œuvre pour maintenir la soumission des bourgeois, et pour déjouer les sourdes entreprises des chanoines. Il leva dans la ville, et arma une nouvelle compagnie de quatre-vingts hommes, qu'il joignit à une autre qu'il fit venir du dehors, et toutes deux lui servirent à renforcer les troupes sous ses ordres.

C'est alors que les ligueurs, informés que le duc de Bouillon, l'un des chefs du parti protestant, s'avançait du côté de Verdun avec un corps d'armée, et se proposait de venir assiéger Toul, se hâtèrent de le précéder, et arrivèrent devant cette place, le 25 mai 1585. Leur armée, commandée par les sieurs de Rhône, de Ligneville, de Vannes et de Saint-Paul, logea dans les faubourgs et se mit immédiatement en devoir d'attaquer la ville. Les batteries de siége furent disposées du côté de la Moselle, et tirèrent pendant neuf jours et neuf nuits sur la place. Celle-ci n'était défendue que par les troupes de la garnison, qui était d'environ sept cents hommes, les bourgeois ayant refusé dans cette circonstance de prendre les armes et de se montrer sur les remparts, soit qu'ils voulussent rester étrangers à cette guerre civile, soit que sachant la place trop faible pour résister, ils craignissent de se compromettre inutilement. Le Gouverneur, après s'être défendu dix jours avec autant de courage que d'habileté, obtint une capi-

tulation honorable, et rendit la ville aux ligueurs, qui en restèrent les maîtres pendant deux ans.

L'évêque Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont, mourut à Paris, le 29 octobre 1587, âgé seulement de vingt-huit ans. « L'Église de Toul, dit Benoît, aurait eu besoin d'être plus long-tems gouvernée par un aussi vertueux évêque, qui aurait dû être immortel; mais la Providence le retira de ce monde lorsque l'on commençait à connaître son mérite. » Le corps du Prélat fut ramené de Paris à Nancy, pour y recevoir la sépulture dans l'église des Cordeliers.

C'est au Cardinal de Vaudémont que l'on doit l'établissement des Capucins en Lorraine, et en particulier à Toul. Le diocèse contenait dix-neuf maisons de cet ordre. Celle de Toul eut pour père gardien pendant trente ans, notre historien Benoît Picard [1].

---

[1] Le couvent des capucins de Toul était situé dans le faubourg Saint-Mansuy, directement en face de l'ancienne porte de Metz, et au sud de l'abbaye des Bénédictins.

CHRISTOPHE DE LA VALLÉE,

SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME ÉVÊQUE.

Après la mort de l'évêque Charles de Lorraine, et pendant la vacance du siége, une maladie contagieuse des plus terribles vint sévir sur la ville de Toul, et en décimer les habitans. Les chanoines allèrent se réfugier dans leurs châteaux de Void et de Vaucouleurs, où l'air était moins corrompu, et les plus riches bourgeois, imitant leur exemple, désertèrent la ville. Aux horreurs de ce fléau vint se joindre celui non moins cruel de la guerre civile; les partis de la ligue et du Roi partagèrent la population en deux camps ennemis, et l'exaltation fut portée à un tel point de part et d'autre, que, foulant aux pieds les liens les plus étroits de la parenté, les membres d'une même famille allèrent jusqu'à s'égorger impitoyablement, pour soutenir la cause qu'ils avaient embrassée.

Ces sanglantes discordes se prolongèrent jusqu'à ce que les royalistes furent parvenus à se rendre maîtres de la ville, à l'exclusion des ligueurs. Cependant les deux partis s'apercevant, quoique trop tard, que ces dissentions leur étaient, aux uns et

aux autres très préjudiciables, prirent entr'eux la résolution de garder à l'avenir une entière neutralité et de laisser agir librement les garnisons qu'on leur donnerait. Ce sage accord ramena la tranquillité dans Toul, et Henry III, qui en eut connaissance, approuva la conduite des bourgeois.

Après que la contagion eut cessé ses ravages, et que la paix fut rétablie, les chanoines rentrèrent dans la ville, et se disposèrent à donner un successeur au cardinal de Vaudémont. Ils étaient assemblés en Chapitre, pour procéder à cette élection, lorsqu'un gentilhomme, envoyé de la part du duc de Lorraine, vint les prier de donner leurs voix à Christophe de la Vallée, maître des requêtes du palais de ce prince et gouverneur du jeune Erric de Vaudémont, frère du dernier évêque. Les chanoines refusèrent de se rendre à cette prière, et députèrent trois des leurs au Duc, pour lui offrir leurs excuses, fondées sur la crainte de perdre leur liberté dans les élections, s'ils cédaient à son invitation. Charles n'insista pas, mais il résolut d'agir sur l'esprit du Pape, et de ne rien négliger pour lui faire nommer son protégé. Il y réussit, car, bien que les chanoines eussent élu Théodoric Thiriet, Grand Chantre de la Cathédrale et Official de l'Évêché, le roi de France, sur les instances de Louise de Vaudémont, son épouse,

joignit sa recommandation à celle du duc de Lorraine auprès de Sixte-Quint, et celui-ci promut directement au siége de Toul Christophe de la Vallée. Le Chapitre adressa d'inutiles réclamations au Pape sur la violation de ses droits; Sixte se contenta de lui faire répondre que l'Évêque était bien nommé. Les chanoines, blessés de cette conduite despotique à leur égard, résolurent d'en tirer vengeance sur le nouveau Prélat, en excitant les bourgeois à ne pas le reconnaître; mais le Pape, instruit de leurs menées, les menaça d'interdiction, s'ils y persistaient, et s'ils n'aplanissaient à l'instant tous les obstacles qu'ils apportaient à la réception de l'Évêque. La conduite pleine de douceur de ce dernier et la fermeté de Sixte-Quint les firent changer de sentimens; ils reçurent solennellement le Prélat le 27 novembre 1589, et le même jour, il prêta le serment d'usage entre les mains de Jean de Baillivy, lieutenant-général de l'Évêché, de Claude de Vélicy, maître échevin, de François d'Affincourt, procureur fiscal, de Jean Loison et de Claude Odam, officiers municipaux. Peu après, Henry III exigea de Christophe de la Vallée, qu'il lui fît hommage de son temporel, sans avoir égard aux anciens droits des empereurs d'Allemagne, obligation à laquelle le Prélat se soumit sans difficulté. Clément VIII adressa, deux ans plus tard, un bref aux bourgeois de Toul,

pour les engager à protéger leur Évêque contre le Chapitre, si ce dernier lui faisait opposition.

Dans le cours de l'année 1589, l'armée des princes ligués vint assiéger Toul; mais les bourgeois qui s'étaient joints à la garnison royaliste, se défendirent avec tant de courage, qu'elle fut obligée de renoncer à son projet. Henry III reconnut les services des Toulois, et leur en écrivit deux lettres de remercîmens. Ce prince ayant été assassiné le deux août suivant, les bourgeois royalistes passèrent en grande partie du côté de la Ligue, et quelques-uns même sortirent de la ville pour aller offrir leurs services au duc de Lorraine. Cette défection engagea les Ligueurs à attaquer de nouveau la ville de Toul, dans l'espérance que la garnison abandonnée à ses propres forces ne pourrait leur résister. Charles III voulut assister en personne à ce siége; il y vint à la tête de sa noblesse, et fit investir la place le douze août. Ses troupes se logèrent en partie dans les moulins situés sur la Moselle, et, comme au dernier siége, l'attaque commença du côté de cette rivière. Les bourgeois firent encore une vigoureuse défense; mais, malgré tous leurs efforts pour détruire les ouvrages des Lorrains et pour éteindre le feu de leurs batteries, ils furent contraints de céder au nombre et capitulèrent au bout de six jours. Le duc de Lorraine mit garnison dans la place, et

en nomma gouverneur, pour la Ligue et pour lui, le sieur de Maillane.

D'un autre côté, Henry IV, peu de tems après son avènement au trône, écrivit aux magistrats municipaux de Toul, pour leur ordonner de secouer le joug de la Ligue, et de rentrer sous son obéissance. Les magistrats communiquèrent cette lettre au gouverneur de la ville, qui la transmit aussitôt au duc de Lorraine. Celui-ci, désireux de conserver Toul à la Ligue, dans l'espérance peut-être que cette place lui serait cédée plus tard, s'empressa de faire établir de nouvelles fortifications, et doubla la garnison. Ces dispositions étant venues à la connaissance du Roi, celui-ci envoya l'ordre aux troupes protestantes qu'il faisait venir d'Allemagne, et qui avaient à traverser la Lorraine, d'attaquer Toul à leur passage et de chercher à s'en emparer à tout prix. Ces troupes se mirent effectivement en devoir d'exécuter les ordres du Roi; elles se rendirent maîtresses des corps-de-garde situés au-dehors de la place, et attachèrent un pétard à la porte de Nancy. Les Toulois, vivement prévenus alors contre Henry IV, par des motifs de religion, s'unirent dans cette occasion aux Lorrains pour défendre leur ville, et le Gouverneur qui connaissait leur manière de penser, profitait avec adresse de leur attachement à la foi catholique, pour animer leur courage et pour fortifier leur

alliance avec la Ligue. Il leur insinuait que si le roi de Navarre se rendait une fois maître de la ville de Toul, ce prince hérétique les forcerait à renoncer à leur religion, et à embrasser le protestantisme. En même tems, Maillane faisait prêcher tous les jours dans les six paroisses, qu'on était obligé en conscience de s'opposer par les armes, au pouvoir du Béarnais, qui n'aspirait à la couronne de France que pour détruire le Catholicisme dans le royaume. Ces discours furibonds excitèrent une exaltation fanatique dans toute la population touloise: les prêtres, les femmes même prirent les armes et coururent sur les remparts. Là, s'animant les uns les autres par des actes de courage, bourgeois et soldats agirent avec tant de vigueur, qu'ils repoussèrent les protestans loin des murs, et qu'ils les forcèrent à lever le siége. Ceux-ci, avant de s'éloigner, se dédommagèrent par le pillage des deux faubourgs, et par celui de plusieurs villages de la Lorraine et du Barrois.

Le gouverneur Maillane chercha à entretenir le plus long-tems qu'il put le zèle des Toulois en faveur de la Ligue, et à profiter de leur bonne volonté pour les exciter à augmenter encore leurs fortifications, et à se mettre en mesure de résister aux nouvelles attaques du roi de Navarre.

Ces choses se passaient à Toul, lorsque l'empe-

reur Rodolphe écrivit à l'Évêque Christophe de la Vallée, qu'il eût à lui faire hommage de son temporel, et à lui payer l'impôt levé pour soutenir la guerre contre le Turc. Le Prélat lui répondit que le roi de France, Henry III, l'avait déjà obligé à cet hommage, avec défense expresse de le rendre à d'autre prince qu'à lui; quant à sa part des contributions impériales, qu'il était hors d'état de pouvoir la payer, le temporel de son évêché étant ruiné par les guerres de la Ligue et par le passage continuel des troupes protestantes qui allaient en France au service d'Henry de Bourbon. L'Empereur n'accueillit pas ces excuses; il manda aux chanoines qu'il soupçonnait leur évêque de vouloir se soustraire entièrement à l'Empire, puisqu'il se refusait non-seulement de faire ses reprises, mais encore de payer le contingent d'usage. Les chanoines envoyèrent deux des leurs porter la lettre de Rodolphe au Prélat, qui habitait alors son château de Liverdun, et qui fit une nouvelle réponse dans les mêmes termes que la première. L'Empereur n'insista plus, et sembla par son silence confirmer l'abandon de ses droits. Ce fait nous montre l'immense affaiblissement de l'autorité des empereurs d'Allemagne dans la ville de Toul, et nous fait presque toucher du doigt son entier anéantissement. Voici en même tems un exemple du dépérissement de la puissance politi-

que des Évêques, qui ne survécut pas à celle des empereurs. Le lieutenant de roi de Toul pour la Ligue, Dumesnil, prétendit que l'évêque Christophe de la Vallée avait commis un tort grave en adressant une lettre à l'Empereur, *avant de la lui avoir communiquée*, et il en fit au Prélat de très vifs reproches. Il est vrai que le duc de Lorraine destitua cet officier, à cause du langage peu respectueux qu'il avait tenu à l'Évêque; mais l'atteinte portée à l'autorité temporelle de celui-ci resta tout entière.

Le nouveau gouverneur de Toul, malgré ses nombreux efforts pour captiver l'affection des bourgeois, ne put parvenir à les tenir tous attachés aux intérêts de la Ligue. Un troisième parti, celui des Impérialistes, qui s'éleva à côté de ceux des Ligueurs et des Royalistes, acheva d'apporter le trouble dans la ville. Les uns et les autres cherchaient à attirer à eux les soldats de la garnison, et l'autorité du Gouverneur finissait par être méconnue au milieu de ces menées continuelles. Le duc de Lorraine instruit d'un tel état de choses, donna l'ordre d'arrêter plusieurs bourgeois, au moment où ils étaient réunis en conciliabule dans une maison particulière, et les fit mettre en prison, ainsi que quelques Lorrains qui s'étaient joints à eux. Ce prince manifesta d'abord l'intention de les punir tous avec la plus extrême rigueur,

mais sur la promesse qu'ils lui firent qu'à l'avenir ils garderaient à la Ligue un attachement inviolable, il les rendit à la liberté.

(1593). L'année suivante, Henry IV ayant abjuré l'hérésie et fait la paix avec le duc de Lorraine, la garnison de la Ligue sortit de Toul, et cette ville rentra sous l'obéissance du roi de France. Henry IV en nomma gouvérneur M. de Ligneville de Vannes, et donna la lieutenance générale des évêchés de Toul et de Verdun, à François, comte de Vaudémont, fils du duc de Lorraine. Il envoya aussi l'ordre de travailler immédiatement aux fortifications de Toul, considérant cette place comme une des clés de son royaume du côté de l'Allemagne. Néanmoins, malgré l'importance de la garnison qu'il y fit entrer, les Espagnols qui occupaient le duché de Luxembourg, vinrent faire des excursions jusques aux portes de cette ville, et en ruinèrent tout le commerce extérieur. Heureusement le duc de Lorraine, dont ces courses fréquentes désolaient également une partie des états, fit une démarche auprès de l'Archiduc, et le pria d'ordonner aux garnisons de Luxembourg et des autres villes en sa puissance, d'épargner les terres de l'évêché de Toul. L'Archiduc s'empressa de lui octroyer sa demande, et délivra même aux bourgeois de Toul, des lettres patentes dans lesquelles il déclarait que les Toulois n'étant

pas les ennemis de l'Empire, devaient être considérés comme hors de prise.

(1600.) Depuis long-tems Charles III nourrissait le désir d'établir un évêché en Lorraine, et il profitait de toutes les occasions pour s'attirer la bienveillance du Chapitre et de l'évêque de Toul, afin de ne pas rencontrer en eux une opposition trop vive à son projet. Les vues du duc de Lorraine étaient faciles à comprendre: aucune juridiction spirituelle supérieure et complète ne s'exerçait dans l'étendue de ses états par un pouvoir légitime y résidant; la plus grande partie ressortissait de l'évêché de Toul, et le reste de ceux de Metz et de Verdun, trois villes qui n'ont jamais fait partie des duchés de Lorraine et de Bar. Ces évêchés étant tombés sous la possession de la France, on avait à craindre que celle-ci n'usât de l'influence ecclésiastique sur les populations lorraines, dans des vues purement politiques et ambitieuses, danger qui était beaucoup moins à redouter lorsque ces évêchés formaient de petites provinces indépendantes sous la souveraineté presque nominale de l'empire d'Allemagne. Quoiqu'il en soit des motifs qui faisaient agir Charles III, ce prince qui n'espérait pas pouvoir détacher de l'évêché de Toul toutes les parties de ses états qui en dépendaient, désirait du moins ardemment ériger un siége épiscopal à Nancy, sa ville capitale, afin de soustraire celle-ci, ainsi que

sa personne et sa cour, à la juridiction de l'évêque de Toul. Son dessein était de former le reste de ce nouveau diocèse d'un certain nombre de villages et de quelques abbayes qui, depuis plusieurs siècles, étaient comme indépendantes, et jouissaient de droits quasi épiscopaux dans leurs districts [1]. Il voulait aussi y nommer premier évêque, son propre fils, le cardinal de Lorraine, et se réserver le droit de patronage et de présentation tant de l'Évêché que de toutes les dignités, canonicats, prébendes et bénéfices qui seraient érigés dans l'Église de Nancy. Charles comptait principalement sur l'adhésion de l'évêque de Toul, Christophe de la Vallée, auquel il promit une pension de six cents francs barrois, reversible sur ses successeurs. Il mit aussi dans ses intérêts Erric de Lorraine, évêque de Verdun, son proche parent; et, comme son fils Charles était légat dans le pays, et administrateur perpétuel de l'évêché de Metz, il espérait qu'avec l'appui de ces trois prélats, les chapitres et les autres parties intéressées céderaient facilement à sa demande. Il n'en fut pas ainsi : le cardinal d'Ossat, ambassadeur de France à Rome, donna avis au Roi des démarches que le duc de Lorraine faisait

[1] L'érection de cet évêché aurait enlevé à celui de Toul cinq églises collégiales, dix-sept monastères, six prieurés et soixante-dix paroisses.

auprès du Saint-Père pour obtenir le démembrement du diocèse de Toul, et lui exposa le préjudice qu'un tel résultat obtenu occasionerait aux droits de sa couronne sur les trois évêchés [1]. Le Roi sentit la justesse de ce langage, et s'empressa de faire connaître au duc de Lorraine et au Pape, qu'il s'opposait à l'établissement d'un siége épiscopal à Nancy. Il écrivit en même tems à l'évêque de la Vallée et au Chapitre de la Cathédrale, pour les engager à former opposition de leur côté, et à s'entendre sur ce point avec le sieur Viard, président à Metz[2]. Le Pape, quoique vivement sol-

---

[1] *Lettres du cardinal d'Ossát*, 160, 162, 271 et 338.

[2] *Voici la lettre écrite par Henry IV aux chanoines de Toul;* « Très-chers et bien amez, nous avons toujours désiré, depuis que Dieu nous a appelé au regime et gouvernement de la France, faire sur toutes choses, resplandir en icelui, l'honneur et la gloire de sa divine bonté, et du soin particulier, non seulement entre nos sujets, mais aussi en ce qui est soumis à la protection de cette Couronne, de faire cherir, aimer et respecter son saint service, et tout ce qui est voüé et dédié à icelui. Et comme cela nous est en singuliere recommandation, nous ne portons rien au contraire si impatiemment, que de voir que l'on apporte quelque alteration, changement, ou innovation ès anciennes institutions de l'Église; moins encore les entreprises que l'on projette sur icelle. Ce soin ne nous est pas moindre en vôtre endroit, qu'envers nos propres sujets; et ne recevrons jamais qu'un extrême déplaisir, de ce que nous sçaurons être fait à votre

licité par le duc de Lorraine, n'osa passer outre, et celui-ci, convaincu de l'impossibilité de mettre son projet à exécution, y renonça, et se contenta de

---

préjudice. De quoi vous devez prendre de nous toute croyance; comme de nôtre part nous vous tenons tellement zélés à la conservation des droits, pouvoir, autorité et limites de vôtre Église et Chapitre, que facilement vous ne souffrirez être diminués en aucune chose du pouvoir, étenduë et jurîdiction d'iceux. L'assurance que nous en avons, et que vous correspondrez toujours en cela à nos bonnes et saintes intentions, nous a fait charger expressément le sieur Vyard, étant à Metz pour la fonction de sa charge, de vous les faire entendre sur ce sujet; et vous communiquer quelques avis, que nous avons de bonnes parts d'aucuns desseins qui se projettent, non-seulement importans au general de vôtre Église et Chapitre, mais de tout ceux qui y desservent; afin que vous étant l'affaire connuë, vous en consideriez attentivement l'importance, et fassiez le devoir que vous êtes tenus de rendre à la conservation de l'État, fondation et ancienne institution de vôtre Église. Sur quoi remettant audit sieur Vyard, de vous éclaicir expressément, et désirant que vous ajoutiez foi à ce qu'il vous dira de notre part, nous n'étendons d'avantage la présente, que pour prier Dieu vous avoir, nos très-chers et bien-ames, en sa sainte garde. Écrit à Fontainebleau le dix-huitième jour d'octobre 1601. *Signé*, HENRY. *Et plus bas est écrit :* Au Chapitre de Toul; et cacheté du cachet secret. *Et au dos:* A nos très chers et bien-amez les Doyen, Chanoines et Chapitre de l'Église de Toul. *Extrait de la défense de l'Église de Toul*, p. 247.

demander à Clément VIII, l'érection à Nancy d'une collégiale ou primatiale, érection que ce souverain pontife lui octroya par sa bulle du 15 mars 1603.

Vers cette époque, Henry IV exigea des chanoines de la Cathédrale un nouveau serment de fidélité, et leur envoya par l'entremise du sieur de Vannes, gouverneur de la ville, et du même sieur Viard, président à Metz, que nous avons nommé plus haut, la formule dans laquelle il voulait que ce serment lui fût prêté. Les chanoines répondirent aux commissaires du Roi, qu'ayant prêté dans les mêmes termes serment de fidélité à l'Empereur, ils ne pouvaient en faire un semblable à d'autres sans devenir parjures. Le président Viard leur fit valoir vainement la conduite du Chapitre de Verdun, qui avait juré de la manière qu'on le lui avait demandé; celui de Toul persista dans son refus, et défendit même aux maires, juges et autres officiers de ses terres, de déférer aux sollicitations du Président. Cependant peu après, le Chapitre communiqua à ce magistrat une formule de serment qu'il consentait à prêter. Le Président, quoiqu'il en considérât les termes comme trop équivoques, en écrivit néanmoins au Roi; mais ce prince qui voulait une soumission entière de la part du Chapitre, défendit qu'un seul mot fût changé à la formule qu'il avait envoyée, et en même tems, il donna l'ordre au gouverneur de Toul de signifier aux cha-

noines que telle était sa volonté, et que s'ils hésitaient à jurer, il douterait de leur fidélité et les tiendrait pour suspects. Les chanoines que ce langage intimida, s'empressèrent de se soumettre, et de prêter au roi de France le serment tel qu'il était demandé. Les magistrats municipaux, entraînés par leur exemple, prêtèrent aussi un serment, sans y faire aucune réserve des droits de l'Empereur.

Cette soumission complète de la bourgeoisie et du Chapitre à l'autorité de la France, inspira au gouverneur de la ville une vanité ridicule; il exigea du clergé que l'encens lui fût offert au chœur, lorsqu'il assisterait aux offices religieux, usage et privilége inconnus jusqu'alors dans l'Église de Toul. Les chanoines se refusèrent à rendre un tel honneur à ce fonctionnaire, et portèrent leurs plaintes au Pape; celui-ci les approuva, et leur défendit même par un bref spécial de céder aux instances qui leur seraient faites à cet égard; mais le gouverneur en appela au Roi, qui décida, lui, chose inconcevable de la part d'Henry IV, que son officier serait encensé au chœur, et il y fut encensé.

(1603.) La même année, ce prince vint à Toul, et les bourgeois, qui le reçurent le plus magnifiquement possible, craignant qu'il n'eût conservé contre eux quelque ressentiment, parce qu'ils avaient pris durant un certain tems le parti de

la Ligue, lui en firent naïvement leurs excuses, et lui dirent qu'ils y avaient été entraînés par les pressantes sollicitations des ducs de Lorraine et de Guise. Le Roi sourit, et sans répondre directement à ces paroles, il leur témoigna qu'il était très satisfait de leur conduite. S'adressant ensuite au comte François de Vaudémont qui l'accompagnait: « Mon neveu, lui dit-il, je vous prie d'avoir soin de cette ville, quoiqu'elle veuille faire le procès à votre maison [1]. »

Henry IV, pendant son séjour à Toul, proposa au Chapitre de lui vendre la souveraineté de son temporel, et lui en offrit cent mille livres. Les plus anciens parmi les chanoines étaient d'avis qu'on acceptât la proposition, prévoyant bien que cette souveraineté ne tarderait pas à leur échapper de gré ou de force; mais les jeunes qui étaient plus nombreux, ne purent se décider à renoncer à leur puissance temporelle, et s'y opposèrent. Ils eurent tort, car tous les droits régaliens que le Chapitre de la cathédrale de Toul tenait de la munificence de nos anciens rois et de celle des empereurs d'Allemagne, furent concédés à la France par le traité de Munster, sans que cette puissance payât la

---

[1] François, comte de Vaudémont, était le troisième fils du duc Charles III, et fut lui-même quelque tems duc de Lorraine, sous le nom de François II.

moindre indemnité à ceux qui en furent dépouillés.

Avant de quitter la ville de Toul, le Roi qui désirait consolider de plus en plus les conquêtes d'Henry II dans cette partie du royaume, rendit une ordonnance par laquelle il défendait à quiconque ne serait pas Français, ou naturalisé Français, de posséder aucun bénéfice dans les trois évêchés de Metz, de Toul et de Verdun. Cette mesure de bonne politique obligea la plupart des chanoines, qui étaient étrangers à la France, de solliciter de ce prince des lettres de naturalisation.

L'évêque Christophe de la Vallée mourut à Liverdun, le 27 avril 1607. Son corps fut apporté dans l'abbaye de St.-Mansuy, d'où le clergé de Toul vint le prendre pour lui donner la sépulture dans la *chapelle des Évêques*, à la Cathédrale [1].

Ce prélat résidait peu dans sa ville épiscopale, et s'occupait beaucoup plus des intérêts du duché de Lorraine que de ceux de son diocèse. Il joua un grand rôle dans l'affaire du mariage d'Henry de Lorraine, duc de Bar, fils de Charles III, avec

---

[1] Cette chapelle hors d'œuvre est celle dans laquelle on entre par le collatéral de gauche. On ne connaît pas son fondateur, mais elle a dû être bâtie vers la fin du seizième siècle ou dans les premières années du dix-septième. Son architecture tient encore beaucoup de celle dite de la Renaissance italienne.

Catherine de Bourbon, sœur d'Henry IV. Il fit de grands efforts pour détourner le duc Charles de consentir à ce mariage, et chercha vainement à lui persuader qu'il serait peu prudent de sa part de donner pour femme à son fils aîné et à son successeur, une princesse protestante, surtout aussi opiniâtre et aussi zélée que l'était Catherine dans sa religion. Ses remontrances n'ayant pas été écoutées, et le mariage ayant été célébré, le Pape lui écrivit un bref par lequel il lui ordonnait de signifier à Henry, que les lois de l'Église étant violées par son mariage, il l'avait excommunié. Notre évêque donna secrètement connaissance de ce bref au duc de Lorraine, et tous deux engagèrent le prince Henry à partir *incognito* pour Rome, sous le prétexte du Jubilé de 1600, mais bien pour tâcher d'obtenir du Pape la dispense nécessaire à la validité de son mariage, et l'absolution de l'anathème lancé contre lui. Cette démarche fut sans résultat, et le Pape n'accorda la dispense et la remise des censures que quatre ans plus tard. La princesse Catherine ne put en profiter, étant morte quelques jours avant l'arrivée du courrier qui apportait ces dépêches de Rome. « Les Lorrains, dit Benoît, qui ne voyaient qu'avec douleur l'obstination de cette dame, ne firent pas beaucoup paraître de tristesse à sa mort. M. de la Vallée et toutes les dames de la cour ne l'entretenaient que de religion ; mais comme elle avait de l'esprit, elle les amusait par de belles pa-

roles, et ne laissait pas cependant que de faire prêcher ses ministres dans le château de la Malgrange, ce qui était insupportable à la piété des princes et au zèle de leurs sujets, qui, par dépit, appelèrent ce château la *Malgrange*, ou *Maison maudite*. »

JEAN DE PORCELET DE MAILLANE,

QUATRE-VINGTIÈME ÉVÊQUE.

(1607.) Après la mort de M. de la Vallée, le lieutenant de roi de Toul, Duménil, qui commandait dans la ville en l'absence du Gouverneur, signifia au Chapitre de ne procéder à aucune élection d'évêque, avant d'en avoir reçu l'ordre du Roi, et lui défendit de disposer en aucune manière des meubles du prélat défunt. Duménil alla plus loin : il fit entrer des garnisons dans les forteresses de l'Évêché, et en mit le temporel sous le séquestre pour toute la durée de la vacance du siége. Les chanoines, qui voyaient leurs anciens priviléges ainsi foulés aux pieds, en conçurent un vif chagrin. Jusqu'alors, après la mort d'un évêque, ils avaient administré seuls le temporel et perçu ses

revenus à leur profit; ils se plaignirent donc amèrement à Duménil de sa conduite à leur égard, et lui demandèrent les motifs qui le faisaient agir ainsi: « L'intérêt de mon roi, » répondit l'Officier, et il ne tint aucun compte de leurs réclamations.

Sur ces entrefaites, le gouverneur de Vannes revint à Toul, et comme il avait ses vues, il feignit de désapprouver la conduite de Duménil, leva la défense qu'il avait faite aux chanoines de procéder à l'élection d'un évêque, et les rétablit dans leurs anciens droits. De Vannes ne pensait pas différemment que le Lieutenant de roi; il l'approuvait même en secret, mais un intérêt particulier le portait à user de dissimulation et à ménager le Chapitre. Son but était d'obtenir ses suffrages pour l'élection au siége de Toul, de son neveu, Philippe Emmanuel de Ligneville, conseiller d'état du duc de Lorraine et chanoine de la Cathédrale. Le Chapitre céda au désir du Gouverneur, auquel il voulait témoigner de la reconnaissance pour sa conduite bienveillante à son égard, et élut son neveu, qui était fils de Christophe de Ligneville, comte de Tumejus, chambellan du duc de Lorraine et général de son artillerie. François, comte de Vaudémont, lieutenant-général de l'Évêché pour la France, avait de son côté écrit au Roi pour le prier de faire nommer évêque de Toul, son fils aîné, Henry de Lorraine, âgé de cinq ans et demi. Le Roi recommanda lui-même cet enfant au Chapitre,

mais les lettres arrivèrent trop tard, et l'élection de Philippe de Ligneville était terminée. Le comte de Vaudémont adressa de vifs reproches aux chanoines sur leur précipitation, et Henry IV, de son côté, leur en témoigna son mécontentement. Le Comte tenta d'intéresser en sa faveur la cour de Rome; mais voyant qu'il ne pouvait obtenir du Pape, ni l'Évêché pour son fils, ni une pension sur le temporel, il voulut du moins se venger des chanoines, en faisant nommer un autre évêque que celui qu'ils avaient élu. Il proposa Jean de Porcelet de Maillane, originaire de Lorraine, qui exerçait à Rome, auprès du Pape, les fonctions de camérier d'honneur et de grand référendaire. Le comte fit appuyer son protégé par le roi de France, par le duc et par le cardinal de Lorraine, protecteurs auxquels le Saint-Père résista d'autant moins qu'il était heureux de trouver l'occasion de récompenser en M. de Maillane, un prélat qui lui avait rendu de grands services dans diverses missions de la plus haute importance.

M. de Maillane prit possession de son évêché par procureur, le 7 juillet 1609, et reçut l'ordre de la Cour de ne remplir aucune fonction épiscopale, avant d'avoir préalablement prêté serment de fidélité entre les mains du Roi, suivant l'usage en vigueur dans l'Église de France. Ce prélat fit son entrée à Toul au mois d'octobre de la même année, et s'occupa aussitôt de mettre la réforme

dans plusieurs maisons religieuses de son diocèse. Animé d'un zèle éclairé, M. de Maillane ne négligea rien pour inspirer à son clergé la pratique régulière des vertus chrétiennes, et pour dissiper en même tems l'ignorance qui déshonorait la plupart de ses membres. « Le malheur des guerres et la licence de l'hérésie, dit Dom Calmet, avaient introduit dans les mœurs une si extrême corruption, et une si grande ignorance dans le clergé, que l'on a peine à se le figurer. Il y avait peu de prêtres dans le diocèse de Toul, qui, comme l'on sait, est un des plus vastes du royaume; il n'y en avait pas pour remplir la quatrième partie des paroisses, et encore la plupart étaient ou ignorans ou peu réglés. Les instructions par conséquent et les bons exemples étaient rares. Les anciens ordres religieux étaient tombés dans un affreux relâchement. Toute la face du diocèse n'offrait, pour ainsi dire, que des épines au zèle et aux bonnes intentions de M. de Porcelet. Il employa utilement les pères Jésuites, les Capucins et les Cordeliers, à instruire les peuples, au défaut des pasteurs; mais la moisson était trop abondante pour le petit nombre d'ouvriers qu'il y avait alors dans le diocèse »[1].

Si l'ignorance régnait dans le clergé, que ne devait-elle pas être dans le peuple, et surtout dans

---

[1] *Hist. de Lorr.*, t. III, p. 759.

le peuple des campagnes; elle allait chez lui jusqu'au fanatisme et à l'abrutissement. En voici deux exemples: M. de Porcelet voulut débuter dans ses fonctions épiscopales par la visite de son diocèse, et la commença par Neufchâteau. Arrivé à Saint-Élophe, village à une lieue de cette ville, il se rendit à l'église et ouvrit la châsse où étaient renfermées les reliques du Saint, en présence des habitans de la paroisse. Ceux-ci croient que l'Évêque a l'intention d'enlever les reliques, ils se précipitent sur la châsse, l'arrachent des mains des prêtres et les poussent hors de l'église. L'Évêque se réfugie dans la chaire à prêcher, et cherche vainement à se faire entendre; sa voix est couverte par les clameurs des paysans, et l'un d'eux menace de le tuer s'il ose enlever la moindre partie des reliques. Le Prélat est obligé de fuir, afin d'empêcher de nouveaux outrages à son caractère, et peut-être un grand crime.

Vers le même tems, les habitans de Lagney, village qui dépendait du temporel du Chapitre, changèrent tous mutuellement de biens et de femmes. Les chanoines, leurs seigneurs, eurent beaucoup de peine pour mettre fin à cet infâme état de choses, et pour faire rentrer leurs sujets dans l'ordre.

Tel était l'effet de la profonde ignorance qui régnait dans les campagnes, et de l'oubli complet des règles de la morale, qui n'était enseignée alors

généralement que par des prêtres mercenaires, sans science et sans vertu.

M. de Porcelet établit dans Toul un tribunal composé d'un grand-vicaire, de sept chanoines, d'un promoteur et d'un secrétaire, destiné à juger toutes les affaires du temporel de l'Évêché[1]. Il publia en même tems des ordonnances relatives à la manière de rendre la justice; mais Louis XIII, en 1611, modifia ces réglemens, et défendit par un arrêt d'appeler à l'avenir des jugemens de l'Évêque, du Chapitre ou de la Justice municipale, à la Chambre impériale de Spire. Il ordonna que ces appels seraient portés devant le Présidial de Metz, et par cette décision, il donna le dernier coup à la juridiction de l'Empereur dans l'évêché de Toul.

Le tribunal institué par M. de Porcelet, et les réglemens de jurisprudence dressés par lui, nous font voir que l'Évêque conservait encore à cette époque (en 1611), une autorité temporelle dans l'Évêché, au moins en ce qui concernait la justice et les formes dans lesquelles elle devait être rendue. Les institutions judiciaires de nos Évêques, qui n'étaient presque toutes que l'expression écrite

---

[1] Ce tribunal existait indépendamment de celui des Justiciers, lequel statuait exclusivement sur les affaires civiles et criminelles des bourgeois de la cité, et qui ne fut aboli qu'en 1634, lors de l'établissement du bailliage.

des usages locaux, régirent le pays toulois jusqu'à la révolution de 1789. Les communes qui dépendaient de l'Évêché proprement dit, c'est-à-dire de l'ancien comté de Toul, ressortirent, après l'ordonnance de Louis XIII, dont nous venons de parler, du Présidial de Metz, et ensuite du Parlement qui y fut établi en 1633. Les communes de la partie du Diocèse qui appartenait à la France, ressortissaient du Parlement de Paris, et celles de Lorraine, des cours souveraines de St.-Mihiel et de Nancy.

M. de Porcelet laissa dans son diocèse les plus honorables traces de ses bienfaits. C'est lui qui fonda à Pont-à-Mousson un séminaire pour les chanoines réguliers, et à Nancy, le collége des Jésuites; qui établit à Dieulouard une maison de bénédictins anglais, et qui donna aux capucins de Toul, une maison dans le faubourg de St.-Mansuy [1]. Ce Prélat fut secondé dans ses travaux de réforme par plusieurs hommes d'un mérite et d'une piété éminentes, parmi lesquels on doit placer au premier rang le bienheureux Pierre Fourrier, curé de Mattaincourt.

Protecteur des savans, ami des lettres et des

[1] Le couvent des Capucins, était situé avant 1620 dans le bourg de Saint-Amant, au fond de l'impasse qui débouche vers le milieu de la rue des Febvres.

arts, M. de Porcelet, après avoir travaillé pendant toute la durée de son épiscopat, à faire refleurir dans son diocèse la science et les vertus évangéliques, mourut à Nancy, à l'âge de 44 ans, le 14 septembre 1624, et reçut la sépulture dans l'église du collége des Jésuites de cette ville.

NICOLAS FRANÇOIS, CARDINAL DE LORRAINE.

QUATRE-VINGT-UNIÈME ÉVÊQUE.

(1624.) Le dernier prince de la famille des ducs de Lorraine qui ait été décoré du titre d'évêque de Toul fut Nicolas François, troisième fils de François II, et frère puîné de Charles IV. Celui-ci, qu'une dispense du Pape avait nommé dès l'âge de six ans à la coadjutorerie de l'évêché de Toul, fut remplacé dans cette dignité par Nicolas François, après la mort de leur frère aîné, Henry, marquis d'Hattonchâtel. Nicolas François succéda donc de droit à M. de Porcelet, et quoique mineur, il vint prendre possession de son siége en septembre 1625.

Deux ans plus tard, le pape Urbain VIII lui envoya le chapeau de cardinal, et lui donna l'administration du spirituel de son diocèse. Charles IV, son frère, duc de Lorraine, chercha alors à renouveler le projet de son aïeul, en sollicitant de ce même pape l'érection d'un évêché à Nancy; mais ses démarches n'ayant pas été plus heureuses que ne l'avaient été pour le même objet celles de Charles III et d'Henry-le-Bon, il renonça pour toujours à son dessein.

Le règne si orageux du duc Charles IV, à la fortune duquel le cardinal Nicolas François prit la plus grande part, ne permit pas à ce dernier de remplir avec assiduité les augustes mais pénibles fonctions de l'épiscopat; aussi, s'empressa-t-il de se décharger d'un tel fardeau, en remettant les soins de l'administration diocésaine à l'évêque de Sithie, son suffragant.

Un Parlement, comme nous l'avons dit, ayant été créé à Metz en 1633, par Louis XIII, deux conseillers de ce corps furent envoyés à Toul, pour y publier l'édit de création, et pour recevoir le serment des officiers de l'Évêché et de l'Hôtel-de-Ville. Ils assemblèrent en conséquence tous ces magistrats, et leur déclarèrent que le Roi avait supprimé les différens degrés de juridiction qui existaient alors dans la ville de Toul et dans les autres parties de l'Évêché; qu'il ne réservait qu'un seul degré de juridiction dans les lieux où plusieurs

siéges de justice étaient établis, et que tous les appels seraient portés directement au Parlement de Metz. Ils signifièrent en même tems aux officiers dont les charges étaient supprimées par cet édit, de cesser de les exercer à l'avenir, sous peine d'une amende considérable et de la nullité de leurs actes [1].

Ces nouvelles mesures entraînaient, par le fait, la perte des droits de régale dont les évêques de Toul avaient joui jusqu'alors dans l'étendue de l'Évêché. Le cardinal Nicolas François s'en plaignit au Rôi, et obtint par faveur particulière, sans que la concession pût être revendiquée par ses successeurs, qu'il serait maintenu dans sa haute, moyenne et basse justice, et qu'il pourrait établir des juges et autres officiers pour l'exercer, comme par le passé.

En 1634, le duc Charles, qui se voyait poursuivi

---

[1] « Les officiers du conseil de Monseigneur Évêque ayant prétendu que leur juridiction s'en allait éteindre, étant porté dans l'édit de l'établissement du Parlement, qu'il n'y aurait plus dans cette ville, ni dans les autres lieux du ressort, qu'un degré de juridiction, de telle sorte que ledit Conseil serait supprimé, ont fait de grands efforts pour se réserver quelqu'autorité, et par un réglement du prince, ils obtinrent la juridiction des Eschevins, auxquels il ne resta plus que la police du temps du cardinal de Lorraine, Évêque de Toul, et de M. de Sithie. » *Mémoires de Jean Dupasquier*, fol. 190, v°.

à outrance par la France, et qui n'avait pas d'enfans, ayant jugé convenable aux intérêts de sa maison de se démettre de ses états en faveur du cardinal Nicolas François, ce dernier renonça à la fois à la pourpre et à son évêché, et mu par des raisons d'état, épousa à Lunéville, en février de la même année, sa cousine germaine, la princesse Claude de Lorraine. Après avoir régné quelque tems seul ou simultanément avec son frère, et après une vie passée au milieu d'agitations continuelles, cet ancien cardinal, évêque de Toul, mourut à Nancy, le 27 janvier 1670, laissant un fils qui porta le sceptre lorrain sous le nom de Charles V.

CHARLES-CHRÉTIEN DE GOURNAY,

QUATRE-VINGT-DEUXIÈME ÉVÊQUE.

(1634.) Louis XIII, informé de la vacance du siége par le mariage du cardinal, y nomma Chrétien de Gournay, évêque de Sithie, qui en était le suffragant, à la prière de la duchesse Nicole de

Lorraine, femme de Charles IV. Le Chapitre qui avait toujours à cœur de conserver son droit d'élection, supplia le Roi de ne pas le lui enlever, et de lui permettre d'élire M. de Gournay, puisqu'il lui était agréable, afin que le Pape donnât ses bulles sur l'élection qui en serait faite. Louis XIII consentit à révoquer son brevet de nomination ; et les chanoines, procédant suivant les anciens usages, élirent M. de Gournay. Mais le pape Urbain VIII refusa de confirmer cette élection, prétendant que l'évêché de Toul lui était réservé. Le Roi, informé de ce refus, donna un nouveau brevet à M. de Gournay, et envoya l'ordre à ses officiers dans Toul de le mettre en possession du siége. Le Pape, blessé, écrivit au Roi pour lui déclarer qu'il venait de commettre une entreprise injuste sur son autorité. M. de Gournay, en homme prudent, ne voulut pas être la cause d'une difficulté sérieuse entre le Pape et le Roi; il préféra rester deux ans sans solliciter sa préconisation, après lequel tems le Pape se laissa fléchir et lui envoya ses bulles. Ce Prélat prit possession de son évêché, le 14 février 1636; il fut reçu avec les solennités d'usage, *et il prêta son serment devant le Chapitre assemblé, avant d'entrer à la Cathédrale* [1]. Après le *Te Deum*, on le

---

[1] Depuis que la France s'était mise en possession de la ville de Toul, les évêques ne prêtaient plus entre les mains du maître Échevin l'ancien serment de maintenir les libertés

entrés dans la ville, nous leur fîmes visite en corps, allant dans la maison où ils estaient logés, pour leur tesmoigner la joye du peuple; et à l'heure du repas, on leur porta du vin à l'accoutumé. [1] »

Le Parlement tint d'abord ses séances dans une maison de la rue *Pierre-Hardie*, qui appartenait à un sieur Lelièpre, mais ensuite il s'établit dans le couvent des Cordeliers [2], où il resta jusqu'à son rappel à Metz, qui n'eut lieu que vingt-deux ans plus tard.

M. l'Évêque de Gournay fut le premier fondateur du grand Séminaire de Toul. Ce Prélat fit venir des prêtres de la Mission, et les établit dans l'ancienne maison du Saint-Esprit, hospice desservi par des religieux, et fondé en 1270, par la bienfaisance des deux époux Németic Barat et Elisabeth, sa femme [3]. Sous l'épiscopat de M. du Saussay, les deux Maisons, du Saint-Esprit et de

[1] *Mémoires de Jean Dupasquier*, page 190, v°.

[2] Le monastère des Cordeliers, fondé à Toul en 1270, embrassait la presque totalité de l'île de maisons et de jardins enfermés entre les rues *Qui-qu'en-Grogne*, le pont des Cordeliers, et la petite rue *Porte-de-Metz*. On voit encore aujourd'hui, vis-à-vis de la fontaine du Pont des Cordeliers une partie de la façade de l'Église.

[3] L'hospice ou hopital du Saint-Esprit était situé dans la rue de ce nom, entre les rues *Saunaire* et des *Febvres*. C'est sur son emplacement que fut bâti le nouveau grand séminaire en 1673.

la Mission, furent unies par lettres du 1[er] septembre 1657, et cette réunion se continua jusqu'en 1673, où le grand Séminaire y fut installé exclusivement, et l'hopital transporté où il est aujourd'hui [1].

Le duc de Lorraine Charles IV, et son frère le Cardinal, estimèrent particulièrement M. de Gournay; ils l'employèrent fréquemment dans des négociations importantes, et lui donnèrent dans plusieurs occasions des marques de leur affection. Ce prélat mourut à Nancy, le 14 septembre 1635; son corps fut ramené à Toul et enterré dans la chapelle des évêques.

---

[1] Cependant l'hopital actuel n'a été construit qu'en 1725, et il le fut en partie sur le local de l'ancien. On affecta à la dotation de cet établissement les biens de l'hopital du Saint-Esprit, et ceux de la Léproserie de Valcourt, qui avaient été unis à l'aumônerie de Saint-Èvre, et qui furent convertis en une rente annuelle.

PAUL DE FIESQUE,

QUATRE-VINGT-TROISIÈME ÉVÊQUE.

(1641.) Après la mort de M. de Gournay, le siége de Toul resta vacant durant quatre années, à cause des nouvelles difficultés survenues entre le Pape et le Roi, relativement au droit de nomination d'un évêque. Enfin en 1641, le Roi, passant outre, y nomma Paul de Fiesque, résidant à Paris en qualité d'envoyé de la république de Gènes. Le Pape refusa de le confirmer, et proposa à Louis XIII de nommer M. de Loyac. Le Roi ne voulut pas accéder à la demande du Pape, et il persista à maintenir M. de Fiesque. Il le fit mettre en possession du temporel de l'Évêché par le Parlement de Metz, séant à Toul, et défendit à M. de Loyac de recevoir des bulles sur la nomination du Pape. Innocent X, successeur d'Urbain VIII, consentit à préconiser M. de Fiesque, en 1643; mais ce prélat ne put prendre possession de son siége, étant mort la même année, à son retour d'une ambassade à Venise.

C'est en 1641 que le Bailliage fut établi à Toul, où il remplaça l'antique tribunal des Justiciers. Ces

magistrats, prévenus à l'avance de leur prochaine suppression, adressèrent un mémoire au Roi pour le supplier de renoncer à cette mesure et de les conserver dans leurs charges. Ils firent valoir, entre autres raisons, que depuis l'année 1301, époque à laquelle la ville de Toul était rentrée sous la protection des rois de France, elle avait toujours été maintenue dans ses franchises, libertés, usages, coutumes et juridictions; que l'édit pour l'établissement d'un bailliage était contraire au réglement donné l'an 1604, par Henry IV, lequel réglement portait confirmation desdits priviléges; que Louis XIII, passant par cette ville en 1634, assura aux magistrats le maintien des mêmes priviléges; qu'il n'y avait pas un de ceux qui sont dans la magistrature qui ne tînt sa charge à titre onéreux, et pour l'avoir payée de six à sept cents francs [1]. La Cour rejeta ce mémoire, et l'édit fut exécuté.

Le corps municipal ne fut plus alors composé que d'un maître-échevin et de trois échevins chargés uniquement de l'administration et d'une partie de la police de la ville. Le conseil des quarante notables, qui existait depuis un tems immémorial, fut maintenu, et aucun changement ne fut apporté à cette assemblée élective et délibérante jusqu'à la révolution de 1789 [2].

---

[1] *Mémoires de Jean Dupasquier*, page 191.

[2] Chacune des six paroisses élisait un certain nombre de

Quatre ans après l'établissement d'un bailliage à Toul, la cour de France, depuis long-tems en guerre avec le duc de Lorraine, voulut affranchir cette ville des anciens tributs qu'elle payait aux princes de cette maison, et publia deux édits qui en ordonnèrent la suppression totale. Depuis lors Toul ne paya plus aucune redevance aux ducs de Lorraine [1].

---

notables; le curé recevait les suffrages et proclamait les élus. Ceux-ci, dans de nouvelles assemblées tenues ordinairement à la Saint-George, élisaient les échevins. Les notables ne pouvaient être convoqués, quel que fût l'objet de leur délibération, qu'avec l'autorisation du Gouverneur ou du Lieutenant de Roi.

[1] Voici la teneur de ces édits: « Louis par la grace de Dieu roy de France et de Navarre à nos amez et feaux conseillers, les gens tenant notre cour de parlement de Metz, seant à Toul, salut, ayant par arrest cejourd'hui rendu en notre conseil d'état, nous y estant, pour les causes mentionnées par iceluy, cassé et annulé les traités faictz entre les différens duc de Lorraine, Charles deux et les maistre-eschevin, eschevins et magistrats de notre ville de Toul ez années mil quatre cent six et mil quatre cent vingt par lesquels ils se seroient obligés de lui payer et à ses successeurs et ayant-cause la somme de mil francs barrois de rente et pension annuelle, et tous autres traictés de mesme nature qui pourroient avoir esté faictz en conséquence, et fait deffence aux Mᵉ eschevin, eschevins et magistrats de la ville qui sont présentement en charges et autres qu'ils seront à l'avenir de les garder et observer et de payer ladite somme ni aucuns arrérages d'icelle.

Comme aussi de jamais entendre à de pareils traictés avec enemis et princes estrangers et autres quels qu'ils puissent estre et soubz quelques prétexte que ce soit sans notre permission expresse, à peine de désobéissance et de punition exemplaire envers ceux qui en seront les autheurs, et à vous enjoint de tenir la main à l'exécution dudit arrest et voulant qu'il soit son plain et entier effect. A ces causes, de l'avis de la reyne régente ma très honorée dame et mère, nous vous mandons et ordonnons par ces présentes signées de notre main d'enrégistrer ledit arrest et ces présentes, de tenir la main à l'exécution d'icelles sans y contrevenir ni permettre qu'ils y soit contrevenu en quelque sorte et manière que ce soit, cessans et faisant cesser tous troubles et empêchements au contraire car tel est notre plaisir ».

Donné à Paris, le XIXe jour de janvier l'an de grace mil six cent quarante-cinq et de notre règne le deuxième.

Signé LOUIS.

Par le Roy, la Reyne régente sa mère présente,

Signé D'ARMÉNIÉ.

(ET PLUS BAS ON VOIT LE SCEAU ROYAL SUR CIRE JAUNE.)

« Sur ce qui a été représenté au Roy en son conseil que pendant les premières guerres des Bourguignons et Anglais qui troublèrent si long-tems ce royaume, feu Charles deux duc de Lorraine qui vivoit en ce temps là proffitant du malheur de cet estat, auroit usurpé une telle authorité sur la ville de Thoul que sous prétexte de vouloir terminer certains différents qu'il auroit fait naistre avec elle, et d'une protection imaginaire qu'il lui auroit promise, auroit fait obliger ladite ville par deux traitez faictz avec les maistre eschevin, eschevins et magistrats d'icelle ez années 1406 et 1420, de lui payer et à ses successeurs et ayant-cause la somme de mil francz barrois de rente et pension annuelle, laquelle quelques particuliers cessionnaires osent encore prendre et exiger, à quoy

sa majesté voulant pourvoir pour le bien de son service, l'honneur de sa dignité et de sa couronne, le Roy en son conseil a cassé et annullé, casse et annulle lesdits traitez des années mil quatre cent six et mil quatre cent vingt et tous ceux de mesme nature qui pourroient avoir esté faitz. En conséquence fait sa majesté ces expresses défenses aux maitre-eschevin, eschevins et magistrats de ladite ville qui sont présentement en charge et à ceux qui le seront à l'avenir, de les garder et observer et de payer ladite somme de mil francs barrois ci-dessus mentionnée ni aucuns arrérages d'icelle comm'aussy de jamais entendre à de semblables traictés avec aucuns princes étrangers et avec qui qu'ilz puissent être et soubs quelques prétexte que ce soit, sans sa permission expresse, à peine de désobéissance et de punition exemplaire envers ceux qui en seront les autheurs; enjoint sa dite majesté aux gens tenant sa cour de parlement de Metz de tenir la main à l'exécution du présent arrest, lequel sera leu et publié partout où besoin sera, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, et à cet effet toutes lettres sur ce nécessaires seront expédiées. Faict au Conseil d'État du Roi, sa majesté y estant, la Reyne régente sa mère présente, tenu à Paris le XIX[e] jour de janvier 1645.

Signé D'ARMÉNIÉ.

JACQUES LEBRET,

QUATRE-VINGT-QUATRIÈME ÉVÊQUE.

(1645.) Innocent X, qui voulait soutenir les prétentions de ses prédécesseurs sur l'évêché de Toul, y nomma directement Jacques Lebret, l'un de ses prélats référendaires, en remplacement de Paul de Fiesque. Le nouvel évêque s'étant fait sacrer à Rome, au mois de mai 1645, sans en donner avis au Roi, l'ambassadeur de France reçut ordre de sa cour de témoigner au Prélat qu'il avait gravement manqué à ses devoirs, en agissant ainsi. Jacques Lebret fut tellement affecté de ce blâme, qu'il en contracta dès le lendemain même une maladie dont il mourut au mois de juin suivant.

Cette année le Parlement de Metz, séant à Toul, fit un recensement général de la population de toutes les villes, bourgs et villages dépendant de son ressort, et fixa le contingent de contributions à payer annuellement par chaque communauté. La ville de Toul contenait alors 1284 feux ou ménages, et fut taxée à la somme de 5673 liv., 7 s., 4 d. Les faubourgs de Saint-Èvre et de Saint-Mansuy, qui comptaient 180 feux, furent imposés à

880 liv. 5 sous. Il faut observer que les ecclésiastiques et leurs biens, qui étaient considérables, ne contribuaient pas aux charges publiques. Ainsi, il y a deux cents ans, la ville de Toul, dont la population, en évaluant chaque feu à cinq personnes seulement, et le nombre des ecclésiastiques, religieux et religieuses à 300, était de 7600 ames, à peu près ce qu'elle est en 1840, payait en contributions à l'Etat 6553 liv.

Vers le même tems, en 1646, arriva à Toul une compagnie de cavalerie d'un régiment polonais, dit Kanoski, pour y tenir garnison; ce fut la première que cette ville ait eue. Elle était logée dans le faubourg St.-Èvre, et depuis ce tems il y a presque toujours eu un régiment de cavalerie en garnison à Toul.

ANDRÉ DU SAUSSAY,

QUATRE-VINGT-CINQUIÈME ÉVÊQUE.

(1656.) Dans la crainte de se mettre de nouveau en opposition avec la cour de France, les chanoines n'osèrent pas élire un évêque pour succéder à

M. Lebret, et le Pape, par la même raison, hésita long-tems avant de pourvoir à l'évêché de Toul. Les choses traînèrent ainsi en longueur jusqu'en 1649, où la Cour y nomma M. du Saussay, ancien prédicateur de Louis XIII. Le Pape écrivit au Roi pour le prier de se déporter de son brevet, et offrit, pour lui être agréable, de nommer lui-même M. du Saussay. Le Roi ne voulut pas révoquer son choix, ni le Pape le confirmer, de sorte que la vacance du siége dura jusqu'après la mort d'Innocent X, arrivée en 1655. Alexandre VII, son successeur, bien convaincu que la France ne céderait pas devant ce qu'elle prétendait être son droit, accorda à Louis XIV un indult pour nommer aux bénéfices des trois évêchés, et M. du Saussay en profita pour se faire sacrer [1].

Il y avait près de vingt ans que le siége de Toul n'était pas occupé, lorsque M. du Saussay vint en prendre possession le 6 juin 1657 [2]; les deux der-

---

[1] Nous avons parlé de cet indult dans une note de la page 53 de ce volume.

[2] Voici, selon Jean du Pasquier, la réception qui fut faite à M. du Saussay: « André du Saussay ayant cy-devant escrit tant à nostre Gouverneur, qu'à Messieurs de la Cathédrale et aux eschevins, qu'il se disposoit pour venir dans nostre ville en qualité d'évesque du diocèse de Toul, et que néanmoins, il ne desiroit pas qu'on lui fist une entrée si solennelle, ces Magistrats ayant appris qu'il étoit arrivé à Bar,

niers évêques n'étaient pas même venus dans leur ville épiscopale. M. du Saussay mit tous ses soins

---

M. Huard, 1er eschevin, et Alexis du Pasquier, syndic, suivis d'un sergent de ville, furent députés pour l'aller trouver; et étant partis le 3 juin 1657, et en leur compagnie, jusqu'à 18 ou 20 personnes à cheval, comme M. Caillies, grand-vicaire, M. Caillies, promoteur-général, M. Odam, lieutenant au bailliage, M. Lemoine, procureur fiscal, M. Hussenot, greffier audit bailliage, et plusieurs autres officiers, ils le rencontrèrent le 4 dudit mois à Ligny, et après s'estre acquittés tous de leurs debvoirs, ils retournèrent icy le mardy 5 et dirent qu'il arriveroit en nostre ville le mercredy 6. Aussy-tost on se prépara à lui faire son entrée en la forme suivante: M. le comte de Spars, nostre gouverneur, à la teste de plusieurs personnes de Toul, tous à cheval, alla au devant de luy et l'amena dans cette ville proche de laquelle estant arrivé, tous les canons qui sont sur la grosse tour de devant la Belle-Croix, et aussi ceux qui sont sur la tour de derrière le Gouvernement ayant esté tirés, et ledit seigneur Évesque estant arrivé à la porte de la place de soub la 1re porte, le sieur Pillement, maistre eschevin, accompagné de ses eschevins et des syndic et sergents de la ville, luy fit une harangue par laquelle il lui tesmoigna la resjouissance que le peuple avoit de son agréable arrivée, après tant d'années que nostre evesché avoit été privé de son pasteur et prélat. Ce fait il entra dans la ville qui estoit bordée de bourgeois en armes, depuis ladite porte de la place jusqu'à la muraille qui est au-devant du parvis de l'église Cathédrale. Et lors, on fit signe aux sonneurs de cesser de sonner les cloches, qui toutes carillonnoient dedans les deux tours, et le sieur Janot, chanoine-archidiacre, qui portoit une croix en main, accompa-

à remédier aux désordres qui résultaient d'une si longue vacance; il fit refleurir la piété et la science, et rétablit la discipline et la régularité dans les mœurs du clergé. Plein de douceur, de sagesse et de charité, ce Prélat laissa dans son diocèse de profondes et d'honorables traces de son épiscopat. Il composa plusieurs ouvrages en latin, sur divers sujets[1], et mourut à Toul, regretté de tous, le 9 septembre 1675.

---

gné de tous ses confrères, luy fit une harangue au nom du Chapitre, à laquelle il fit une très grande response, après laquelle le sieur Bayon, doyen, luy présenta le livre pour faire le serment accoutumé. Il fut ensuite admis dans l'église et conduit devant le grand autel où il prit possession de son évesché, et delà fut assis, comme il est accoutumé en tel cas, sur une chaise basse de pierre que l'on dit estre celle de St.-Gérard, qui est au costé gauche du grand-autel, et delà reconduit dans la stalle du siége épiscopal qui est au fond du chœur à main droite. Pour lors on chanta le *Te Deum.* » *Mémoires de Jean du Pasquier,* fol° 192. v°.

« [1] M. du Saussay, dit Chevrier, a mis au jour plus de trente volumes, dans lesquels on trouve beaucoup de crédulité. Il avait une érudition profonde, mais il en abusait souvent, parcequ'il manquait de critique. » *Mémoires des hommes illustres de Lorraine*, t. 1, p. 194. Dom Calmet, dans sa *Bibliothèque lorraine*, donne la nomenclature des ouvrages de ce prélat.

JACQUES DE FIEUX,

QUATRE-VINGT-SIXIÈME ÉVÊQUE.

(1677.) Docteur en Sorbonne et condisciple du grand Bossuet, M. Jacques de Fieux fut appelé à succéder à André du Saussay sur le siége de Toul. Il fut sacré à Paris, à l'âge de 56 ans, par l'archevêque du Harlay, et fit son entrée dans sa ville épiscopale, le 19 août 1677.

M. de Fieux suivit les exemples de son sage prédécesseur ; il encouragea et propagea l'instruction dans le clergé et dans les autres classes de la société ; il étendit et compléta l'œuvre de M. de Gournay, en faisant construire les bâtimens du grand Séminaire sur l'emplacement de la maison du Saint-Esprit. Quoique modeste, il veilla avec soin au maintien de ses priviléges. A l'exemple des évêques ses prédécesseurs, il prenait le titre de comte de Toul, et ce titre lui ayant été contesté par le Procureur-général du Parlement de Metz, il en référa au conseil du Roi ; là, ayant prouvé que, depuis un tems immémorial, les évêques de Toul jouissaient du droit de le porter, il obtint un arrêt qui le lui confirma. Excellent orateur et

théologien du premier ordre, M. de Fieux publia un livre sur l'usure et le prêt à intérêt, qui fut très estimé alors, et des statuts synodaux qui restèrent en vigueur dans le diocèse de Toul jusqu'à la suppression du siége.

Ce Prélat étant allé à Paris pour chercher dans la médecine des soulagemens à ses infirmités, y mourut le 15 janvier 1687, après avoir institué pour héritiers dans son testament les pauvres et le séminaire de la ville de Toul.

HENRY DE THYARD DE BISSY,

QUATRE-VINGT-SEPTIÈME ÉVÊQUE.

(1687.) M. de Bissy était fils de M. Claude Thyard de Bissy, lieutenant-général des armées du Roi, et commandant supérieur de la province des Trois Évêchés. Louis XIV le nomma évêque de Toul en 1687, mais ce nouveau Prélat ne reçut ses bulles que près de six ans après, par suite des différens survenus entre le pape Innocent XI et la cour de France. M. de Bissy était un évêque d'un mérite éminent et d'une modestie extrême.

Cette dernière vertu le porta à refuser l'archevêché de Bordeaux, auquel le Roi voulut le nommer en 1692. Il eut de longues contestations avec la cour de Lorraine, au sujet de la juridiction ecclésiastique. Ayant fait imprimer à Toul, en 1700, le rituel du diocèse composé par Claude de Laigle, grand archidiacre de la Cathédrale, Léonard Bourcier, procureur-général de Lorraine présenta une requête à la cour souveraine de Nancy, aux fins de ne permettre la publication dudit rituel qu'avec certaines limitations.

La même année, dans un mémoire adressé aux doyens ruraux de son diocèse, M. de Bissy prétendant que les ecclésiastiques, pour toutes actions personnelles, civiles et criminelles, étaient obligés, sous peine de censures, de décliner la compétence des tribunaux séculiers, le même procureur-général soutint que cette doctrine ne tendait à rien moins qu'à soustraire les ecclésiastiques à l'autorité des princes, et la Cour rendit un arrêt conforme aux conclusions de ce magistrat. Enfin, en 1701, le duc Léopold ayant publié son code sur l'administration de la justice dans ses états, Thyard de Bissy déféra ce code à Clément XI, comme renfermant plusieurs propositions contraires à la liberté de l'Église ; celui-ci condamna ce livre et en défendit l'usage et la lecture sous peine d'excommunication. Léopold se plaignit à Clément XI de la violence de son procédé, et écri-

vit en même tems à l'évêque de Toul pour lui demander les raisons qui avaient inspiré sa démarche. L'Évêque répondit par une grande lettre au Duc, dans laquelle il fit valoir, entre autres griefs, les entraves que les officiers de son Parlement ne cessaient d'apporter aux libertés de l'Église. Le Prince et le Prélat convinrent ensemble que des conférences auraient lieu à la Malgrange, pour tâcher d'aplanir ces difficultés; mais on ne put y réussir, et M. de Bissy quitta le diocèse avant de les avoir terminées.

La querelle des juridictions entre les évêques de Toul et la cour souveraine de Lorraine remontait à l'établissement de cette dernière, et se perpétua jusqu'à l'érection d'un siége épiscopal à Nancy.

Cette collision pénible était-elle le résultat des prétentions illégales de deux pouvoirs jaloux, ou l'effet de l'absence de droits bien définis, ou provenait-elle, du côté du Parlement et des princes lorrains, notamment sous les règnes de Charles IV, de Charles V et de Léopold, de l'obligation de se soumettre à l'autorité exercée dans le duché par un prélat étranger, par un évêque français? C'est ce que nous n'entreprendrons pas de décider. « L'évêque du Saussay, dit l'auteur de la *Défense de l'Église de Toul*, se vit continuellement en butte aux contradictions d'un prince prévenu contre son Église, (Charles IV), et qui mit tout en œuvre pour saper la juridiction épiscopale dans ses états. Les ar-

rêts des parlemens de Metz, de St.-Mihiel et du conseil du Roi, des années 1661, 1663, 1664 et 1665, prouvent à quels excès on porta ces entreprises. Heureuse encore l'Église de Toul, si ces entreprises eussent fini avec le règne de ce prince! Mais l'on ne sait que trop avec quelle force et quelle étendue on les a renouvelées de nos jours, (en 1727), sans que depuis trente ans, ni les plaintes, ni les remontrances, ni les prières, ni même les conférences, où elles ont été examinées sous les derniers évêques, les aient pu terminer. On a même poussé ces entreprises jusqu'à ôter aux évêques la liberté d'exercer en Lorraine aucun acte de juridiction sans la permission des juges laïques, et d'y faire signifier aucune ordonnance, jugement ou monitoire, sans un *pareatis* de la cour souveraine, et sans le ministère de ses huissiers; et lorsque les évêques, ou quelques particuliers l'ont voulu faire autrement, on a emprisonné leurs officiers, leurs appariteurs, ou décerné des prises de corps contr'eux [1]. »

Quoiqu'il en soit, Léopold, dans l'espérance qu'un autre évêque serait plus conciliant que M. Thyard de Bissy, sollicita du Roi le changement de ce Prélat, et Louis XIV, pour plaire au duc de Lorraine, nomma M. de Bissy, en 1704,

---

[1] *Défense de l'Église de Toul*, p. 247.

à l'évêché de Meaux, siége que venait d'illustrer Bossuet. Le Pape le créa cardinal, et il mourut à Paris en 1737.

« Il ne m'appartient pas, dit Benoît, qui vivait du tems de cet évêque, d'entrer dans les grands démêlés que M. de Bissy a eus avec la cour de Lorraine, au sujet de la juridiction ecclésiastique. Je voudrais seulement qu'il me fût permis de raconter tant de grandes actions dont j'ai été témoin; mais les défenses expresses qu'il a faites de parler d'autres choses dans cette histoire que de sa nomination, de son sacre, de son entrée et de sa sortie, m'imposent silence. Les bulles de l'évêché de Meaux étant expédiées, M. de Bissy fit savoir au Chapitre qu'il pouvait pourvoir au gouvernement du diocèse; et ne pouvant plus supporter la douleur que le clergé et le peuple de la ville de Toul lui témoignaient de le voir se retirer, il partit un matin sans dire mot [1] ».

C'est en 1700, sous l'épiscopat de M. Thyard de Bissy, que furent démolis les remparts élevés par l'évêque Roger de Marcey, en 1238, et que furent commencées les nouvelles fortifications sur les plans du maréchal de Vauban, et sous la direction des ingénieurs militaires de Villemont et de Desnonville. La cérémonie de la pose de la première pierre fut solennelle. M. de Saint-Contest,

---

[1] *Hist. de Toul*, p. 109.

intendant de la province des Trois Évêchés, vint à Toul pour la présider, et le Roi envoya plusieurs médailles destinées à être placées sous les premières fondations. Le onze du mois d'août, toutes les autorités de la ville et tous les corps religieux se rendirent, dès sept heures du matin, à l'église Cathédrale où l'on célébra en grande pompe une messe du Saint-Esprit, pendant laquelle les médailles furent exposées aux yeux des assistans. Après l'office, le cortège sortit de l'église et se dirigea vers le tracé du bastion de St.-Étienne [1], la première pierre des remparts devant être placée sous son angle saillant.

Un corps de tambours et de musiciens ouvrait la marche; venaient ensuite rangés sur deux lignes, les Bénédictins des abbayes de Saint-Èvre et de Saint-Mansuy, les Jacobins ou frères prêcheurs, les Capucins, les Cordeliers, les chanoines réguliers de St.-Léon, les chanoines de la collégiale de Saint-Gengoult, les chanoines de la Cathédrale, puis l'Evêque et l'intendant de la province, devant lesquels on portait les médailles à découvert, et qui étaient suivis des magistrats municipaux, des membres du Présidial [2], de l'état-major de la place, des officiers de police, et d'une foule immense de peuple.

---

[1] Le bastion dit de Saint-Étienne est celui qui est à droite de la sortie des eaux du canal de la ville.

[2] Le Présidial fut établi à Toul, en 1685.

Arrivés sur l'emplacement du bastion de Saint-Étienne, où les troupes de la garnison étaient rangées en bataille [1], l'Évêque bénit solennellement, au bruit des canons, les cinq médailles et la première pierre qui fut posée par l'Intendant. Les médailles qui étaient d'argent et d'un diamètre de près de trois pouces, représentaient les bustes du roi Louis XIV, du Dauphin, son fils, des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, ses petits fils, et portaient des devises en l'honneur de la famille royale. Elles furent placées dans une boîte de cèdre enfermée elle-même dans une autre boîte de plomb, et recouverte d'une plaque de cuivre d'un pied carré, sur laquelle était gravée l'époque de la fondation [2]. La cérémonie terminée, le cor-

[1] La garnison était composée alors de quatre compagnies d'infanterie et de deux escadrons de cavalerie.

[2] Voici cette inscription : Anno æræ christianæ M. DCC, triennio postquàm fortissima gens Francorum, Germanis, Hispanis, Anglis, Batavis, Allobrogibus per decennium multoties cæsis fusisque, pacem dedit sub felici genio providoque Ludovici magni qui hanc civitatem Leucorum, disjectis veteribus muris ampliavit, novis cinxit novem saxeis, propugnaculis firmavit, aliisque munitionibus obvallavit. »

Et sur le revers de cette plaque :

» Cujus æternæ memoriæ monimenta posuere de S. Contest, supremus provinciæ præfectus, de Desnonville, de Villemont, nobiles architecti militares, magistrique fabrorum, dedicavere solemniter Henricus de Thiard de Bissy,

tège rentra en ville dans le même ordre, et se rendit de nouveau à la Cathédrale où l'on chanta le *Te Deum*.

Des anciennes fortifications de Roger de Marcey il n'y eut de conservé que la tour dite *de Bourgogne*, qui servit de magasin à poudre depuis ce tems jusqu'en 1840. La nouvelle enceinte formée de neuf bastions et de neuf courtines, dont sept de celles-ci devaient être protégées par des demi-lunes, reçut un développement plus vaste et plus circulaire que l'ancienne. Au lieu de quatre portes [1], on n'en construisit que trois [2], et on creusa un canal de dérivation des eaux de la Mo-

---

antistes hujus loci, ac cœteri sacerdotes, cum magna religione, tertio Idus Augusti, coram quatuor instructis cohortibus peditum, duabus turmis equitum, omnibusque civibus Leucorum plaudentibus.»

[1] Voyez la note de la page 226, du tom. 1er, où sont rappelés les noms et les emplacemens des anciennes portes.

[2] Au mois de juin de la même année 1700, on plaça sous l'un des jambages de la porte *Moselle*, l'inscription suivante: « Æternæ memoriæ Ludovici magni Francorum regis semper invictissimi felicis patris patriæ, quod decennalis belli facibus tandem extinctis in monimentum fœderis perpetui, Lotaringiam duci suo Leopoldo restituerit et anno tertio à sancitâ pace pomœrium Tulli-Leucorum ad Mosellam usque amplicari jusserit, nec non in tutelam limitum novem saxeis propugnaculis firmari, quinto-decimo calendas junii anno æræ Christi M. DCC, à fundamento regni M. CCXI. »

selle, pour alimenter les fossés, et pour recevoir celles de l'Ingressin, qui continua à traverser la ville en deux branches comme auparavant [1].

FRANÇOIS BLOUET DE CAMILLY,

QUATRE-VINGT-HUITIÈME ÉVÊQUE.

(1704.) M. Blouet de Camilly, né à Rouen en 1664, appartenait à une famille également considérable dans la robe et dans l'épée; il était docteur en Sorbonne et grand-vicaire de Strasbourg, lorsque le Roi le nomma à l'évêché de Toul, en 1704. Ce Prélat fit son entrée dans sa ville épiscopale le 13 décembre de la même année, et commença immédiatement la visite de son diocèse.

Le conflit soulevé entre le dernier évêque et le duc de Lorraine au sujet de la juridiction ecclésiastique, n'étant pas encore terminé, Léopold, dans des vues toutes de conciliation, et pour le bien de la paix, adressa à M. de Camilly, dès les

[1] L'escarpe et les terrassemens des nouveaux remparts furent terminés dans l'espace de six ans, et la dépense s'éleva à près de 600,000 francs.

premiers tems de son épiscopat, un cahier contenant plusieurs articles destinés à satisfaire les prétentions des deux parties. Ces articles ayant été adoptés par l'évêque de Toul, Léopold s'empressa de supprimer de son code ceux que la cour de Rome avait condamnés.

Cependant, quoique ces difficultés fussent aplanies, le duc de Lorraine, soit la crainte de leur retour, soit le désir si ancien chez les princes de sa famille de secouer le joug d'un évêque étranger, sollicita le Pape de lui octroyer l'érection d'un évêché dans ses états, ou à Nancy, ou à Saint-Dié. Le Souverain Pontife, après avoir fait prendre les informations nécessaires, par son nonce en Suisse, consentit à l'établissement d'un évêché à Saint-Dié, et n'attendait pour envoyer ses bulles que l'approbation de la France. Léopold s'adressa au Régent, le duc d'Orléans son beau-frère, et celui-ci, voulant concilier à la fois les devoirs de la parenté avec ceux de la politique, répondit que lorsqu'il ne serait plus régent du royaume, il ferait adopter la mesure sollicitée, mais qu'auparavant des raisons particulières lui faisaient une loi de s'y opposer [1].

---

[1] *Voici la lettre adressée par le Roi au Chapitre de l'Église Cathédrale de Toul, pour s'opposer à l'érection d'un évêché à Saint-Dié.*

DE PAR LE ROY.

Très-chers et bien-amez, les Rois nos prédécesseurs ayant

En 1721, M. de Camilly, probablement encore à la sollicitation du duc Léopold, fut nommé ar-

---

toûjours eû en singuliere recommandation, la conservation des droits de vôtre Église et de ses prérogatives, Nous croyons ne pouvoir, à leur exemple, donner une attention assez particuliere à prévenir, et même à empêcher autant qu'il peut dépendre de Nous, toutes les entreprises et les innovations, qui pourroient lui faire préjudice, et être, en quelque façon, contraires à son ancienne institution. Dans cet esprit, comme Nous avons été informés de la tentative que l'on a faite depuis quelque tems en Cour de Rome, pour y obtenir l'érection d'un Évêché à S. Dié; que même la requête qui a été présentée à cette fin, a été admise, et que Nous regardons l'accomplissement d'un pareil dessein, comme une chose qui interesse d'autant plus l'Église de Toul, qu'elle ne tend qu'à en diminuer considerablement les limites, l'autorité et l'étendue de sa jurîdiction, Nous avons estimé à propos, de l'avis de Nôtre tres-cher et tres-amé Oncle le Duc d'Orleans Regent de nôtre Roïaume, de vous faire part d'un projet si important; afin que vous concouriez à en arrêter l'exécution ; et que vous vous portiez avec zele, à faire en cette occasion, ce qui est de votre devoir pour la deffense des droits de vôtre Eglise en general, et des interêts particuliers de vôtre Chapitre. Nous conformant toutes-fois en cela, à ce que le Sieur de Harlay de Cely, Intendant à Metz, vous fera sçavoir de nos intentions. Sur quoi désirant que vous ajoûtiez foy entière à ce qu'il vous dira de nôtre part, Nous ne vous ferons la présente plus longue ni plus expresse. Donné à Paris le vingt-deux avril 1717. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*, PHELYPEAUX, avec le cachet secret du Roy. *Et au dos est écrit :* A Nos tres-chers

chevêque de Tours, et mourut deux ans après sa translation.

Ce Prélat eut le bonheur d'être constamment secondé dans son administration épiscopale par Claude de Laigle, official et vicaire-général du diocèse, homme d'un mérite rare, qui vécut sous quatre évêques consécutifs, dont il acquit l'entière confiance [1], et qui consacra ses talens à la gloire de la religion et en particulier à la prospérité de l'Église de Toul qu'il affectionnait comme sa tendre mère. C'est lui qui fut l'auteur de l'ancien rituel de Toul, et du gros catéchisme du diocèse, et qui rédigea la plupart des écrits publiés alors par la cour épiscopale, dans les discussions de cette dernière avec la Lorraine, au sujet des juridictions. M. de Laigle mourut âgé de 80 ans, en 1733, et voulut, par humilité, être enterré dans le cloître de la Cathédrale, au pied de l'escalier qui touche à *la Chapelle des Morts* [2].

---

et bien-amez les Doyen, Chanoines et Chapitre de l'Église de Toul.

En conséquence de cette lettre, M. de Camilly et le Chapitre de l'Eglise Catédrale formèrent leur opposition à l'érection d'un Evêché à S. Dié, le 30 octobre 1717.

[1] MM. de Fieux, Thyard de Bissy, de Camilly et Bégon.

[2] Sa tombe en marbre noir porte l'épitaphe suivante :

Hic humiliter jacere voluit, avito genere nobilis,

DOMINUS CAROLUS CLAUDIUS

DE LAIGLE,

M. de Laigle fut précédé dans la tombe par le père Benoît, gardien des Capucins de cette ville, duquel nous avons parlé dans notre introduction, et que nous avons si souvent cité dans ce livre. Ce savant modeste, qui était de Toul, et qui nous a frayé en grande partie la route que nous parcourons, mourut d'une attaque d'apoplexie, dans le mois de janvier 1720, âgé de 57 ans, et reçut la sépulture dans le cimetière de son couvent, sans que la moindre pierre tumulaire ou la plus simple inscription, nous fasse découvrir aujourd'hui l'endroit où il repose. Heureusement il a laissé après lui, au milieu de nous, beaucoup mieux qu'une fastueuse et vaine épitaphe, c'est le long souvenir des nombreux services qu'il a rendus à l'histoire de son pays.

Presbyter Barrensis, Miraevallis Commendatarius Abbas, Hujus Ecclesiae Canonicus, Archidiaconus major, Officialis et Vicarius generalis, vir integer, suâ sorte meliorem meruisse contentus; Parcus sibi, largus in pauperes, ut Pater in suos; Cleri cultor, Ecclesiae decus, jurium vindex, qui labore indefesso hanc Diaecesim sub quatuor R.R.D.D. Praesulibus sapienter rexit, docuit verbis, scriptis collustravit, tandem moriens Christo illuxit major. Obiit octogenarius die xxv. Februarii anno Domini 1733, *omni laude superior.*

Requiescat in pace.

La chapelle des morts est placée sous celle dite de S^te^. Ursule ou d'Hector d'Ailly, et prend son entrée dans le cloître, au bas du grand escalier qui monte à l'Eglise.

Reportons un instant nos regards sur le siècle que nous venons de parcourir, et voyons quelle était alors la situation de la ville de Toul sous le rapport de son administration et de ses revenus. L'édit de Louis XIII du 4 janvier 1641, qui établissait un bailliage, avait, comme nous l'avons dit, détruit l'ancienne forme de la justice dans notre ville, et remplacé les dix justiciers par trois échevins chargés de la police urbaine, conjointement avec le Maître-Échevin. Depuis ce tems cette municipalité ainsi constituée reçut de fréquens changemens. Des édits royaux, en grand nombre, créèrent ce qu'on appela des charges de finances, et autorisèrent la vente et l'achat des fonctions municipales. Les titres de Maire, de Lieutenant de Maire et d'Assesseur furent substitués à ceux de Maître-Echevin et d'Echevin, quoique les attributions de ces nouveaux officiers fussent à peu de chose près les mêmes. On créa un lieutenant-général de police en 1799, et le Procureur du Roi près le Bailliage, fut autorisé à assister aux délibérations du corps de ville. Le droit d'élire les magistrats municipaux, en vigueur dans Toul depuis les tems les plus reculés, reçut sous Louis XIV et Louis XV de notables atteintes, par la nécessité où ces Princes prétendaient se trouver de vendre à prix d'argent les fonctions publiques. Cependant, par ses lettres patentes du mois de mars 1664, Louis XIV avait consacré l'ancien ordre établi pour

le choix des quarante députés, *qui devaient être les plus notables de la ville, tels qu'officiers, bons bourgeois ou marchands non mécaniques, lesquels se transporteraient à l'Hôtel-de-Ville, et nommeraient trois candidats pour le Maître Échevin, et neuf pour les Échevins, parmi lesquels il ferait un choix, pour exercer pendant deux ans, après avoir prêté serment entre les mains du Gouverneur.* Ces différentes modifications de l'autorité municipale, dont les attributions restèrent toutefois les mêmes, quant au fond, c'est-à-dire en ce qui concernait l'administration de la police et les intérêts matériels de la cité, et qui ne varia que quant à l'élection, se continuèrent jusqu'en 1789, où la loi du 14 décembre détermina une nouvelle organisation des municipalités.

Le Présidial établi à Toul, en 1685, par les mains victorieuses de Louis XIV, eut d'abord pour ressort une grande partie de la Lorraine; mais sa juridiction qui s'étendait, dès l'origine, sur deux cent quatre-vingt-douze villes, bourgs ou villages, fut considérablement diminuée, et réduite au pays toulois, après le traité de Riswick qui rendit la Lorraine à Léopold. Le personnel du présidial était composé d'un lieutenant-général, d'un président, d'un lieutenant-général de police, d'un lieutenant criminel, d'un lieutenant particulier, d'un assesseur civil et criminel, de six conseillers, d'un avocat du Roi, d'un procureur du Roi, d'un sub-

stitut et de deux greffiers. Huit notaires, douze procureurs et dix huissiers étaient attachés au siége.

Avant que la ville de Toul eût établi des octrois à ses portes, en 1695, voici quels étaient ses revenus, droits et priviléges, suivant le dénombrement fait par ses échevins devant le Parlement de Metz :

« Nous maître échevin et échevins de l'Hostel de la Ville de Toul reconnaissons et déclarons tenir du Roy de France notre souverain Seigneur les droits, rentes et revenus appartenant à laditte ville, pour lesquels nous avons rendu à sa majesté, en la chambre royalle établie à Metz nos foy et hommage, le scizième juin de la présente année mil six cent quatre-vingt un, en exécution et pour satisfaire à l'arrest du Conseil du vingt-quatrième juillet mil six cent quatre-vingt, et la déclaration du Roy du dix-septième octobre suivant.

PREMIÈREMENT. Les bourgeois et habitans de la ville de Toul ont eu de tout tems droits de chasse, de pesche, de bastir dans leur logis et en laditte ville des colombiers, fours et pressoirs, lesquels droits et privilèges leur ont esté confirmés de tems en tems, et depuis plusieurs sciecles, par les roys, princes et seigneurs qui ont eu quelqu'autorité en laditte ville, notament par nos Roys à leur avènement à la couronne, suivant leurs lettres patentes qui se trouvent es archives de l'Hostel-commun de laditte ville. Lesdits Bourgeois ont aussi

le droit, suivant l'usage immémorial, et suivant les édits et déclarations du Roy, de s'assembler tous les ans le jour de la Saint George, vingt-troisième du mois d'avril, dans leurs paroisses, et d'y nommer quarante des plus notables d'entre eux, lesquels dans l'Hostel de ville, choisissent six des plus notables pour estre leurs noms envoyés à Sa Majesté et de deux d'iceux choisis par elle, l'un pour maître eschevin et l'autre pour eschevin ; et l'année suivante choisir six desdits quarante pour estre deux d'iceux nommés pour échevins, lesquels maitre-échevin et échevins en font les fonctions pendant deux années, et icelles expirées l'on en choisit deux autres annuellement.

» Lesdits maître-échevin et échevins ont la direction et administration de toutes les affaires concernant laditte ville, et faisoient autrefois seuls la police d'icelle. Mais depuis l'établissement du Bailliage royal, sur les difficultés intervenües entre eux touchant la police, ils ont arresté par provision qu'elle se feroit conjointement et alternativement à l'égard de la ville et par eux seuls pour la police de la campagne.

» Les maître-échevin et échevins ont encore le droit de nommer, créer, établir et instituer le Procureur syndic, le Secrétaire et les sergents de laditte ville, vaccations arrivantes de ces charges qui sont possédées et exercées par ceux qui en sont revestus pendant leur vie. Ledit Maître Échevin a encore

le droit seul de nommer, établir et instituer le sergent du tombel qui est celuy qui prend garde à la vente des bois et aux mesus qui pourroient arriver en icelle. Et a ledit Maître Echevin le droit de faire lever et percevoir à son profit seul sur les denrées qui se vendent et débitent, sçavoir une livre de beurre par chacune année sur tous ceux qui en vendent et en font le débit, un fromage de chacun char et charette qui se vendent en ladite ville et des autres denrées à proportion sur les marchands difforains qui les viennent vendre en icelle.

» Le premier échevin est gruyer des bois; les deux autres sont commis aux ouvrages publics, et le dernier est commis pour le logement des troupes. Les maître-échevin et échevins ont pour gages par chacune année quatre cent vingt francs barrois qui se partagent également entre eux. Le gruyer des bois vingt francs, le commis aux logements, soixante francs, le procureur syndic trois cent vingt francs qui luy sont payés de quartier en quartier, le secrétaire trois cents francs, qui luy sont payés de mesme de quartier en quartier, et les sergents de ville trois cent soixante francs.

» Lesdits maître-échevin et échevins avec le procureur syndic ont encore le droit de choisir six gardes des vignes pour l'hiver et dix pour l'esté, qui ont pour gages par chacune année soixante-quatre francs, sçavoir vingt-quatre francs pour les quartiers de Noël et Pasques, et quarante francs pour

ceux de saint Jean et saint Remy, et de choisir, créer et instituer deux gardes des bois qui ont quatre-vingt francs pour leurs gages qui se payent de quartier en quartier, et deux gardes du Daniel auxquels on payoit autrefois vingt-huit francs pour leurs gages.

» La ville et les bourgeois et habitans d'icelle a droit de troupeau à part de toutes sortes de bestes qu'elle envoye vain paturer non seulement sur son ban et finage suivant les coutumes et usages des lieux, mais encore sur les bans et finages de villages circonvoisins, savoir: Chaudeney, Dompmartin, Gondreville, Villey-St.-Étienne, Bouveron, Pagney, Escrouves, Gye et Biquilley, ayant ce droit à l'égard du ban et finage dudit Gondreville d'envoyer ses troupeaux sur iceluy le jour de la Saint George vingt-troisième avril jusques à l'endroit de la tour du pallais dudit lieu; et ceux dudit Gondreville de venir avec leurs bestes au prey l'Évêque jusques à l'endroit de l'église cathédrale de Saint-Étienne.

» A l'égard des rentes, droits et revenus de la ditte ville, elle en possède de deux manières, savoir: des deniers d'octroys et des patrimoniaux. Pour les droits d'octroys, icelle a droit de prendre, lever et percevoir ce qui suit: sçavoir, de chacun batteau de bois, fagots et paisseaux qui se déchargent sur le Tombel, ou port desdits bois, deux deniers. Le treizieme sur chacune mesure d'huille qui se vend tant dans la ville que sur la banlieüe;

de chacune tonne de harengs, morüe, saulmons, sorets, deux gros; du cent d'estocfice, deux gros; du cent de sorets quatre deniers; du millier lorsqu'ils se vendent par le menu, deux gros; du cent de morües qui fait cinquante-deux poignées, deux gros; des marchands drapiers et autres façonneurs d'iceux pour chacun sceau qu'ils sont obligés de faire mettre à leurs draps, un gros; des marchands difforains vendant draps en gros, un gros pour chacune pièce, et en détail une maille par aulne. De tous vendeurs de toille pour chacun cent d'aulnes, cinq blancs. De tous marchands de draps par chacun an six gros. De chacun char chargé entrant dans la ville, deux deniers et la charette un denier. Pour chacune beste chargée, un denier, excepté les moyages et canons de gagnages des gens d'église et bourgeois, les vendanges du ban de Toul et celles qui s'amènent par les chartiers de la ville.

» Des boullangers de laditte ville un gros pour trois bichets de bled, et d'un bichet seul, cinq deniers. Un gros de toute charette par chacune fois qui ameine du pain pour vendre en ladite ville, excepté de Gondreville. Un blanc pour chacune fois de tout forains apportant pain au col pour vendre. Deux deniers pour chacune grosse miche de toute personne vendant pain au marché et du reste à l'équipolant; des bouchers pour chacune beste qui se vend : savoir, du bœuf, deux gros, de

la vache un gros, du veau un blanc, du mouton et brebis quatre deniers. Du porcq pour saler, un gros, du porcq pour mettre en pièces, deux blancs. La ville a encore droit de prendre, lever et percevoir deux gros pour chacune table, escabelle ou autres bancs sur lesquels on expose quelques danrées, excepté les marchands vendans draps, cerises et les cordiers. Un denier sur les vendeurs de toutes sortes de vivres exposés en vente au marché. Deux deniers de ceux qui vendent à charrette, un blanc de ceux qui amènent du bois à char et à charrette, un denier de tout marchand vendant marchandises ou danrées; un denier par chacune semaine hors les boulangers de la ville et habitans de Gondreville; de tous les difforains, un denier autant de fois qu'ils viennent vendre en laditte ville.

» Elle a encore droit de prendre, lever et percevoir le huitiesme pour tous les vins qui se vendent, sauf des vins nouveaux, depuis la saint Remy jusques au lendemain de la St. Martin neuf heures du matin, qui se vendent en gros, qui ne doivent rien; mais ceux qui se vendent en détail doivent comme les autres. Le huitiesme de toutes cervoises, vinaigres, verjus, picquettes et autres boissons. Trois gros par queüe lorsque le vin sort de la ville sans estre vendu, qui est le droit du siège.

» Les deniers patrimoniaux consistent ès choses cy-après spécifiées, sçavoir: un franc neuf gros des maîtrises des bouchers, cordonniers et pelle-

tiers; douze francs de chacun boullanger ou paticier qui se font passer maîtres, tant dans les fauxbourgs que dans la ville, pour leur chef-d'œuvre, et pour ceux qui ne sont fils de maître, et moitié des autres qui sont fils de maître. Il appartient encore à la ville un hermitage scitué au milieu de la coste St.-Michel, nommé l'hermitage St.-Jean, dont l'hermitte est nommé et pourvu par les officiers de l'Hostel-de-Ville, et les rentes et revenus dudit hermitage, qui sont fort modiques, reçues par les confrères d'iceluy, qui les employent à entretenir la chapelle et les bastiments et à y faire faire le service.

» Les officiers de l'Hostel-de-Ville ont encore droit de nommer trois personnes pour en choisir par M. le Gouverneur ou Commandant l'une d'icelles pour estre portier de la ville, vaccation arrivans desdittes charges. Ils ont encore, vaccation arrivant des capitaines, lieutenants, et enseignes des compagnies de bourgeoisie, le droit de nommer et présenter à M. le Gouverneur ou Commandant en la place, quatre personnes pour en choisir par luy l'une d'icelles pour remplir lesdittes charges; et pour les autres rentes et revenus de ladite ville, elles consistent en maisons, boutiques, jardins, preys, vignes, meix, granges, pressoirs, moulins, bois, cens et rentes cy-après spécifiez : sçavoir :

» La Maison commune ou Hostel-de-Ville qui

est occupée par les officiers de l'Hostel-de-Ville, où ils traitent toutes les affaires d'icelle [1].

» Une petite maison ou allée en forme de grange, proche la porte au Guet. Une autre petite maison proche ladite porte sur le pont Caillant, deux autres proche le rempart de la Rousse, et une à la petite Boucherie, lieudit à l'Étuve, employées en escuries communes pour l'utilité de la ville. Deux autres maisons sur le Pont-de-Bois. Deux sous le moulin de la grande Boucherie [2]. Une proche le couvent des Cordeliers. Trois maisons sur le Pont des Cordeliers, laissées à bail amphitéotique, et pour longues années. Une petite chambre proche l'Hostel-de-Ville. Vingt-deux boutiques, sçavoir: douze aux murs des Bleds, joignant le derrière de l'église collégialle de St.-Gengoulx, quatre proche la porte Laplace, deux proche la porte de la maison de M. le Gouverneur, une der-

---

[1] En 1681, l'Hôtel-de-ville était encore situé sur la place du Pilori, c'est seulement en 1697 que la ville acquit celui de la *Place du Marché*, moyennant la somme de 7550 livres.

[2] Il y avait alors plusieurs moulins à blé dans l'intérieur de la ville, sur les deux branches de l'Ingressin qui la traversaient; mais après 1700, lors de la construction des nouvelles fortifications, le génie militaire ayant tardé pendant de longues années (jusqu'en 1730) à réparer l'aqueduc qui amenait les eaux de ce ruisseau, on fut obligé de supprimer ces moulins.

rière l'Hostel-de-Ville, une devant la Maison-Dieu, une proche le couvent des Cordeliers, une autre proche le pont Gérard-Nivard. Six jardins ou meix, scavoir: un derrière la grange de la ville, contenant trois hommées, un autre peuplé d'arbres cerisiers, de treize hommées, à la coste Saint-Michel, un derrière l'église des pères Cordeliers, un sur les remparts, derrière la maison du sieur Petitmaire, chanoine, un contre le rempart au-dessous de la platte forme proche le course du petit Pont-de-Veau; un autre petit jardin sur les remparts.

» Soixante-huit jours six hommées et demy de terres ou environ, au ban et finage dudit Toul; une fauchée de prey à la Charmotte, neuf jours sept hommées de vignes en plusieurs pièces au ban dudit Toul.

» Desquels jardins, terres, preys et vignes, la ville en tire peu, icelles étant presque toutes incultes et en friche. Une grande grange rüe St.-Amand, employée à escuries communes pour l'utilité de la ville, comme aussy une autre grange, lieudit au Bois Fust et où il y avoit cy-devant un pressoir. Une autre petite grange ou allée lieudit en Sandelle. Un grand pressoir sis rüe St.-Amand, au derrière duquel est une grange occupée pour les fourrages du magasin du Roy. Un moulin et une chambre au-dessus sur le Pont-de-Bois. Cinq cent trente arpents de bois taillis ou environ, à une demie lieüe

de Toul, sur le chemin du village de Villey St.-Étienne, lieudit bois de Toul et de Raupage, et desquels l'on en vend trente arpens ou environ par chacune année pour faire des fagots et des paisseaux.

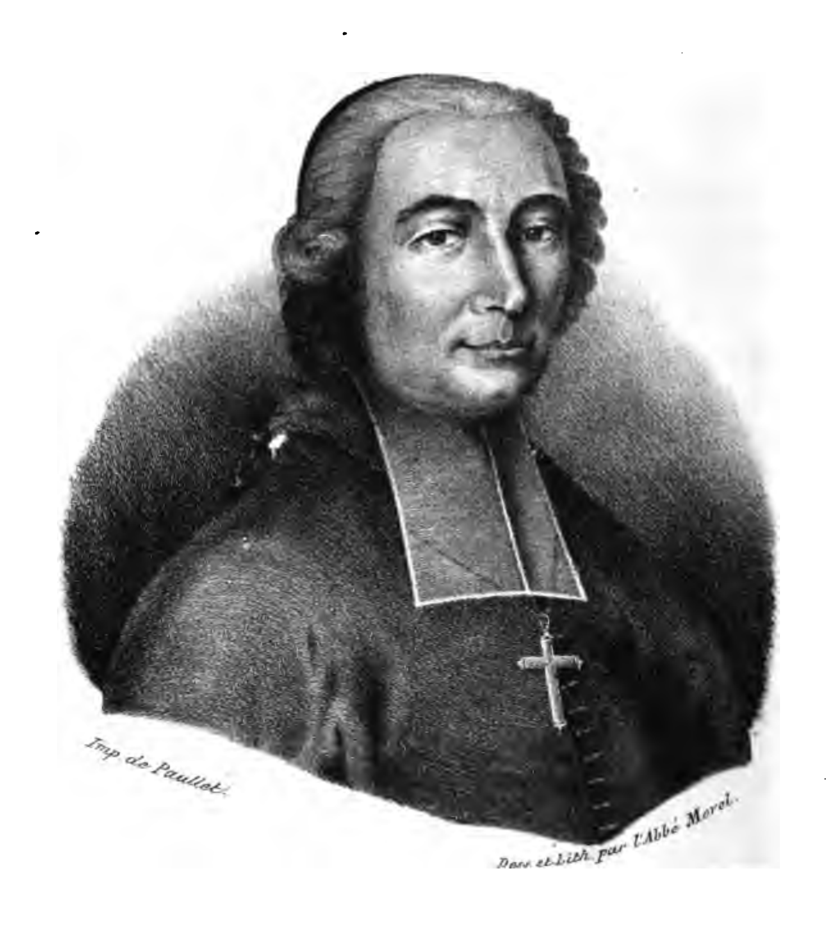
» Et pour les autres rentes, cens et revenus de ladite ville, l'on en tire par chacune année, cent cinquante-sept francs, onze gros, huit deniers, sur les particuliers, maisons, héritages et autres choses cy-après spécifiées, scavoir : quatre-vingt-dix francs dus par le chapitre de St-Gengoulx, et qu'il paie à Noël et saint Jean-Baptiste. Dix gros sur une boutique proche la place des Cordeliers ; un gros sur le moulin Saintin ; un franc sur un jardin derrière la maison de defunt Gérard Boileau ; six gros du sieur Abbé de St.-Mansuy ; sept gros huit deniers sur une pièce de vignes de dix-huit hommées, scize au ban de Toul, lieudit en Faneresse ; vingt-quatre francs sur quatre maisons scises proche la porte Malpertuy, deux desquelles payent chacune cinq francs et les autres sept francs chacune ; cinq francs sur un jardin derrière la maison de l'Hostellerie de l'Escû de France ; trois gros sur chacun jours de terres de celles scituées au ban dudit Toul lieu dit en Marieulles, possédées par plusieurs particuliers de ladittc ville qui en rendent dix-sept francs dix gros huit deniers pour soixante et onze jours et demy ou environ, un gros sur une hommée de vigne scituée en Chevenne ;

un franc trois gros sur une vigne scituée à la Borde; deux francs sur une boutique joignant l'église de Libdo, deux francs trois gros dus par chacune année par les marchands chaussetiers. Un franc par les héritiers du maire Drouin pour la permission de faire un pressoir en sa grange, a cause d'une place commune par luy occupée; six francs par les Maitres et corps du mestier des chapelliers à cause de la place qu'ils occupent proche l'Hostel-de-Ville. Neuf gros pour chacune huge à mettre poisson sur le ruisseau d'Ingressin qui passe au travers de laditte ville et n'y en a que deux présentement, et quatre francs par année de tous ceux qui viennent vendre du poisson au marché de ladite ville [1]. »

Tel était l'état des priviléges, revenus et propriétés de la ville de Toul, en 1681. Quelques années plus tard, en 1695, elle obtint l'établissement d'un octroi, qui fut affermé la première année pour la somme de 33000 francs, et la seconde pour celle de 18000 seulement. Depuis cette époque jusqu'à la révolution de 1789, l'octroi rapporta terme moyen à la ville, 25000 francs. Quant à la population elle fut toujours invariable; en 1720, elle était de 7600 ames, c'est-à-dire la même qu'en 1634.

---

[1] Archives de l'Hôtel-de-Ville de Toul, boîte 3. liasse 3, n° 1.



Scipion Jerôme BEGON.

SCIPION-JÉROME BÉGON,

QUATRE-VINGT-NEUVIÈME ÉVÊQUE.

(1721.) L'un des prélats qui ont le plus illustré le siége épiscopal de Toul dans les derniers tems de son existence, fut sans contredit M. Scipion-Jérôme Bégon. Né à Brest, en 1681, et fils de l'Intendant-Général de la marine, il fit avec les plus brillans succès ses études classiques au collége de Louis-le-Grand, et ses cours de théologie au séminaire de Saint-Sulpice.

Il était vicaire-général de Beauvais lorsque le Régent le nomma à l'évêché de Toul, en 1721; ses bulles ne lui parvinrent qu'en 1723, et il fut sacré à Paris, le 25 avril de cette année, en présence de ses deux prédécesseurs immédiats, M. de Bissy, cardinal-évêque de Meaux, et M. de Camilly, archevêque de Tours.

Voici en quels termes Dom Calmet parle de ce prélat dont il était le contemporain et le diocésain: « M. Bégon sentit d'abord tout le poids de son ministère. Bien persuadé qu'un évêché aussi vaste que

celui de Toul, demande la présence assiduë et la vigilance continuelle de son Pasteur, il résolut de ne perdre jamais son troupeau de vuë. Son Diocèse devint dès-lors l'objet de tous ses soins et le terme de tous ses voyages. Il en commença la visite dès les premières années de son épiscopat, et il la continua exactement avec un courage au-dessus de ses forces. Les injures de l'air, les incommodités des saisons, la délicatesse de son tempérament, la foiblesse de sa santé, qui fut souvent altérée par la fatigue de ses fonctions et de ses voyages, la difficulté des chemins ne furent pas des obstacles à son zèle. Il parcourut plusieurs fois son diocèse, le plus étendu de toute la France; et, malgré le difficile accès de certains endroits des Vôges, il pénétra jusques dans les paroisses où jamais, avant lui, on n'avoit vû aucun Évêque.

» C'est dans ces visites qu'il acquit une connoissance parfaite de son Diocèse. Il voulut tout voir de ses propres yeux, tout connoître par lui-même: le caractère, les mœurs et la capacité de ses Prêtres, l'état des Paroisses, des Écoles, des Fabriques et des Églises. Ses visites se firent avec un ordre que la grandeur du travail ne troubla point, et avec un travail dont la fatigue ne le rebuta point. On le vit donner les jours entiers à conférer le Sacrement de Confirmation à une multitude presque innombrable de personnes, et (ce qui paraît d'un détail infini et presque impossible) faire

interroger chaque enfant sur la doctrine chrétienne, commencer et terminer chaque fois les cérémonies par des instructions et des exhortations touchantes; ensuite conférer avec chacun des Curés en particulier sur l'état de leurs Paroisses; visiter les malades; pourvoir, par de pieux établissemens, à l'éducation de la jeunesse; consacrer un nombre prodigieux d'Églises, qui ont été réparées de son tems et par ses soins; donner des ordonnances et des moyens pour le rétablissement ou la décoration de celles qu'il trouvait ruineuses et indécentes; répandre dans les Villes et dans les Campagnes des aumônes abondantes; laisser partout la bonne odeur de ses vertus, et remporter avec lui les éloges, les bénédictions et l'amour des peuples édifiés de sa piété, touchés de son zèle, charmés de sa douceur, et pour la plûpart, nourris de ses largesses.

» De retour de ses courses apostoliques, et rendu à sa Ville Épiscopale, il ne mit pas moins à profit sa résidence continuelle, cet objet des vœux les plus ardens de l'Église; toujours occupé et toujours au-dessus de ses occupations, toujours retiré, et cependant toujours accessible; donnant à ses devoirs tout le tems qu'il put refuser à la bienséance, ne se délassant d'un travail que par un autre; faisant mouvoir de son Cabinet les ressorts infinis qui pourvoient aux besoins de son Diocèse; consulté de toutes parts, et répondant à toutes les

lettres de sa propre main; portant des décisions qui parurent toujours dictées par la sagesse; soutenant à chaque Quatre-Tems de l'année les fatigues des plus nombreuses Ordinations; n'imposant les mains qu'avec circonspection; présidant aux examens des Clercs appelés aux Ordres sacrés; veillant attentivement au bon ordre de son Séminaire, l'un des plus grands et des plus nombreux de la France; procurant aux Séminaristes pauvres des secours proportionnés à leurs besoins; dispensant les Pensions gratuites avec équité, pourvoyant par des établissemens d'Écoles et de Communauté de jeunes Clercs dans sa Ville Épiscopale, à l'instruction des enfans et au progrès des études; en tout tems appliqué à procurer du soulagement aux pauvres, par les soins et les libéralités d'une charité qui fit toujours son vrai caractère, et qu'on trouva toujours tendre et inépuisable; marquant chacun des jours de sa vie par les fonctions de son ministère et par la pratique des bonnes œuvres, il a mérité d'être regardé et donné partout, comme le modèle des vrais Évêques [1]. »

M. Bégon eut à combattre les prétentions du grand-prévôt du chapitre de St.-Dié, et celles des abbés d'Etival, de Moyen-Moutier et de Senones, sur leur indépendance à l'égard de l'évêque de Toul. Depuis long-tems ce Chapitre et ces Abbés,

---

[1] *Bibliothèque lorraine.*

s'appuyant sur des titres sans importance ou sans authenticité, et profitant soit du malheur des tems soit des fréquentes vacances du siége de Toul, avaient décliné l'autorité de ce dernier sur eux, et se disaient relever directement du Saint-Siége. Quelques-uns des prédécesseurs de M. Bégon s'étaient élevés contre cette prétendue indépendance, et n'avaient pu obtenir de ces Églises la soumission qu'ils désiraient. En 1725, Hugo, abbé d'Etival, invita le grand-prévôt de Saint-Dié, Claude Sommier, archevêque de Césarée, à venir donner la confirmation dans son église abbatiale, et rédigea à cette occasion un mandement auquel il procura la plus grande publicité. Ce mandement éveilla le zèle du promoteur-général du diocèse de Toul, et M. Bégon, sur les réquisitions de cet officier, rendit une ordonnance par laquelle il déclara *cet acte scandaleux, donné sans pouvoir et par attentat sur les droits de son siége épiscopal.* Loin de se soumettre à cette condamnation, l'abbé d'Étival répandit un nouvel écrit auquel il donna le titre suivant, aussi vaniteux que ridicule : « *Ordonnance de Monseigneur le révérendissime abbé d'Étival, portant condamnation des réquisitions du promoteur de l'évêché de Toul, et du jugement rendu en conséquence.* »

Le grand-prévôt Sommier encourageait l'abbé Hugo dans ses publications, et mit au jour lui-même, en 1726, une histoire de Saint-Dié, dans

le but de prouver que l'église collégiale de cette ville n'était de nul diocèse, et que par conséquent elle était exempte de la juridiction des évêques de Toul. M. Bégon se fit un devoir de réfuter toutes ces prétentions, et publia à ce sujet plusieurs ordonnances qui sont empreintes d'un esprit de justice et de raison qu'on est loin de rencontrer dans les écrits de ses adversaires. Dans l'une de ses ordonnances il s'exprimait ainsi: » Des Abbés et d'autres Bénéficiers de la Vôge, dont les Églises n'y ont été fondées et établies que par des Evêques nos prédécesseurs, ou de leur consentement, abusant des grâces et des faveurs qu'ils en ont reçues, veulent s'ériger en Pasteurs indépendans, et se faire, dans les Paroisses commises à leur soins, avec subordination à notre autorité, des territoires séparés, et comme autant de petits Diocèses, sur lesquels ils prétendent exercer une juridiction quasi Episcopale à notre exclusion. Les entreprises des Chefs de ces Églises se manifestent, non-seulement par leur conduite, mais encore par des écrits et des livres qu'ils répandent partout sous différents titres: tels sont, le *Système Chronologique des Évêques de Toul*[1]; *les Mémoires histori-*

[1] L'abbé Hugo ajouta une préface au *Système chronologique des évêques de Toul*, par Riguet, grand-prévôt de Saint-Dié. C'est dans cette préface, qui fut supprimée lors de la seconde édition de l'ouvrage, que Hugo contestait l'antiquité de la ville et du siége épiscopal de Toul.

ques sur la vie de St. Dié; tels sont encore l'*histoire de l'Abbaye de Moyenmoutier; les notes du R. P. Loüis Hugo, Abbé d'Étival, sur l'histoire d'Herculanus, Chanoine de S. Dié;* un *Mandement* et une *Ordonnance* qui ont parû sous le nom du même Abbé le trois Septembre, et le vingtième Novembre de la même année, sans compter un autre *Mandement* de M. l'Archevêque titulaire de Cesarée, Prévôt de l'Eglise Collégiale de S. Dié du 19. Juin 1725; l'histoire de la même Eglise par le même Auteur, avec sa lettre imprimée en 1726. Les auteurs de ces différens ouvrages n'oublient rien pour persuader le Public, que leurs Églises de la Vôge, et les Paroisses qui en dépendent, sont de nul Diocèse, et séparées entièrement de celui de Toul: prétentions contraires à la verité, que ces Ecrivains ont tenuë captive jusqu'à présent, et qui n'ont d'autre fondement, que les graces que leurs Églises ont reçuës de nos Prédécesseurs, et l'abus qu'ils ont fait de ces avantages dans les tems de trouble, d'abandon, et de vacance, dont notre Siege Episcopal a été affligé si long-tems: prétentions enfin contre lesquelles notre Promoteur a crû que la fidélité qu'il doit à son Ministère, l'obligeoit de s'élever, pour empêcher qu'elles ne fissent de plus grands progrès, et qu'une possession vicieuse dès son commencement, fortifiée de son silence et du nôtre, dont on n'a déjà que trop profité, ne donnât lieu dans la suite de prétexter une

comme grand-prévôt, il pourrait y entrer. Cette distinction subtile, que par prudence l'Évêque ne releva pas, fut du moins pour celui-ci le moyen de mettre un terme à tout ce scandale. Le chœur lui fut ouvert, et il alla s'asseoir dans la stalle des grands-prévôts. Mais le lendemain le Prélat ayant donné la confirmation dans l'église du faubourg de la ville, les chanoines le traitèrent d'usurpateur, et adressèrent de nouvelles plaintes au roi de Pologne, qui, loin d'y faire droit, les blâma sévèrement de leur conduite, et mit fin par sa fermeté à leurs folles prétentions et à leurs longues tracasseries. « Ce fut là, dit M. Gravier, auteur de l'*Histoire de Saint-Dié*, le dernier accès de délire de ce corps indomptable. »

M. Bégon résista aux empiétemens du pouvoir temporel sur ce que l'on considérait alors comme les priviléges légitimes du clergé. Après la mort de Léopold, la régence de Lorraine avait ordonné la levée d'un subside sur les bénéficiers et les communautés religieuses, à titre de joyeux avénement du duc François IV. M. Bégon crut voir dans cette mesure un abus de pouvoir; il en fit des remontrances au conseil de la régente, mais elles ne furent pas écoutées, et les receveurs du fisc pressaient de toutes parts le recouvrement de ce subside. L'Évêque protesta alors publiquement, le 4 novembre 1729, contre les entreprises du gouvernement de Lorraine sur les immunités de son

clergé et les évêques de Metz et de Verdun firent les mêmes protestations pour les parties du duché situées dans leur diocèse. Le duc François IV ayant eu connaissance de ces actes, à son arrivée en Lorraine, publia à Lunéville, le 21 décembre suivant, une déclaration par laquelle il reconnaissait n'avoir jamais prétendu ordonner aucune imposition sur le clergé de ses états, ni porter aucune atteinte aux immunités ecclésiastiques, et entendait que tout ce qui avait été fait et écrit à cet égard serait regardé comme nul et resterait sans effet.

Au milieu des soins innombrables de son administration, M. Bégon conçut le projet de faire construire un palais épiscopal, en remplacement de l'ancien qui tombait en ruines. Depuis long-tems, les Papes dans leurs bulles d'institution, imposaient aux évêques de Toul l'obligation de le rétablir, mais tous jusqu'alors avaient reculé devant cette entreprise. M. Bégon confia, en 1740, l'exécution de son projet à Nicolas Pierson, habile architecte, et religieux prémontré de l'abbaye de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, le même qui construisit cette dernière et magnifique maison, occupée aujourd'hui par le petit séminaire du diocèse. Le nouveau palais épiscopal de Toul, bâti selon le goût de l'architecture en vigueur vers le milieu du dix-huitième siècle, offre un aspect à la fois simple et majestueux, tel qu'il convenait à la

demeure d'un évêque, chef du plus vaste diocèse du Royaume. Cet édifice fut élevé sur une partie de l'emplacement des jardins de l'ancien palais, lequel régnait depuis le portail de la Cathédrale, le long de l'aile gauche actuelle, jusqu'à la porte d'entrée de la cour, de là se prolongeait en faisant un angle, jusqu'à l'autre porte correspondante. La mort ayant surpris M. Bégon, douze ans après qu'il eut entrepris la construction de ce monument, il n'en put voir terminé que le corps principal. La démolition du vieux palais, les deux ailes du nouveau, ainsi que la cour, la fontaine et le jet d'eau, furent l'ouvrage de M. Drouas, son successeur [1].

M. Bégon mourut le 28 décembre 1753, et fut enterré dans la chapelle des Évêques, près d'André du Saussay [2]. Le chapitre de la Cathédrale lui fit

---

[1] La maison située rue *Qui-qu'en-grogne*, acquise en 1838 par l'Artillerie pour en faire un arsenal, dépendait autrefois du palais de l'Évêque, et était occupée par ses écuries.

[2] Avant de mourir, M. Bégon composa lui-même son inscription tumulaire dont la simplicité atteste la grande humilité de ce Prélat :

Sub hoc pulvere jacet
Ipse pulvis,
Scipio Hieronymus Begon,
Dum vixit
Episcopus tullensis.

célébrer un service solennel où l'oraison funèbre du Prélat fut prononcée en présence de tous les corps civils et ecclésiastiques de la ville.

« Sous l'épiscopat de M. Bégon, dit l'historien de Senones, on a vu dans la Lorraine une suite de grands événemens dans lesquels il a rempli les fonctions de son ministère, avec cette dignité modeste et cette piété édifiante qui semblent donner de l'ame et du sentiment au culte extérieur de notre religion. Il fit à Nancy, en 1729, la cérémonie des obsèques du duc Léopold, et il y prononça un discours qui fut universellement applaudi. Ce discours, vrai modèle de l'éloquence chrétienne, fut imprimé par les soins du maître des cérémonies de la cour de Lorraine, et l'impression a justifié l'idée de ceux qui avaient pensé d'abord, en l'entendant prononcer, que le grand prince défunt ne pouvait être loué plus dignement. Il fit la cérémonie des obsèques de Madame Royale, duchesse de Lorraine, à Commercy, en 1745; celle de la béatification du bienheureux Pierre Fourrier, et l'exhumation de ses reliques à Mattaincourt, au mois de septembre 1732; celle du *Te Deum*,

---

Qui statis in domo Domini,
Extollentes manus vestras
In Sancta,
Illius memores estote.

chanté à Nancy pour l'avènement du roi de Pologne, au mois de mars 1737; celle de la réception de ce prince à la cathédrale de Toul, au mois d'avril suivant; celle du mariage du roi de Sardaigne, représenté par le prince de Carignan, avec la princesse de Lorraine, la même année; et, dans ces différentes cérémonies, il a prononcé des discours avec la même éloquence vraiment chrétienne, qui se retrouve dans toutes les instructions pastorales et les mandemens qu'il a donnés en grand nombre sur diverses matières. Les monumens de sa charité, les travaux de son zèle, tant d'églises rebâties de son tems et consacrées par ses mains, tant de pieux établissemens faits à ses frais, ou procurés par ses soins, la discipline maintenue dans son clergé, le goût des études ranimé dans son diocèse, et mille autres belles actions, rendront son épiscopat mémorable à jamais dans l'histoire de ce pays.»

Chevrier, autre contemporain de l'évêque Bégon, et écrivain fort peu louangeur, en parle en ces termes: « Scipion Jérome Bégon, pasteur vigilant et prélat sage, toujours dans son diocèse, quoiqu'il ne soit pas éloigné de Paris. Il y a peu d'évêques aussi zélés et aussi attachés aux fonctions saintes de son ministère. Un caractère aimable, une piété fervente, sont les vertus de cet évêque, préférables sans doute à la réputation d'un bel esprit ou d'un savant. »

La ville de Toul, durant la période qui s'était écoulée depuis l'épiscopat de M. de Camilly jusqu'à la mort de M. Bégon, reçut de notables améliorations, sous le rapport de sa salubrité et de son embellissement. Resserrée avant 1700 dans une enceinte étroite, elle n'avait dans son intérieur ni promenades, ni places publiques un peu vastes, ni aucune de ses rues alignée. Le développement donné aux nouvelles fortifications laissa des terrains libres sur lesquels on établit, en 1739, la place *Dauphine*, aujourd'hui d'*Orléans*, et l'Esplanade, en 1750. Les rues du 29 *Juillet* et d'*Orléans* furent ouvertes pour former une communication plus directe entre les portes de *France* et de *Moselle*, et dès 1735, on avait construit à la droite et à la gauche de cette dernière porte, sous la direction de l'architecte Chautan, les deux corps de casernes d'infanterie.

C'est sous l'épiscopat de M. Bégon, en 1762, que furent rédigés *les Usages locaux de la ville de Toul et du pays toulois*. Un membre du parlement de Metz, désigné par le Roi, se rendit à Toul pour procéder à cette rédaction, et présida à cet effet, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, l'assemblée des délégués des Trois-États du ressort du bailliage. C'était la première fois, depuis la réunion de cette ville à la France, que les trois ordres politiques reconnus comme tels dans le royaume, se réunissaient dans Toul pour délibérer, et comme, en

aucun tems, les Toulois n'avaient admis de distinction entre eux pour être aptes à prendre part à l'administration de la cité, les magistrats municipaux d'alors, dans la crainte d'un précédent qui aurait pu détruire cette antique égalité, firent insérer dans le procès-verbal la réserve suivante: « Il a été remontré par les officiers de l'Hôtel-Commun de ladite ville de Toul, *que le clergé et la noblesse n'ayant ny droit, ny possession de se trouver aux assemblées générales ou particulières qui se tiennent audit Hôtel-Commun*, ils croyaient, pour prévenir toutes difficultés, devoir demander acte de la protestation qu'ils faisaient, que l'assistance et la comparution de ces deux états à la présente assemblée ne pourra tirer à conséquence, nuire, ni préjudicier aux droits de ladite ville. [1] » Cette déclaration des officiers municipaux vient confirmer ce qu'avançait *dans ses mémoires*, cent ans auparavant, un de leurs prédécesseurs, *que tous les bourgeois de Toul étaient d'une même condition, c'est-à-dire ingénus, nobles, francs et non serviles* [2].

---

[1] *Procès-verbal de rédaction des usages locaux de la ville de Toul et du pays toulois.*

[2] Voyez la note de la page 264 du tome 1er de cette Histoire.



Claude DROUAS.

† claude évêque de Toul

CLAUDE DROUAS,

QUATRE-VINGT-DIXIÈME ÉVÊQUE.

(1754.) Originaire de Bourgogne et fils d'un capitaine fort riche, au service de France, Claude Drouas était chanoine de Sens, lorsque le Roi le promut au siége de Toul, le 7 février 1754. L'épiscopat de M. Bégon avait été empreint d'un tel caractère de véritable grandeur, qu'il était à craindre que son successeur ne pût marcher dignement sur ses traces. Cependant M. Drouas ne se montra pas inférieur à son illustre prédécesseur, bien qu'il rencontrât sur sa route beaucoup plus d'obstacles à vaincre, et qu'il ne fût pas secondé par des hommes d'une aussi haute sagesse et d'un dévouement aussi complet. M. Drouas réunissait toutes les vertus qui font le grand évêque, piété profonde, science, éloquence, aménité dans les manières, et zèle éclairé; toutefois, les dix-neuf années de son épiscopat ne furent pour lui qu'une longue suite d'agitations. Des tracasseries de toutes les sortes lui furent suscitées, tantôt de la part des ecclésiastiques eux-mêmes, tantôt de celle de la cour souveraine de Nancy, quoique ses actes res-

pirassent toujours la charité la plus ardente pour tous.

La bienfaisance de M. Drouas était inépuisable. Le revenu de son évêché s'élevait de son tems, à soixante mille francs; il sut mettre une telle économie dans sa maison, qu'il n'en dépensait que douze, et qu'il employait le surplus en bonnes œuvres. Dans une mauvaise année où le blé se vendit jusqu'à cinquante francs le resal, il en fit acheter au loin autant qu'il en fallut pour nourrir les habitans pauvres de Toul et du pays toulois, jusqu'à l'année suivante. Ces actes de bienfaisance se continuèrent pendant tout son épiscopat. Il avait, dans les principales villes de son diocèse, des ecclésiastiques chargés de lui faire connaître les familles pauvres qui les habitaient, et il leur faisait distribuer des secours. Une foule de fondations précieuses, soit de charité, soit d'instruction lui durent naissance. Il établit une sœur d'école dans chacune des paroisses du domaine de l'Évêché, et dépensa pour cet établissement soixante mille francs. Le célèbre collége Saint-Claude qu'il fonda, et dont nous parlerons plus loin, lui coûta plus de quatre cent mille francs; et vers le même tems il fit présent à la Cathédrale d'un magnifique ornement complet en drap d'or et d'un superbe ostensoir enrichi de pierreries. Après avoir mis la dernière main au palais épiscopal que son prédécesseur n'avait pu terminer, M. Drouas bâtit à Chaude-

ney, en 1760, une maison de plaisance à laquelle il donna le nom de *Moselli*, à cause du voisinage de la Moselle. Pendant qu'il s'occupait de cette construction, une grêle des plus terribles ayant ravagé le pays toulois, les pauvres de la ville et les habitans des campagnes vinrent en foule solliciter la charité de leur évêque. Celui-ci, tout en se laissant aller au penchant de son cœur, voulut rendre profitables les fruits de sa bienfaisance. Il fit annoncer qu'il nourrirait et paierait tous ceux qui viendraient travailler à *Moselli*, même les enfans. On y accourut de toutes parts, et en peu de tems fut nivelé et planté le vaste jardin qui précède le château.

En 1764, Stanislas qui avait pour M. Drouas la plus haute estime, l'invita à venir résider de tems en tems à Nancy. « Cette ville importante, lui dit ce prince, vous connaîtra mieux ; beaucoup d'affaires y exigent souvent votre présence, et vous avez besoin de ménager mon parlement. » Le Prélat suivit cet avis et acheta un hôtel à Nancy. La première fois qu'il arriva pour y séjourner, la ville lui fit une magnifique réception ; les officiers municipaux vinrent le complimenter, et lui offrirent les vins d'honneur ; les magistrats de la Cour souveraine le visitèrent, et depuis ce tems il trouva près d'eux plus d'appui dans les affaires ecclésiastiques.

Pour bien comprendre le sens de ces dernières

paroles, il convient de remonter un peu plus haut et d'entrer dans quelques détails au sujet des démêlés du Prélat avec le parlement de Nancy. En 1754, les curés de cette ville s'étaient plaints à l'Évêque de ce que les ecclésiastiques réguliers s'étaient mis en possession de confesser les malades des paroisses, sans en avoir reçu la permission des pasteurs, et de ce qu'ils faisaient faire la première communion aux enfans que ceux-ci avaient refusés. M. Drouas publia une ordonnance, datée de Nancy, le 26 août de la même année, par laquelle il défendait à l'avenir le retour de pareils abus, et la fit suivre d'une lettre explicative. Cette ordonnance, conforme aux anciens statuts du diocèse, souleva cependant contre le Prélat une foule d'ennemis, et la cour souveraine rendit un arrêt qui l'annullait ainsi que la lettre. « Le Procureur-général, dit l'abbé Villemin, auteur de la *Vie manuscrite de M. Drouas*, fut mandé pour faire mettre l'arrêt à exécution; mais il déclara aux chambres assemblées, que la conduite de M. l'évêque de Toul étant approuvée du roi de Pologne et de son ministre, il ne pouvait faire exécuter l'arrêt; et qu'en sa qualité, il dénonçait les ordres de son souverain et de son chancelier, pour que la Cour ne se mêlât point de cette affaire. Ce ton ferme intimida les magistrats; ils rendirent un second arrêt qui sursoyait à l'exécution du premier, et ils décidèrent qu'il serait fait des remontrances au Roi. »

Ce Prince convoqua, au château de la Malgrange, les supérieurs réguliers, et là ils souscrivirent tous à l'ordonnance de l'Évêque. Un mois après, le conseil du Roi cassa les deux arrêts de la cour souveraine, et ordonna qu'ils seraient rayés et biffés en leurs minutes, ce qui fut exécuté par le Procureur-général. Cependant des remontrances ayant été présentées à sa majesté le 2 janvier 1755, le Roi déclara dans sa réponse la cour incompétente pour prononcer dans cette matière; il justifia pleinement l'ordonnance, et manifesta l'intention qu'à l'avenir son parlement ne prononçât aucun jugement dans les matières ecclésiastiques, avant de lui en avoir rendu compte, et qu'il ait déclaré sa volonté. Le 19 du même mois, l'ordonnance et la lettre explicative furent publiées au prône des paroisses; mais il paraît que cette publication que le Roi lui-même avait exigée, n'était que pour la forme, M. de Toul étant dès-lors déterminé à ne pas en presser l'exécution. Tout eût été fini, si la cour souveraine eût eu la même modération; mais elle souleva de nouveau les esprits en faisant imprimer ses remontrances. Le Roi en fut indigné et rendit un arrêt en son conseil, le 14 février, par lequel il renouvelait les défenses portées dans sa réponse, de prononcer aucun jugement en matière de religion et de police générale, avant de l'avoir préalablement informé de ce qui pourrait y donner lieu, et de publier aucune remontrance par voie d'impression ou au-

trement. Le 19 cet arrêt fut mis sur le bureau de la Grande-Chambre, avec un lettre de jussion qui ordonnait de l'enregistrer et de s'y conformer.

La Cour ne se rendit pas; elle détermina de nouvelles remontrances, et résolut d'envoyer l'arrêt à tous les ministres de France, comme contraire à la déclaration du Roi, qui confiait l'exemption des ordonnances à ses parlemens. Cette démarche irrita Stanislas au dernier point, et déjà il était question de casser la cour et d'en exiler les membres comme rebelles à l'autorité du souverain, lorsque M. Drouas, effrayé de tant de troubles dont il était l'innocente occasion, écrivit au Roi la lettre suivante: « Je viens d'apprendre, Sire, que » votre cour souveraine est maintenant plongée » dans la douleur par l'arrêt foudroyant que Votre » Majesté vient de rendre.

» Un évêque, Sire, ne doit pas jouir d'une pa» reille victoire: celles de cette espèce doivent plu» tôt lui coûter des larmes, et si j'étais assez heu» reux pour avoir déjà mérité quelque chose » auprès de V. M., j'oserais la supplier de retirer » un arrêt qui jette dans l'affliction et le trouble » une cour respectable à vos sujets, et qui a tou» jours servi ses maîtres avec autant de zèle que » de fidélité.

» Prêt à me sacrifier au repos et à la tranquil» lité publique, je ne puis m'empêcher de sup» plier V. M. de me donner la satisfaction de con-

» tribuer à la rétablir. Cette démarche, Sire, » m'est dictée par la religion, par mon devoir de » pasteur, et par l'attachement plein de respect » dont je suis pénétré pour V. M. J'ajouterai, » Sire, que depuis le commencement de cette » grande querelle, tels ont été mes sentimens; » tous ceux qui tendent à la discorde me sont aussi » étrangers qu'odieux.

» Votre cour souveraine, Sire, connaîtra tôt » ou tard la bonté de ma cause et me rendra jus- » tice. J'ose même espérer des bontés de V. M. et » de l'esprit supérieur du gouvernement qui di- » rige toutes ses actions, qu'elle daignera elle- » même travailler à rapprocher les esprits. La très » humble prière que je prends la liberté de lui » faire, est, Sire, un nouveau gage de mon amour » pour la paix. Puisse cette démarche faire naî- » tre dans vos magistrats des dispositions que j'ose » dire que je mérite de leur part, et avec lesquelles » il serait si doux, si facile et si honorable de se- » conder les vues de V. M. »

Le Roi répondit à cette lettre le 3 mars suivant: il loue la douceur et la charité de l'Évêque; mais en même tems il lui déclare qu'il ne souffrira pas que la tranquillité de son règne soit troublée par les entreprises de son parlement; qu'il est déterminé à maintenir son autorité, et qu'il ne peut retirer son arrêt.

Le 16 du même mois il fut enregistré par le Pro-

cureur général, malgré la réclamation du Parlement, qui protesta contre cet enregistrement. « Ces contestations durèrent jusqu'au mois de juin, pendant lequel tems, la cour souveraine essuya beaucoup de mortifications. Enfin le combat cessa plutôt par la lassitude des combattans, que par la défaite des vaincus. Le Parlement, abandonné des ministres de France qui n'avaient fait aucune réponse à ses sollicitations, et craignant d'être un jour victime de l'indignation du Roi, mit fin à ces arrêtés; Stanislas ennuyé et fatigué de tant de résistances, reçut bien le premier président, qui était venu lui témoigner le désir que son parlement avait de recouvrer ses bonnes graces; M. de Toul avait déjà abandonné son ordonnance; ainsi cette grande contestation sur un objet qui ne devait pas en faire naître, aboutit à rendre les Réguliers plus hardis, les Jansénistes plus audacieux, le le peuple prévenu contre son évêque. [1] »

Nous avons rapporté cette affaire un peu au long, afin de faire mieux connaître le caractère à la fois juste et conciliant de M. Drouas, et les dispositions de la cour souveraine à son égard.

Un des actes les plus considérables de ce Prélat, et celui qui devait surtout perpétuer sa mémoire dans la ville de Toul, ce fut la fondation du collége Saint-Claude. Cependant dès qu'il fit connaître

---

[1] *Vie manuscrite de M. Drouas*, par l'abbé Villemin.

son projet, on employa mille moyens pour en empêcher l'exécution; on alla jusqu'à calomnier ses intentions, et à dire que c'était dans le but de trafiquer sur l'instruction de la jeunesse. Jusqu'alors, les chanoines réguliers de Saint-Léon avaient tenu le collége de la ville, au moyen d'une rétribution annuelle payée par celle-ci et par le chapitre de la Cathédrale. Mais M. Drouas avait reconnu que cet établissement était insuffisant, et que les études n'y étaient pas assez fortes et assez complètes. Il voulut en établir un avec ses propres deniers, et résolut de le monter sur le pied des grands colléges de Paris. Les officiers municipaux mirent d'abord quelque opposition à son projet, par la crainte qu'ils avaient que ce nouveau collége n'entraînât la ruine de l'ancien, ce qui effectivement ne manqua pas d'arriver; mais le Prélat fit à la ville des propositions si avantageuses, qu'elle se désista bientôt de son opposition, et qu'il obtint sans difficulté du Parlement de Metz des lettres d'autorisation. M. Drouas donna vingt mille francs à la ville pour contribuer à la construction du quartier de cavalerie; il prit en même tems l'engagement de recevoir gratuitement dans son collége, comme externes, les enfans de Toul, et d'y faire enseigner par d'habiles professeurs les langues anciennes, l'Histoire, la Rhétorique, les sciences physiques et mathématiques. Cet établissement qu'on appela *Collége Saint-Claude*, du nom de son

fondateur, fut ouvert le deux novembre 1769. Il acquit bientôt une telle célébrité, que dès la seconde année on fut obligé de refuser des pensionnaires, et que le Prélat, dans le but d'établir de nouvelles constructions, demanda à acheter le cimetière de l'abbaye de Saint-Léon, qui était voisin, et dont l'usage venait d'être interdit par arrêt du Parlement de Metz [1]. La mort empêcha M. Drouas de réaliser son projet; mais il avait placé sur les états de Bourgogne une somme de cent mille livres, à l'intérêt de cinq pour cent, pour la fondation de vingt-cinq places gratuites de pensionnaires, et constitué un autre capital de cent seize mille livres, pour l'entretien et l'agrandissement de son collége. La révolution de 1789 engloutit ces sommes et anéantit l'œuvre de M. Drouas [2].

Ce grand évêque mourut dans son palais épis-

---

[1] Le collége Saint-Claude était situé au midi de l'abbaye de Saint-Léon, où est aujourd'hui le collége de la ville, et le cimetière dont on parle formait la partie méridionale du jardin de ce dernier.

[2] Le collége Saint-Claude fut fermé en 1791; en 1793, on y établit une ambulance, et depuis ce tems, ses bâtimens furent ou loués à des particuliers ou employés à divers services publics, jusqu'en 1825, où ils furent vendus par l'Université, moyennant une rente perpétuelle de 669 francs au profit du collége de la ville. Ce dernier fut rétabli en 1792, dans l'abbaye de Saint-Léon, qui lui a été spécialement affectée par un arrêté du Gouvernement, du 7 pluviôse an XII.

copal, le 21 octobre 1773, âgé de 61 ans, sincèrement regretté de ses diocésains, mais particulièrement des Toulois, qu'il avait comblés de ses bienfaits [1].

---

[1] M. Drouas fut enterré dans la chapelle des évêques, et c'est le dernier de nos prélats qui y ait reçu la sépulture. Voici son épitaphe, que nous donnons en entier, parce qu'elle est le résumé fidèle de toute sa vie :

D. O. M.
Hic
Donec appareat princeps pastorum,
Quiescit
Pastor indefessus et pervigil
Ill. ac R. DD. Cl. Drouas de Boussey, episcopus Tullensis,
Facere et docere
Non destitit,
Hanc basilicam donis decoravit,
Sacrificii ministros pretiosis vestibus
Ornavit,
Radiatam ex argento inaurato Thecam
Aris renascentis victimæ cultui
Dicavit,
Episcopale palatium
Perfecit,
Castrum Mozelliacum à fundamentis
Erexit,
In augmentum pietatis
Cooperatores suos
Annuatim collegit in cœnaculo,
Verbo pavit,
Consiliis adjuvit,

C'est en 1770, sous l'épiscopat de M. Drouas, que fut construit le beau pont de Toul sur la Moselle, sous la direction de l'ingénieur Meschini.

Exemplis informavit,
Tantæ utilitatis
Operi in posterum firmando
Largè providit,
Bonis litteris et moribus propagandis
Sancti Claudii seminarium
Creavit,
29 adolescentibus hujus diœcesis
Ibi gratuitò instituendis et nutriendis,
Census uberes
Consecravit,
Virgines religiosas
Puellis prædiorum suorum pietati informandis
Præfecit,
Iisdem magistris laboribus et senio enectis
Hospitium benignè paravit,
Indigis ægrotis
Auxilium providè præstitit,
Egenis virginum cœnobiis
Subsidia piè ministravit.
Ovibus non sibi dives
Magna prudens abdidit humilitas.
Majora meditantem
Rapuit mors.
Sat vixit
Qui Deo vixit et religioni.
Obiit die 21 à 8bris 1773. Natus 61. Dies 20.

Auparavant il n'existait qu'un pont en bois placé à environ cent mètres plus bas que le nouveau.

« Par un mandement du 25 décembre 1763, M. Drouas établit dans tout son diocèse la fête solennelle du Sacré-Cœur. L'établissement de cette fête lui fut demandé par le roi de Pologne et par son auguste fille la reine de France. Cette pieuse princesse promit à M. Drouas de faire élever dans la Cathédrale un autel en marbre, consacré au Sacré-Cœur, ce qu'elle fit bientôt exécuter. Depuis ce tems cette fête a été celébrée dans toutes les paroisses du diocèse, quoique dans l'origine elle eût des contradicteurs qui probablement eussent éclaté sans les noms respectables sous les auspices desquels elle fut établie. Le tableau de l'autel que la reine a fait faire est du célèbre Girardet; Jésus-Christ y est peint de grandeur naturelle. Autrefois il tenait de ses deux mains sa poitrine ouverte, et montrait à découvert son cœur enflammé. Au-dessus du tableau on lit: IGNEM VENI MITTERE IN TERRAM. Le lendemain même de la mort de M. Drouas, un pinceau peu chrétien, effaça ce respectable symbole, et défigura ce beau tableau, en mettant à la place du cœur de Jésus de simples plis de sa robe. » *Vie de M. Drouas.*

Lettre de Stanislas à M. Drouas, à l'occasion de l'établissement de la fête du Sacré-Cœur.

« Monsieur l'évêque de Toul, c'est avec bien de la satisfaction que je viens d'apprendre l'établissement que vous venez d'ordonner dans tout votre diocèse de la fête du *Sacré Cœur de Jésus*, que vous voulez être célébrée désormais avec

toute la décence et la dignité possibles. Je n'en attendais pas moins de votre zèle pour la gloire de la religion, pour l'avancement de la piété, et pour le salut des ames. Il n'est point de culte, en effet, plus utile et plus nécessaire même dans un siècle comme le nôtre, où la foi ne fut jamais plus combattue par la présomption et l'ignorance. Qu'elle conserve du moins son principal appui dans la tendre reconnaissance qui est due au divin Rédempteur, qui en nous commandant la foi, nous l'inspire si efficacement, par l'amour dont son cœur est embrasé pour nous.

» Je ne puis assez vous témoigner combien je suis charmé en mon particulier du culte que vous ordonnez envers ce cœur adorable; et celle-ci n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur l'évêque de Toul, dans sa sainte et digne garde.

» Écrit à Lunéville, ce 14 novembre 1763.

STANISLAS, Roi. »

XAVIER DE CHAMPORCIN,

QUATRE-VINGT-ONZIÈME ET DERNIER ÉVÊQUE.

(1774.) Pendant trois cents ans les bourgeois et les évêques de Toul avaient presque toujours été en opposition les uns avec les autres pour des motifs politiques, et à peine une querelle était-elle terminée qu'une autre renaissait; mais une fois devenus Français, nos pères et leurs prélats furent contraints de se soumettre à l'autorité toute-puissante d'un gouverneur royal, et les questions de pouvoir public dans la ville de Toul n'ayant plus occasion d'être agitées, et les troubles de la ligue étant éteints, la paix et l'harmonie reparurent naturellement et se continuèrent sous les six épiscopats illustrés par les du Saussay, les de Fieux, les de Bissy, les de Camilly, les Bégon et les Drouas. C'est donc avec un étonnement mêlé de regrets que nous allons voir cette concorde troublée de nouveau sous le dernier de nos évêques, et succéder sur le siége de Toul aux personnages éminens que nous venons de citer, un prélat qui, malheureusement, nous sommes forcés d'en convenir, ne déploya ni le même amour pour les Toulois, ni le même zèle pour la prospérité du pays.

On sait déjà que depuis plusieurs siècles le vaste diocèse de Toul était menacé d'un démembrement; que maintes fois les ducs de Lorraine mirent tout en œuvre pour obtenir dans leur capitale et à Saint-Dié l'érection d'un siége épiscopal, et que la politique de la France s'y opposa constamment. Sous le règne de Stanislas, des tentatives furent faites auprès de MM. Bégon et Drouas, à l'effet de leur arracher un consentement dont on ne pouvait se passer, selon les constitutions de l'Église, pour morceler leur diocèse, consentement qu'ils refusèrent de donner l'un et l'autre de la manière la plus positive. A la mort du dernier de ces évêques, des démarches pressantes furent faites auprès de Louis XV, par M. Hector de Sabran, primat de Nancy et grand-aumônier de la Reine, conjointement avec M. de la Galaizière, prévôt de la Collégiale de Saint-Dié, secondés et fortement appuyés par le fameux de Calonne, alors intendant de la province des Trois-Evêchés. Louis XV promit son assentiment à l'érection de deux nouveaux siéges, et le bruit se répandit à Toul que la nomination de M. de Champorcin venait d'être effectuée sous la condition qu'il ne s'opposerait pas au démembrement. Ce prélat, originaire de la Provence, et ancien évêque de Senez, arriva dans cette ville sous les préventions les plus défavorables. La nouvelle du démembrement causa dans Toul une consternation générale, et les officiers municipaux s'empressèrent d'exposer dans

un mémoire au Ministre les tristes effets de cet acte désastreux. Voici comment ils s'exprimaient :

« De tous les événemens qu'a jamais éprouvés la ville de Toul, il n'en est point qui lui prépare un sort plus accablant que la division du Diocèse.

» Témoins des alarmes des citoyens de cette ville et des habitans des campagnes voisines sur la ruine inévitable et prochaine dont ils sont menacés par ce démembrement et par l'érection d'un siége épiscopal à Nancy et à Saint-Diez, il n'est pas possible aux officiers municipaux de fermer les yeux sur le tableau des suites funestes que doit entraîner un événement aussi malheureux pour cette partie de la province.

» Il est douloureux pour nous d'être si près voisins d'une ville qui veut s'ériger en capitale, d'une ville qui vient de s'enrichir des dépouilles de Metz et de Pont-à-Mousson, par la translation du Parlement et de l'Université ; d'une ville riche et commerçante qui peut subsister sans tous ces avantages, qui veut tout engloutir, dépeupler le voisinage et enlever à la ville de Toul le seul mérite qui lui reste, et tout à la fois la seule ressource qu'elle a pour faire subsister ses habitans et ceux des villages voisins.

» Pourrons-nous voir d'un œil sec deux villes se disputer à l'envi la gloire de nous ruiner de fond en comble et s'illustrer par nos malheurs !

» Étions-nous destinés à faire le triomphe de la ville de Nancy, qui était anciennement sous notre juridiction et qui faisait partie de notre ressort !

» Étions-nous réservés à voir une petite ville inconnue telle que Saint-Diez, qu'on peut avec justice qualifier de bourgade, marcher d'un pas égal avec la ville de Toul, qui est une des plus anciennes de la Gaule belgique !

» Capitale d'une grande province dès le tems de Jules César, elle a eu les Romains pour maîtres, et successivement les premiers rois de France. Son territoire est devenu l'apanage des enfans de Clovis, Les rois l'ont possédée jusque sous la deuxième race, tems auquel il fut détaché de la France, néanmoins toujours sous sa protection.

» Dès les premiers siècles de l'Église, la ville de Toul fut en possession d'avoir un siége épiscopal; elle a seule la gloire d'avoir établi les premiers fondemens de la religion sur le trône français; Clovis, premier roi chrétien, ayant fait vœu de recevoir le baptême, se fit instruire par saint Vaast, prêtre de la Cathédrale de Toul, qui le conduisit à Rheims où il fut baptisé par saint Remy.

» Ce fait, en même tems qu'il prouve l'ancienneté d'un siége épiscopal à Toul, est encore pour cette ville un titre d'en demander la conservation, tel qu'il a toujours subsisté.

» En vain objecterait-on que le diocèse est trop

vaste, et que les campagnes de la Vosge sont trop éloignées du centre.

» Un diocèse peut être plus ou moins vaste relativement au zèle d'un pasteur, ainsi en supposant une trop grande étendue au diocèse de Toul, c'est supposer aussi l'impuissance dans un évêque de le visiter et d'y exercer dans toutes ses parties les fonctions de son ministère.

» Cette objection se trouve victorieusement détruite par la conduite de tous nos évêques ; cette immensité prétendue de territoire que comprend le diocèse, ne les a jamais empêchés, malgré l'intempérie des saisons, de le visiter annuellement, d'instruire les habitans de toutes les campagnes, de les édifier par leurs exemples, de les secourir par leurs aumônes; aussi peut-on dire à la gloire de tous ceux qui ont occupé le siége épiscopal de Toul, sans en excepter un seul, que leur zèle et leurs vertus avaient plus d'étendue que le diocèse; qu'ils y ont partout conservé la religion dans toute sa pureté, et qu'ils ont toujours sans peine suffi à tout.

» Personne n'ignore qu'il a été de tout tems un des diocèses les plus éclairés, et c'est à son étendue qu'il doit son illustration et l'émulation qui y a régné.

» Si le diocèse de Toul est vaste, il y en a plusieurs d'une aussi grande étendue, qu'on n'a jamais imaginé de diviser.

» Ce ne sont pas seulement des raisons de politique qui ont excité Henry IV, en 1601, et Marie de Médicis, pendant la minorité de Louis XIII, à s'opposer à l'érection d'un évêché à Nancy, qu'on voulait former en retranchant celui de Toul.

» Les différentes tentatives qu'on a faites au commencement de ce siècle pour en ériger un à Saint-Diez n'ont pas eu plus de succès, parce que nos rois ont toujours été convaincus, que l'État est intéressé à laisser à chaque ville ses moyens de subsister; qu'on ne fait point de pareils changemens à moins qu'il n'en résulte un bien évident pour l'État, les princes ne se décidant pas volontiers à ruiner une ville uniquement pour en illustrer une autre.

» Nous ne prétendons pas exagérer les pertes que cette ville essuiera si la division du Diocèse a lieu; le détail que nous en allons faire ne contiendra que des faits dont l'exactitude ne peut être contestée.

» Il ne subsiste aucun commerce entre la ville de Toul et ses voisins; elle n'a pour toute ressource que ses vins et ses denrées comestibles, encore n'en a-t-elle le débit qu'autant qu'il y vient des consommateurs.

» Le démembrement de ce diocèse éloignera nécessairement de cette ville une quantité considérable d'étrangers que des affaires de toutes espèces y appellent; les concours fréquens, les sy-

nodes, l'Officialité, les dispenses de publications de bans y attirent une foule de monde qui, en augmentant la consommation, y apporte encore l'aisance par l'argent qu'elle y laisse; les vicaires qui ont mérité les cures mises au concours ne s'en retournent pas sans avoir acheté l'ameublement nécessaire de leur nouveau domicile; les curés attendent le moment des synodes pour s'approvisionner de vin et d'autres denrées qu'on ne trouve point dans les campagnes.

» L'Officialité y fait séjourner ceux que des affaires gratieuses ou contentieuses y appellent; les dispenses de bans procurent un avantage d'autant plus considérable à la ville, qu'il est d'usage que les futurs époux viennent avec leurs pères et mères chercher leurs dispenses, et achètent en même tems les habits de noces.

» Le Diocèse étant démembré, il en résulte nécessairement une diminution de consommation qui jette les plus vives alarmes dans l'esprit de tous les commerçans.

» Indépendamment de ces pertes qu'il est facile d'apprécier, il en est encore de plus réelles et de plus sensibles.

» Il existe à Toul un séminaire pour la théologie et la philosophie, et un collége ou pensionnat pour les humanités, remplis annuellement chacun de 250 séminaristes ou pensionnaires; le prix de ces pensions est fixé, pour l'année scolaire,

à 300 livres, ce qui forme d'abord un objet de consommation annuelle de 75000 livres. Il n'est pas un seul de ces pensionaires à qui les parens ne donnent par mois ou par semaine ce qui leur est nécessaire pour leur entretien et menus plaisirs.

» Outre la dépense que les parens sont obligés de faire à l'auberge pour le gîte et séjour en amenant leurs enfans, ils sont encore obligés d'acheter les auteurs classiques à l'usage de ce collége; ils réservent même à faire leurs emplettes à leur arrivée, parce qu'ils sont instruits par les professeurs, de tout ce dont un pensionnaire doit se fournir. Toutes ces dépenses réitérées et mulipliées forment un revenu qui se répand sur tous les artisans.

» L'érection d'un évêché à Nancy et d'un à S.-Dié détermineront immanquablement les deux nouveaux prélats à former de pareils établissemens dans leurs villes épiscopales. Le séminaire et le collége de Toul se trouveront pour lors réduits à n'avoir peut-être pas 50 pensionnaires chacun. L'artisan, le tiers-état, dont l'industrie et les travaux font la principale richesse de cette ville, qui trouvaient des ressources dans ces deux pensionnats pour se nourrir et apaiser la faim d'une famille nombreuse, se verront bientôt plongés dans la dernière indigence, et incapables de supporter les charges de l'État.

» Ce séminaire et ce collége répandent encore chez

le bourgeois des pensionaires externes sur la pension desquels plusieurs familles peuvent se nourrir.

» Tous les états se ressentent de l'avantage d'avoir un cours d'étude qui attire tous les jeunes gens de la province.

» Le rentier était assuré de vendre ses vins et ses grains au séminaire et au collége, et si le démembrement du Diocèse a lieu, la diminution de la consommation le forcera de les transporter à grands frais dans les villes voisines, dans la crainte de les voir dépérir, trop heureux encore dans son malheur si, sans espoir de récupérer les frais de ce voyage, il peut seulement les vendre au prix courant.

» Insensiblement le pays toulois, qui n'a pour toute richesse que la consommation qui s'y fait, tombera dans le plus grand discrédit ; les octrois de la ville éprouveront une diminution considérable, qui nous mettra hors d'état de payer la subvention à laquelle nous sommes imposés. Le don gratuit qui se perçoit au profit de Sa Majesté sur certains ojets de consommation, ne produira pas suffisamment pour en payer la régie.

» Que deviendront pour lors les cultivateurs des campagnes voisines, qui ne subsistent que par la vente des denrées dont ils approvisionnent journellement la ville? Ils ne seront plus tentés de les y apporter, dès qu'il n'y aura presque plus de consommateurs; trop éloignés de Nancy pour les

y conduire, ils les donneront à vil prix, et murmureront contre la terre qu'ils arroseront de leurs sueurs, de ce qu'elle ne leur fournit pas de quoi se nourrir. Il est à craindre qu'ils n'en abandonnent la culture, et ne désertent leurs foyers pour aller chercher leur subsistance dans une province plus heureuse.

» Dans de pareilles circonstances la ville de Toul doit s'attendre à ne jouir presque jamais de la présence de ses évêques. Sans occupation par le peu d'étendue du Diocèse, qui sera réduit à quelques paroisses, ils en abandonneront le soin à un grand-vicaire; peu curieux d'habiter un pays ruiné, désert et sans ressources, ils se détermineront à consommer leurs revenus ailleurs.

» Nouveau sujet de perte pour cette ville, qui mettra le comble à tous ses malheurs.

» Telle est la perspective douloureuse que tous les citoyens aperçoivent dans le démembrement du Diocèse.

» Témoins de la misère qui y règne depuis sept années consécutives de mauvaises récoltes, nous ne pouvons sans crime dissimuler l'état de cette province, et les suites funestes que la division du Diocèse lui occasionerait.

» Avec quelle confiance ne devons-nous pas déposer nos craintes dans le cœur bienfaisant d'un Ministre attentif à faire le bien général et particulier de chaque province! aussi, espérons-nous

de ses bontés qu'il voudra bien protéger cette ville et conserver au Diocèse toute son étendue. »

La cour fut insensible à ces plaintes des Toulois, et le Chapitre et l'Évêque ayant adhéré au démembrement, il fut consommé le 12 mars 1775. M. de Sabran, primat de Nancy, fut nommé évêque de Nancy [1], et M. de la Galaizière, prévôt de S.-Dié, fut nommé évêque de cette dernière ville. Pour récompenser la docilité de M. de Champorcin, et sous le titre d'indemnité, la Cour lui donna la commande de l'abbaye de Saint-Mansuy, qui valait quarante mille livres [2]. Le nouveau diocèse de Toul fut restreint dans les limites suivantes : Il comprit toute la partie de l'ancien diocèse située à la gauche de la Moselle, depuis le point de jonction de cette rivière avec le diocèse de Metz jusqu'à l'embouchure du Madon ; de là, en remontant le cours de ce dernier jusqu'à Mirecourt, qui restait au diocèse de Toul, et depuis cette ville, en suivant la route de Bourbonne-les-Bains, jusqu'à Ische, dernier village du

---

[1] M. de Sabran ne fut pas confirmé évêque de Nancy, le Roi l'ayant promu, peu de tems après, à l'évêché-duché-pairie de Laon. Le premier évêque titulaire de Nancy fut M. Louis-Apollinaire de la Tour-du-Pin-Montauban.

[2] Le Chapitre, de son côté, reçut en don la jouissance de cette riche mense pendant une année, à chaque changement d'évêque ; mais la Révolution empêcha cette faveur de se réaliser.

diocèse. Tout le territoire situé à la gauche de ces limites forma les nouveaux diocèses de Nancy et de St.-Dié, à l'exception des villages de Chaudeney, Dommartin, Gondreville et Sexey-les-Bois, qui continuèrent à dépendre de Toul [1].

Ainsi s'effectua la division de ce vaste et antique diocèse, formé du pays des Leuquois tout entier, lequel, depuis plus de quatorze cents ans, c'est-à-dire depuis la mission de saint Mansuy, avait conservé toute son intégrité sous le rapport spirituel, et qui, sous le rapport politique, avait donné naissance au duché de Lorraine, au comté de Bar, au pays toulois et à plusieurs principautés et marquisats indépendans [2].

---

[1] La partie qui formait le nouveau diocèse de Toul, comprit donc les villes de Pont-à-Mousson (ville neuve), Mirecourt, Bourmont, Neufchâteau, Gondrecourt, Bar-le-Duc, Ligny, Vaucouleurs et Void. Le diocèse de Nancy fut composé de deux archidiaconés, (de Nancy et de Lunéville); du premier dépendirent 148 paroisses, et du second 135.

[2] « On compte dans l'étendue de notre diocèse, dit le père Benoît, trente-trois villes ou bourgs, deux duchés, deux principautés, un marquisat souverain, deux comtés régaliens ou mouvant de l'Empire, trois autres marquisats, deux comtés, plusieurs baronies et fiefs nobles. L'on regarde Toul comme ville capitale dans l'état ecclésiastique, et en même tems cette ville a le titre de comté dans le civil. Nancy a l'honneur d'être la première ville du duché de Lorraine, et Bar a la même prérogative dans le duché de ce nom.

Le préjudice causé à la ville de Toul par la réduction du Diocèse, ne fut pas la seule plaie dont elle ait eu à souffrir sous l'épiscopat de M. de Champorcin, ni le seul grief qu'elle ait cru devoir lui reprocher. Peu touché de ses doléances à cet égard, M. de Champorcin, un an après, c'est-à-dire en 1776, sollicita une mesure qui acheva de jeter la désolation parmi les Toulois, et de lui faire perdre pour toujours leur affection. Ce prélat demanda et obtint, outre une décoration particulière pour tous ses chanoines, l'anoblissement de leur chapitre. Les croix furent accordées à ceux-ci comme une nouvelle récompense de leur complaisance à souscrire au démembrement [1], et l'anoblissement du corps fut une concession faite à la vanité de l'Évêque. Le brevet, arraché à la faiblesse

---

Pont-à-Mousson a le titre de marquisat souverain; Commercy celui de principauté. Dans l'une et dans l'autre souveraineté qui se trouvent dans le diocèse, on compte douze cents villages ou hameaux, et un grand nombre d'abbayes et de monastères. » *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul*, p. 3.

[1] Ces croix étaient en or émaillé, à huit pointes égales ornées de quatre fleurs de lys, une dans chaque angle. Sur le centre et la face des croix était l'image de S. Étienne avec cette légende : *Munificentiâ Regis, anno* 1776; et sur le revers, la représentation du portail de la Cathédrale entourée de ces mots : *Insignis ecclesia Tullensis.* Ces croix étaient suspendues en collier à un large ruban rouge.

du Roi, le 18 août 1776, portait *qu'à l'avenir nul ne pourrait être reçu chanoine de la cathédrale de Toul, sans avoir fait preuve de trois degrés de génération de noblesse.* Cet acte de condescendance de la part de la cour de France, inconcevable d'ailleurs à l'époque où il eut lieu, excita les murmures de la bourgeoisie touloise, qui se voyait ainsi privée de la ressource de placer désormais ses enfans dans le Chapitre de la Cathédrale.

Le corps municipal et les membres du Bailliage se conduisirent dans cette circonstance avec un zèle égal; ils s'efforcèrent de protéger les intérêts de la ville, et ne négligèrent rien pour empêcher l'enregistrement de ce brevet au Parlement de Metz. L'assemblée des quarante notables fut convoquée le 7 novembre suivant, et le procureur du roi près la municipalité et les tribunaux de Toul, M. Henry, ouvrit courageusement la séance par ce discours :

« Le public, Messieurs, voit avec douleur que » dans la négociation du démembrement du Dio» cèse, les parties qui s'y prétendaient intéressées » n'ont cherché qu'à se procurer des indemnités » personnelles à raison de la perte qu'ils faisaient, » et qui n'est cependant pour le Chapitre qu'ima» ginaire. Il paraît que ses membres sont peu tou» chés du préjudice immense que vont éprouver » leurs concitoyens, et qu'ils ont étouffé dans leur » cœur tous les sentimens du bien public. Ils se

» sont dissimulé à eux-mêmes que le demembre-
» ment du Diocèse allait opérer la ruine du pays,
» et, peu jaloux de montrer du patriotisme, ils n'ont
» eu en vue que leurs intérêts personnels. Ils ont
» sollicité des graces; ils ont obtenu des réunions,
» des bénéfices, des pensions et des priviléges; en-
» fin des croix pectorales et la noblesse vont être
» le prix du tort irréparable qu'ils feront à tous
» les citoyens.

» Désormais l'entrée du chapitre de la Cathé-
» drale sera interdite aux habitans de la ville et
» du pays. *On sait qu'il n'y a point de noblesse dans*
» *le Toulois*, et cependant aujourd'hui on exigera,
» sur les sollicitations de quelques membres du
» Chapitre, trois générations de noblesse pour y
» être admis.

» Que deviendront vos enfans, si on les chasse
» honteusement d'une maison où ils ont plus de
» droit que les étrangers, par la longue possession
» de leurs parens d'y avoir toujours été adoptés,
» et d'en avoir été le soutien et la gloire.

» Telle est cependant la récompense que le Cha-
» pitre prépare aux citoyens dont les pères, dans
» le neuvième siècle, sous l'épiscopat de Ludelme,
» firent le sacrifice de leurs meubles les plus pré-
» cieux, pour rétablir et orner l'église cathédrale,
» qui avait été incendiée par les Normands.

» Tel est le prix des fondations faites dans cette
» église par les anciennes familles de Toul, et des

» aumônes abondantes que le peuple toulois n'a » cessé de faire aux chanoines jusqu'en 1587. Telle » est la reconnaissance du Chapitre, qui, de tout » tems a sollicité la protection de la ville, qui lui » a été accordée par lettre du 2 juillet 1373.

» C'est donc ici le lieu de faire éclater de la part » de chaque citoyen son zèle pour la ville; c'est » ici le moment d'accomplir le serment que nous » avons tous fait de la défendre. Formons oppo- » sition à l'enregistrement du brevet, et ayons con- » fiance dans le Parlement de Metz, qui connaît si » bien le mérite et les droits du patriotisme. »

Après ce discours, les notables entrèrent en délibération, et décidèrent à l'unanimité que la ville devait se pourvoir sans délai près le Parlement de Metz, pour s'opposer à l'enregistrement des lettres d'anoblissement du Chapitre, et que trois avocats attachés à ce siége seraient chargés de sa défense. Ils décidèrent aussi qu'une députation prise parmi les officiers municipaux se rendrait immédiatement auprès de M. l'Évêque, pour lui faire connaître le résultat de leur délibération.

En conséquence de cette décision, les sieurs Ulriot, lieutenant de maire, Lacapelle et Girardeau, échevins, furent désignés pour se transporter chez le Prélat, et voici le procès-verbal qu'ils dressèrent de leur visite :

» Cejourd'hui 8 novembre 1776, Messieurs Ulriot, lieutenant de maire, Girardeau et Lacapelle,

échevins, assistés de François Lingée et de Jean-Pierre Barbier, tous deux sergens de cet Hôtel-Commun, s'étant rendus le jour d'hier, entre quatre et cinq heures de relevée, au palais épiscopal, pour rendre compte à M. l'Évêque des résultats de l'assemblée faite le jour d'hier en l'Hôtel-Commun; à peine furent-ils annoncés, que M. l'Évêque sortit de sa chambre, et avant d'entendre le motif de la députation, leur dit avec feu: « Qui êtes-vous? Pourquoi venez-vous ici? Que » demandez-vous? — Ce sont Messieurs les députés » de l'Hôtel-de-Ville, qui viennent vous présenter, » Monseigneur, leurs très humbles hommages et » ceux des citoyens de Toul, et pour rendre compte » à votre grandeur, des motifs qui ont déterminé » la ville à réclamer ses droits contre le système de » Messieurs du Chapitre. Nous croyons, Monsei- » gneur que votre grandeur n'y a point de part, » et que.... — Point du tout (dit Mgr.), vous vous » trompez, *c'est moi qui ai sollicité ce brevet, et je* » *ferai tout au monde pour sa réussite;* je frapperai » à toutes les portes pour cela. Aujourd'hui la ville » a sonné le tocsin [1], elle me déplaît, il y a long-

« [1]Lorsqu'on sonna dans les paroisses pour l'élection des 40 notables, le doyen du Chapitre fit croire à l'Évêque, nouveau venu dans la ville, qu'on sonnait le tocsin pour émouvoir le peuple contre lui. L'Évêque présenta ce fait sous cette face aux ministres et à l'Intendant, qui le crurent sur

» tems, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour » l'en faire repentir.» Pendant cela, M. Ulriot ne s'est point du tout oublié, et a expliqué à M. l'Évêque tout ce qui s'était passé à l'assemblée; mais comme M. l'Évêque parlait plus haut, toujours en gesticulant, et en menaçant la ville de l'en faire repentir, M. Ulriot ne fut sans doute pas bien entendu. Celui-ci ayant enfin représenté qu'il était surpris que sa démarche déplût; que n'étant que depuis peu à l'Hôtel-de-Ville, il était désagréable que les égards qu'il avait en particulier, et au nom de la ville, pour Sa Grandeur fussent ainsi accueillis, « Je sais cela, » répondit M. l'Évêque, et il est malheureux pour » vous de vous trouver en si mauvaise compagnie. » Sur quoi M. Lacapelle dit : « Monseigneur, vous nous faites bien de la grace. » Là dessus, M. l'Evêque se retira, fermant sa porte avec vivacité, et l'on se quitta ainsi. De tout quoi les sieurs Ulriot, Girardeau et Lacapelle ont dressé le présent procès-verbal pour valoir ce que de raison, et l'ont signé, ainsi que lesdits Lingée et Barbier. » (*Contrôlé à Toul, le* 8 *novembre* 1776).

---

parole, et qui condamnèrent les magistrats sans demander à les entendre. La vérité a percé depuis; mais les coups étaient portés, et la Cour est restée muette sur toutes les représentations postérieures qui lui ont été faites. » *Mémoires concernant le démembrement du diocèse, et l'anoblissement du Chapitre de Toul*, par MM. Thouvenin, Bicquilley et Henry.

Cet acte, par suite d'une délibération spéciale des officiers municipaux, fut inséré dans les registres de l'Hôtel-de-Ville; mais, à la sollicitation de M. de Champorcin, et sur la réquisition de l'intendant de Calonne, il en fut biffé, en vertu d'un arrêt du Conseil, du 17 janvier suivant. Quoiqu'il en soit, ce procès-verbal n'étant pas attaqué au fond, les faits restent constans, et c'est un document historique qui dévoile les mauvaises dispositions du Prélat à l'égard de la ville de Toul, et qui proclame l'inconvenance de sa conduite.

De nombreux mémoires, rédigés par les avocats les plus distingués, furent présentés au Parlement de Metz, au nom du Bailliage et de la municipalité de Toul, pour faire rejeter l'enregistrement du brevet d'anoblissement du Chapitre; mais ils restèrent sans effet; la Cour, qui était sous l'influence de M. de Calonne, et qui d'ailleurs avait reçu des lettres en commandement d'enregistrement, sacrifia les intérêts de la ville, et remplit cette formalité le 17 février 1777.

A peine la nouvelle en arriva-t-elle à Toul, que ce fut un éclat général de rumeurs et d'invectives contre l'Évêque et les chanoines. On les chansonna, on les insulta publiquement [1], et une profonde ini-

---

[1] Pendant long-tems, lorsque M. de Champorcin traversait la ville dans sa voiture, le peuple affectait de crier: *Vive Drouas*.

mitié ne cessa de régner dès lors entre eux et la bourgeoisie, jusqu'à ce qu'ils eurent disparu devant le fléau révolutionnaire [1].

---

[1] Un grand nombre de chansons et d'épigrammes furent composés sur le Chapitre anobli et décoré. Charles-François Bicquilley, de Toul, ancien garde-du-corps du Roi, et mathématicien distingué, composa un poème héroï-comique en huit chants, intitulé *La Croisade*, dans lequel brille beaucoup d'esprit, mais où règne un peu trop de fiel. Le sujet de ce poème est l'histoire de l'anoblissement et de la décoration des chanoines. Nous en citerons deux morceaux:

La Vanité, sous la figure d'une déesse, apparaît au doyen du Chapitre, et lui parle en ces termes:

« . . . . . . Un peu d'attention,
Mon cher abbé, car je vous crois un homme
De bon esprit, de résolution.
Sans vous flatter, je vous dirai bien comme
De votre Église on peut hausser le ton,
Et l'égaler à la Collégiale,
Qui de Saint-Dié fait le plus beau fleuron,
Peut-être même à la Primatiale.
Vous savez bien que de l'épiscopat,
Messieurs Sabran et de la Galaisière
Sont fort jaloux; que le Roi, pour leur faire
Deux évêchés, va démembrer l'état
De Champorcin; mais qu'il n'en peut distraire
Ces portions sans l'aveu du Prélat,
Et ni sans que le Chapitre y consente;
Que le public s'en trouve mal ou bien,
Peu nous importe, il est compté pour rien;
Tout est au mieux quand l'Église est contente.

Déjà nous atteignons l'époque de fermentation générale qui précéda les troubles civils de la France.

Voici les jours au traité destinés.
Voyez l'Évêque ainsi que le Chapitre;
Vous les menez, comme on sait, par le nez :
De votre sort vous voilà donc l'arbitre.
Gardez-vous bien de signer les accords,
Qu'auparavant d'une croix pectorale,
Comme messieurs de la Primatiale,
Sa Majesté n'ait orné votre corps,
Et réservé pour la seule noblesse
Ces dignités qu'on a jusqu'à présent
Abandonnées sans choix, sans jugement,
A la doctrine, aux mœurs, à la sagesse;
C'est un grand point, mais vous réussirez;
Tous vos Toulois seront désespérés.
C'est bien alors qu'ils pourront reconnaître
Votre crédit et ce que vous valez.
Le prébendier, tranchant du petit-maître,
Semblera dire aux bourgeois désolés :
« *Je suis chanoine et vous ne pouvez l'être.* »

Chant 2e.

Début du chant huitième.

« Au bon vieux tems, sous l'aigle germanique,
Un vieil honneur gouvernait la cité;
Le vrai courage et la simplicité
Entretenaient dans cette ville antique
L'indépendance avec l'égalité.
De citoyen le titre respectable
Donnait le droit aux rangs, aux dignités;
On préférait toujours le plus capable;
Les magistrats étaient tous respectés;

Les notables venaient d'être convoqués à Versailles, et, dans toutes les parties du royaume, on formait

---

Le citadin, au combat redoutable,
En soutenant l'honneur du nom Toulois,
Content, heureux, n'obéissait qu'aux lois.
La sainteté régnait parmi nos prêtres,
La foi, les mœurs chez nos loyaux ancêtres;
Ainsi, dit-on, nous vivions autrefois.
Mais aujourd'hui cela n'est plus de mise.
Les Pillement sont, depuis deux cents ans,
Sous la cuirasse, au barreau, dans l'Église,
Considérés et fort honnêtes gens;
Malgré cela, faute de meilleur titre,
Les voilà tous chassés de ce Chapitre
Qui de leur nom s'est honoré long-tems.
Trente gredins en rabats et jaquettes,
De Léopold portant les savonnettes,
Viennent leur dire: « Allez, fuyez, manans,
» Et faites place à ces illustres frères,
» Fils et neveux des laquais de vos pères. »
Que faut-il donc, Messieurs, pour être admis
Au grand honneur d'être votre confrère,
Dans une stalle à vos côtés assis?
Il faut avoir ce brillant caractère
Qui d'un vilain fait un noble nouveau,
Heureux baptême, effaçant de son eau
Du citoyen la tache originaire.
Il faut avoir un écusson timbré
Avec supports sur son cachet gravé;
Il faut montrer des lettres de noblesse,
Ou bien avoir reçu de père en fils

des assemblées, on rédigeait des mémoires, on discutait les moyens de détruire les abus existans et de parer à la détresse du Trésor; le Tiers-État en particulier, soulevant hautement la tête, faisait surtout entendre sa voix; il parlait d'abolition des priviléges, d'extension de ses droits, et aspirait à faire établir sur une large base les fondemens de la liberté. Toutes les villes, les bourgades même, prirent part à ce mouvement en avant, qui ouvrit la grande époque de 89. Les assemblées provinciales dressèrent leurs cahiers, y exprimèrent leurs vœux, donnèrent leurs avis sur la tenue annoncée des États-Généraux et sur le mode de représentation le plus convenable.

La ville de Toul, dans ces circonstances, assembla son antique curie, ses Quarante, et les hautes questions à l'ordre du jour y furent longuement

---

Des parchemins rongés par les souris,
Qui prouvent bien, non que par leurs prouesses,
Et leurs vertus et leurs rares talens
Ils ont rempli des postes éminens,
Fait le salut, l'honneur de la patrie;
Mais qu'ils ont pris titre de seigneurie,
De chevalier, baron, comte, écuyer.
Avec cela fussiez-vous usurier,
Perfide ami, fils ingrat, mauvais frère,
Désœuvré, lâche, inhabile à tout faire,
Vertus, savoir sont ici superflus :
Vous êtes noble, il ne faut rien de plus. »

discutées. Mais avant même qu'il s'agît de nommer les députés aux États, une prétention ou plutôt un droit que cette cité considérait comme à elle propre, souleva dans son sein plus d'un orage. Elle ne voulut admettre dans ses délibérations aucun noble ni aucun ecclésiastique, en tant qu'ils y figureraient comme les représentans de leur ordre. « Nous soutenons, disaient les officiers municipaux, que la distinction des trois ordres dans la cité de Toul, dans sa municipalité ou dans ses comices, serait à la fois une substitution de l'esprit particulier à l'esprit public, de la complication à la simplicité, de la discorde à l'union, des passions à la sagesse, d'un faux système de règle générale aux véritables intérêts du pays.

» La constitution actuelle de la cité de Toul est une, simple, mue par un seul et unique intérêt qui est celui de tous. Les contestations de vanité furent toujours inconnues dans l'assemblée des Quarante. Ses comices n'offrent pas un seul exemple de dispute sur la préséance. Les questions de rang y sont indifférentes ou étrangères. Le noble, le bourgeois, le magistrat, le militaire, le commerçant, unis par le titre commun de citoyen, s'accordent à justifier l'honorable choix de leur patrie.

» Supposons que le clergé de Toul soit agrégé à la cité. De ce moment il existerait dans cette cité, ainsi que dans les assemblées comiciales et municipales, deux esprits tout-à-fait différens, deux

intérêts presque toujours opposés. L'esprit d'un corps puissant par le crédit et les richesses, d'un corps revêtu de priviléges auxquels il se gardera bien de renoncer; cet esprit aura sans cesse à lutter contre l'esprit public, jusqu'à ce qu'il soit tout-à-fait anéanti. L'introduction du Clergé dans les comices y amènera naturellement la distinction de la Noblesse et du Tiers-État. Cinq ou six individus nobles qui résident dans la ville y formeront à eux seuls un ordre distinct, auquel l'universalité des citoyens se trouvera subordonnée, sous la dénomination de Tiers-État. De là l'orgueil, la jalousie, une odieuse inquisition entre les familles. De là force débats, animosités et procès. Une multitude de magistrats, de militaires, de bonnes et anciennes familles qui n'auraient pas de titres suffisans pour s'incorporer à la noblesse, et répugneraient à se ranger dans la dernière classe, s'exileraient d'eux-mêmes de ces assemblées : le simple nom de citoyen sera en quelque sorte dégradé. Le Tiers-État, en tel nombre qu'on le suppose, ne sera plus composé que des dernières classes du peuple, et se trouvera écrasé par l'ascendant des deux premiers ordres. Cette novation funeste, sans nécessité ni vrais motifs, achevera d'éteindre à Toul tout ce qui peut y rester encore du patriotisme et du bon esprit de nos pères[1]. »

---

[1] *Mémoire pour la ville et cité de Toul, adressé à MM. de la*

Comme le clergé, les nobles et les membres du Bailliage même insistaient pour faire représenter leur corps dans les assemblées publiques de la cité, les Quarante publièrent une nouvelle protestation à ce sujet. Le passage suivant nous montre avec quelle chaleur et même quelle exaltation d'esprit nos ancêtres défendirent leurs vieilles franchises, et cette égalité qui n'avait cessé de régner entre les citoyens de Toul. « Grace au ciel, dont la protection a veillé sur notre cité, jamais elle ne fut une prison d'esclaves. Jamais la liberté civile, jamais l'égalité qui en est le ferme soutien, jamais ces lares tutélaires ne sortirent des murs et des cœurs des Leuquois.

» Et comment serions-nous forcés d'humilier un front servile devant des officiers judiciaires, devant un sacerdoce, devant une noblesse, avant lesquels nous existions et libres et égaux, comme nous le sommes encore, comme nous voulons toujours l'être! La constitution touloise n'admet pas ces distinctions qu'on voudrait lui faire connaître après plus de dix-huit cents ans [1].

Commission intermédiaire de l'assemblée provinciale de Metz, pour les officiers municipaux de la ville de Toul.

[1] En effet, dans tous les procès-verbaux existans des assemblées des Quarante, et qui sont conservés dans les archives de l'Hôtel-de-Ville, on voit figurer les représentans de

» Nous étions libres et égaux, avant qu'il fût des Nobles, dans le sens qu'attache à ce mot la langue française actuelle. Nous les avons vus naître; et nos titres de primauté sont écrits dans l'Histoire.

» Nous étions libres et égaux, avant que le christianisme vînt épurer le culte que nous rendions aux Dieux; et dans les obligations que les Leuquois ont eues à cette religion sainte, qui met tous les mortels à un même niveau devant l'Être suprême, ils n'ont point à se plaindre d'avoir vu l'esclavage entrer dans leurs murs à sa suite.

» Nous étions libres et égaux, et nos juges étaient nos pairs, élus par nos suffrages, avant que la Cité eût vu s'établir dans son sein des tribunaux perpétuels, et dont les officiers ne sont plus de son choix.

» Si la possession d'un état peut faire un titre respectable, et qui donne le droit de s'exprimer avec franchise, les habitans de Toul peuvent se flatter de l'avoir, même à un plus haut degré que ceux des autres villes plus considérables peut-être, dont on croit que l'histoire pourrait être la sienne.

» La capitale de la province, Metz, a reçu jadis la distinction des trois ordres, telle à peu près qu'elle est encore. Jamais rien de semblable ne fut

---

la cité, sans distinction de nobles ou non nobles, et il n'y a pas d'exemple qu'il y ait jamais paru un membre du clergé.

admis à Toul, et le titre de *citoyen* y fut en tout tems le seul ambitionné. Ainsi donc, quand on nous désigne comme formant le Tiers-État, on se sert d'un mot très impropre. Nous ne connaissons qu'un état, celui de *citoyen*.

» On nous demandera nos preuves; elles sont bien connues : on en ferait un livre, et il serait sans doute utile de le composer, afin que nos enfans apprissent, de bonne heure, le droit public de leur pays, qu'on leur laisse trop ignorer [1]. »

Voilà, Toulois, quel était le langage de vos pères, en 1788; voilà l'énergie avec laquelle ils soutenaient les droits de leur cité. Êtes-vous leurs dignes descendans? Êtes-vous pénétrés des mêmes sentimens et animés d'un même amour pour votre ville natale?

En conséquence des principes émis plus haut, les Quarante et les officiers municipaux demandèrent que la ville de Toul fût représentée individuellement aux États-Généraux par un député particulier, nommé par la généralité des citoyens, sans distinction d'ordre, et cette demande forma l'objet d'un nouveau mémoire qu'ils adressèrent à l'assemblée des Notables, à Versailles.

Nous allons encore citer un morceau de cet écrit, qui est précieux sous le rapport historique,

---

[1] *Mémoire pour les quarante députés de la cité de Toul*, p. 51.

en ce qu'il jette de nouvelles lumières sur la situation politique de la ville de Toul, avant et même depuis sa réunion à la France :

« Les maître-échevin et officiers municipaux de la ville et cité de Toul ont l'honneur d'exposer, que cette cité doit avoir, aux États-Généraux du Royaume, au moins un député ou représentant particulier, distingué non seulement de ceux de Metz et de Verdun, mais encore de ceux du clergé, des feudataires et de toutes les autres communautés du pays toulois.

» Cette prétention est fondée sur les anciennes coutumes, prérogatives et franchises de cette cité, lesquelles lui ont été constamment garanties de règne en règne par les lettres de protection à elle accordées par nos rois, depuis Philippe-le-Bel, en 1300, jusqu'à Louis XIV en 1645; et enfin d'une manière irrévocable en 1648, par le traité de Munster, qui a uni cette cité à la France, de la même manière qu'elle tenait à l'Empire romain.

L'Histoire et tous les titres prouvent, 1° que, sous le régime impérial, les cités de Metz, de Toul et de Verdun, formaient trois états distincts et indépendans l'un de l'autre, ayant chacun sa constitution, ses lois et usages particuliers ; 2° que la cité de Toul formait elle-même un état distinct et indépendant du clergé toulois, de la noblesse et du peuple de ses domaines.

» En effet, de tout le pays toulois, la seule cité

de Toul a joui dans l'Empire de la qualité de *ville libre :* elle seule, entre toutes les communes du pays, releva immédiatement de l'Empereur, comme elle relève aujourd'hui du Roi; elle seule figura, par ses propres députés, aux diètes de l'Empire où les autres ne paraissaient que par leurs seigneurs; elle seule se gouverna par ses propres lois, traita directement de la paix ou de la guerre, et contracta des alliances avec les princes et les états souverains; elle seule choisit ses magistrats et exerça par eux la juridiction suprême sur les citoyens; elle seule pourvut à la construction, entretien et défense de ses murs, et exerça la puissance militaire dans leur enceinte.

» Avant 1648, époque définitive de la réunion de la cité de Toul à la couronne, elle n'a pu figurer aux États-Généraux du Royaume; mais ses députés figuraient séparément de Metz et de Verdun et du reste du pays toulois, aux diètes de l'Empire dont elle était membre. Ainsi jusque là sa possession est établie autant qu'elle peut l'être.

» Depuis 1648, il ne s'est point tenu d'États-Généraux en France; mais il y a eu du moins, en 1649, une convocation d'États-Généraux indiquée à Orléans, et qui n'a point eu d'effet; d'après cette convocation, la cité de Toul a élu, séparément de celles de Metz et de Verdun, séparément encore du clergé, des feudataires et autres communes du pays toulois, un député pour la représenter aux-

dits États-Généraux. Les actes de cette élection subsistent encore aux registres de la cité de Toul. Ainsi, depuis 1648, la possession de cette cité est encore établie autant qu'elle peut l'être, et dans la seule occasion qui se soit présentée.

» Les exposans observent qu'on ne pourrait, sans un préjudice notable pour la cité de Toul, donner atteinte à cette juste possession, ni confondre sa représentation aux États-Généraux du Royaume, avec celle d'autres corps ou communes dont les intérêts diffèrent des siens, et aux priviléges desquels elle n'a pas plus de droit de prétendre, qu'elle n'aurait de pouvoir de leur communiquer ceux qui lui sont particuliers.

» Ce considéré, les exposans se flattent que la cité de Toul ne sera aucunement troublée dans le droit et la possession où elle est de choisir, selon les formes anciennes et séparement de tout autre corps ou commune, le député qui doit la représenter aux États-Généraux du Royaume [1]. »

La ville de Toul, malgré la force de ces raisons, ne put obtenir gain de cause, et ne fut pas admise à être représentée individuellement. Elle rentra dans le droit commun, et ne concourut point comme ville aux élections générales. Elle vit donc avec regret les trois ordres politiques, du Clergé,

---

[1] *Mémoire adressé à MM. de l'assemblée des Notables.*

de la Noblesse et du Tiers-État, se réunir chacun dans un local séparé, à l'effet d'élire ses députés respectifs; et, bien que l'élection se fît dans ses murs, elle fut confondue avec les autres communautés du Bailliage, qui prirent part avec elle à ces opérations par les votes de leurs électeurs.

La réunion du Tiers-État se fit dans une salle du Grand Séminaire, le 21 mars 1789, local qui servit plus tard à la tenue des clubs révolutionnaires. Les électeurs de cet ordre, après avoir procédé au choix de leur député [1], s'occupèrent de la rédaction d'un cahier de remontrances destiné à lui servir d'instruction, et à être présenté ensuite aux États-Généraux.

Ce cahier est un modèle de saine raison : écrit dans un tems d'agitation générale, il révèle néanmoins dans ses rédacteurs une haute prévoyance politique et un sentiment profond des besoins de l'époque. En voici le début : « La nécessité de resserrer dans le plus court espace la grande quantité d'objets intéressans que nous avons à parcourir, ne nous permet pas de donner l'essor à nos sentimens de vénération et d'amour pour la personne sacrée du Roi. Il faut nous hâter de nous rendre à ses ordres paternels. Mais la reconnaissance que

[1] M. Maillot, lieutenant-général au bailliage de Toul fut le député élu aux États-Généraux.

nous ne croyons pas devoir étaler avec faste dans un long préambule, est gravée dans nos cœurs en caractères ineffaçables ; car nous sommes Français, et nous ne pouvons l'oublier, même dans le moment où nous avons sous les yeux l'ensemble des abus dont nous gémissons, et le tableau de nos malheurs. Essayons de répondre à la confiance du Monarque, et si nous indiquons nos maux, tâchons d'en trouver les remèdes.... Avant qu'il puisse être procédé par les États-Généraux à l'examen des demandes du Roi, relativement à la dette et aux impôts, il sera arrêté et réglé que les délibérations desdits États seront formées des suffrages de la totalité des membres, à l'effet de quoi *l'on opinera par tête et non par ordre* » Ensuite le cahier émet le vœu d'une constitution, établit les principes qui doivent lui servir de base, retrace les abus existans, et donne de sages avis sur les moyens d'y remédier. Après s'être occupé du bien du Royaume en général, le cahier traite des besoins particuliers de la ville de Toul et du pays toulois. Il forme le vœu de voir se réaliser le projet du maréchal de Vauban, qui voulait établir un canal de jonction entre la Meuse et la Moselle, et se plaint de l'état de gêne où languissait le commerce de ce pays, entouré alors de tous côtés par les barrières de la Loraine [1]. Il réclame avec vigueur contre les

---

[1] En effet, toutes les marchandises exportées du pays tou-

lettres patentes du 18 août 1776, qui avaient affecté à des nobles les prébendes du Chapitre de la Cathédrale, comme contraire à la fondation de cette église, à laquelle les empereurs avaient donné autrefois la moitié du Toulois pour entretenir soixante chanoines, sans qu'il fût question de nobles.

Quelle différence entre le langage de ce cahier plein de sagesse et de modération, et celui qu'étalèrent plus tard les officiers municipaux de Toul, dans leurs adresses à l'Assemblée législative et à la Convention! Ils suivirent en cela, dira-t-on, les phases de la Révolution; et le désordre des esprits, dans les villes de province, ne fut que le retentissement du vertige inoui qui agitait si violemment Paris, la tête de l'Empire.

Le premier mouvement activement révolutionnaire fut imprimé dans Toul par François de Neufchâteau, propriétaire d'une maison de campagne à Bicqueley, village voisin. Cet homme célèbre vint provoquer dans notre ville, en 1790, un rassemblement nombreux composé des partisans des idées nouvelles dans le pays; il les réunit en séances régulières, et il exaltait leurs esprits par le feu de ses harangues. Cette réunion fut le berceau de

---

lois, soit dans l'ancienne Lorraine, soit en France, étaient frappées de droits, aussi bien que celles qui de ces dernières y étaient importées.

la société des Amis de la Constitution, qui ne tarda pas à se former, et à laquelle succéda, en 1793, le club des Amis de la Liberté.

Le 14 juillet 1790, la ville de Toul célébra avec enthousiasme l'anniversaire de la prise de la Bastille, et la fête de la Fédération. La garnison, composée du régiment de Vigier-Suisse, et du régiment de Royal-Normandie, cavalerie [1], se rendit à la Cathédrale, à la suite de la garde nationale, et une messe y fut chantée en grande pompe par M. de Champorcin. Après l'office, les autorités allèrent se placer sur une estrade élevée au fond de la nef, au-dessous de l'orgue, et le Maire, M. Bicquilley, et après lui, l'abbé Mongin, professeur de rhétorique au collége Saint-Claude, prononcèrent des discours patriotiques analogues à la circonstance. Les autorités, la garde nationale et la troupe se rendirent ensuite sur la place Dauphine, qui prit dès ce jour le nom de place de la Fédération, et où tous prêtèrent le serment d'être fidèles à la Nation, au Roi, à la Loi. Cette formalité accom-

[1] M. le prince de Chalais, colonel du régiment de Royal Normandie, avait offert de donner seize mille livres à la ville, en pur don, pour l'aider à achever le quartier de cavalerie, commencé en 1780, et de lui prêter vingt mille livres pendant dix ans, sans intérêt, pour le même objet. La Révolution empêcha la réalisation de ces offres.

plie, le cortège revint de nouveau à la Cathédrale, où M. l'Évêque entonna le *Te Deum*.

Ce fut la dernière cérémonie religieuse où M. de Champorcin officia pontificalement. La constitution civile du Clergé ayant été sanctionnée par le Roi, le 24 août suivant, ce prélat refusa d'y adhérer, et quelques mois après, il quitta Toul, émigra, et ne rentra en France qu'en 1803[1].

M. de Champorcin laissa peu de regrets dans son diocèse, et encore moins dans la ville de Toul, où l'anoblissement du Chapitre et ses manières non conciliantes lui avaient aliéné les esprits.

Cette année 1790 fut signalée dans notre province par les troubles de Nancy, troubles sanglans au milieu desquels périrent de bien nobles victimes du patriotisme et de l'humanité. La garde nationale de Toul fut appelée à concourir au rétablissement de l'ordre dans cette ville infortunée que la révolte de sa garnison menaçait des plus grands dangers.

Cinq cents hommes partirent de Toul le 27 août, commandés par M. Louis Gouvion, entrèrent dans Nancy, y furent logés militairement, et y séjournèrent jusqu'au trente. Comme l'agitation des esprits était extrême dans cette ville, et que toutes sortes de moyens de séduction y étaient employés

---

[1] M. de Champorcin mourut peu de tems après son retour d'émigration.

par une certaine classe d'habitans pour entraîner les gardes nationaux dans le parti de la garnison, M. Gouvion jugea à propos de ramener à Toul la troupe qu'il commandait; sa municipalité lui envoya d'ailleurs l'ordre de le faire, pour garder la ville dans le cas où M. de Bouillé, s'il était forcé à la retraite, la laissât exposée à la vengeance des rebelles. Ce général était arrivé à Toul dès le 29, et avait fait partir les deux régimens qui en formaient la garnison, pour rejoindre son armée à Frouard. Le 30, il chargea M. Poirot de Sellier, notable habitant de Toul et citoyen plein de zèle, d'aller à Nancy distribuer une proclamation qu'il venait de publier.

Le même jour il reçut une députation du Directoire du département, et une autre de la garnison de Nancy, et le lendemain il partit de très bonne heure pour aller se mettre à la tête de ses troupes sur la route de Pont-à-Mousson. M. Gouvion, commandant de la garde nationale de Toul, demanda au général de l'accompagner, et arrivé sous les murs de Nancy, il le pria de lui permettre de prendre un fusil, et de combattre au premier rang. Ce brave Toulois, dont le courage ne connaissait aucun danger, reçut la mort à l'attaque de la Porte Neuve, quelques minutes après l'assassinat du magnanime Des Isles. Dans le même moment plusieurs autres de nos concitoyens partis volontairement de Toul, et qui s'étaient réunis aux gar-

des nationaux de Metz, ainsi qu'aux grenadiers du régiment de Vigier, combattaient à la porte Stanislas [1].

« Le deux septembre, dit Léonard, on fit à Nancy l'enterrement de M. de Vigneulle, commandant de la garde nationale de Metz, et de M. de Gouvion, commandant de celle de Toul, qui avaient été tués l'un et l'autre dans l'affaire du 31. Les administrateurs du Directoire du département, ceux du district, les officiers municipaux en habits de cérémonie et en crêpes, les généraux, tous les officiers de la garnison, et une grande quantité de citoyens en habit noir, se rendirent à l'hopital Saint-Fiacre, hors de la ville, où étaient déposés les corps des deux commandans des troupes nationales; on les enterra avec tous les honneurs funèbres, et leurs tombeaux furent arrosés des larmes de tous les honnêtes citoyens [2]. »

La ville de Toul fit célébrer un service solennel

---

[1] « Plusieurs volontaires de Toul étaient venus demander à MM. de Vigier la grace de marcher avec eux. Elle leur fut accordée avec plaisir. Parmi ces braves citoyens qui venaient faire le noble sacrifice de leur vie à la patrie, on distinguait Félix-Sébastien Poirot de Sellier, né gentilhomme, qui vint accompagné de Louis-Joseph, son fils unique, et de deux de ses neveux, Louis-Joseph et Alexandre-Victor Poirot de Valcourt. » *Relation de l'affaire de Nancy*, par Léonard, page 136.

[2] *Affaire de Nancy*, page 160.

en l'honneur de Gouvion, et la délibération qu'elle prit à cet égard commençait par ces mots : « Entre les citoyens de Toul qui ont partagé les dangers du 31 août dernier, nous n'en avons perdu qu'un seul, mais un des plus éclairés, et aussi l'un des plus vertueux patriotes dont cette ville puisse s'honorer : c'est Louis Gouvion, frère du major-général de la garde nationale de Paris, lieutenant-colonel de celle de Toul, capitaine du génie, mort à Nancy les armes à la main, pour la défense des lois et de la liberté. »

Dans cette même année 1790, l'Assemblée nationale, poursuivant le cours de ses réformes, avait, dès le 13 février, supprimé les ordres religieux et aboli les vœux monastiques. Cette mesure, qui fut à elle seule une révolution dans l'Église de France, causa à la ville de Toul un préjudice immense, au moins durant les premières années qui suivirent son exécution. Qu'on se rappelle en effet que Toul, avant 1789, possédait de nombreuses maisons religieuses [1], toutes très riches et qui alimen-

[1] Avant 1789, il y avait à Toul un évêque dont les revenus dépassaient cent mille livres; un chapitre de la Cathédrale composé de trente-sept chanoines, dont chaque prébende était de trois mille livres; deux abbayes de Bénédictins dont les biens fonciers étaient immenses, et rapportaient ensemble plus de cent vingt mille livres. En outre une abbaye de chanoines réguliers, une maison de Cordeliers,

taient puissamment le commerce de consommation de cette ville, privée presqu'entièrement d'industrie manufacturière. Aussi, nos pères, tout patriotes qu'ils fussent, et tout partisans zélés qu'ils se montrassent du nouvel ordre de choses, gémirent-ils amèrement sur la suppression de leurs établissemens monastiques et sur la dispersion des religieux qui les habitaient. *La Constitution civile du Clergé*, en réduisant les siéges épiscopaux à un seul par département, vint porter le dernier coup à la prospérité de notre ville, sur la fin du siècle dernier; car son évêché ne put lutter avec succès contre celui de Nancy, quoiqu'il comptât quatorze cents ans d'existence, et le second à peine treize. Il y eut des efforts faits par les deux villes pour obtenir le maintien de son siége à l'exclusion de celui de l'autre, et ce fut alors que la municipalité de Toul adressa le mémoire suivant au comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale.

« La commune de Toul, menacée de la perte

---

une de Dominicains, une de Capucins, un grand et un petit Séminaires, un couvent de religieuses du Grand Ordre (rue des Febvres, de l'église desquelles on a fait la salle de spectacle), un autre de religieuses du Tiers-Ordre (rue de la Rousse), un autre de religieuses de la Congrégation (rue de Foy, près de l'ancienne maison du Gouverneur), et un autre de religieuses du Saint-Sacrement (rue Michâtel, aujourd'hui le quartier de la gendarmerie, et dont l'église est convertie en écurie).

'scopal et de la ruine totale de la
· e partie de ses habitans, ose pré-
.guste Assemblée nationale de France,
istantes supplications.

ı lisant le rapport du Comité ecclésiastique
:a division des siéges épiscopaux, en rendant
..ommage aux principes généraux exposés dans ce rapport, ainsi qu'à la loyauté d'intention de ses auteurs, les citoyens de Toul n'ont pu voir sans une extrême surprise, le Comité provoquer, de la part de l'Assemblée nationale, une décision précipitée sur un des plus grands intérêts des villes et des départemens, et vouloir la forcer, pour ainsi dire, à éluder par sa promptitude, tout examen, toute discussion, et jusqu'aux réclamations les mieux fondées.

» Si l'intérêt particulier de la ville de Toul s'opposait seul à la suppression du siége qu'elle réclame, cet intérêt devrait céder incontestablement aux considérations d'ordre général qui auraient dirigé le travail du Comité; mais si cette suppression blessait à la fois la saine politique, la justice, les principes du Comité lui-même; alors les réclamations de la commune de Toul seraient non seulement fondées sur le droit, mais prescrites par le devoir.

» Il s'agit de prouver ces trois points. Obligés de défendre à la hâte cette cause majeure, nous le ferons imparfaitement, sans doute, mais de manière à répandre des lumières de fait sur une dé-

termination dont le principe, pur en lui-même, pourrait, dans l'application, entraîner contre nous les plus fâcheuses conséquences.

» Un axiome en politique, c'est que la prospérité des états tient essentiellement à une sorte d'équilibre et d'uniformité dans la distribution des avantages sociaux sur les différens points du territoire. Ce principe a dirigé l'Assemblée nationale dans la distribution des départemens et des districts; et sans doute c'est sur ce principe, plus que par aucune considération particulière, que le Comité lui-même, lorsque plusieurs villes sont en concurrence, et que chacune d'entr'elles offre des avantages particuliers sans les réunir tous, croit devoir préférer celle qui, dans les circonstances actuelles, perd ses établissemens.

» La ville de Nancy est une des plus considérables de la France : chef-lieu d'un département et d'un vaste district, elle rassemble une Cour de justice, une Université, une Académie, quantité de fondations du roi Stanislas; elle fleurit par plusieurs grands établissemens de commerce et de fabrication; elle est habitée par une multitude de consommateurs opulens, et par la foule des étrangers qu'attirent la beauté du lieu et la réunion de tous les moyens de jouissance.

» La ville de Toul, chef-lieu d'un des moindres districts du département, n'a ni commerce ni industrie; ses chapitres, ses monastères, ses couvens,

propriétaires de grandes terres dont les revenus se consommaient dans son sein, formaient la seule masse de rentiers en état d'occuper le peuple et d'employer son travail; la privation totale de toutes ces ressources va réduire ses habitans à la plus affreuse misère.

» Dans cette inégalité frappante de situations entre ces deux villes, il était du moins naturel de favoriser la plus malheureuse, dans les partages qu'il restait à faire; et les citoyens de Toul devaient espérer que, dans le choix du siége épiscopal, le Comité préférerait, entre les deux villes, celle qui, dans les circonstances actuelles, perd ses établissemens.

» Le Comité prononce autrement, sans qu'il soit possible d'imaginer le motif de sa décision; mais l'Assemblée nationale, fidèle aux principes sacrés de la Constitution qu'elle vient de donner à la France, ne veut pas concentrer dans les capitales tous les établissemens capables de faire fructifier les différentes parties de leur territoire, ni faire succéder l'aristocratie des grandes villes à l'aristocratie des ordres qu'elle vient de proscrire; et quand les grandes raisons de bien général l'obligent à priver la ville de Toul de la plus forte partie de ses moyens de subsistance, de justes égards la porteront du moins à laisser à ses malheureux citoyens la seule d'entre ses ressources qu'il soit encore possible de lui conserver.

» La préférence donnée à la ville de Nancy sur celle de Toul, pour y placer le siége épiscopal du département de la Meurthe, serait donc contraire à la politique et au vœu de l'Assemblée nationale : elle est encore contraire à la justice.

» Le siége épiscopal de Toul est un des plus anciens et des plus célèbres de la chrétienté. Il compte plus de siècles que celui de Nancy ne compte d'années. Formé en 1776, du démembrement du diocèse de Toul, celui de Nancy n'a été créé que par un acte d'autorité et de force, pour favoriser des ambitions particulières, malgré les justes mais impuissantes réclamations de la ville de Toul, sans avantage pour la généralité des diocésains, avec un très faible avantage pour la ville de Nancy elle-même, eu égard à tous les autres moyens de prospérité dont elle jouit.

» Le siége épiscopal de Nancy n'existe donc que par un abus; que l'abus soit détruit, le siége de Nancy disparaît, celui de Toul demeure le seul du département : à ce titre il doit être nécessairement conservé, comme les quarante-deux autres siéges qui sont dans le même cas; et l'Assemblée nationale demeurera fidèle à ses principes. Au contraire, en suivant l'avis du Comité, l'évêché de Toul sera supprimé, précisément parce qu'il a été démembré; il sera maltraité en 1790, parce qu'il a été maltraité en 1776; ce qui répugne aux principes de la justice.

» D'ailleurs, lors de la formation du district de Toul, son député a réclamé contre son peu d'étendue, en comparaison des districts voisins, notamment de celui de Nancy, trois fois plus considérable en population. Il n'a rien été changé en faveur du district de Toul, d'après l'assurance donnée aux députés par ceux des provinces voisines, et singulièrement de Nancy, que la conservation du siége épiscopal de Toul avait été mise en considération dans le partage des districts, et avait déterminé l'arrondissement de celui de Toul, dans son état actuel. Que ce traité, justifié par les convenances respectives soit conservé, nous n'aurons point à nous plaindre; mais qu'on prive Toul de son siége épiscopal, la prétendue compensation est évanouie, et ses voisins lui doivent justice sur sa première réclamation.

» Si la suppression du siége épiscopal de Toul et la conservation de celui de Nancy sont contraires à la politique, à l'esprit des décrets de l'Assemblée nationale et à la justice, ces dispositions sont encore opposées aux principes du Comité lui-même, et il est facile de le prouver.

» Ses raisons de préférence d'une ville sur une autre, pour y placer le siége épiscopal d'un département, se réduisent à quatre, savoir : 1° la position la plus centrale; 2° la facilité des abords et des communications; 3° la population la plus considérable; 4° les établissemens déjà formés.

» Nous observons sur la première raison, que la distance de quatre lieues qui sépare Toul de Nancy, n'est pas un motif qui puisse être opposé à la moindre considération sérieuse. Cette raison, d'ailleurs est d'un si faible poids, même aux yeux du Comité, qu'il s'est dispensé d'y avoir aucun égard dans les quarante-deux départemens où il ne se trouvait qu'un siége épiscopal, et dans plusieurs desquels la Cathédrale est placée à l'extrémité la plus éloignée du centre.

» Sur la facilité des abords et des communications, la ville de Toul se trouve absolument au pair de celle de Nancy; ainsi ce motif n'a pu aucunement déterminer la préférence du Comité.

» La population est plus considérable à Nancy qu'à Toul; et à cet égard, la préférence du Comité en faveur de Nancy, se trouve parfaitement d'accord avec son principe; mais ce principe est opposé à l'esprit des décrets, qui tendent à répartir les établissemens de la Constitution entre les différentes villes de chaque département.

» Enfin la quatrième raison est entièrement en faveur de la ville de Toul, qui, outre sa Cathédrale, infiniment supérieure en magnificence à celle de Nancy, possède encore un superbe palais épiscopal, un très vaste séminaire et une multitude de grandes et belles maisons qu'il faudrait bâtir à Nancy et démolir à Toul.

» Le Comité présente aux villes dépouillées de

leurs établissemens ecclésiastiques des dédommagemens, et même des gains immenses, dans les possibilités de l'avenir. Mais ce qu'on ôte aux peuples de ces villes est réel, on ne leur donne en échange que de l'espoir. Cet espoir, fût-il fondé, est éloigné, et il faut du pain au peuple; il en faut dès à présent. *Les villes n'auront pas lieu de regretter ces établissemens. Une seule manufacture procurera plus de ressources que ne feraient trente évêchés.* Mais l'évêché existe, la manufacture est à naître. Le commerce et les arts ne cherchent point les petites villes pauvres. Il faut pour les fixer, de l'or et de riches consommateurs. *Le siège d'un évêché, en y comprenant le traitement des vicaires et la dépense des séminaires, ne formera qu'un total de* 60 *à* 72 *mille livres.* Mais ce faible débris d'une grande et ancienne ressource est encore quelque chose : il amortit le sentiment de la perte, et fait attendre plus patiemment les avantages nouveaux que le tems seul peut amener. *Lorsque l'Assemblée nationale aura prononcé, toutes les villes intéressées s'empresseront d'obéir à ses décrets.* Sans doute; mais pour obéir avec les sentimens dûs à cette auguste assemblée, ces villes doivent être équitablement partagées, et, s'il est possible, également satisfaites du partage.

» Nous n'avons pas craint d'avancer que la suppression des chapitres et des monastères ou cou-

vens établis à Toul ne pouvait manquer de réduire cette ville à la plus affreuse misère; et déjà l'expérience ne justifie que trop ce cruel pressentiment. Depuis que le clergé, prévoyant sa réforme prochaine, a restreint sa dépense et ses aumônes, une détresse presque générale a paru frapper les citoyens. Les plus aisés sont en retard, et pour l'acquittement de leur contribution patriotique, et pour celui des impôts ordinaires. La mendicité se propage, des maladies se manifestent dans le peuple, par le défaut d'alimens; des malheureux, après avoir végété quelque tems du prix d'un chétif mobilier, vendu pièce à pièce, quittent la ville et vont mener au loin une vie vagabonde. Des enfans abandonnés surchargent l'Hopital, qui bientôt ne pourra les contenir. Cette maison elle-même, obsédée de ses créanciers, cherche en vain à emprunter; elle manque de provisions et de moyens de s'en procurer.

» Il est certain qu'en prenant *très incessamment une décision définitive*, comme le demande le Comité, l'Assemblée nationale s'épargnera beaucoup de discussions et de délais; mais il est aussi certain que par là il se pourra faire beaucoup de maux qu'il eût été facile d'éviter, et que, par le fait, le Comité se trouvera seul arbitre des intérêts confiés à la sagesse réfléchie de toute l'Assemblée nationale.

» Si le tems de l'Assemblée nationale est infiniment précieux, la maturité de ses travaux est in-

finiment nécessaire, pour les consolider par les convenances et l'assentiment des peuples. Les circonstances peuvent contraindre par fois les corps les plus sages à des résolutions précipitées; mais rien n'est solide que ce qui est bien.

» Ainsi la politique, l'habitude, les convenances, les principes du Comité lui-même, la subsistance de cinq à six mille personnes, la tranquillité des citoyens sollicitent vivement la conservation du siége épiscopal en cette ville; et Nancy ne pourrait gagner que bien peu de chose à son acquisition.

» Les citoyens de Toul espèrent donc que l'Assemblée nationale rejettera, dans sa sagesse, la proposition faite par son comité ecclésiastique, de supprimer le siége épiscopal de cette ville pour établir à Nancy celui du département de la Meurthe; et la ville de Toul ne trouvera pas le principe de sa ruine particulière dans la révolution à jamais mémorable qui doit faire le bonheur de toute la France. »

Vaines supplications, Nancy l'emporta, et le siége épiscopal de Toul, qui treize ans auparavant avait été réduit des deux tiers, disparaît aujourd'hui complètement : il est définitivement supprimé. Nous n'ajouterons rien à la puissance des raisons qui sont déduites dans le mémoire que nous venons de citer, elles proclament assez haut l'injustice d'une semblable mesure. Malheur, dirons-nous seulement, malheur aux villes qui ont

pour voisines des villes plus riches et plus considérables ! Si les premières possèdent quelques établissemens publics un peu avantageux, les secondes ne cessent de les convoiter, et tôt ou tard elles parviennent à les leur ravir, presque toujours au mépris des droits les plus légitimes [1].

De ce moment, la ville de Toul changea de face : d'épiscopale, d'ecclésiastique et d'éminemment religieuse qu'elle était en général, elle devint purement civile et presque indifférente en matière de religion. L'ancien prestige de grandeur et même de sainteté qui l'entourait depuis si long-tems disparut sans retour ; elle ne fut plus qu'une ville de souvenirs. Capitale autrefois d'un petit état, et siége du plus grand diocèse de France, elle perdit ces anciens titres pour recevoir celui de chef-lieu de district ou d'arrondissement.

---

[1] Le siége épiscopal de Toul avait donc implanté dans notre sol des racines de quatorze siècles ; Nancy nous en a dépouillés. En 1822, Nancy, dont l'arrondissement était déjà deux fois plus populeux que le nôtre, nous enleva nos sept plus belles communes, pour les ajouter encore au sien. Une décision ministérielle avait fixé à Toul l'école normale de la Meurthe ; elle n'y resta pas deux ans, Nancy se l'appropria en 1831. Nous ne faisons pas ici la guerre à notre belle voisine, nous avons oublié le passé, et nous voulons vivre avec elle en bonne harmonie ; d'ailleurs, nous n'avons plus rien qui soit digne d'exciter sa convoitise, si ce n'est peut-être notre cathédrale ; mais nous espérons qu'elle voudra bien ne pas nous l'enlever.

HISTOIRE

DE

TOUL.

PÉRIODE DE 1790 A 1840.

Un décret de l'Assemblée nationale du 23 août 1790, sanctionné par le Roi, le 11 septembre suivant, déclara qu'il n'y aurait plus pour la ville de Toul que deux paroisses, savoir : celle de Saint-Étienne, qui serait desservie dans l'église ci-devant Cathédrale, et celle de Saint-Gengould, qui serait desservie dans l'église ci-devant collégiale de ce nom. En vertu de ce décret, les six anciennes paroisses de Toul furent donc supprimées. C'étaient celle de Saint-Jean, dont l'entrée était située dans le cloître de la Cathédrale; celle de Sainte-Geneviève, rue du Parge, contiguë au palais épiscopal; celle de Saint-Agnan, qui n'était autre que l'église des chanoines réguliers de Saint-Léon; celle de Saint-Amand, sur l'emplacement de laquelle a

été bâtie, en 1822, la nouvelle Halle au blé; celle de Saint-Pierre, placée au milieu du faubourg Saint-Mansuy, et dont le bâtiment qui existe encore est devenu la propriété d'un particulier; enfin celle de Saint-Maximin, au faubourg Saint-Èvre. Toutes ces églises ou paroisses sont aujourd'hui démolies, à l'exception de celle de Saint-Pierre. Pour mieux approprier la Cathédrale à sa nouvelle destination, on abattit le jubé ou tribune qui coupait la nef en deux parties, et on supprima le chœur des chanoines qui était en avant de l'autel et qui régnait entre les quatre derniers piliers jusque sous le jubé. La ville et sa banlieue furent divisées en deux parties, dont chacune forma la dépendance de l'une des deux paroisses [1].

Le premier juin 1791, M. Lalande, évêque constitutionnel de la Meurthe, venant de Paris et allant à Nancy prendre possession de son siége, s'arrêta à Toul, et fut reçu avec solennité par les autorités municipales. Celles-ci lui offrirent, à l'Hôtel-de-Ville, un banquet de trente couverts.

Dans le cours de cette année, tous les monastères et abbayes de la ville et des faubourgs se dépeuplèrent insensiblement. Une grande partie des religieux et des religieuses vinrent à la Mairie, faire la déclaration exigée par la loi du 13 février, en vertu de

---

[1] M. Aubry fut élu curé constitutionnel de Saint-Étienne, et M. Roussel le fut de Saint-Gengould.

laquelle ils annonçaient l'intention de renoncer à la vie commune, et de rentrer dans la vie civile.

De tous ces établissemens laissés vides, et dont les constructions étaient si vastes et si régulières, trois seulement furent affectés à des services publics. Ce furent l'abbaye de Saint-Léon, où l'on plaça le collége de la ville; le couvent des dames du Saint-Sacrement, dont on fit un quartier pour la gendarmerie, et le palais épiscopal que la ville échangea avec l'État contre la maison Commune située sur la place du Marché.

La Constitution ayant été décrétée le 3 septembre 1791, une lecture solennelle de cet acte eut lieu dans les rues et faubourgs de la ville; les officiers municipaux vinrent ensuite le déposer en grande cérémonie sur un autel élevé dans la nef de la Cathédrale, et y assistèrent à un *Te Deum*.

A l'Assemblée nationale succéda l'Assemblée législative, à laquelle le département de la Meurthe envoya, au nombre de ses députés, Joseph Carez, imprimeur à Toul, l'un des inventeurs de la stéréotypie. Joseph Carez fut membre du comité des assignats, à la confection desquels il apporta le tribut de ses lumières dans l'art typographique [1].

---

[1] C'est en 1785 que Joseph Carez commença ses premiers essais d'éditions qu'il appela d'abord *omotypes*, pour exprimer la réunion de plusieurs types en un seul. Il fut encouragé dans ses travaux par trois de ses amis, Caffarelli,

L'année 1792 vit éclater les premières hostilités entre la France et les puissances du Nord. C'est en mai que s'ouvrit cette longue période de combats et de triomphes qui portèrent si haut la gloire de nos armes, et le premier général français, tué sur le champ d'honneur, au début de nos campagnes, fut un Toulois, Jean-Baptiste Gouvion, général de brigade dans le corps d'armée de Lafayette, et frère de ce Louis Gouvion qui était mort si glorieusement devant Nancy, deux ans auparavant. Dumouriez, alors ministre de la guerre, fit l'éloge du général Gouvion, à la tribune de l'Assemblée législative, et celle-ci exprima dans son procès-verbal les regrets qu'elle éprouvait de la perte de ce généreux citoyen [1].

---

qui devint préfet de l'Ardêche, Curel, qui était capitaine du génie et directeur des fortifications à Toul, et Thouvenin, ancien échevin de cette ville. Carez, entre autres livres, imprima avec sa méthode une bible (la vulgate) qui est considérée comme un chef-d'œuvre en ce genre. « Ce que je viens d'exposer, dit Camus dans son *Histoire du polytypage*, assure au citoyen Carez une des premières places parmi les artistes qui ont fait des tentatives heureuses dans la stéréotypie. » Joseph Carez fut le premier sous-préfet de Toul. Nommé en 1801, il mourut la même année.

[1] Jean-Baptiste Gouvion naquit à Toul en 1747; il fit la guerre d'Amérique sous Lafayette, qui l'estimait et l'aimait beaucoup. En 1789, il fut nommé major-général de la garde nationale de Paris. En 1791, il fut chargé d'aller donner

Ces nobles exemples ne furent pas perdus pour les Toulois, et lorsqu'un mois après les officiers municipaux vinrent publier devant le front de la garde nationale assemblée, la loi du 8 juillet, sur les moyens à prendre relativement aux dangers de la patrie, soixante-huit volontaires sortirent des rangs, et s'enrôlèrent pour marcher à la défense des frontières. Les noms de ces dignes patriotes sont conservés dans les registres de la Mairie, et parmi eux figure M. Louis-Thomas Gengoult, alors simple grenadier, aujourd'hui lieutenant-général.

Vers le même tems, il est vrai, une dizaine de jeunes gens appartenant à d'honorables familles bourgeoises, émigrèrent on ne sait pourquoi; enfans égarés d'une cause dès lors perdue, mais dont la plupart se hâtèrent de rentrer dans leur patrie, et

---

à l'Assemblée nationale des renseignemens sur le départ du Roi, et fut nommé cette même année député de Paris, à l'Assemblée législative. En 1792, il reçut un commandement dans l'armée du Nord, et fut emporté par un boulet de canon devant Maubeuge. M. Gouvion n'avait pas oublié sa ville natale : quelque tems avant sa mort, il avait écrit au conseil municipal de Toul qu'il faisait tous ses efforts pour obtenir l'établissement d'une école d'artillerie dans cette place, et qu'il espérait réussir. Malheureusement il fut enlevé trop tôt à l'amour de ses concitoyens et à la gloire de son pays.

donnèrent depuis au nouvel ordre de choses des gages non équivoques de leur dévouement.

Le 9 juillet, la municipalité de Toul envoya une adresse démagogique à l'Assemblée législative, et huit jours après, elle fit brûler sur la place de la Fédération, tous les anciens drapeaux de la ville, celui des Cadets-Dauphin [1] et celui fleurdelisé de la garde nationale. Au milieu du délire des esprits, on brûla même un étendard enlevé autrefois à la cavalerie lorraine, et suspendu depuis des siècles aux voûtes de la Cathédrale.

Ce qui ne surprend pas peu, à une époque d'exaltation politique et anti-religieuse comme celle où nous sommes arrivés, c'est de voir célébrer dans Toul une cérémonie digne des années les plus ferventes du catholicisme. Le 6 août 1792, l'évêque du département, M. Lalande, vint exprès

---

[1] La compagnie des Cadets-Dauphin avait été créée en 1744, lors du passage à Toul de Louis, Dauphin, fils de Louis XV. Elle était composée de 60 bourgeois, et servait de garde d'honneur aux échevins dans les cérémonies publiques. On avait rétabli en leur faveur l'ancien usage de tirer, chaque année, le *Pape-guet*, et une médaille d'argent de la valeur de 24 francs était donnée à celui d'entr'eux qui, le premier, atteignait *l'oiseau*, avec exemption de logemens militaires pendant deux ans, et pendant la vie, à celui qui avait trois fois remporté le prix. La compagnie des Cadets-Dauphin subsista jusqu'à la formation de la garde nationale, en 1789.

à Toul pour procéder à la translation des reliques de saint Mansuy. Ces reliques, qui étaient restées dans l'ancienne abbaye des bénédictins de ce nom, y furent exposées pendant trois jours, dans une chapelle ardente, à la vénération des fidèles, après lequel tems, tout le clergé constitutionnel de la ville, suivi de l'Évêque et des autorités civiles et militaires, se rendit processionnellement à l'abbaye. Le maire de Toul et le commandant de la garde nationale prirent sur leurs épaules la châsse où étaient enfermées les reliques, et la portèrent ainsi en grande pompe, au son de toutes les cloches, jusque devant le portail de la paroisse Saint-Étienne. Là, le clergé reprit la châsse et alla la placer dans le chœur de l'église. L'Évêque chanta une grand'messe et un *Te Deum*, auxquels assistèrent toutes les autorités [1].

Le lendemain de cette solennité, le conseil-général de la commune reçut de Coblentz une lettre à lui adressée par l'abbé de Busselot, ex-chanoine du chapitre de la Cathédrale, qui avait émigré et qui avait reçu à l'étranger le titre d'aumônier des princes français. Cette lettre que nous allons transcrire, donne une idée des espérances que concevaient les émigrés de rentrer bientôt en France, et

---

[1] Le procès-verbal de cette cérémonie est inséré en entier dans le registre des délibérations de l'Hôtel-de-Ville, sous la date du 8 août 1792.

de la confiance profonde qu'ils avaient dans le succès de l'invasion projetée par les armées coalisées de la Prusse et de l'Autriche :

« Coblentz, le 26 juillet 1792.

» A Messieurs du conseil de la commune de Toul,

» Je vous envoie, Messieurs, la déclaration authentique de son altesse le prince régnant de Brunswick [1]. Il dépend de vous de faire oublier la justice qui s'approche, et les torts que vous avez pu avoir pendant la révolution. Je vous y exhorte de tout mon cœur, et j'espère que vous apporterez l'attention la plus scrupuleuse à l'exécution des ordres qui vous sont enjoints. Vous ne pourrez vous excuser si vous y contrevenez, et vous devez me savoir gré de vous instruire. Entretenez donc la paix et la tranquillité dans votre ville. Avant *quinze jours* vous serez délivrés du fardeau qui vous est imposé; raison de plus pour bien faire. Adieu, Messieurs, *pour le sept ou le huit du mois prochain*, je serai dans votre ville.

» *Signé* l'abbé de Busselot, chanoine du Chapitre, aumônier des Princes. »

[1] On sait que ce manifeste fameux lancé de Coblentz, sous la date du 25 juillet, devait précéder l'entrée en France des armées ennemies. Il est imprimé dans l'*Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers, tome 2, p. 222.

Voici la réponse de la Municipalité à M. de Busselot, adressée et renvoyée poste pour poste :

« Monsieur,

» Nous sommes infiniment sensibles à ce que » vous voulez bien nous mander, par la lettre que » vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, » ainsi qu'aux instructions que vous voulez bien » nous donner. Nous ferons tout notre possible » pour en profiter. Ne pouvant pas vous le céder » en générosité, nous vous envoyons ci-joint un » billet de logement, dont vous pourrez faire usage » à votre arrivée en cette ville, *pour le sept ou le* » *huit du mois prochain*, ainsi que vous le mandez.

» *Jean Renaud, Pont-Caillant, n° 97, logera M. de* » *Busselot, aumônier des princes, pour le logement* » *seulement. Toul, le 9 août.* »

» Nous sommes avec une parfaite considération, » les membres du conseil-général de la commune » de Toul, en permanence [1]. »

Ce Jean Renaud, chez lequel on devait envoyer loger M. de Busselot, n'était autre que le geolier de la prison militaire, alors située au fond de l'impasse du Pont-Caillant, dans une tour des vieux remparts.

---

[1] *Archives de l'Hôtel-de-Ville, Registre de correspondance.* août 1792.

La victoire de Valmi apprit bientôt à M. de Busselot et à ceux de son parti, qu'il fallait moins compter sur le triomphe des ennemis de la France, et ajourner pour quelque tems encore le retour sur le sol natal.

Dans cette mémorable campagne, où Dumouriez, déployant des talens admirables, sauva notre patrie de l'étranger, se distingua particulièrement un Toulois, pour lequel le général en chef avait la plus haute estime; c'est Thouvenot, fils d'un menuisier de notre ville, et général de brigade. « Le soir après la séance du conseil de guerre, dit M. Thiers, le général français considérait la carte avec un officier dans les talens duquel il avait la plus grande confiance : c'était Thouvenot. Lui montrant alors du doigt l'Argonne et les clairières dont elle est traversée : ce sont là, lui dit-il, les Thermopyles de la France : si je puis y être avant les Prussiens, tout est sauvé. Ce mot enflamma le génie de Thouvenot, et tous deux se mirent à détailler ce beau plan [1]. »

Dans les premiers jours de septembre, une terreur panique s'empara des habitans de Toul, au moment même de la foire de Saint-Mansuy, qui se tenait cette année sur l'Esplanade. Les Prussiens s'étant avancés jusqu'à Verdun et s'étant emparés

---

[1] *Histoire de la Révolution française*, tome 3, p. 89.

de cette ville le deux du mois, le bruit se répandit à Toul que l'ennemi approchait et qu'il serait incessamment sous les murs de la ville. Les portes furent fermées aussitôt, la garde nationale prit les armes, et monta sur les remparts; un tumulte général régna pendant plusieurs jours, et la foire fut bouleversée. Cette panique n'eut d'autre effet que de faire sentir aux autorités la pénurie des moyens de défense de la place. En effet, les fossés n'étaient ni élargis ni suffisamment creusés, et les escarpes des remparts qui n'avaient pas été entretenues depuis leur construction, s'écroulaient dans plusieurs endroits. Douze pièces de canon, dont moitié sans affûts, composaient toute l'artillerie de la place, et il n'y avait qu'un petit nombre de canoniers bourgeois pour les servir. Le conseil de la commune demanda avec instances au Gouvernement de mettre la place en état de défense, mais il ne put rien obtenir, et ce dénuement de moyens défensifs se continua sous la République et sous l'Empire. Bien plus, sur les douze pièces d'artillerie que possédait la place, on en reprit dix, de sorte qu'en 1814, à l'entrée des alliés, il restait sur les remparts de Toul deux canons de fonte de 8 sans affûts.

Le 21 septembre 1792, la République fut proclamée, et la municipalité de Toul, le 6 octobre suivant, envoya à la Convention, une adresse dont voici un passage :

« Pour nous citoyens de la ville de Toul, de cette
» ville jadis libre, nous n'avons pas attendu le vœu
» national, nous l'avons devancé. Le génie répu-
» blicain n'a pas péri dans l'ame des habitans pri-
» mitifs de cette cité; ces fiers républicains ont
» plusieurs fois manifesté leur désir de la liberté
» et de l'indépendance. Patriotes et républicains,
» nous promettons un dévouement sans bornes à
» la chose publique.... »

Le vœu des Toulois du moyen-âge allait effectivement se réaliser en partie, eux qui avaient fait de si grands efforts pour établir chez eux un gouvernement républicain, et qui n'avaient pu y réussir. L'expérience de ce régime dut éclairer les Toulois du dix-huitième siècle sur la valeur des utopies de leurs pères.

Une agitation incessante se perpétua alors au sein de notre ville: tous les jours des réquisitions, des visites domiciliaires, des dénonciations, des levées et des passages de troupes, des alertes nuit et jour et des fêtes civiques; état de choses qui dura cinq ans.

Une société populaire dite des Amis de l'égalité et de la liberté, se forma et remplaça celle des Amis de la Constitution, fondée en 1790, par François de Neufchâteau. Elle tenait ses séances trois fois par décade, dans l'église du grand séminaire, et le public, même les femmes, y étaient admis. A l'imitation du fameux club des Jacobins de Paris,

on venait y dénoncer les fonctionnaires publics, les officiers municipaux surtout dont les opinions ne paraissaient pas assez tranchées. Toutes les questions de politique à l'ordre du jour y étaient discutées. On y délivrait des certificats de civisme, et on y recevait les plaintes de tous les citoyens. Plusieurs prêtres assermentés firent partie de cette société; quelques autres vinrent y déposer leurs lettres de prêtrise. Le président ouvrait la séance en entonnant *la Marseillaise*, et la terminait par le chant : *Amour sacré de la Patrie*.

Ce qui adoucissait chez les bons citoyens les tourmens d'une vie si agitée, c'étaient nos triomphes sur l'étranger. Jemmapes vint ajouter de nouveaux lauriers à ceux que notre brave concitoyen Thouvenot avait cueillis à Valmi. « Dumouriez, dit l'habile historien de la Révolution que nous avons déjà cité, Dumouriez envoya son fidèle Thouvenot à l'aile gauche pour *décider le succès*. Thouvenot, faisant cesser une inutile canonnade, tourne Jemmapes, et marchant tête baissée, la baïonnette au bout du fusil, gravit la hauteur par côté, et arrive sur les flancs des Autrichiens. » La victoire de Jemmapes fut pour toute la France un sujet de joie, mais particulièrement pour notre ville, qui s'énorgueillit qu'un de ses enfans eût si puissamment contribué au succès de cette grande action. La municipalité de Toul écrivit à Jean

Thouvenot la lettre suivante, sous la date du 15 novembre : (la bataille avait eu lieu le 6).

« Le Conseil-général de la ville de Toul, au général Thouvenot à l'armée du Nord, à Mons :

» Cher concitoyen,

» Vos talens distingués nous étaient connus ainsi » que votre généreux patriotisme; depuis long-tems » ils vous ont mérité de brillans succès et de vifs ap- » plaudissemens. Déjà plus d'une fois le jour de la » gloire a lui pour vous; mais c'est à Jemmapes, » c'est à cette journée mémorable qu'elle vous at- » tendait pour vous couvrir de ses rayons les plus » éclatans. Vous avez bien fait votre devoir, en » exécutant, en brave, l'ordre aussi important que » périlleux de votre illustre général; il savait, ce » guerrier magnanime, qu'il le donnait à l'enfant » chéri de la victoire : nous l'avons apprise, brave » concitoyen, cette victoire avec transport, et nous » nous en énorgueillissons à bon droit. Recevez- » en nos témoignages de félicitation et de recon- » naissance, en attendant les lauriers que nous » préparons à votre front glorieux; nous ne vous di- » rons pas courage, intrépide concitoyen, l'amour » de la Patrie, la haine des tyrans parlent trop puis- » samment à votre cœur républicain. Ils ne vous » laisseront de repos que lorsque la Patrie sera » partout triomphante, et que ses ennemis ter-

» rassés seront réduits à l'admirer et à la res-
» pecter.

» Le Conseil-général de la commune de la ville
» de Toul, en permanence. »

La campagne de Hollande, l'année suivante, fut pour Thouvenot un nouveau théâtre de gloire; mais la défection de Dumouriez priva bientôt la France de ce courageux serviteur. Il suivit dans l'exil son général en chef, dont il avait toujours été le fidèle compagnon, et ne revit plus sa patrie. Son jeune frère, Pierre Thouvenot, qu'il avait dressé près de lui au métier des armes, poursuivit sa carrière militaire en France, fit toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire, et devint lui-même lieutenant-général.

Les deux frères Thouvenot n'étaient pas les seuls de nos concitoyens qui s'illustrassent sur la grande scène de la guerre, dans les années 1792 et 1793. Louis-Jean-Baptiste Gouvion, cousin germain des deux Gouvion dont nous avons parlé plus haut, avait déjà un commandement dans l'armée du Nord, en qualité de général de brigade, et c'est sous lui que, quelque tems après, Napoléon fit ses premières armes en Italie. Le Premier Consul lui écrivit à ce sujet, en 1800, après la bataille de Kastricum, où Gouvion se distingua de la manière la plus brillante: « Je suis impatient de revoir et de nommer mon premier lieutenant, celui sous le-

quel j'ai fait mes premières armes. » Louis-Jean-Baptiste Gouvion devint bientôt général de division, et en 1805 il fut nommé sénateur. Un autre Gouvion, car ce nom est tout rayonnant de gloire parmi nous, ouvrait alors son illustre carrière ; c'est Gouvion-Saint-Cyr, dont nous parlerons ailleurs avec plus d'étendue, et qui, enrôlé le premier septembre 1792, dans un bataillon de chasseurs de Paris, fut nommé capitaine par ses camarades, et se trouvait, le premier novembre suivant, à l'armée du Rhin avec son bataillon. Celui-là devint maréchal d'empire, et plus tard ministre secrétaire-d'état de la guerre. Les généraux toulois Valory jeune, Gengoult, Goffard, Dedon, Bicquilley, Pinteville, Lépineau, travaillaient aussi dans le même tems à devenir ce qu'ils ont été depuis, l'honneur et l'orgueil de leur ville natale.

Le régime épouvantable de la terreur pesait alors sur toute la France, et la vraie liberté s'était réfugiée dans nos armées. La ville de Toul fut cependant assez heureuse pour ne fournir qu'une victime au tribunal révolutionnaire, ce fut Thouvenin, officier de gendarmerie, homme de mœurs douces et honnêtes, que quelques propos indiscrets firent arrêter et conduisirent à l'échafaud. D'autres arrestations eurent lieu dans notre ville, et c'était dans le couvent des Dames du Saint-Sacrement, qu'on enfermait les prisonniers politiques ; mais la plupart ne subirent que quelques

mois de détention, et, comme nous l'avons dit, un seul fut immolé.

Les paroisses de St-Étienne et de St-Gengould restèrent ouvertes jusqu'à la fin de l'année 1793, et le culte catholique continuait à y être exercé par le clergé constitutionnel; mais au commencement de l'année 1794, le fanatisme anti-religieux devint tel, que les prêtres qui desservaient ces églises prirent le parti de les abandonner d'eux-mêmes, et de se retirer dans leurs familles, renonçant à faire aucun acte extérieur de religion. A peine cet éloignement eut-il eu lieu, qu'un grand nombre d'exaltés qui jusqu'alors avaient été retenus par l'exercice public du culte, se précipitèrent avec furie dans les églises, brisèrent tout ce qui se trouva sous leurs mains, autels, tableaux, stalles, confessionnaux, enfoncèrent les portes des sacristies, mirent en pièces les surplis, les ornemens et tous les objets à l'usage du culte, à l'exception des vases sacrés, que l'autorité parvint à soustraire, et qu'elle envoya au Trésor à Paris.

Le lendemain même de cette dévastation, les officiers municipaux, cédant aux passions d'une multitude égarée, firent charger sur des voitures tout ce qui restait dans les églises de confessionnaux et d'ornemens, ainsi que tous les livres de chant et les archives des deux chapitres, et allèrent former du tout un immense bûcher sur la place de la Fédération. Tous ces objets, dont plu-

sieurs étaient d'un grand prix, ne furent bientôt plus qu'un monceau de cendres. Au retour de cette expédition, une foule de Vandales vint se ruer contre les statues du portail de la Cathédrale, et, sans que les municipaux pussent l'arrêter, se munit d'échelles, s'arma de marteaux, et se livra avec une fureur inouie à la dévastation de cette admirable façade. Pendant trois jours, on abattit, on brisa des pièces de la plus grande beauté, on mutila tout l'intérieur de l'église, on dévasta cette belle chapelle de Sainte-Ursule, dont l'architecture était si délicieuse, et, pour comble d'égarement, on mit en morceaux la statue de Jeanne d'Arc! Ainsi quelques instans suffirent pour dépouiller de ses plus beaux embellissemens ce magnifique édifice, dont la construction avait demandé tant d'années et coûté tant de peines! Triste effet du déchaînement des passions populaires, qui brisent aveuglément devant elles tout ce qu'il y a de vénéré parmi les hommes, et les temples dédiés à Dieu, et les monumens des arts!

Une année s'était écoulée depuis que l'infortuné Louis XVI, le premier roi libéral des rois de sa race, avait porté sa tête sur l'échafaud, lorsque trois officiers municipaux de Toul allèrent publier dans les différens quartiers de la ville, la proclamation suivante :

« Conformément à la loi du 21 nivose, on célé» brera demain 21 janvier ou 2 pluviose, à deux

» heures de l'après-midi, dans le temple de l'Éter-
» nel qui créa et qui protège les hommes libres,
» l'anniversaire de la juste punition du dernier ty-
» ran des Français. Ce jour de fête est à jamais
» consacré à la détestation des tyrans, et doit réunir
» les vrais républicains, pour qu'ils mêlent, au mi-
» lieu des chants d'allégresse et des concerts des
» instrumens, les cris répétés de *Vive la Républi-
» que! Périssent à jamais les tyrans.* »

Peu de tems après, la Cathédrale reçut le nom de temple de la Raison, et à chaque fête décadaire, on y faisait aux citoyens la lecture du texte des lois, et on les tenait au courant des événemens politiques. Un comité formé de trente-deux citoyens était chargé d'y prononcer à tour de rôle des discours patriotiques, et d'y prêcher la morale et la vertu.

Le 18 floréal, le fameux décret relatif à l'existence de l'Être-Suprême ayant été rendu, le conseil de la commune envoya une adresse à la Convention, pour la féliciter d'abord sur le bonheur national qui avait sauvé Robespierre et Collot d'Herbois du fer des assassins, et ensuite pour la remercier du *décret sublime* qui reconnaissait l'Être-Suprême et l'immortalité de l'ame.

La fête de l'Être-Suprême fut fixée au 20 prairial, et le Conseil municipal adressa, à cette occasion, aux habitans, une proclamation que nous allons transcrire, parce qu'elle donne une idée du désordre des esprits, dans ces tems de vertige et d'égarement:

« Citoyens,

» Depuis cinq ans des prodiges s'opèrent sous vos yeux, pour vous et pour la cause sainte de la liberté. Le ciel et la terre se sont révolutionnés; l'impiété, la tyrannie, les passions effrénées de l'orgueil et de la cupidité avaient subjugué la terre, et rendaient le ciel complice des crimes des rois et de la scélératesse des prêtres; le peuple ne trouvait que des fers, l'opprobre et la misère sur cette terre des tyrans, et redoutait dans une autre vie le jugement d'un Dieu qu'on nous peignait jaloux, avide, cruel, implacable. Cette abominable coalition du trône et de l'autel courbait les nations par la force et par la terreur, sous la double chaîne du despotisme et de la superstition. La nation française éclairée, dirigée par le génie, la constance, l'intrépidité de ses représentans, a renversé le trône, anéanti la race de ses tyrans; elle vient de venger l'Être-Suprême des longs outrages de l'impieté des prêtres, qui défiguraient la Divinité, la tenaient à leur disposition pour exiger en son nom des richesses, des honneurs et des jouissances, et pour commander au reste des hommes une aveugle et passive soumission. Ces vils intermédiaires entre Dieu et l'homme, ces criminels trafiquans des graces célestes sont bannis à jamais, les vrais rapports de l'homme avec Dieu sont rétablis; un culte, des hommages dignes de lui vont remplacer ces rites,

ces cérémonies, ces mystères absurdes qui ne laissaient voir que la grandeur du prêtre et l'avilissement de Dieu.

» La Convention nationale a mis à l'ordre du jour les mœurs, les vertus, les devoirs éternels de la morale; c'est la pure et la simple religion de l'Évangile, c'est là le vrai droit divin.

» Ses dogmes précis, gravés dans le cœur de tous les hommes, à la portée de leur intelligence, sont l'existence d'un Dieu juste et bienfaisant, l'immortalité de l'ame, une vie avenir, le bonheur des hommes vertueux, le châtiment des méchans, la sainteté du contrat social, le dévouement à la patrie, le respect des lois, l'amour de tous les hommes, comme enfans d'un père commun.

» L'Être-Suprême a donné à tous le sens droit, qui est l'instinct de l'homme, la conscience, ce juge incorruptible des actions, comme les gardiens et les fidèles moniteurs de l'observation de ces éternelles vérités.

» Par cet accord heureux et naturel de nos devoirs sociaux avec nos obligations envers Dieu, secourir et consoler les malheureux, protéger le faible, fertiliser la terre, multiplier ses productions, servir son pays par ses lumières et par ses bras, mourir pour sa patrie, c'est servir Dieu; violer ses lois, c'est être impie. La pratique des vertus est donc l'exercice de cette religion simple, sublime et naturelle; son culte, ses cérémonies,

c'est la réunion d'un grand peuple, qui élève vers l'Éternel les mouvemens d'un cœur sensible et reconnaissant, qui lui fait hommage du bonheur dont il jouit, de celui qu'il espère, de la prospérité de la patrie comme des bienfaits qu'il tient de lui seul, qui atteste et célèbre sa bienfaisance par les élans de sa joie, par les doux épanchemens de la fraternité, de l'amitié, d'un amour vertueux, par sa tendre sollicitude pour les malheureux, et son empressement à les soulager; qui offre enfin le spectacle digne de l'auteur de la nature, celui d'un peuple vertueux, sensible et heureux.

» C'est aussi dans ce jour de fête, que sur l'autel érigé en l'honneur de la Patrie, le peuple jurera une haine éternelle aux tyrans et aux imposteurs qui sont les ennemis de Dieu et des hommes. Citoyens, c'est cette fête solennelle et majestueuse, que la Convention a consacrée à l'Être-Suprême, qui se célébrera le 20 de ce mois. Dieu a jugé notre cause et celle des tyrans. Il inspire et dirige le peuple français, pour le rendre le modèle et le bienfaiteur des nations; il lui donne l'amour des vertus, le mépris des fatigues et de la mort, l'héroïsme de la liberté; il a frappé les rois d'aveuglement et de folie; il les a abandonnés aux plus énormes excès des passions, pour les rendre l'horreur de la terre, par l'assassinat, la corruption, la famine, l'incendie, par tous les crimes dont ils se couvrent, pour les faire servir eux-mêmes d'instru-

mens à leur ruine. Son bras protège nos armées, abaisse les cimes orgueilleuses des Alpes et des Pyrénées sous les baïonnettes de nos soldats, fixe la victoire sous leurs étendards. Il commande ailleurs au plomb meurtrier de respecter les jours des deux colonnes de la Révolution; il dévoile les conspirations et fait tomber les conspirateurs sous la hache de la justice nationale. Voilà, citoyens, les bienfaits évidens d'une providence céleste, qui doivent embraser nos ames des sentimens de l'amour et de la plus vive reconnaissance envers l'Être-Suprême qui les répand sur nous; accourez lui en rendre d'éternelles actions de graces; que la nature s'embellisse, pour devenir le temple de vos hommages; que vos maisons, les places publiques soient ornées de guirlandes de fleurs, de portiques de verdure, sous lesquels les vapeurs de l'encens et des parfums, porteront vos vœux, vos adorations dans l'espace que remplit la Divinité. La commune ne peut ni ne doit vous ravir le mérite de contribuer par de légères dépenses, par des soins recherchés, à rendre ce jour le plus auguste, le plus brillant, le plus digne de l'Être infini à qui il est consacré. Que le républicain fasse donc connaître le prix qu'il attache à la liberté, par les témoignages extérieurs de sa reconnaissance; que les jeunes citoyennes, relevant le charme de la beauté par la simplicité de la parure, par le mélange des fleurs, par le blanc de leurs habillemens, symbole

de la pureté de leurs ames, soient l'ornement de cette fête, et par leurs voix mélodieuses, les organes de nos sentimens envers la Divinité. »

La fête de l'Être-Suprême fut célébrée avec toute la solennité possible, dans le temple de la Raison, c'est-à-dire dans la vieille église catholique de Saint-Gérard, disposée d'une manière analogue aux exercices du nouveau culte. Le grand autel était converti en autel de la Patrie; en face, au milieu de la nef, s'élevait une estrade où se placèrent les autorités. Le Maire prononça un discours; un chœur de trente jeunes citoyens et de trente jeunes citoyennes chanta des hymnes patriotiques ou à la louange de l'Eternel; la musique de la garde nationale joua des symphonies; après le discours ou à la fin de chaque hymne et de chaque air, l'immense basilique retentit des cris de *Vive la République! Vive la Nation! Mort aux tyrans!* Et voilà ce que fut la fête de l'Être-Suprême.

Pendant les cinq premières années du gouvernement républicain, les officiers municipaux de Toul prononcèrent plus de discours qu'ils ne l'avaient fait depuis la réunion de leur ville à la France. A chaque fête c'était un discours, et les fêtes se succédaient sans relâche. Le 10 germinal an 4, on célébra la fête de la Jeunesse; un mois après ce fut la fête de la Victoire et de la Reconnaissance. Le Maire, à cette occasion, publia la proclamation suivante:

« Les fêtes d'un peuple libre doivent lui retracer les titres de sa puissance, ses succès et ses triomphes. Elles excitent aux grandes actions en rappelant de grands exemples. C'est dans le sein de la victoire que se réveillent les sentimens généreux, l'enthousiasme de la liberté, l'amour de la Patrie, le respect des lois, et que s'ouvre la douce espérance de la paix. En jouissant des bienfaits des héros français, nos intrépides défenseurs, empressons-nous de célébrer leur gloire.

» Jeunes citoyennes, à qui la victoire doit ramener bientôt des frères, des amans dignes de vous, venez embellir la fête par vos chants civiques. Mères de famille, venez recevoir le témoignage éclatant de notre reconnaissance envers vos époux et vos fils, dont l'intrépide valeur élève de si beaux trophées à la République, en ôtant aux rois l'espoir de vaincre, ne leur laissant d'autre salut que dans les traités de pacification ou d'alliance.

» Combien de noms, de traits héroïques de nos braves Toulois, dignes d'être inscrits sur la colonne triomphale, resteront confondus dans la foule des grandes actions que l'amour de la liberté a produites; mais s'ils échappent à la célébrité, ils seront recueillis et consacrés par notre reconnaissance. »

Le 9 fructidor on solennisa la fête de la vieillesse. Douze jeunes gens furent désignés pour aller dès le matin orner de feuillages les portes des maisons

de plusieurs couples de vieillards. A deux heures, le corps municipal et les autorités, accompagnées d'une division de la garde nationale se rendirent devant le domicile de ces vieillards, et le Maire leur adressa une harangue. Les vieillards y répondirent comme ils purent, et vinrent ensuite prendre place dans le cortége, qui les amena en grande cérémonie jusque sur la place d'armes, où ils furent assis sous un arc de triomphe, et où l'on plaça sur leur tête des couronnes de feuillage.

Vinrent peu après les fêtes de la Liberté, de l'Agriculture, de l'anniversaire de l'établissement de la République, dans laquelle on éleva sur la place de la Fédération, un trône orné des attributs de la royauté, que l'on renversa aux cris de *Vive la Nation ! Mort aux tyrans !* et sur les débris duquel on planta les drapeaux de la République. Puis la fête des *Époux*, que l'on célébra le 10 floréal. Il paraît que, dans cette dernière solennité, nos magistrats s'écartèrent un peu de leur gravité républicaine; car, au lieu de conduire, comme à l'ordinaire, le cortége dans le temple de la Raison, ils le firent entrer dans l'ancienne église dédiée à Saint-Gengould, où l'on chanta des hymnes analogues à la fête que l'on célébrait, et où la musique joua l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?*

Le 2 pluviose an 5 eut lieu la cérémonie civique du serment de *haine à la royauté*. Toutes les autorités, la garde nationale et la troupe de ligne,

se rendirent sur la place de la Fédération. Là, le président de l'administration municipale prononça un discours relatif à la délivrance de la tyrannie des rois, et aux douceurs du régime républicain. Après ce discours, les autorités et la garde nationale prêtèrent le serment de haine à la royauté, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de 95. Par hasard, un général de divsion de l'armée française passait par Toul, à la tête de deux demi-brigades, et comme il avait précisément séjour dans cette ville, il voulut assister à la cérémonie avec les troupes sous ses ordres. Après que le serment eut été prêté par les autorités civiles et par la garde nationale, ce général s'avança au milieu du carré formé par les troupes, et prononça lui-même d'une voix forte le serment suivant : « *Je jure haine à la royauté et fidélité inviolable à la République.* » Il revint ensuite à l'Hôtel-de-Ville avec les autorités, et y signa le procès-verbal de la cérémonie.

Ce général était Jean-Baptiste Bernadotte, aujourd'hui roi de Suède et de Norvége, sous le nom de Charles-Jean XIV [1].

---

[1] Le procès-verbal de la cérémonie du serment de *Haine à la royauté*, devenue intéressante à cause de la part qu'y a prise un personnage qui accepta, quelques années plus tard une couronne de roi, est inséré dans le registre des délibé-

L'année suivante, dans le courant du mois de messidor, des troubles graves éclatèrent dans notre ville, et la garde nationale, dans cette circonstance, il faut avoir le courage de le dire, manqua à son devoir et trahit sa devise. Quand on veut la liberté, on doit en même tems vouloir l'ordre et le respect des lois, autrement on enfante bientôt la licence et l'anarchie. La loi du 3 nivose an 5 avait ordonné qu'il serait perçu à l'entrée des villes des droits destinés à subvenir à l'entretien des grandes routes, et qu'à cet effet des barrières seraient établies au-devant des portes, pour faciliter les moyens de perception. A peine ces mesures eurent-elles commencé à être mises à exécution à Toul, que des rassemblemens nombreux d'habitans eurent lieu près des barrières, proférant des menaces contre les employés du fisc, s'ils osaient empêcher l'introduction des denrées soumises au droit. Quelques voitures chargées de différens objets, tels que bois, pierre, paille, entrèrent de force dans la ville sans rien payer, escortées par une foule exaltée. L'autorité municipale, avertie, se rendit sur les lieux, et arriva au moment où le bureau du receveur de la porte de France venait d'être envahi, et où l'on jetait ses registres par les fenêtres. En

---

rations de l'Hôtel-de-Ville, du mois de pluviose an 5; au bas, on lit la signature suivante : *le Général de division*,

J. B.. BERNADOTTE.

vain le Maire et ceux qui l'accompagnaient s'efforcèrent-ils d'arrêter le désordre, leurs voix ne furent pas entendues, et ils furent obligés de se retirer pour appeler à leur aide la force armée. Le commandant de la garde nationale reçut l'ordre de réunir immédiatement son bataillon, et de marcher aux barrières pour dissiper les rassemblemens; mais les gardes nationaux refusèrent de prendre les armes, et à peine un très petit nombre obéit à l'injonction de leur chef.

Ce refus coupable de la garde nationale n'arrêta pas le zèle des magistrats; suivis de son brave commandant, ainsi que de quelques dignes citoyens armés qui avaient répondu à son appel, ils se rendirent de nouveau sur le théâtre de l'émeute. La vue des municipaux en écharpe et de la douzaine de baïonnettes qui les accompagnaient, ne fit qu'augmenter l'exaspération des factieux; ils se précipitèrent sur le toit de la maison du receveur, et en lancèrent les tuiles sur les autorités et sur ceux de leur suite, dont plusieurs furent grièvement blessés. Néanmoins le Maire fit des sommations, et harangua courageusement la multitude; mas n'étant pas soutenus par une force coercitive suffisante, ses efforts n'eurent aucun résultat, et il fut contraint de se retirer. Dans un instant la maison du bureau de la porte de France fut démolie par les factieux, après quoi ils coururent aux deux autres portes, où ils brisèrent les barrières, et où

ils jetèrent sur le pavé les meubles et les registres des préposés. Le lendemain de ces scènes de désordre, la garde nationale fut licenciée par un arrêté du directoire du département, et l'ordre fut donné à un régiment de ligne de marcher sur Toul, et de seconder les autorités dans l'exécution de la loi. Cette dernière mesure devint inutile, car les fauteurs de ces troubles, effrayés par la crainte d'une punition sévère, s'éloignèrent de la ville, ou se cachèrent au fond de leurs maisons, et la perception des droits fut rétablie sans obstacle. Un petit nombre de coupables furent poursuivis, et payèrent leurs méfaits par quelques jours de prison.

Il ne faut pas chercher la cause de cette émeute populaire ailleurs que dans la fermentation des esprits, habitués depuis sept ans à entendre dire qu'il était beau de secouer le frein de toute autorité et de toutes entraves. Ce qui agissait aussi sur la population de Toul, dans sa haine contre les barrières, c'est que depuis 1790 les octrois et toute espèce de perception de droits aux portes de la ville avaient été supprimés, et qu'elle était persuadée que cet état de choses devait durer toujours; comme s'il était possible de gouverner et d'administrer convenablement sans revenus et sans impôts.

L'affaire du brisement des barrières fut en quelque sorte le dernier acte du mouvement révolu-

tionnaire dans notre ville. Après cet événement, elle se reposa de l'agitation dans laquelle elle avait vécu pendant dix années. Au reste, ce calme était commun à toute la France, et l'époque du Consulat fut pour le royaume une ère à la fois de repos intérieur, d'espérance et de gloire.

Dès le 2 prairial an 3, le Conseil municipal avait autorisé les habitans du faubourg de Saint-Mansuy à ouvrir leur ancienne paroisse, et à y exercer sans bruit le culte catholique. L'année suivante il permit à quelques prêtres assermentés de dire des messes basses dans la petite église de la Maison-Dieu. Enfin, en 1797, en vertu d'un décret rendu par le Directoire, décret néanmoins de pure tolérance, on rouvrit la Cathédrale et Saint-Gengould. L'ancien curé constitutionnel de cette première église y vint reprendre ses fonctions, et plusieurs prêtres et chanoines, rentrés d'émigration, desservirent la seconde. Cet état de choses dura jusqu'en 1802, époque de la mise à exécution du Concordat intervenu entre le Pape et le gouvernement français.

Celui-ci, dans cette convention fameuse, reconnaissait que la religion catholique, apostolique et romaine était la religion de la grande majorité des citoyens français, et le Pape, de son côté, reconnaissait que cette même religion avait retiré et attendait, encore en ce moment, le plus grand bien et le plus grand éclat de l'établissement du culte

catholique en France, et de la profession particulière qu'en faisaient les consuls de la République. En conséquence, d'après cette reconnaissance mutuelle, on convint, entre autres choses, de ces points principaux : 1° que la religion catholique, apostolique et romaine serait librement exercée en France, et que son culte serait public, en se conformant aux réglemens de police que le Gouvernement jugerait nécessaires pour la tranquillité publique; 2° qu'il serait fait, par le Saint-Siége, de concert avec le Gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français; 3° que les évêques feraient eux-mêmes une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aurait d'effet que d'après le consentement du Gouvernement; 4° que les évêques nommeraient aux cures, mais que leur choix ne pourrait tomber que sur des personnes agréées par lui ; 5° qu'enfin toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres, non aliénées et nécessaires au culte, seraient mises à la disposition des évêques.

D'après ces clauses, les cent trente-cinq anciens évêchés de France, avant 1789, les quatre-vingt-trois créés en vertu de la constitution civile du clergé, de 1790, et les vingt-quatre érigés dans les pays récemment conquis et réunis à la France, furent supprimés. Par sa bulle du 29 novembre 1801, Pie VI, de concert avec le Gouvernement, établit à leur place soixante nouveaux siéges, partagés en

dix métropoles. Cette organisation offrait le moyen de réparer une grande injustice envers notre ville, en y fixant le siége dont le diocèse devait être formé par les départemens de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges, et ce nouveau diocèse aurait hérité de l'éclat dont avait brillé l'ancien évêché de Toul. Mais le berceau du christianisme en Lorraine, la ville épiscopale de saint Mansuy, de saint Gérard, du saint pape Léon IX et de tant d'illustres prélats, fut dédaignée alors jusqu'à l'oubli, car cette fois, il n'y eut ni lutte ni hésitation : on ne songea même pas à elle.

Deux curés titulaires furent nommés, l'un à la Cathédrale, érigée de nouveau en paroisse, sous l'invocation de Saint-Étienne, et l'autre à Saint-Gengould [1]. De toutes les autres églises, tant paroissiales que conventuelles, deux oratoires seulement furent conservés, celui de l'hospice Saint-Charles, et celui de la Maison-Dieu.

Aucun événement digne de l'histoire ne se passa dans notre ville sous le règne de Napoléon. La seule mesure locale intéressante qui ait été prise fut celle de l'établissement d'une école secondaire. Depuis la fermeture du collége Saint-Claude, en 1791, des cours de latinité étaient faits par deux professeurs

---

[1] M. Aubry, élu curé constitutionnel de Saint-Étienne en 1791, fut nommé curé de Saint-Gengould en 1802, et M. Lallement fut nommé curé de Saint-Étienne.

seulement, dans l'ancienne abbaye de Saint-Léon, que la ville avait provisoirement obtenue du Gouvernement pour cette destination. Un arrêté de celui-ci, du 7 pluviose an XII, ayant spécialement affecté ce bâtiment au collége de la ville, le Conseil municipal décida qu'on y établirait l'école secondaire, avec cinq professeurs dont un de mathématiques, et qu'ils jouiraient d'un traitement de quatre cents francs chacun. Ce traitement était bien minime, mais la ville avait si peu de revenus qu'il lui fut impossible alors de faire davantage. Cependant l'école prospéra, notamment sous la direction de l'abbé Leclerc, docteur en médecine, homme savant et habile administrateur. Mais les ressources de la ville ne permettant pas de donner un professeur à chaque classe, les études étaient loin d'avoir la force qu'elles ont aujourd'hui. Les réglemens universitaires défendaient d'ailleurs l'enseignement de la philosophie et des sciences physiques dans les écoles secondaires.

La suppression de l'octroi en 1790, avait empêché la réalisation de beaucoup de choses utiles dans la ville de Toul. En vain plusieurs membres éclairés du conseil municipal réclamèrent-ils, sous le Consulat et l'Empire, le rétablissement de cet impôt, leurs vœux ne furent pas exaucés, et peu d'améliorations s'effectuèrent. Les rues n'étaient pas éclairées, ni pavées convenablement; il n'existait aucune école communale de filles ou de gar-

çons ; le collége ne comptait que cinq professeurs ; les fontaines, en plus petit nombre que maintenant, étaient souvent sans eau, par suite du mauvais état de leurs corps en bois ; enfin, ce ne fut qu'après le rétablissement des octrois, que la ville put commencer à marcher dans la bonne voie des améliorations. Mais les événemens désastreux de 1814 et de 1815 retardèrent encore pour quelques années l'emploi de cette utile mesure.

A cette époque de douloureuse mémoire, où la France succomba sous les armes de toute l'Europe coalisée contre elle, la ville de Toul paya son tribut d'efforts pour arrêter la marche de l'ennemi : efforts bien faibles à la vérité, car quelle résistance pouvait opposer à des masses aussi nombreuses, une place de troisième ordre, sans garnison et sans artillerie ?

Le 14 janvier 1814, le maréchal Ney, allant à Nancy pour prendre le commandement d'un corps de dix mille hommes de troupes de ligne et de dix mille gardes nationaux dont on lui avait faussement annoncé la réunion aux environs de cette ville, s'arrêta à Toul, et reçut les notables qui lui furent présentés par M. Chodron, son ancien aide-de-camp, chef de bataillon et commandant d'armes en disponibilité. Le Maréchal dit aux notables *que les puissances alliées voulaient rogner les ongles du Lion, mais qu'il fallait que les Français restassent toujours Français.* Il donna ensuite à M. Cho-

dron une lettre de recommandation pour le général comte de Vréde, dans laquelle il le priait de ménager la ville de Toul [1]. Le maréchal de Bellune arriva le lendemain 15, avec son corps d'armée, venant de Nancy, et suivi de près par l'ennemi. L'artillerie fut placée en face des grands moulins; la cavalerie, composée d'une division de

---

[1] François-Louis Chodron, né à Toul en 1775, eut la jambe emportée à Iéna, auprès du maréchal Ney, dont il était l'aide-de-camp. Voici une lettre qui montre l'estime toute particulière que l'illustre guerrier avait vouée à notre brave concitoyen:

« Romisten, le 12 février 1807.

» A Monsieur Chodron, mon aide-de-camp,

» C'est avec un vif intérêt que je vous envoie, mon cher » Chodron, la lettre d'avis de S. A. le Ministre de la guerre, » en date d'hier, qui vous annonce votre nomination au » grade de chef de bataillon et à un commandement de » place dans l'intérieur. Personne n'a pris une part plus » sensible que moi au malheur qui vous est arrivé, en » perdant une jambe à la bataille mémorable d'Iéna.

» Croyez, mon cher Chodron, que dans toutes les cir- » constances, vous me trouverez disposé à faire tout ce qui » pourra contribuer à votre félicité. Votre conduite brillante » à la guerre et vos talens militaires vous feront partout con- » sidérer et sûrement estimer de tout ce qu'il y a de chefs mi- » litaires de l'armée française. Je ne vous perdrai jamais de » vue, et il est doux à mon cœur d'ajouter aux justes ré- » compenses que vous méritez, celui de vous assurer de » mon bien sincère attachement. »

Signé Le Maréchal NEY.

dragons, logea dans les faubourgs, et l'infanterie dans l'intérieur de la ville. Le 16, à deux heures de l'après-midi, le duc de Bellune, voulant arrêter l'ennemi devant la place, trouva le commandant d'armes de Toul trop âgé pour remplir son but, et fit appeler devant lui M. Chodron, auquel il donna l'ordre écrit suivant :

« M. Chodron, chef de bataillon, commandant » d'armes disponible, est nommé commandant » supérieur de la place de Toul.

» Cette place étant susceptible, dans son état » actuel, de gêner les mouvemens de l'ennemi et » de résister aux attaques des troupes légères, » même d'un corps d'infanterie qui ne serait pas » pourvu de pièces de siége, M. le commandant » Chodron fera ses dispositions de manière à s'y » maintenir jusqu'à ce que cette place soit mena- » cée d'un siége en forme.

» Aussitôt les troupes impériales sorties de la » place, il en fermera les portes, ordonnera aux » canonniers d'être à leurs batteries, et à l'infanterie » de s'établir aux portes et sur les points des rem- » parts exposés à l'attaque.

» Ces troupes feront feu sur l'ennemi qui se pré- » sentera.

» Je laisse à la disposition de M. le comman- » dant Chodron les soldats du deuxième corps que » la fatigue empêche de suivre le mouvement de

» l'armée; je lui confie le commandement supé-
» rieur de la garde nationale de Toul.

» M. le commandant Chodron est autorisé à
» déclarer la place en état de siége aussitôt que
» l'armée en sera partie. Il usera de tous les droits
» et de l'autorité que lui donnent les décrets im-
» périaux en pareil cas.

» Au quartier-général à Toul, le 16 janvier 1814.

» Signé Le Maréchal de Bellune. »

Après la réception de cet ordre, le commandant Chodron fit observer au Maréchal que la place n'avait d'autres fortifications qu'une simple enceinte de neuf grands bastions à demi-revêtemens, dont la plupart étaient dégradés et n'avaient pas plus de douze pieds de hauteur en plusieurs endroits. Qu'en outre la place était sans ouvrages extérieurs, sans contrescarpe et sans chemin couvert; que les haies vives et les jardins environnans n'étaient qu'à douze ou quinze pieds des bords extérieurs des fossés; que ceux-ci étaient loin d'avoir la largeur convenable, et étaient comblés en beaucoup d'endroits par le tems; que les simples portes de la place étaient si mauvaises, que pour en éviter la chute, on avait été obligé depuis plusieurs années, de les clouer contre le revêtement intérieur; que la place n'avait ni ponts-levis ni barrières à la tête des ponts; qu'il n'y avait aucune plate-forme sur le rempart; enfin, que la place était dominée fortement au couchant et au nord, et

qu'aucune traverse ne mettait à l'abri de l'enfilade les bastions et les courtines. En conséquence le commandant Chodron déclara au Maréchal qu'une garnison de dix-huit cents hommes et au moins douze pièces d'artillerie étaient indispensables pour arrêter l'ennemi seulement quelques jours devant la place. Malgré ces justes observations, faites à propos par le Commandant, pour mettre à l'abri de tout reproche une réputation militaire acquise par vingt ans de service et par treize campagnes, le Maréchal n'en persista pas moins à vouloir que la place fût défendue, et ne laissa pour toute garnison à celui qu'il chargeait de cette tâche difficile, que trois cents soldats, presque tous malades et comptant à peine quelques mois de service.

Le commandant Chodron fit appeler, le même soir, le garde d'artillerie de la place, le seul employé militaire qui existât, et prit près de lui les renseignemens dont il avait besoin pour mettre la ville en état de défense. Cet employé lui apprit qu'il y avait à l'arsenal deux pièces de huit en fonte, et deux de quatre en bronze, et un affût en très mauvais état; que le magasin à poudre contenait plusieurs mille cartouches d'infanterie, quelques mille de poudre, mais point de gargousses. Il ajouta qu'on lui avait envoyé de Metz douze canonniers, et que ces hommes n'ayant pas reçu d'ordres, n'avaient commencé aucuns travaux sur les remparts.

nace, répondit qu'il était décidé à défendre son poste, et qu'ayant une bonne garnison, il était prêt à repousser toutes les attaques. Un quart d'heure après l'éloignement du parlementaire, une colonne de six cents hussards noirs déboucha du village de Dommartin, et vint se porter en masse sur le grand pont de la Moselle. L'infanterie, par son feu, les empêcha de le dépasser, et les tint quelque tems en respect. Sur ces entrefaites, le commandant Chodron fit placer une pièce de huit sur le mauvais et seul affût qu'il eût à sa disposition, et la faisant pointer sur la colonne ennemie, il commanda le feu. Au premier coup, il eut la douleur de voir la pièce tomber de dessus son affût, mais les artilleurs la remontèrent de suite, et continuèrent à tirer. Après six coups dont deux à mitraille, l'ennemi fit un mouvement rétrograde, et se forma en bataille à grandes distances les uns des autres, à moitié chemin de Dommartin à Toul, à droite et à gauche de la route. On sut plus tard que douze hommes, dont un officier, avaient été blessés plus ou moins grièvement.

Pendant les décharges d'artillerie, il surgit une grande rumeur dans l'intérieur de la ville, surtout parmi les femmes, qui poussées par un mouvement de terreur, se précipitèrent dans la rue Napoléon, aujourd'hui rue d'Orléans, et se disposaient à marcher vers le rempart, pour forcer par leurs clameurs le Commandant à ne pas se dé-

fendre, et à ouvrir les portes de la place. Celui-ci, accompagné seulement du commandant de la garde nationale, et de vingt-cinq hommes de cette garde, réussit à faire rentrer les citoyens dans leurs maisons, et à rétablir le calme.

La position du commandant Chodron était des plus pénibles et des plus difficiles; il était absolument seul pour présider à toutes les opérations militaires. Il n'avait avec lui ni officier du génie, ni officier d'artillerie, ni adjudant de place, ni secrétaire. Les trois officiers d'infanterie de ligne que lui avait laissés le Maréchal, commandaient chacun un poste aux portes; les sous-officiers ne connaissaient pas leur service, et les soldats étaient tous ou des recrues ou malades. La garde nationale, mal organisée et peu nombreuse, lui était d'un faible secours. Au reste, nulle bonne volonté, nul enthousiasme ne régnait parmi les Toulois pour défendre leur ville; à l'exception d'une cinquantaine, la plupart refusaient de se montrer sur les remparts, dans la crainte, disaient-ils, de s'attirer la vengeance de l'ennemi. Ils avaient oublié sans doute les leçons et les exemples de leurs ancêtres, qui soutinrent si souvent des siéges avec leur seule milice, et qui entre autres faits d'armes, résistèrent deux mois entiers derrière leurs murailles[1],

[1] Voyez tome Ier, page 328.

aux attaques vigoureuses du duc de Lorraine, Charles II, et de ses alliés.

Dans ces circonstances, le commandant Chodron eut une heureuse idée, ce fut celle d'appeler à son aide les officiers en retraite qui habitaient la ville. Il leur adressa la lettre suivante :

« Mes chers camarades, comme la ville est en » état de siége et bloquée par l'ennemi, je me trouve » avoir un éminent besoin de vos services ; je vous » prie donc de vous rendre sur-le-champ devant » la caserne d'infanterie, près de la porte Moselle, » où je vous donnerai les ordres que les circon- » stances exigent. »

Ces vieux braves s'empressèrent de répondre à l'appel qui leur était fait. Le commandant Chodron choisit les plus valides, et les distribua aux trois postes des portes, avec ordre de faire des rondes de quart d'heure en quart d'heure, de manière qu'il y en eût toujours trois en route, et de crier de distance en distance : *sentinelle, prenez-garde à vous*, afin de faire croire à l'ennemi que le rempart était bien gardé, et que la garnison était aussi nombreuse qu'on l'avait annoncé au parlementaire qui s'était présenté le matin. Les officiers en retraite comprirent parfaitement les intentions du commandant de place, et le secondèrent merveilleusement pendant les trois nuits du blocus, qui furent très rigoureuses pour la garnison, à cause d'une neige fondue qui ne cessa de tomber.

Le dix-huit, vers deux heures de l'après-midi, trois cents hussards ennemis qui avaient mis pied à terre, vinrent s'embusquer dans les haies des jardins qui bordaient la place, depuis l'angle saillant du bastion de St-Étienne jusqu'au bastion du Grand-Moulin, et étaient appuyés par cent cavaliers armés de lances et de carabines. Ils tiraillèrent jusqu'au soir contre les soldats de la garnison qui se montraient sur les remparts, et ceux-ci leur ripostèrent le plus vivement qu'ils purent. L'ennemi eut trois hommes blessés, que l'on vit transporter, et un cheval tué.

Le même jour, un paysan français qui venait des avant-postes ennemis, se présenta à la barrière de la porte Moselle, et cria qu'il avait une lettre à remettre aux autorités de la ville. On la lui fit jeter au-dessus de la barrière, et on lui commanda de se retirer sur-le-champ. Cette lettre était adressée au maire de Toul, et portait un large cachet avec cet exergue : *Armée royale de Bavière*, 3e *division*. Elle était ainsi conçue :

« Vézelize, le 17 janvier 1814,

» Le général de la Motte, commandant la troi-
» sième division bavaroise, à M. le maire de la
» ville de Toul.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous prévenir que le corps
» austro-bavarois sous les ordres de son excellence
» le général de cavalerie comte de Vrède, arrivera

» demain à Toul. Ce corps sera suivi de deux corps
» d'armée russes. Je vous invite à faire rassembler
» deux cent mille rations de pain, autant de viande,
» de vin et d'eau-de-vie, et cinquante mille rations
» de fourrages, de manière à ce que les troupes
» puissent recevoir leurs vivres à leur arrivée.

» J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur le
» Maire, avec la considération la plus distinguée.

Signé : » *le général De la Motte.* »

Le commandant Chodron, loin d'obtempérer aux injonctions renfermées dans cette lettre, s'empressa de faire établir une pièce d'artillerie près de l'entrée des eaux, afin de battre la route de Bicqueley, par laquelle devait se présenter l'armée austro-bavaroise.

Le lendemain, vers trois heures de l'après-midi, un trompette accompagné d'un paysan français, se rendit jusque devant la barrière de la Moselle, et annonça qu'un officier supérieur de l'armée ennemie désirait parler au commandant de la place, et qu'il l'attendrait au milieu du Grand-Pont. M. Chodron répondit qu'il était défendu à un commandant de place en état de siége de sortir de l'enceinte de ses murs, mais que si l'on avait quelque communication à lui faire, il enverrait un officier de la garnison. L'officier ennemi ayant consenti à cette demande, on envoya vers lui un lieutenant de ligne, qui revint avec la mission de proposer au Commandant, de la part du général

prussien, prince de Biron, d'évacuer la place avec sa garnison. M. Chodron fit de nouveau répondre au Prince, qu'il était décidé à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et qu'il avait l'honneur de lui souhaiter le bon soir.

Cependant l'armée de ce général en chef commençait à occuper les villages de Gondreville, Villey-le-sec, Chaudeney et Dommartin; elle était composée de dix mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie et artillerie. La nuit du 18 au 19 se passa néanmoins sans qu'aucune attaque sérieuse fût dirigée contre la ville. Seulement une vive fusillade s'engagea du côté de la porte de Metz, entre un fort peloton de cavalerie et le poste qui défendait cette porte.

A huit heures du matin, un bataillon d'infanterie qui déboucha de Dommartin, vint prendre position en avant de ce village, et plaça ses avant-postes près du Grand-Pont de la Moselle. A dix heures, plusieurs escadrons de cavalerie qui avaient passé cette rivière à Frouard et à Pont-St.-Vincent, vinrent occuper les faubourgs de Saint-Mansuy et de Saint-Èvre; ce qui compléta le blocus de la place.

La faiblesse de la garnison donnait au commandant Chodron de sérieuses inquiétudes; elle ne pouvait suffire à garder tous les postes, et chaque jour les maladies décimaient ses hommes. Il conçut l'idée d'envoyer un officier à l'hopital militaire qui renfermait trois cent trente malades, pour en

faire sortir ceux qui lui paraîtraient les plus propres au service. Cet officier lui ramena quarante hommes qui contribuèrent du moins à pouvoir augmenter le nombre des sentinelles sur les remparts.

Toute la nuit du 19 au 20 se passa en fusillades entre la garnison et l'ennemi, qui avait profité de l'obscurité pour s'approcher très près des murs.

Le 20, à 7 heures du matin, une grosse colonne composée d'infanterie et de cavalerie, venant par la route de Nancy, s'arrêta en arrière du village de Dommartin. A la même heure, une autre colonne aussi nombreuse s'avançait par la route de Vaucouleurs, et se déploya sur les hauteurs du faubourg Saint-Èvre, depuis la Justice jusqu'à Valcour. Cette dernière colonne, composée pour la plus grande partie d'infanterie, traînait avec elle un train considérable d'artillerie. Il était évident que ces marches de l'ennemi étaient combinées, et que son intention était de prendre ses positions sur les hauteurs et d'attaquer immédiatement la place. Effectivement, peu d'instans après, il établit une batterie de quatre pièces près du Moulin-de-Haut, et une autre à la Justice.

Ces mouvemens de l'ennemi se firent dans le plus grand silence, et sans qu'il fût tiré un seul coup de fusil sur la place. Celle-ci ne pouvait malheureusement pas le troubler dans ses dispositions, faute d'artillerie suffisante. Cependant l'intrépide commandant Chodron fit avertir tous les postes

de se tenir sur leurs gardes et de se préparer au combat. Le poste de la porte de France se trouvant le plus menacé, il fit venir dix hommes de celui de la porte de Metz, et les plaça en bas, pour garder la porte et empêcher qu'on ne vînt la saper. Il en mit vingt au-dessus pour enfiler le pont, huit sur les petits côtés des bastions de droite et de gauche pour prendre le pont à revers, et six sur chaque courtine, à droite et à gauche de la porte. Ainsi sur deux cents hommes, cinquante-huit étaient employés à la seule défense de la porte de France, et il y avait deux mille mètres de rempart à garder.

A neuf heures du matin, un officier se présenta avec un trompette à la porte de France, et annonça qu'il était chargé de la part du lieutenant-général de Sacken, de sommer la ville de se rendre sur-le-champ, sans quoi ce dernier allait la bombarder et lui donner l'assaut. Le Commandant répondit qu'il ne pouvait obtempérer à une pareille sommation, et que si jamais il traitait, ce ne serait que par écrit. Ce parlementaire s'étant retiré, il en revint un autre, qui déclara être le général de division russe, comte de Liéven, envoyé par le général de Sacken, pour faire savoir au commandant de Toul qu'il connaissait l'état de la place, la force de sa garnison et celle de son artillerie; que si la place ne se rendait pas à l'instant, il allait livrer l'assaut, brûler la ville, et passer la garnison au

fil de l'épée; que la seule proposition que le commandant d'armes pût faire, était d'ouvrir les portes et de se rendre, lui et sa garnison, prisonniers de guerre; que les soldats conserveraient leurs sacs, et que le général donnait sa parole d'honneur que les habitans et la ville seraient respectés. Le commandant Chodron répondit au général de Liéven, que, chargé de défendre la place, il ne pouvait seul disposer de son sort, et qu'il le priait de lui accorder une heure pour consulter son conseil de défense; que ce tems passé, il pouvait venir chercher sa dernière réponse. Le général acquiesça à cette demande et se retira.

Le Commandant réunit aussitôt les trois seuls officiers de ligne qui fussent sous ses ordres; il appela également le garde et le sergent d'artillerie. Son conseil étant ainsi composé, il lui fit part des propositions rigoureuses de l'ennemi, et demanda à chacun son avis sur le meilleur parti qu'il y eût à prendre. Le Conseil, considérant d'un côté la faiblesse et la triste situation de la garnison, dont les hommes malades, harassés de fatigue par trois nuits de veilles, et engourdis par un froid et une neige qui ne discontinuaient pas, pouvaient à peine se traîner; considérant de l'autre que l'ennemi déployait plus de dix mille hommes d'infanterie et une artillerie nombreuse, sans compter la colonne qui stationnait derrière Dommartin; que par conséquent il lui serait facile de donner l'assaut, ou

même de faire sauter les portes et d'entrer en ville l'épée à la main ; voulant éviter les horreurs qui seraient commises envers les citoyens, dans le tumulte d'une attaque de vive force, le Conseil résolut de chercher à obtenir de l'ennemi de meilleures conditions, sinon de se rendre à ses propositions.

A onze heures, le général comte de Liéven se présenta de nouveau à la porte de France. Le commandant Chodron le pria de mettre pied à terre, et le fit introduire sous la porte, afin de pouvoir lui parler plus commodément, les conversations précédentes s'étant faites du haut du rempart. Le Général dit au Commandant, que le dernier mot du général en chef de Sacken était, qu'il voulait entrer sur-le-champ en ville ; que la garnison, dont il connaissait la force, ne pouvait résister à un assaut ; qu'elle serait, ainsi que le commandant, prisonniers de guerre. Celui-ci, qui ne cédait qu'avec un bien vif regret à la nécessité de se rendre, voulut tenter un nouvel effort, et répondit au général qu'il trouvait ses propositions trop dures et qu'il allait se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le général russe lui répliqua qu'il lui était impossible de faire ce qu'il disait, puisqu'il n'avait pas ou presque pas de troupes sous ses ordres. Voyant qu'il ne pouvait rien obtenir d'un ennemi dont les forces étaient si supérieures aux siennes, le Commandant se soumit à son rigoureux sort, et promit au général qu'après avoir relevé ses

postes et réuni sa garnison, il ouvrirait la porte de France.

En effet, il rangea ses deux cents malades en bataille sur l'Esplanade, et à midi sonnant, le 20 janvier, le général de Sacken et son corps d'armée entrèrent dans la ville de Toul [1].

Le général ennemi complimenta le commandant Chodron sur sa bonne contenance, et lui dit qu'il le retenait prisonnier de guerre sur sa parole. Les soldats de la garnison déposèrent leurs armes et furent renvoyés dans leurs familles. Les conditions de la capitulation s'exécutèrent scrupuleusement; la ville et les habitans furent respectés, et la discipline la mieux tenue ne cessa de les protéger, au moins pendant les premiers tems de l'occupation.

L'administration municipale fut dirigée, à cette époque difficile, par M. Guerre, ancien capitaine de cavalerie, mutilé d'un bras dans la dernière guerre d'Espagne, magistrat éclairé et intègre, qui s'efforça d'adoucir autant qu'il était en son pouvoir les charges qui pesaient si rudement sur ses concitoyens.

La ville fut commandée militairement par le major prussien de Bulow, qui reçut l'ordre de la ravitailler, et de la défendre à tout prix contre les attaques des Français.

Durant plus de deux mois, c'est-à-dire pendant

---

[1] *Journal de la défense de la place de Toul, en 1814.*

l'immortelle campagne de France, une perplexité profonde régna dans les esprits à Toul, à cause de l'incertitude où l'on était sur les opérations de l'armée française. Le bruit s'y répandit maintes fois que les alliés battaient en retraite, et à chacune de ces nouvelles, le commandant prussien déployait plus de surveillance et de sévérité envers les habitans.

Dans le courant de février, il fut prévenu que des armes de guerre étaient cachées dans les combles de l'église cathédrale; il ordonna qu'une perquisition fût faite dans cet édifice, et on y découvrit effectivement une vingtaine de fusils qui appartenaient à la garde nationale, et que quelques citoyens avaient placés là, à l'insu de l'administration municipale. Pendant qu'on procédait aux recherches, le commandant Bulow voulut imprimer aux habitans de Toul une sorte de terreur; il défendit la circulation des rues à tout individu, et fit traverser la ville en tous sens par des escadrons de cavalerie, le sabre à la main, et par plusieurs pièces d'artillerie, la mèche allumée.

Bulow prétexta de la circonstance des fusils cachés dans la Cathédrale, qu'une conspiration était ourdie dans Toul de la part des citoyens contre les troupes alliées, et fit arrêter brusquement, pour être gardés comme otages et être conduits en captivité, hors de France, douze citoyens paisibles qui furent arrachés de leurs foyers et emmenés sous

une forte escorte jusqu'au-delà de Coblentz. La conclusion de la paix empêcha seule qu'ils fussent traînés jusque dans l'intérieur de la Russie, et les rendit à la liberté [1].

Aucun complot n'avait certes été tramé dans Toul par les habitans en faveur des armes françaises, néanmoins, dès ce moment, une défiance profonde ne cessa de régner de la part de l'autorité militaire étrangère envers eux, et une police minutieuse et vexatoire fut exercée nuit et jour par elle dans l'intérieur de la place. Quel souvenir que celui du tems où un soldat prussien nous clouait la langue avec la pointe de son sabre, et où nos murs tombés en son pouvoir n'étaient plus armés que pour mitrailler des Français !

C'est alors que le bruit des victoires de Nangis et de Montereau se répandit dans notre ville, et que l'on annonça même que les Autrichiens, les Russes et les souverains alliés étaient en pleine fuite : nouvelle vraie [2], mais dont le commandant de la

---

[1] Les victimes de cet acte de violence furent MM. Guerre, maire de la ville, Balland, adjoint, Gouvion, inspecteur des forêts, Lallement, curé de la Cathédrale, Carez, imprimeur, Imbart, chargé de la surveillance des prisonniers de guerre, Villot, ancien colonel, Antoine, capitaine en retraite, Styre, aubergiste, Petitfour, militaire retraité, Jotteur, officier pensionné, et Bongrand, relieur.

[2] *Histoire de Napoléon*, par M. de Norwins, t 4, p. 99.

place de Toul s'efforça d'empêcher la promulgation, en publiant la proclamation suivante:

« Le commandant de la place de Toul et des » communes environnantes, major au service de » S. M. le Roi de Prusse, et chevalier de l'ordre de » Fer.

» Instruit qu'il circule, depuis quelque tems des » bruits *aussi ridicules que faux*, qui tendent à » troubler la tranquillité publique;

» Que ces bruits, répandus par des gens *mal* » *intentionnés* peuvent égarer des personnes cré- » dules et les exposer à des dangers qu'elles ne » prévoient pas;

» Fait connaître par la présente, que tout par- » ticulier qui répandra des nouvelles *mensongères* » contraires à celles qui sont *officielles* dans la ga- » zette du département, sera arrêté comme ennemi » du repos public, et transféré, par ordre des » puissances alliées, dans l'intérieur de la Russie.

» Ceux qui répéteraient ces nouvelles ou les » propageraient, sans pouvoir indiquer la source » où ils les ont puisées, seront également saisis et » transférés au-delà du Rhin.

» Fait à Toul, le 1er mars 1814.

Signé *De BULOW*. »

On sut à quoi s'en tenir dans Toul sur la valeur des dénégations du commandant Bulow; malheureusement nos armes ne continuèrent pas à être

victorieuses, et bientôt l'on apprit la capitulation de Paris et l'abdication de Napoléon.

Après le retour des Bourbons, le personnel de l'administration municipale de Toul fut changé. M. Lelimonnier de Lamarche, ancien capitaine au service de France avant la révolution, royaliste zélé, mais bon citoyen, fut nommé maire par Louis XVIII. Voici les premières paroles qu'il adressa à ses administrés :

« Habitans de Toul,

» La paix vient d'être conclue entre la France, » l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse. » Le traité qui la cimente a été signé le 30 mai. » Ce bonheur inespéré est dû tout entier au bon » Roi que le ciel nous a rendu. L'espérance pré- » cédait sa rentrée, la paix arrivait sur ses pas; » elle est à nous. Elle sera stable, parce qu'elle est » assise sur la justice; elle sera inattaquable, parce » qu'elle est franche et loyale; elle plaira à tous, » parce qu'elle conserve la dignité du peuple fran- » çais.

» Après vingt-cinq ans de calamités, réunissons- » nous, serrons-nous autour de notre Roi. Quand » la paix règne au dehors, que la concorde inté- » rieure fasse le bonheur de tous les Français, et » puisse la Providence conserver long-tems les » jours précieux du père de la patrie.

» *Vive le Roi! Vivent les Bourbons!* »

Rien d'extraordinaire ne se passa dans Toul pendant la première restauration; on organisa la garde nationale, on célébra des fêtes en l'honneur de Louis XVIII, comme on en avait célébré sous la République et l'Empire. La paix et le calme intérieur, après vingt-cinq ans de révolutions et de guerres, faisaient concevoir l'espérance d'une prospérité durable, et les esprits remués par tant de secousses profondes, croyaient avoir atteint le terme de leurs agitations. La France venait d'être vaincue par toute l'Europe coalisée contre elle, mais elle n'était ni déshonorée ni humiliée; elle rayonnait encore de la gloire immense dont l'avait couverte le grand homme qui avait présidé quinze ans à ses destinées.

La marche triomphale de Napoléon, du golfe Juan à Paris, en mars 1815, vint de nouveau révolutionner la France. De nouveau aussi la coalition des princes de l'Europe se hâta de venir se ruer contre elle, et les cent jours se passèrent tout entiers parmi nous en préparatifs de défense.

Cette fois, la ville de Toul, jusque-là dénuée de tout matériel d'artillerie, fut convenablement ravitaillée; cinquante-six pièces de siége garnirent ses remparts; les fossés furent creusés et élargis; on éleva des ouvrages en terre devant chaque porte, et des cavaliers dans les bastions de la Justice et de France. Deux bataillons de gardes nationaux mobiles de l'arrondissement de Lunéville, compo-

sés de six cents hommes chacun, formèrent la garnison; deux compagnies bourgeoises d'artillerie, fortes de cent vingt hommes chaque, furent organisées sur le pied militaire, et reçurent la solde de l'arme. Enfin, M. Fruchard, colonel d'artillerie, officier plein de bravoure et d'honneur, fut nommé gouverneur de la place.

Avec ces moyens de défense, la ville de Toul pouvait, sinon soutenir un long siége, au moins arrêter pendant douze ou quinze jours une armée devant ses murs, puisqu'en 1814, sans garnison et sans artillerie, elle avait tenu bon pendant quatre jours, et avait forcé une partie de l'armée ennemie à changer de route et à aller passer la Moselle à Frouard et à Pont-St-Vincent.

Après la déplorable bataille de Waterloo, et vers la fin de Juin, les puissances alliées envahirent la France de toutes parts, et, comme la première fois, elles marchèrent droit sur Paris. Le corps d'armée du prince de Schwarzenberg, suivi des empereurs de Russie et d'Autriche, ainsi que du roi de Prusse, prit la direction de Nancy et de Toul; mais pressés par le désir d'arriver promptement à Paris, ces princes ne voulurent pas établir le siége devant cette dernière place; ils firent jeter sur la Moselle à Gondreville, un pont de chariots, et y traversèrent cette rivière. De là, ils vinrent rejoindre la route de Paris à Écrouves, en tournant les côtes St-Michel et Barrine. Les trois souverains, qui étaient

dans la même voiture, faillirent être arrêtés et faits prisonniers par les corps francs, en passant sur le territoire de Foug. Ils étaient si faiblement escortés, que les partisans qui les guettaient crurent que cette voiture ne renfermait que des aides-de-camp, et la laissèrent passer sans coup férir. C'est peut-être à cette erreur que ces princes durent leur salut, et la France une nouvelle restauration.

Les partisans amenèrent dans la place plusieurs officiers supérieurs de l'armée ennemie, dont ils s'étaient emparés, entre autres un membre de la famille royale de Bavière, qui resta prisonnier dans Toul jusqu'après l'armistice dont nous allons parler.

Aucune attaque ne fut tentée alors contre la ville; le service s'y faisait avec la plus grande sévérité; la garnison occupait nuit et jour les remparts; tous les canonniers étaient constamment à leurs pièces, et le Gouverneur était décidé à se défendre rudement.

Dans les premiers jours de juillet, et après le passage des trois souverains en dehors des glacis de la place, le lieutenant-général comte Radetzky, chef de l'état-major des armées alliées, envoya un parlementaire au Gouverneur, pour le sommer de se rendre. Sur le refus bien positif de celui-ci d'en rien faire, un nouveau parlementaire vint de la part du même général inviter le Gouverneur à envoyer à Dommartin un officier de sa garnison,

pour entendre les propositions que le comte de Radetzky avait l'intention de lui transmettre. Le Gouverneur ayant accédé à cette demande, il apprit que le général ennemi lui proposait une suspension d'armes, et désirait que ses troupes passassent sans danger à une certaine distance des murs; qu'à cette condition, elles ne livreraient aucune attaque contre la ville et ne l'occuperaient en aucun tems. Le Gouverneur consulta son conseil de défense, et celui-ci ayant eu connaissance de l'abdication de Napoléon et de l'établissement d'un gouvernement provisoire, fut d'avis que le Gouverneur pouvait signer un traité d'armistice formulé d'après les bases proposées par le général Radetzky.

Ces choses convenues, le colonel Fruchard envoya deux délégués à Dommartin, pour conclure ce traité dont voici la teneur :

« Son excellence le lieutenant-général comte
» Radetzky, chef de l'état-major général des ar-
» mées alliées, à Nancy, autorisé par son excel-
» lence le prince de Schwarzenberg, général en
» chef des armées autrichiennes et alliées sur le
» Rhin,

» Et M. le colonel d'artillerie, chevalier Fru-
» chard, officier de la légion-d'honneur, com-
» mandant supérieur de la place de Toul, mise
» en état de siége,

» Voulant prévenir l'effusion de sang, autant

» que cela est en leur pouvoir, et voulant attendre dans un état d'armistice, les ordres du gouvernement français,

» Ont nommé, hier cinq juillet, savoir : de la part de M. le Commandant supérieur de la place de Toul, MM. Bron, major, commandant le génie de la place de Toul, officier de la légion-d'honneur, et Teissier, sous-préfet de l'arrondissement de Toul ; et de la part de M. le général, chef de l'état-major général, M. le comte Karacray, capitaine de l'état-major ; lesquels se sont réunis à Dommartin-les-Toul, ainsi qu'il avait été concerté entr'eux, et sont convenus des articles suivans :

» Article 1er. A dater de ce jour, il y aura une suspension d'armes entre les troupes des puissances alliées et la garnison de la place de Toul.

» Art. 2. Des ordres seront respectivement donnés pour faire cesser les hostilités, et pour empêcher que les courriers ou militaires soient inquiétés dans l'arrondissement.

» Art. 3. Les troupes alliées ne pourront, en aucun cas, traverser la ville de Toul ni le rayon fixé dans l'article suivant.

» Art. 4. Le rayon de la place est déterminé par les points suivans : sur la route de Nancy, au petit pont de Dommartin ; sur les routes de Thiaucourt et Pont-à Mousson, à l'embranchement de ces routes ; sur les routes de Void et de

» Vaucouleurs, à la hauteur du moulin de Grand-» Champ; sur la route de Bicqueley, à St-Geor-» ges. Les avant-postes français et alliés ne pour-» ront réciproquement atteindre ces points.

» Art. 5. Le village de Dommartin-les-Toul ne » sera point occupé militairement.

» Art. 6. Les habitans de l'arrondissement de Toul » ne seront pas empêchés par les alliés d'alimen-» ter les marchés par des comestibles journaliers.

» Art. 7. Les courriers des puissances alliées » pourront seuls traverser la ville, de jour et avec » les précautions d'usage dans les places.

» Dans les cas très urgens, lorsque les courriers » se présenteront la nuit, la demande de l'ouver-» ture des portes sera faite spécialement.

» Art. 8. Pendant la durée de l'armistice, au-» cune troupe française ne sera reçue dans la » ville.

» Art. 9. La présente convention sera ratifiée » dans les vingt-quatre heures.

» Fait double à Dommartin-les-Toul, le 6 juil-» let 1815.

» Signé Teissier et Bron.

» Ratifié par nous, commandant supérieur à » Toul, signé Fruchard, et par nous, chef de » l'état-major général des armées alliées à Nancy, » signé le comte Radetzky. »

Le résultat de cette convention fut donc de pré-server la ville de Toul d'une seconde occupation

militaire par les étrangers, résultat jugé des plus heureux, car on se rappelait les charges et les tourmens de celle de 1814. C'est à sa position de place fortifiée, quelque faiblement qu'elle le fût, et à la prudente fermeté de son gouverneur, que Toul dut cet avantage immense. La convention dont nous parlons fut portée à Paris par MM. Croissant, adjoint, et Chodron, ancien commandant de place, et reçut facilement la ratification du Gouvernement, par l'intermédiaire de notre concitoyen Gouvion-St-Cyr, que Louis XVIII venait de nommer son ministre de la guerre.

Néanmoins, à cette époque, les esprits étaient loin d'être calmes ou résignés ; la nouvelle chute de Napoléon n'avait pas étouffé dans le cœur de ses partisans l'enthousiasme pour sa cause ; la transition à un autre gouvernement leur était des plus pénible ; les officiers de la garnison et beaucoup de nos concitoyens voyaient avec peine l'éloignement de l'Empereur et le retour des Bourbons. Les tems étaient difficiles et l'exaltation était grande dans notre ville. C'est dans ces circonstances que M. Balland, avocat, et maire de Toul depuis le 22 mars, publia la proclamation suivante, qui par la sagesse de son langage, doit rester comme un souvenir honorable en faveur de ce magistrat :

« Habitans de Toul,

» Le retour de Napoléon a de nouveau attiré

» sur le territoire français les armées des puissances
» alliées; nous avons été témoins des calamités qui
» en ont été la suite: Napoléon lui-même a senti
» qu'il devait y mettre un terme, il a abdiqué.

» Toutefois, en avouant qu'il n'était pas en son
» pouvoir de sauver la France divisée, comme elle
» l'était, d'opinions et de volonté, comment pou-
» vait-il espérer que son fils, encore enfant, pût
» opérer ce prodige?

» Une régence, presque toujours orageuse dans
» les tems ordinaires, ne convenait pas à la situa-
» tion actuelle de la France, les factions se seraient
» de nouveau agitées, et le partage de l'Empire
» en eût été l'inévitable résultat. Les souverains al-
» liés, qui, pour le repos de l'Europe, se sont mu-
» tuellement garanti leurs possessions, l'ont par-
» faitement senti; et, sans entendre dicter des lois
» à la nation française, sur la forme de son gou-
» vernement, leurs armées ont de nouveau occupé
» la Capitale. C'est dans cet état de choses que
» Louis s'y est présenté, comme un père toujours
» prêt à rendre son amour à des enfans qui revien-
» nent à lui de bonne foi; il y a été accueilli au
» milieu d'un peuple immense, énivré d'espérance
» et de joie.

» Ce prince, connu par l'étendue de ses lumières
» et la modération de ses principes, offre au peuple
» français de nouvelles garanties de la sagesse de
» son gouvernement; il dément toutes les impu-

» tations qui lui ont été faites de l'intention de
» rétablir les priviléges de la noblesse, les dîmes
» et les droits féodeaux; désormais il aura pour
» guide, outre les leçons du malheur, celles de sa
» propre expérience.

» Les braves qui ont versé leur sang pour la Patrie, pourraient-ils concevoir quelqu'inquiétude sur la conservation des honneurs et des récompenses qu'ils ont si justement mérités? le Roi, dont la bonté surpasse la justice, pardonne généreusement à ceux qui ont oublié envers lui leurs devoirs et faussé leur serment; il promet une égale protection à toutes les classes des citoyens.

» Unissons donc nos efforts pour soutenir un trône, qui peut seul nous rendre le calme et la paix, après tant d'orages et de désastres.

» L'hérédité du trône, établie pour l'avantage du peuple, est sujette à d'égaux inconvéniens, quelle que soit la famille qui l'occupe : à un monarque sage et doué de la fermeté de caractère nécessaire à un souverain, peut succéder un prince faible et peu propre à porter une couronne; c'est dans la loi constitutionnelle de l'État, que les citoyens trouvent une garantie suffisante d'une bonne administration.

» Ce n'est pas dans un siècle où tous les gouvernemens de l'Europe sentent la nécessité de régler leur conduite sur les immuables principes

de la raison, que la raison peut faire en France
» des pas rétrogrades; un prince qui aspirerait à
» rétablir le despotisme, courrait trop évidemment
» à sa perte; le progrès des lumières est un ob-
» stacle invincible à un pareil ordre de choses.

» Ne nous laissons donc pas abuser par de vaines
» déclamations de gens qui ne trouvent jamais bien
» ce qui est, qui ne rêvent que changement de
» gouvernement et d'administration; qui, sous les
» apparences d'amour du bien public, ne songent
» qu'à leur avantage particulier.

» Empressons-nous de rendre hommage à l'hé-
» ritier des vertus comme du trône de Henry IV;
» ne nous contentons pas de lui jurer obéissance
» et fidélité, rendons-lui amour pour amour, et
» que cet amour soit un culte; faisons aimer et
» respecter les actes de son Gouvernement, et sur-
» tout ne lui imputons pas les malheurs insépara-
» bles de la révolution qui l'a replacé une seconde
» fois sur le trône de ses pères, son cœur en est dé-
» chiré; espérons qu'avec le désir, il aura le pou-
» voir d'y mettre un terme, et que dans peu il
» parviendra à éteindre le volcan des révolutions,
» et à rendre à la France désolée la tranquillité
» et le bonheur.

» Dans ces circonstances, si au milieu du tu-
» multe des armes, et au centre de ses campagnes
» dévastées, la ville de Toul a été assez heureuse
» pour se maintenir dans un état de paix, rendons-

» en grace à notre digne commandant supérieur » (le colonel Fruchard); son zèle infatigable, sa » fermeté et sa prudence ont écarté de nous les » dangers qu'il bravait pour lui-même : il ne ces» sera de veiller pour nous. La ville reste en état » de siége jusqu'à nouvel ordre.

» Témoignons aussi notre reconnaissance aux » officiers de son état-major, et à la brave garni» son, qui l'ont si courageusement secondé dans » la défense de la Place.

» Payons aussi un juste tribut d'éloges à notre » Sous-Préfet (M. Teissier); le tems de son admi» nistration n'a été marqué que par des actes de » sagesse; c'est à lui que nous devons l'excellente » formation de la garde nationale, qui a si effi» cacement contribué au maintien de notre tran» quillité intérieure.

» Quant à moi, placé à la tête de l'administra» tion municipale, dans des tems difficiles, la mo» dération et la justice ont dû être la règle de ma » conduite; si quelqu'un pense que je m'en suis » écarté, qu'il m'accuse hautement; je suis cer» tain qu'après une courte explication, il trouvera » ma justification dans son cœur. Avec les faibles » moyens mis à ma disposition, j'ai fait tout le bien » que j'ai pu; toutes les dépenses que j'ai ordon» nées ont eu des résultats utiles, et je suis prêt » à rendre compte de ma gestion jusqu'à un cen» time.

» L'année dernière, on n'a pu m'imputer d'autre » faute que celle d'avoir gémi sur les maux qui » accablaient notre malheureuse patrie ; si c'est un » crime, j'en suis encore coupable, car c'est le cœur » gros de soupirs, et les yeux baignés de larmes, » que je signe cette proclamation, en formant des » vœux pour voir bientôt et pour jamais, la fin des » révolutions qui ont trop long-tems ensanglanté » la France et l'Europe, et ont fait le malheur de » l'humanité, en révélant des principes qui, mieux » appréciés, ne tendaient pourtant qu'à rendre les » hommes et meilleurs et plus heureux.

» Toul, le 15 juillet 1815.

» Signé BALLAND. »

Cette proclamation eut pour effet de rendre le calme aux esprits, et d'assurer la tranquillité de la ville. Celle-ci, reconnaissante envers les autorités militaires et civiles auxquelles elle devait le repos dont elle jouissait, vota une épée d'honneur à M. Fruchard, son gouverneur, et une médaille d'or à M. Balland, son maire.

Si les alliés n'occupèrent pas la ville de Toul pendant la seconde invasion, d'un autre côté, elle fut privée de garnison française jusqu'en 1818. C'est à cette époque seulement, qu'un régiment de cavalerie légère y vint tenir garnison, et qu'elle dut peu de tems après, à l'un des siens, à Gouvion-St-Cyr, de nouveau ministre de la guerre, l'envoi de

la légion de l'Yonne, composée de deux bataillons.

Cette année 1818 fut glorieuse pour la ville de Toul, car elle fournit à la France trois ministres à portefeuille dans le même cabinet, dont deux étaient nés dans son sein et le troisième dans un village de son arrondissement. Ces ministres étaient MM. le baron Louis, ministre des finances, Gouvion-St-Cyr, ministre de la guerre, et de Serres, garde-des-sceaux.

Le baron Louis, né à Toul en 1756, entra jeune dans l'état ecclésiastique, et fut nommé, en 1780, conseiller clerc au parlement de Paris. Dès-lors il s'appliqua principalement à l'étude de l'économie politique, se distingua par son aptitude dans cette science, et reçut, pour cette raison, de Louis XVI, plusieurs missions de confiance. Envoyé, dans les premières années de la révolution, en qualité de ministre plénipotentiaire en Danemark, il fut révoqué par Dumouriez, et se retira en Angleterre, puis à Hambourg. Rentré en France après le 18 brumaire, il fut chargé d'abord du bureau central de la liquidation de la guerre, et ensuite de l'organisation de la comptabilité de la légion-d'honneur. En 1806, Napoléon, qui appréciait les talens et la sévérité financière du baron Louis, le nomma administrateur du trésor public et maître des requêtes au Conseil d'État; peu après, il lui confia la liquidation de la dette de la Hollande, et le nomma titulaire au même Conseil. En 1814, Louis XVIII

lui ayant donné le portefeuille des finances, il déploya dans ce poste si difficile après une époque de désastres, la plus haute sagacité. Il rétablit l'ordre dans les finances; il fit reconnaître l'intégralité de la dette de l'ancien gouvernement, et devint le véritable fondateur du crédit public en France. En 1815, nommé ministre plénipotentiaire pour négocier avec les alliés, il refusa de souscrire le honteux traité du 20 novembre. Successivement ministre d'État, grand-croix de la Légion-d'honneur, député des départemens de la Seine et de la Meurthe, le baron Louis se montra constamment ami zélé des libertés constitutionnelles. De nouveau ministre des finances en 1818 et 1819, il se démit de son portefeuille, lors de la présentation de la loi du double vote, qu'il ne voulut pas soutenir. Deux ans plus tard, il fut rayé de la liste des ministres d'État, pour s'être prononcé avec énergie contre les envahissemens du bureau du collége électoral de la Seine sur les droits des électeurs. Enfin, en 1830, Louis-Philippe le choisit pour son ministre des finances, et dans cette fonction éminente qu'il remplissait pour la troisième fois, il donna de nouveaux gages à son pays de son habileté financière, et d'un patriotisme qui ne se démentit jamais.

A côté de ce Toulois illustre brille cet autre beau nom que nous avons déjà cité plusieurs fois, et que notre ville considère avec justice comme un

immortel titre de gloire. C'est ce maréchal de France, ce Gouvion-Saint-Cyr, qui fut à la fois guerrier du premier ordre, diplomate profond et surtout grand citoyen. Né à Toul le 13 avril 1764, d'une famille bourgeoise, le jeune Gouvion montra de bonne heure les plus heureuses dispositions pour l'étude. L'indépendance de son caractère et son goût pour le dessin et la peinture lui inspirèrent le désir de parcourir une carrière d'artiste. A l'âge de dix-huit ans, il quitta sa ville natale, et alla droit à Rome pour se former sur les grands modèles. Après avoir séjourné deux années dans cette capitale, il parcourut toute l'Italie et la Sicile, étudiant en philosophe, non seulement l'art de la peinture, mais l'archéologie, les mœurs, l'histoire, l'architecture antique et moderne, et les langues savantes. Gouvion rapporta en France des trésors de connaissances dont son esprit élevé sut tirer le plus heureux parti, quand il fut appelé par le sort à jouer un rôle sur le grand théâtre de la guerre et de la politique. Il habitait Paris, et y suivait avec ardeur son goût pour les arts, lorsque la révolution éclata. En 1792, il répondit un des premiers à l'appel fait aux jeunes Français de marcher à la défense de nos frontières. Élu capitaine dans un des bataillons de Paris, il faisait partie, au mois de novembre, de l'armée du Rhin. La bravoure et les talens déployés par Gouvion le firent bientôt distinguer par les officiers-généraux,

qui s'empressèrent de l'attacher à l'état-major. Aussi son avancement fut d'une rapidité sans exemple : Hoche le fait adjudant-général le 9 janvier 1794 ; le 5 juin suivant, le représentant Hentz, en mission aux armées du Rhin et de la Moselle, le nomme général de brigade, et huit jours après, général de division. En cette qualité, Saint-Cyr refoula l'armée prussienne vers Mayence et concourut au blocus de cette place. Pendant la campagne de 1796, il eut le commandement de la gauche, et ensuite celui du centre de l'armée du Rhin, sous les ordres de Moreau. Au rapport du général de Vaudoncourt, le passage du Kunbis, les combats de Rothenzol, de Stutgard, de Freysing et de Neubourg, firent connaître la haute capacité du général Gouvion-Saint-Cyr, et la bataille de Biberach, qu'il gagna seul, couronna cette belle campagne. Pendant l'hiver de la même année, il partagea avec le général Desaix le soin et la gloire de la défense de Kehl. Après une foule d'autres glorieux faits d'armes, Saint-Cyr fut chargé du commandement de l'armée de Rome ; mais sa haute probité ne lui permit pas de le conserver long-tems. Le vol d'un ostensoir de la valeur de quatre cent mille francs qui fut commis par les commissaires du Directoire au préjudice d'une famille romaine, vol que Saint-Cyr voulait faire restituer, amena sa destitution.

» Au commencement de 1799, dit le même

... de l'attacher à l'...

... fut d'une rapide ...

... adjudant-général ...

... Sauvadt. ...

... armées du Rhin et ...

... général de brigade, et ...

... de division. En cette qualité

... se ... vers ...

... de cette place ...

... il eut le commandement de

... celui du centre de l'armée

... de Moreau. Au rapport

... ndorcourt, le passage du ...

... Rastenzol, de Stutgard

... Neubourg, firent connaître la

... général Gouvion-Saint-Cyr, ...

... qu'il gagna seul, couronna

... Pendant l'hiver de la même

... avec le général Desaix le ...

... de Kehl. Après une ...

... d'armes, Saint-Cyr fut chargé

du commandement de l'armée de Rome, mais ...

... lui permit pas de le conserver

... d'un ostensoir de la valeur ...

... cent mille francs qui fut commis par ...

... du Directoire au préjudice ...

... que Saint-Cyr ...

... sa destitution.

... commencement de ...



GOUVION S.t CYR.

Gouvion St Cyr

général de Vaudoncourt, Saint-Cyr fut envoyé à l'armée du Rhin, dont il commanda la gauche sous les ordres du maréchal Jourdan. Ce dernier ayant échoué par la faute même du Gouvernement, Saint-Cyr demanda et obtint de passer sous les ordres de Moreau, à l'armée d'Italie, dont il commandait la droite à la bataille de Novi. Chargé ensuite, à la tête de cette même droite, de la défense de Gênes et de son littoral, il s'y distingua, non seulement par les brillans succès qu'il remporta à Bosco et à Albaro, mais encore en retenant sous les drapeaux et ramenant à la discipline une armée exaspérée par le dénuement où les dilapidations des gouvernans l'avaient plongée. Au commencement de 1800, il passa, sur la demande de Moreau, à l'armée du Rhin; mais il ne put pas long-tems s'entendre avec un chef qui paraissait être jaloux de lui. La seconde bataille de Biberach gagnée également par le général Saint-Cyr, augmenta encore la froideur, et Saint-Cyr se vit forcé de demander son rappel. Au mois de septembre de la même année, le premier consul le fit entrer au conseil d'état. L'année suivante (1801), à l'occasion du traité conclu avec l'Espagne pour la conquête du Portugal, le général Saint-Cyr fut envoyé en Espagne pour diriger les opérations du corps commandé par le général Leclerc; il y resta en qualité d'ambassadeur. En 1803, il fut chargé du commandement du corps franco-italien qui

devait occuper la Pouille, Tarente et Otrante. Dans la campagne de 1805, rappelé avec son corps pour le siége de Venise, il rendit encore un service important. Un corps autrichien de 8,000 hommes, commandé par un prince de Rohan, s'était jeté par le Tyrol sur l'Italie centrale, où il menaçait de détruire les magasins de l'armée; le général Saint-Cyr l'enveloppa, le 24 novembre, et le fit en entier prisonnier. Après la paix de Presbourg, il devait commander une armée de 30,000 hommes, destinée à faire la conquête du royaume de Naples. Mais Napoléon ayant décidé d'y placer un de ses frères, confia cette mission à Masséna, sans que Saint-Cyr même en reçût avis, et il se trouva tout-à-coup en sous-ordre. Déjà alors le caractère loyal et patriotique de Saint-Cyr et la franchise de ses opinions ne convenaient plus à la cour des Tuileries : ce fut le motif qui ne permit pas de le comprendre dans la promotion des maréchaux qui avait eu lieu.

» En 1808, le général Saint-Cyr reçut le commandement de l'armée de Catalogne. Il se signala par la prise de Roses et les victoires de Cardedeu, Molins des Rey, Igualada et Vals. Il assiégeait Girone au mois de mars 1809, lorsqu'il apprit qu'il était remplacé par Augereau, déjà même arrivé à Perpignan. Il semblait qu'on fût mécontent des succès de Saint-Cyr, puisqu'on laissa son corps dans le dénuement le plus absolu, quoique tous

les autres fussent dans l'abondance, et qu'on s'irrita ensuite de ses justes réclamations. Augereau resta trois mois à Perpignan, feignant une maladie, et Saint-Cyr, impatienté à la fin, et malade lui-même, lui notifia son départ, et quitta l'armée sans l'attendre. On ne fut pas fâché d'avoir un prétexte pour couvrir les effets du mauvais vouloir, et le ministre de la guerre reçut ordre de formuler un rapport contre lui. Le résultat fut de mettre St-Cyr aux arrêts dans sa propriété, et de l'y laisser jusqu'au 14 avril 1811.

» En 1812, le général St-Cyr reçut le commandement du corps bavarois, et, après le passage du Niémen, il se rendit à Polotzk, où il se trouva sous les ordres du maréchal Oudinot, son cadet de services et de généralat; il fut blessé dans la première bataille de Polotzk, le 16 août, ainsi qu'Oudinot; mais ce dernier ayant dû quitter l'armée, le commandement des deux corps réunis passa à Saint-Cyr. Le 18 août, devenu assaillant à son tour, il obtint une victoire complète sur les Russes. Ce succès lui valut enfin le grade de maréchal. Au mois d'octobre, les revers de la grande armée amenèrent la seconde bataille de Polotzk, qui dura les 18, 19 et 20. Saint-Cyr victorieux, ne put tirer d'autre avantage de la victoire, que celui d'assurer sa retraite. Grièvement blessé, il fut obligé de se faire transporter sur les derrières en Pologne, et échappa ainsi aux désastres de la retraite.

« Aussitôt rétabli de sa blessure, Saint-Cyr prit, au commencement de 1813, le commandement du 11e corps, sous les ordres du prince Eugène; mais bientôt le typhus, dont il fut atteint, le mit hors de combat jusqu'au mois de mai. Après la rupture de l'armistice, Napoléon lui donna le commandement du 14e corps, qui formait une réserve à Pyrna et à Dresde. Les fortifications dont le maréchal St.-Cyr entoura cette dernière ville préparèrent et assurèrent les victoires des 26 et 27 août. Lorsque Napoléon, pressé de toutes parts, réunit au mois d'octobre ses forces pour une dernière tentative, qui échoua devant Leipzig, moins encore contre la disproportion des forces que par la trahison de ses auxiliaires, il laissa Saint-Cyr dans Dresde. Le lendemain même de la première bataille de Leipzig, le maréchal Saint-Cyr battit et dispersa l'armée russe de Tolstoy, qui le bloquait. Mais ce succès, tout brillant qu'il fût, ne pouvait plus rien sur les destinées de l'armée; il ne put pas même prolonger la défense de Dresde. Après avoir épuisé toutes ses ressources, après avoir inutilement tenté de faire sortir la meilleure partie de sa garnison, qu'il voulait diriger sur Magdebourg, sous les ordres du général Mouton, le maréchal Saint-Cyr se vit forcé de consentir à une capitulation; elle fut honorable. Mais les coalisés, vainqueurs, la violèrent indignement et retinrent prisonniers le Maréchal et ses troupes. D'un autre

côté, la faction des valets de l'Empire voulut accuser le maréchal Saint-Cyr d'avoir capitulé sans nécessité : heureusement, l'ordre de Napoléon qui lui enjoignait de faire ce qu'il fit, et qui avait été intercepté par l'ennemi, est connu aujourd'hui.

» Rentré en France après la paix, le maréchal St.-Cyr se tint éloigné de tous les emplois jusqu'après la catastrophe de 1815. Au conseil des officiers généraux qui se réunit à La Villette, le premier juillet, il insista pour qu'on profitât du faux mouvement de Blucher sur la rive gauche de la Seine ; mais la trahison dominait déjà, et il ne fut pas écouté. Le 8 juillet, Louis XVIII, rentré à Paris, confia au maréchal Saint-Cyr le ministère de la guerre. Son premier soin fut de poser les bases de l'organisation d'une nouvelle armée, pour remplacer celle que les Bourbons voulurent considérer comme licenciée. Dès le 16 juillet parut l'ordonnance qui créait les légions départementales ; dans le courant du même mois, d'autres ordonnances complétèrent le nouveau système militaire. Mais ce premier ministère de Saint-Cyr fut court. Dès le mois de septembre, la haine et l'avidité des coalisés se montrèrent à découvert dans les conditions du traité de paix qu'ils voulaient imposer à la France, et dont une convention secrète conclue à Gand entre Louis XVIII et Wellington, avait posé les bases ; les ministres donnèrent leur démission. Un an après, les extravagances

de la majorité de la chambre introuvable obligèrent la cour à reculer. Dans le nouveau ministère qui fut la conséquence de l'ordonnance du 5 septembre, le maréchal Saint-Cyr reçut d'abord le portefeuille de la marine qu'il échangea plus tard contre celui de la guerre. Les actes principaux de ce nouveau ministère furent des bienfaits pour l'armée. La loi du recrutement, qui adoucit les formes de la conscription, seul moyen de former aujourd'hui des armées nationales; les dispositions relatives à l'avancement, aux pensions de retraite, à l'institution des vétérans; l'établissement d'une commission chargée d'examiner les bases du système de défense de la France, dans le but de diminuer le nombre excessif des places fortes et d'utiliser les défenses des grandes villes de l'intérieur, furent des conceptions dignes par elles seules d'honorer leur auteur.

» La loi sur le double vote força le maréchal Saint-Cyr, qui en prévoyait les conséquences, à se retirer des affaires. Il donna sa démission au mois de novembre 1819, et rentra dans la vie domestique pour n'en plus ressortir. Là il employa ses loisirs à retracer l'histoire des guerres auxquelles il avait pris part depuis 1792. Son premier travail fut la relation de ses campagnes en Catalogne. Il publia ensuite les campagnes de l'armée du Rhin et de la Moselle. Enfin il travaillait à son dernier ouvrage, les mémoires pour servir à l'histoire militaire sous

le Directoire, le Consulat et l'Empire, lorsque la mort vint le surprendre et le forcer à y laisser des lacunes, au grand regret de ceux qui ont lu ses écrits.

» Patriote probe, éclairé et dévoué, autant que général distingué, le maréchal Saint-Cyr, dont le caractère ne s'est pas démenti un instant de sa vie, a mérité à juste titre et l'estime et les regrets de l'armée, au milieu de laquelle il était resté comme un type de cette génération de citoyens illustres à qui la France doit son indépendance et sa gloire [1] ».

Le rétablissement d'un octroi à Toul, dans le cours de l'année 1817, avait offert enfin aux officiers municipaux les moyens de se livrer à d'indispensables améliorations. Cependant tant de choses étaient à faire dans cette ville, privée presqu'entièrement de revenus depuis vingt-huit ans, qu'ils ne purent marcher d'abord que lentement dans la voie du progrès. Les fontaines publiques furent

---

[1] Gouvion Saint-Cyr mourut, le 17 mars 1830, à Hyères, où il était allé chercher des adoucissemens à sa santé depuis long-tems ébranlée par les travaux et les fatigues. Madame la maréchale, qui est aussi notre concitoyenne, fit ramener à Paris le corps de son époux, et lui érigea, au Père Lachaise, un magnifique mausolée en marbre blanc.

NOUS EXPRIMONS LE VŒU QUE LA VILLE DE TOUL ÉLÈVE UNE STATUE A CE GRAND HOMME.

toutes réparées, mais leurs tuyaux en bois furent conservés; on établit une école municipale d'enseignement mutuel pour les garçons, dans les bâtimens de l'ancien collége St-Claude; le nombre des professeurs du collége communal fut porté à huit, avec un traitement de mille francs. Chaque paroisse eut un vicaire, recevant de la ville une indemnité de cinq cents francs. Celle-ci acheta trois nouvelles pompes à incendie et créa un second agent de police; enfin, les places et les rues, quoique non encore réparées à neuf, furent débarrassées pour toujours des dépôts quelquefois immondes qui les avaient obstruées si long-tems. Mais vingt années étaient encore nécessaires pour procurer à notre ville la salubrité et les avantages dont elle jouit aujourd'hui.

En mai 1820, son altesse royale le duc d'Angoulême vint à Toul en sortant de Metz; il fit manœuvrer dans la plaine de Dommartin la garnison, composée des chasseurs des Ardennes et de la légion de l'Yonne. Il parcourut la ville à l'intérieur, visita la Cathédrale et logea à la Mairie, dans les appartemens du premier étage.

Huit ans après, au mois de septembre, Charles X s'arrêta aussi à Toul, en revenant de son voyage à Strasbourg. Il occupa les appartemens du rez-de-chaussée de la Mairie, et fut accueilli avec enthousiasme par les Toulois. Il est vrai de dire qu'une bonne part de ces témoignages d'affection

était due à la marche libérale de son ministère d'alors, connu depuis sous le nom de cabinet Martignac. Charles X arriva à cinq heures du soir et repartit le lendemain à cinq heures du matin, après avoir entendu, dans le salon rond de la Mairie, une messe célébrée par M. l'évêque de Forbin Janson. Ce monarque donna deux mille francs aux pauvres de la ville.

L'année suivante, la mort enleva M. de Lamarche, maire de Toul depuis 1815; il fut remplacé dans l'administration municipale par M. Croissant, avocat distingué, et son adjoint depuis la même époque.

Ce dernier était maire lorsque la révolution de 1830 éclata. Les circonstances, quelque difficiles qu'elles fussent, trouvèrent M. Croissant à leur hauteur. Il adopta franchement le nouvel ordre de choses, et sut, par un sage esprit de conciliation et de fermeté, maintenir la tranquillité et le calme dans la ville. Dès le premier août, qui était un dimanche, il convoqua tous les citoyens dans la cour de la Mairie, à l'effet de réorganiser la garde nationale, depuis long-tems dissoute par le fait. Un bataillon de huit cents hommes fut formé, le jour même, et M. Guerre, maire de Toul pendant le blocus de 1814, en fut élu commandant par acclamations. Néanmoins, comme des fusils manquaient pour armer tous ces gardes nationaux, une voix s'écria qu'il y en avait à l'arsenal;

Cyr et le baron Louis, les principaux actes de sa vie publique.

Afin de mieux dépeindre l'amiral de Rigny, nous laisserons parler M. Viennet, de l'Académie française, son biographe et son ami : « Henri de Rigny, né à Toul en 1782, et fils d'un capitaine de cavalerie, entra dans la marine en 1798; il s'embarqua l'année suivante sur la frégate la *Bravoure*, et prit part au combat qu'elle eut à soutenir contre la frégate anglaise la *Concorde*. Après une courte campagne sur le vaisseau le *Formidable*, il passa sur le *Muiron*, qui suivit l'amiral Linois au combat d'Algésiras, et croisa deux ans dans les Antilles et sur les côtes d'Espagne. C'est en 1803, au retour de cette croisière, que Henri de Rigny reçut le grade d'enseigne, et l'ordre d'aller prendre à Boulogne le commandement d'une péniche. Employé sur cette rade depuis le 4 décembre 1803 jusqu'au 5 juillet 1806, il commanda successivement deux canonnières, trois paquebots et trois corvettes, dans cette flotte qui fut l'entretien de l'Europe et l'épouvantail de l'Angleterre. Mais cet armement si extraordinaire n'ayant servi qu'à montrer les immenses ressources qu'en moins de quatre années un grand génie pouvait tirer de la France, M. de Rigny, qui depuis 1804 était entré dans les marins de la garde, suivit par terre la fortune du conquérant de l'Autriche et de la Prusse. Il ne quitta la mer cependant que le 12



[illegible]

[illegible] les principaux [illegible]

[illegible] peindre l'amiral [illegible] M. [illegible] 1782, et fils d'un [illegible] dans la marine [illegible] sur la frégate [illegible] qu'elle eut [illegible] le vaisseau le [illegible] qui suivit [illegible] à deux ans [illegible] et l'ordre [illegible] d'une [illegible] depuis le 4 d'[illegible] 1806, il commande [illegible] qui fut [illegible] de l'Angleterre [illegible] extraordinaire [illegible] ressources qu'[illegible] grand génie pouvait [illegible] M. de [illegible] les marins de la garde, suivit [illegible] conquérant de l'Autriche et de [illegible] la mer [illegible]



DE RIGNY.

mars 1806 pour assister à la bataille d'Iéna, au siége de Stralsund, aux combats de Pultusk et de Graudentz, où il fut blessé. Passé en Espagne, à la suite du maréclal Bessières, il combattit à Rio-Seco, Somosierra, Sepulveda, entra dans Madrid avec l'armée, et, chargé de porter des dépêches à Bayonne, interrogé par l'Empereur sur la situation de la Péninsule, il lui dit avec la franchise d'un marin des vérités que d'autres avaient intérêt à dissimuler. Ramené en Allemagne, il fit en 1809, la seconde campagne d'Autriche, et le 21 juillet, après la bataille de Wagram, il fut promu au grade de lieutenant de vaisseau. Mais ce n'était point sur terre qu'il pouvait accomplir la prédiction du ministre Decrès, qui, depuis Boulogne, lui donnait en riant le titre d'*amiràl en herbe*. Il reprit la mer en 1810 sur le brick le *Railleur*, à bord duquel il gagna, après 18 mois de navigation, les épaulettes de capitaine de frégate. Investi en cette qualité du commandement de la frégate l'*Érigone*, il eut l'honneur de recevoir à son bord l'Empereur et l'impératrice Marie-Louise, qui visitaient, en 1812, le port d'Anvers et la flotte de l'Escaut. La frégate était sous voiles, et Napoléon, s'étant emparé d'un porte-voix, s'avisait de vouloir commander la manœuvre. Le tems n'était pas sûr, la mer était houleuse, et les passes difficiles. « Sire, dit M. de Rigny, permettez que je commande; je suis chargé d'un dépôt trop précieux

pour m'en fier à d'autres qu'à moi. L'Empereur lui tira l'oreille en riant, et lui rendit le porte-voix. Un an plus tard, à l'embouchure de ce même fleuve, il enleva avec son équipage le village retranché de Borselen, d'où l'artillerie des Anglais inquiétait la garnison de Flessingue. Ce fut sur cette frégate que la Restauration le surprit. Il naviguait alors dans la mer des Antilles; mais ses services ne furent point perdus. Le baron Louis, son oncle, veillait à ce qu'on lui rendît justice, et le grade de capitaine de vaisseau lui fut conféré le 10 juillet 1816, entre un voyage aux îles du vent et une croisière dans l'Archipel. Il comptait alors 18 ans de service, 11 commandemens, 13 années de navigation et cinq campagnes avec la grande armée. Son avancement n'était pas une faveur. Son début dans les mers de la Grèce sur la corvette l'*Aigrette* venait de lui fournir l'occasion de donner encore une preuve de sa présence d'esprit et de son énergie. Un matelot fut attaqué de la peste à son bord, il le vit et sut cacher ce fatal accident à son équipage. Il le fatigua de manœuvres forcées, le fit camper à terre pendant cinq jours, se plongea plusieurs fois dans la mer tout habillé avec tous ses marins, et parvint, à force de soins et de sang-froid, à écarter jusqu'à l'idée du terrible fléau qui les avait menacés. Un travail important sur le commerce du Levant dont il venait d'explorer les différentes échelles, lui fit

une spécialité de cette navigation. Il fut renvoyé en février 1822, sur la frégate la *Médée*, pour commander les forces navales qui croisaient dans l'Archipel. Cette mer était devenue le théâtre de grands événemens. L'insurrection des Grecs avait éclaté. Toutes les puissances maritimes y tenaient des escadres; la France ne pouvait se dispenser d'y montrer son pavillon. A l'exception des derniers six mois de 1824, M. de Rigny y commanda pendant huit années, d'abord sur la *Médée*, ensuite sur la *Syrène*, enfin sur le vaisseau le *Conquérant;* et y gagna les grades de contre-amiral et de vice-amiral. Sa mission fut d'abord de protéger notre commerce, et de servir les intérêts de l'humanité envers et contre les deux partis. Plus tard, il eut à soutenir en secret, et bientôt plus ouvertement, la cause des Grecs. L'opinion publique y avait amené le gouvernement de la Restauration. Pour dire ce qu'a fait l'amiral de Rigny dans ces parages, il faudrait raconter l'histoire entière de cette grande insurrection, les sacrifices des trois républiques d'Hydra, de Psara et de Speccia, les miracles de leurs flottilles, leurs divisions funestes, et plus tard leurs indignes pirateries. Il faudrait retracer la lutte du Péloponèse et de l'Attique contre les Turcs, les exploits de tant de héros improvisés, leurs siéges, leurs assauts, leurs épouvantables désastres, leur dévouement sublime, l'énergie de leur désespoir, l'irruption d'Ibrahim

et de ses barbares, le triomphe des Grecs enfin, résultat de leur opiniâtre et longue persévérance, et de la journée de Navarin. L'amiral de Rigny était partout, recueillant les victimes échappées aux massacres qui ensanglantaient ces rivages, forçant les pirates à restituer les vaisseaux, les richesses qu'ils dérobaient aux navigateurs de tous les pays, à ceux-là mêmes dont les gouvernemens leur prodiguaient des secours; offrant sa médiation aux factions acharnées que ne réconciliait ni l'imminence du danger, ni l'intérêt de la patrie; se jetant vingt fois avec deux ou trois officiers et une simple cravache à la main, au milieu des révoltes et des égorgemens; démasquant et déjouant les brigues des puissances européennes qui cherchaient à détruire notre influence par la calomnie. « Je suis le juge-de-paix de ce canton, écrivait-il à sa sœur, en parlant de la Grèce entière. » Il faut lire cette volumineuse correspondance de huit années, pour connaître tout à la fois la révolution des Hellènes et la portée d'esprit de l'Amiral. Il a traité avec tous leurs chefs et tous leurs ennemis, Reschid pacha, Ibrahim, Capo d'Istrias; il les a tous vus et tous appréciés. On a dit qu'il était peu favorable à cette grande cause : on s'est trompé. Il est arrivé dans l'Archipel avec tout l'enthousiasme dont son caractère froid et observateur pouvait être susceptible. Si le spectacle des atrocités, des ingratitudes dont les Grecs se rendaient coupables avait refroidi

son cœur, il n'en désirait pas moins leur triomphe. Ce fut sur ses données qu'on rédigea à Londres le traité du 6 juillet 1827. Il écrivait alors à son gouvernement : « Si vous vous décidez pour l'intervention, elle doit être menaçante pour les Turcs, ou vous n'obtiendrez rien. Il faut sauver d'une guerre d'extermination un peuple incapable de se sauver lui-même. » La bataille de Navarin fut enfin le résultat de sa détermination. Ce fut lui qui décida les amiraux anglais et russe à se lancer dans la rade ; et Codrington lui dit le lendemain : « Vous avez dirigé votre escadre d'une manière qui ne pourrait être surpassée par personne. » Le capitaine de vaisseau Leray, ancien député, affirme comme témoin oculaire, que le traité d'évacuation imposé à Ibrahim fut rédigé par l'amiral de Rigny. Tous ces actes ne sont pas d'un ennemi des Grecs.

» Arrivons à une ère nouvelle. La réputation de M. de Rigny avait fixé sur lui les yeux de Charles X, et une grande épreuve lui était réservée. A son retour de l'Archipel, il reçut, en passant à Moulins, le numéro du *Moniteur* qui lui donnait le portefeuille de la Marine dans le ministère Polignac; et en relayant à Fontainebleau, le maître de poste lui remit un avis secret portant que, sur l'expression d'un doute qui ferait pressentir son refus, le duc d'Angoulême avait menacé de le rayer des contrôles de la Marine. Mais sa résolution était prise, et ces menaces ne la changèrent point.

Il écrivit à Charles X que ses convictions ne lui permettaient point d'accepter. « Ce ne serait pas servir Votre Majesté, ajouta-t-il, ce serait la trahir. » Le duc d'Angoulême n'exécuta point sa menace; l'Amiral reprit la route de la mer et du Levant; et, au mois d'avril 1830, sur le bruit d'un nouveau changement de cabinet, il écrivait au baron Louis: « Si mon nom revient sur l'eau, j'irai de Martignac à Sébastiani : voilà les limites de ma politique. » Son nom revint en effet, mais après la révolution de 1830. Il prit le portefeuille de la Marine, le 13 mars 1831, dans le ministère Périer. Il y resta après la mort de ce grand citoyen, et jusqu'au jour où les embarras d'un remaniement lui imposèrent le sacrifice de sa spécialité pour entrer aux Affaires étrangères. « La marine est mon Gibraltar, disait-il, et l'on veut me jeter sur un terrain mouvant. » Il s'immola aux nécessités de cette crise ministérielle. Mais le métier qu'il avait fait pendant huit ans sur les rivages de la Grèce l'avait initié aux mystères de la diplomatie, et son esprit fécond en ressources ne fut pas étonné de sa situation nouvelle. Plusieurs de ses collègues avouaient que dans les embarras du gouvernement, l'expédient le plus sûr et le plus facile était toujours trouvé par l'Amiral. « Il conservait, a dit M. de Broglie sur sa tombe, il conservait dans les crises politiques le sang-froid du capitaine, et l'art de commander s'était élevé en lui à l'esprit du

gouvernement. » Les mêmes ministres ont ajouté qu'il était dans le cabinet le médiateur de toutes les querelles d'amour-propre. Là, comme en Grèce, il continuait ses fonctions de juge-de-paix. Mais son nouveau portefeuille fit envie, et, quelques jours après avoir signé le traité de la quadruple alliance, il céda les Affaires étrangères sans retrouver son Gibraltar. Ce repos lui était depuis long-tems devenu nécessaire. Sa santé, délabrée par une aussi longue croisière, n'avait pas été rétablie par un ministère de cinq années. Il voulut et crut en vain profiter de sa liberté pour aller prendre les eaux de Savoie; la politique vint lui enlever ce soulagement. Une impertinence du roi de Naples exigeait une explication, M. de Rigny fut chargé d'aller la demander, et il oublia le pénible état de sa santé pour donner encore cette preuve de dévouement. Il s'acquitta de sa mission avec l'énergie d'un soldat à qui le moindre ménagement eût semblé de la faiblesse. Son langage fut noble, sévère, dur même; et au sortir d'un palais dont il avait humilié le maître, il monta sur une frégate qui l'attendait dans le port de Naples pour le ramener en France. L'excuse officielle l'y avait déjà devancé par la voie de terre. Ce fut là son dernier service. Un ou deux mois après, en novembre 1835, une maladie aiguë conduisit l'amiral de Rigny au tombeau. Il était peu riche par lui-même; son désintéressement et sa générosité, attestés par tous ses

compagnons d'armes, avaient constamment diminué le fruit de ses épargnes; mais un mariage honorable venait de lui donner une grande fortune et une femme digne de lui. En rentrant dans la vie privée, il avait pu conserver la haute position que lui avaient faite ses services. Il se livrait enfin à l'espoir d'être père. La mort vint le frapper au moment où il avait tant de motifs de tenir à une vie qu'il avait si souvent exposée pour son pays.»

M. de Rigny avait remplacé M. Tardieu dans la députation de l'arrondissement de Toul.

Alexandre de Rigny, frère de l'Amiral et général de brigade, doit être cité également dans cette histoire, comme l'un des Toulois qui soutiennent dignement dans nos armées l'honneur de leur ville natale.

A toutes ces illustrations militaires et politiques dont Toul revendique la gloire, nous ajouterons deux noms qui figurent aussi avec un bel éclat sur cette liste de nos célébrités; ce sont MM. Virla et Liouville. Virla, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, auquel le port de Cherbourg doit les plus admirables travaux, et qui résista aux offres brillantes du pacha d'Égypte, pour consacrer ses talens tout entiers à la prospérité de son pays. Liouville, qui n'a pas trente ans, membre des académies des Sciences de Paris et de Berlin, professeur titulaire à l'école polytechnique, et qui, dès l'âge de vingt-quatre ans, était déjà examina-

teur pour l'admission à cette école. Génie transcendant, devinant comme Pascal plutôt qu'étudiant les Sciences [1].

Ici se termine notre histoire; nous avons fait connaître sur quelles solides preuves reposait l'antiquité de la ville de Toul; nous avons montré cette cité, gauloise avant Jules César, gallo-romaine sous la domination de Rome dans les Gaules, franke sous nos rois de la première race, lorraine pendant la courte durée du royaume de ce nom, puis française, puis passant des mains de Charles-le-Simple, en 925, dans celles de Henri I[er] de Germanie, puis ville libre et impériale, gouvernée temporellement par ses évêques, et relevant des empereurs d'Allemagne, puis enfin redevenant française, sous le roi de France Henri II. Nous avons narré la vie de ses quatre-vingt-onze évêques; nous avons retracé les querelles politiques qui, durant tout le moyen-âge, ne cessèrent d'éclater entre ceux-ci et ses bourgeois, et entre ses bourgeois et son Chapitre. Nous avons dit quelles étaient les franchises munici-

---

[1] L'exemple de M. Liouville entretient dans l'esprit de la jeunesse de Toul, l'ardeur la plus louable pour l'étude. Il y a quelques années, trois jeunes gens de la même rue (de la Petite Boucherie), habitant à quelques pas l'un de l'autre, furent reçus à l'école polytechnique. Ce sont MM. Déglin, fils d'un ferblantier; Hoff, fils d'un boulanger, et Mosback, fils d'un brasseur.

pales dont elle avait joui depuis un tems immémorial; nous avons exposé, autant qu'il nous a été possible de le faire, ses institutions, ses mœurs et ses coutumes; nous avons raconté les guerres qu'elle a entreprises, les siéges qu'elle a soutenus; nous avons montré son vaste diocèse démembré en 1776, et supprimé définitivement en 1790; nous avons dit l'esprit qui l'anima et les faits qui se passèrent chez elle dans les tems qui précédèrent et qui accompagnèrent la révolution de 89; nous avons cité tour-à-tour, et selon qu'ils se présentaient dans leur rang historique, tous ceux de ses enfans qui s'illustrèrent dans l'Église, dans les armes, dans les sciences et dans les hauts emplois publics; il ne nous reste plus, pour compléter notre œuvre, qu'à jeter un coup-d'œil statistique sur son état actuel et sur celui de son arrondissement.

La ville de Toul, située dans une vallée fertile, près des bords de la Moselle, sur la grande route d'Allemagne à Paris, et entourée de riches vignobles, aurait pu atteindre un degré de prospérité dont elle est loin encore aujourd'hui. Nancy, sa voisine, connue à peine comme ville dès le quatorzième siècle, a pris un essor bien autrement rapide, et tient un rang beaucoup plus élevé que Toul, tant par sa population que par ses richesses. Quelle est la raison de cette différence? Nous croyons qu'elle résulte des conditions d'existence primitive des deux cités. Toul, dont l'origine se

perd dans les tems qui ont précédé l'ère chrétienne, jouissait d'institutions qui lui étaient propres et dont elle était jalouse; elle ne cherchait pas à attirer à elle les populations; elle vendait au contraire son droit de bourgeoisie. Elle était bien la capitale du pays des Leukes, et passait pour la plus considérable de leurs cités, mais n'étant devenue plus tard ni un grand centre de gouvernement, ni le séjour habituel des empereurs romains ou des rois franks, comme Trèves et Metz, elle ne put acquérir le développement que celles-ci atteignirent, quoiqu'elle rivalisât avec elles sous le rapport de ses franchises et de son antiquité. Ses évêques, comme princes temporels, et comme chefs d'un immense diocèse, contribuèrent sans doute à répandre sur elle un assez beau lustre, mais ils la firent briller plutôt par sa renommée que par ses richesses matérielles. Une succession d'évêques, d'ailleurs, ne peut être comparée à une famille princière dont les membres, nés sur les marches du trône, se succèdent sans interruption, et n'ont à s'occuper que des besoins terrestres de leurs peuples. Les vacances de siége, les minorités d'évêques, et les guerres injustes suscitées par des voisins puissans, paralysèrent aussi bien souvent tous les germes de prospérité dans la ville de Toul.

Nancy, au contraire, est ville ducale dès sa naissance; ce sont des princes régnans qui la fondent, qui la bâtissent et qui s'y installent; ils la créent

capitale d'un vaste duché, et s'efforcent, eux et leurs descendans, d'attirer vers elle les populations, les richesses et tous les genres d'illustration. Une fois lancée dans cette voie, une ville ne peut que progresser et fleurir.

Sans avoir l'importance d'une grande cité, Toul jouit cependant de nombreux avantages. Le pays qui l'entoure est très fertile, et fournit en abondance toutes les choses nécessaires à la vie. Le vin est sa principale production, et fait l'objet d'un commerce immense. Autrefois les vins de Toul s'exportaient dans toute l'Allemagne; mais l'élévation des droits de douanes chez ces puissances, depuis 1814, en a totalement arrêté l'écoulement de leur côté. Une partie de la Champagne, les Vosges, le haut et le bas Rhin, viennent seuls aujourd'hui, s'alimenter en vins dans le pays toulois. L'établissement du canal de la Marne au Rhin ouvrira indubitablement aux vins de Toul un débouché favorable vers Paris, et donnera une impulsion encore plus grande à l'industrie vignicole[1].

Il y a peu de commerce proprement dit dans la ville de Toul, autre que celui des vins, si ce n'est

---

[1] Ce canal dont l'exécution a été ordonnée par une loi de 1839, a été commencé sur la ligne de la Meuse à Toul, le 1er janvier 1840. Il doit être terminé, depuis la Marne jusqu'au Rhin, dans l'espace de huit ans.

le commerce de consommation qui est très considérable pour une ville de sept mille cinq cents ames; mais il faut observer qu'il y a presque constamment une garnison de quinze cents hommes. Il n'y a ni fabriques, ni manufactures dans l'intérieur de la ville, et la faïencerie de Bellevue est le seul établissement qui existe sur sa banlieue. A deux kilomètres de Toul, près de Chaudeney, on a élevé, il y a quelques années, un magnifique moulin à blé qui marche suivant le système anglais. Si le projet de canal d'Épinal à Toul se réalise, il pourra en résulter pour notre ville un nouveau degré de prospérité.

L'arrondissement de Toul est le moins populeux des cinq arrondissemens du département de la Meurthe; il est composé de cinq cantons et de cent dix-neuf communes qui forment une population totale des soixante-quatre mille ames [1]. Néanmoins l'ar-

[1] L'une de ces communes, celle de Dongermain, a été, dans le courant de septembre 1835, le théâtre de la plus sanglante catastrophe. Un curé, nouvellement nommé dans cette paroisse, n'avait pu réussir à plaire à une partie des habitans; n'espérant pas parvenir à éteindre les préjugés élevés contre lui, ce curé avait prudemment demandé son changement, et avait même quitté la commune depuis quelques jours. Les habitans, ses ennemis, crurent sur un faux bruit, que l'autorité civile voulait leur imposer ce curé, et qu'elle allait le ramener avec la force armée. C'est alors qu'ils s'exaspérèrent au point de construire une barricade à

rondissement de Toul est le plus agricole, le plus riche et celui qui paie le plus de contributions

---

l'entrée du village du côté de la ville, et qu'ils se placèrent derrière armés de fusils chargés, et faisant entendre des menaces de mort contre quiconque viendrait les contraindre à reprendre leur curé. Il y avait certes dans un tel acte plus de folie et de forfanterie, que de dispositions vraiment perfides. Instruit de ce mouvement de rebellion, le sous-préfet de Toul se rend à Dongermain, suivi de deux compagnies d'infanterie et d'un escadron de cuirassiers, mais ne ramenant et n'ayant nullement l'intention de ramener le curé. Des sommations sont faites aux habitans de s'éloigner et d'abandonner la barricade; ceux-ci refusent d'en rien faire, à moins qu'on ne leur promette de ne pas leur imposer le curé. Le Sous-Préfet ne veut pas transiger, et fait faire une dernière sommation qui n'a pas plus d'effet que la première. Alors il donne au commandant de l'infanterie l'ordre de s'emparer de la barricade et de dissiper les habitans. Un peloton de fusiliers se précipite sur la barricade; les habitans exaltés ne fuient pas et sont prêts d'être atteints par les baïonnettes; en ce moment, un coup de feu parti de la troupe, on ne sait pourquoi, se fait entendre; les soldats croient qu'on vient de donner l'ordre de tirer et font feu; douze habitans tombent percés de balles, et les autres sont poursuivis jusque dans leurs maisons. Le Sous-Préfet et le commandant militaire nièrent l'un et l'autre d'avoir donné l'ordre de faire feu; mais, quoiqu'il en soit de ces dénégations, huit fosses n'en furent pas moins creusées le lendemain pour y descendre huit pères de familles, et quatre autres de ceux-ci furent mutilés pour le reste de leurs jours.

après ceux de Nancy et de Lunéville. Une manufacture de verres à Vannes, village à quatre lieues de Toul, est le seul établissement industriel un peu considérable qu'on ait à citer à côté de la faïencerie de Bellevue et du moulin de Chaudeney. La configuration topographique de l'arrondissement de Toul est une langue de terre alongée ayant vingt lieues de long sur quatre de large. Il est situé à l'extrémité ouest du département de la Meurthe, et est limité de ce côté, dans toute sa longueur, par le département de la Meuse. A l'époque de la délimitation des départemens, une partie des membres de la commission chargée de ce travail avait été d'avis de donner la Meuse pour limite à l'arrondissement de Toul, de manière qu'il comprît entr'autres communes, celles de Rigny-Lasalle, Ourches et Pagney-sur-Meuse. Cette division eût été effectivement beaucoup plus régulière que celle qui existe actuellement.

M. l'abbé Leclerc, notre concitoyen, docteur en médecine et ancien principal du collége, a fait un ouvrage spécial, dans lequel il a traité avec détail et avec une science profonde, du climat, du sol, des eaux et des maladies les plus ordinaires de l'arrondissement de Toul; nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'y renvoyer ceux de nos

lecteurs qui voudront avoir sur ces objets des renseignemens un peu étendus et satisfaisans[1].

En 1821 seulement, on a commencé à réparer les fortifications de la place de Toul; tous les revêtemens en pierre de l'escarpe ont été rétablis à neuf, au sud, à l'ouest et au nord, depuis l'entrée jusqu'à la sortie des eaux du canal intérieur. Tous les terrassemens des remparts ont été refaits ainsi que la demi-lune tout entière, au milieu de laquelle avaient passé jusqu'à l'an dernier les eaux de l'Ingressin avant d'entrer en ville. Le chemin couvert est aujourd'hui en cours d'exécution. L'hopital militaire construit en 1788 dans le bastion de St-Léon, a été converti en caserne d'infanterie; une autre caserne, mais voûtée, a été bâtie dans le bastion du canal, ainsi qu'un magasin à poudre, dans le bastion de Moselle, lequel a remplacé celui établi jusqu'à nos jours dans l'ancienne tour de Bourgogne. D'après le projet complet de fortification de Toul, plusieurs forts doivent être construits sur quelques-unes des positions les plus voisines qui dominent la place. S'il en est ainsi, non seulement celle-ci deviendra une ville forte

---

[1] Ce livre qui a pour titre *Topographie médicale de l'arrondissement de Toul*, a remporté le prix proposé, en 1823, par la société royale des sciences, lettres et arts de Nancy.

du premier ordre, mais elle pourra, à l'occasion, servir de camp retranché à une armée de quarante à cinquante mille hommes.

On parle à Toul un langage très pur comparativement à beaucoup de localités de l'est de la France. Il y a, par exemple, une différence frappante entre la prononciation des mots dans notre arrondissement, et celle de l'arrondissement de Commercy qui est limitrophe. Notre collége est florissant et bien suivi. La bibliothèque de la ville, dont le fonds a été formé des dépouilles échappées aux bibliothèques du grand séminaire et de nos deux abbayes de bénédictins, s'est enrichie depuis quelques années d'un grand nombre d'ouvrages précieux, les uns envoyés par le Gouvernement, les autres par des particuliers, ou achetés par la ville.

Sur une population de sept mille cinq cents habitans, on compte près de cinq cents Israélites, tous adonnés au commerce. Leur synagogue qui est assez belle, fait face à la place de la Halle au blé.

Le beau palais épiscopal bâti en 1740, comme nous l'avons dit, par l'évêque Bégon, et qui fut cédé à la ville en 1802, par le Gouvernement, en échange de l'ancien hôtel-de-ville situé sur la place du Marché, est occupé aujourd'hui, au rez-de-

chaussée, par les bureaux de la Mairie et le prétoire de la Justice de paix; au premier, au nord, par les bureaux de la sous-préfecture et le logement de M. le Sous-Préfet; et au midi, par le tribunal de première instance, le parquet et le greffe.

Toul, comme toutes les villes très anciennes, a été originairement bâtie d'une manière fort irrégulière. La plupart de ses rues sont encore étroites et mal dressées. L'administration municipale d'autrefois n'apportait aucun soin à la rectification des rues; chacun construisait comme il lui plaisait, ou du moins sur les fondations primitives. Ce n'est que depuis le milieu du siècle dernier, que les officiers municipaux ont commencé à apporter plus de surveillance sur cette partie de leurs attributions. On construisit alors en ligne droite les façades de toutes les maisons qui longent l'esplanade, ainsi que celles de la rue et de la place d'Orléans. Mais quant aux reconstructions des maisons anciennes dans l'intérieur, on exigea rarement un alignement, et cette indifférence de l'autorité se prolongea jusqu'en 1825; alors seulement, un plan général de rectification des rues et places de la ville fut dressé et approuvé par le Gouvernement, qui le rendit obligatoire pour tous les propriétaires. Cette mesure a déjà produit d'heureux résultats, et depuis quinze ans, la ville de Toul a fait des progrès sensibles sous le rapport

de l'amélioration de l'état de ses rues. Toutes, sans exception, ont été réparées à neuf; plusieurs ont été élargies, et un grand nombre de maisons ont été reconstruites sur le tracé légal. Cent reverbères à plusieurs becs éclairent les rues et places jusqu'à onze heures du soir, et trois agens de police veillent journellement à leur propreté. Quatre fontaines publiques ont été récemment ajoutées aux dix autres, et tous les corps en bois ont été remplacés par des corps en fer.

Huit pompes à incendie et une nombreuse compagnie de sapeurs pompiers des mieux organisée, sont pour la ville un sujet continuel de tranquillité. Un vaste hopital dont les revenus dépassent cinquante mille francs, offre chaque jour aux pauvres, aux orphelins et aux infirmes un refuge assuré. Au collége, une école primaire supérieure et une école primaire gratuite pour les garçons; à la Maison-Dieu, une école gratuite pour les filles et une salle d'asile pour tous les enfans, sont autant d'établissemens nouveaux dont notre ville est dotée. Dans cette dernière maison, un bureau de bienfaisance, secondé par les sœurs de St-Charles, répand à tous les instans ses bienfaits sur une foule de familles malheureuses [1].

---

[1] Indépendamment des écoles communales, notre ville compte dix écoles particulières, tant de garçons que de

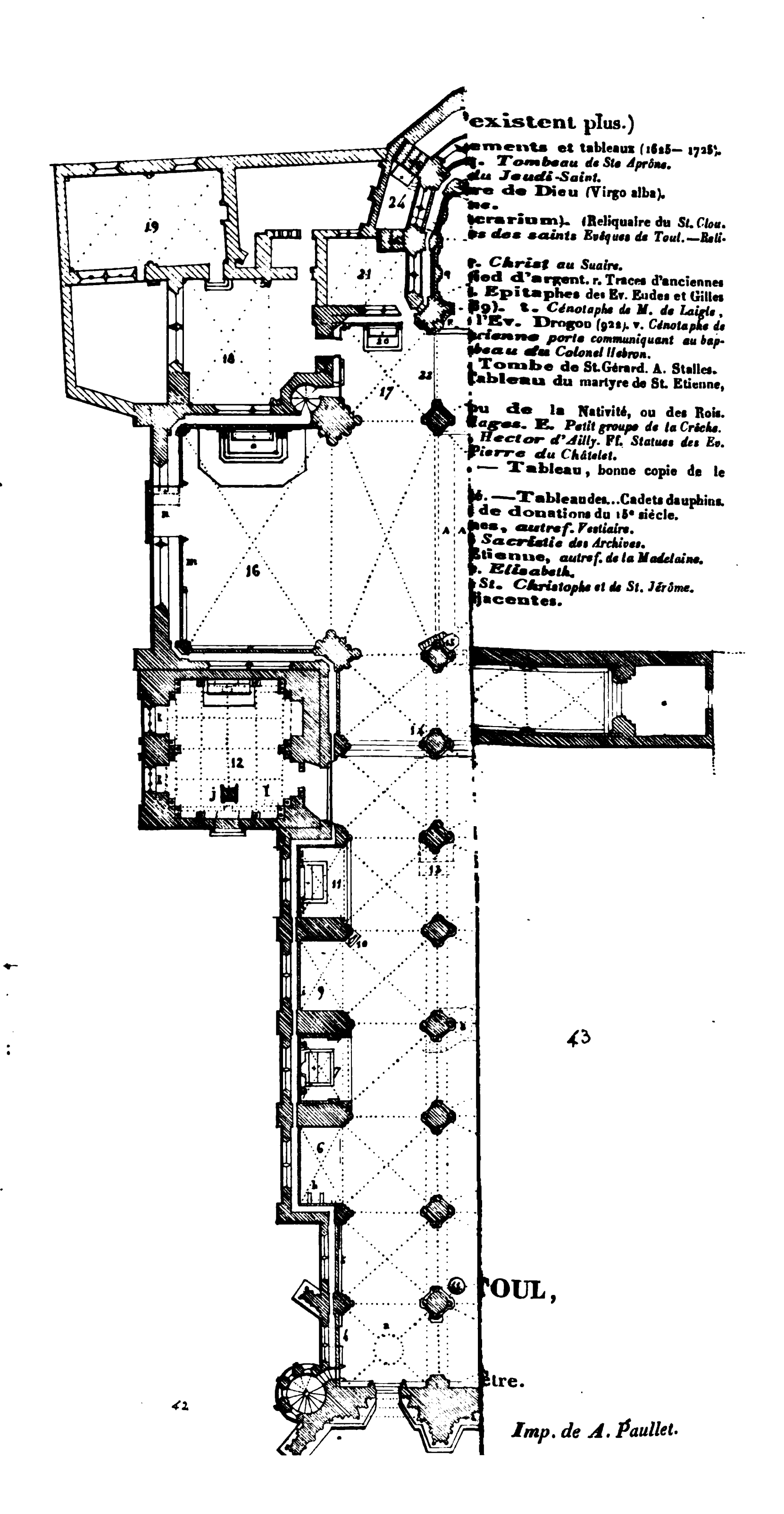
Si tant d'améliorations ont été obtenues dans Toul depuis quelques années, il convient d'en renvoyer le mérite à leur principal auteur; nous croyons donc n'être que juste en disant qu'elles doivent être attribuées en grande partie à l'habile administration du maire actuel. Le magistrat municipal qui se dévoue, comme le fait depuis douze ans M. Croissant, au bien-être de ses concitoyens, a droit à leur reconnaissance, et pour notre part, nous nous plaisons à lui donner de la nôtre un témoignage public dans cette histoire.

---

filles, dont les maîtres et maîtresses jouissent d'une confiance bien méritée.

Nous avons omis de dire en son lieu que l'Ordre des sœurs de la doctrine chrétienne qui est aujourd'hui si répandu, et qui rend de si grands services à la jeunesse du sexe féminin, a été fondé à Toul sous l'épiscopat de M. Bégon, par l'abbé Vathelot, chanoine de la Cathédrale, qui était lui-même de Toul, et qui fit nommer sa sœur première supérieure de l'Ordre. La Maison-Mère qui était située autrefois à Toul, rue du Murot, a été transférée à Nancy, après la Révolution.




'existent plus.)
ements et tableaux (1625— 1725).
. Tombeau de Ste Aprône.
du Jeudi-Saint.
re de Dieu (Virgo alba).
ne.
crarium). (Reliquaire du St. Clou.
es des saints Evêques de Toul.—Reli-
. Christ au Suaire.
ied d'argent. r. Traces d'anciennes
. Epitaphes des Ev. Eudes et Gilles
9). t. Cénotaphe de M. de Laigle,
l'Ev. Drogon (922). v. Cénotaphe de
rienne porte communiquant au bap-
beau du Colonel Hebron.
Tombe de St. Gérard. A. Stalles.
ableau du martyre de St. Etienne,
u de la Nativité, ou des Rois.
ages. E. Petit groupe de la Crèche.
Hector d'Ailly. Ff. Statues des Ev.
Pierre du Châtelet.
— Tableau, bonne copie de le
. —Tableau des...Cadets dauphins.
de donations du 15e siècle.
es, autref. Vestiaire.
Sacristie des Archives.
tienne, autref. de la Madelaine.
. Elisabeth.
St. Christophe et de St. Jérôme.
jacentes.
43
TOUL,
ître.
42
Imp. de A. Paullet.

NOTICE

HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

DE

LA CATHÉDRALE DE TOUL.

1re PARTIE.

Recherches historiques sur les différentes époques de l'édifice.

4e SIÈCLE.

Première construction d'une Cathédrale.

Saint Mansuy, premier évêque de Toul, qui vint, vers le milieu du quatrième siècle, prêcher la foi dans cette ville, et en convertit les habitans au christianisme (1), avait

(1) Le tombeau de St. Mansuy se trouve au faubourg qui porte son nom, dans un caveau au-dessus duquel s'élevait autrefois l'église de l'Abbaye, qui fut détruite en 1552, lors du siége de Metz par l'empereur Charles-Quint, et qui fut depuis rebâtie un peu plus loin. La pierre qui couvre ce tombeau, représente en demi-relief l'effigie du Saint, revêtu de ses habits pontificaux et du superhuméral, espèce de pallium, dont nous parlerons dans une note de la notice descriptive, n° 29, et à ses pieds l'enfant du Gouverneur, qu'il ressuscita, selon la légende. (Voir le 1er volume de l'Histoire, page 160.) M. Grille de Beuzelin, dans son *Rapport sur les monumens historiques des arrondissemens de Nancy et de Toul*, ne reconnaît point à ce monument les caractères d'une haute antiquité ; mais en tout cas, il s'est évidemment trompé, lorsque dans la description qu'il donne du tombeau, il a pris l'enfant, dans les mains duquel figure même la boule avec la-

bâti une église, au même endroit où se trouve la Cathédrale actuelle, et l'avait consacrée à la Mère de Dieu et à saint Étienne, premier martyr (1). Toutefois cette première église dut être fort humble et fort peu ornée, à raison de la grande misère des peuples du Toulois, qui, en ce tems, étaient très malheureux, au milieu des invasions fréquentes des Barbares (2).

5e SIÈCLE.

Seconde construction.

Encore, cette église si modeste ne demeura-t-elle pas long-temps debout; car la fureur des Vandales, des Huns et des Allemands la renversa bientôt et la réduisit presque en cendres, jusqu'à ce que Clovis-le-Grand, à son retour de la fameuse victoire de Tolbiac, ou de quelqu'une des fréquentes batailles qu'il livrait aux Allemands, la reconstruisit en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, en 496.

Environ cent ans après, Dagobert-le-Grand l'enrichit de dons considérables, avec la même libéralité qu'il montra d'ailleurs en faveur de la plupart des cités situées sur les bords du Rhin (3).

---

quelle il jouait lors de l'accident, pour un *moine* qui s'était fait *pourtraire aux pieds du saint.*

En fouillant un monceau de débris, provenant des destructions révolutionnaires, M. le curé de la Cathédrale a trouvé en morceaux qu'il a réunis, un bas relief, en stuc appliqué sur pierre, représentant l'ancienne enceinte de la ville avec ses tours et murailles à créneaux, et en bas des remparts, les eaux entraînant un enfant dont la tête surnage. Ce morceau est de 94 centimètres carrés.

(1) Adson, *Vie de Saint Mansuy;* Benoît, *Histoire de Toul.*

(2) Modico quidem apparatu pro facultate plebis per ea tempora creberrimis barbarorum vastationibus infelicissimæ. *Ancien manuscrit de la bibliothèque de M. Michel, curé de la cathédrale de Nancy*, p. 67.

(3) Neque eâ humili structurâ diù stetisse, quippè quod Vandalorum, Hunnorum et Alemannorum furore eversum sit, ac penè in cineri-

9ᵉ ET 10ᵉ SIÈCLES.

Troisième et quatrième constructions.

Cet édifice, restauré et embelli à différentes reprises par les évêques Frotaire et Ludelme, fut encore renversé deux fois de fond en comble dans les invasions des Normands et des Hongrois, depuis l'année 853 jusqu'au pontificat de saint Gauzelin, en 921. Ce saint Pontife, qui était en grande faveur auprès de l'empereur Othon II, non seulement reçut de cet excellent prince des secours pour la reconstruction de la Cathédrale et même de la ville entière, mais obtint encore pour son Église beaucoup de droits, de priviléges et de domaines (1).

Cinquième construction.

La Cathédrale de Toul commença donc à sortir de nouveau de la poussière, par les soins de saint Gauzelin; mais comme les ressources du Prélat ne suffisaient point pour élever un édifice assez ample et assez noble, elle resta inachevée jusqu'au pontificat de son successeur immédiat, saint Gérard. Celui-ci, digne en tout d'un prédécesseur si distingué, et l'un des plus illustres évêques du siége de Toul, ne put souffrir que la maison de Dieu fût circonscrite dans

---

bus jacuerit usquè ad Clodovæum magnum, qui, cùm urbem esset ingressus, ab illâ expeditione germanicâ Tolbiacensi, aut fortè aliâ, quippè qui Germanos sæpè repressit, templum hoc in honorem beatæ Mariæ Virginis restituit; ac centùm ferè pòst annis, Dagobertus magnus ampliavit et ingentibus ornavit beneficiis; quam liberalitatem in plerasque ad Rhenum civitates regiâ munificentiâ divisit. *Manuscrit*, p. 67.

(1) Prostrata etiam est post ea hæc sedes semel atquè iterùm à Normanicis et Hungariis depopulationibus ab anno 853, usquè ad pontificatum Gauzelini, qui auspicatus est anno 921. Præsul hic sanctitate conspicuus, ob eamque Othoni 2 imperatori commendatus, urbis templique restaurationem procuravit, et Othonis liberalissimi principis pietate non solùm in hujus operis molitione adjutus est, sed et multa et ingentia bona prædia, scilicet jura et privilegia, Ecclesiæ huic ab optimo rincipe impetravit. *Idem*, p. 68.

de si humbles proportions, et forma le plan d'un plus vaste et plus bel édifice. Ce fut lui en effet qui, vers l'an 970, jeta les fondemens du temple que nous voyons aujourd'hui (1).

Ce fut donc saint Gérard qui donna les plans et commença la construction d'une cathédrale en forme de croix latine, *decussatim in longitudinem et similitudinem crucis* (2), comme il est dit du plan sur lequel saint Gérard jeta aussi les fondemens de l'église Saint-Gengoult, qu'il bâtit sur le modèle de la Cathédrale.

La Cathédrale bâtie par saint Gérard, fut consacrée par lui-même en 981, d'une manière très solennelle, et fut enrichie pour sa dédicace, de plusieurs reliques qu'il apporta de Metz et de Trèves, et dont une encore, la parcelle du saint clou, a été conservée authentiquement jusqu'à nos jours. Mais si les plans de l'édifice bâti par ce grand évêque ont été conservés, est-il également certain que la Cathédrale actuelle, qui dans toute sa construction, depuis les socles des colonnettes et des contreforts jusqu'à la clé de la voûte, accuse le style ogival, n'ait point eu d'altération dans les dispositions de son architecture? La connaissance des époques et de l'histoire de l'architecture peut seule le décider; car l'histoire du pays ne nous a presque rien conservé des différentes phases par lesquelles passèrent ces constructions

---

(1) Ille tanto decessore successor dignissimus, illustris inter omnes Episcopos honorandos pietate, ægrè tulit humilitatem divinæ hujusce domûs et pulcherrimi templi ichnographiam anno insequente complexit, cœpitque sub annum 970 hanc molem quam perfectam nonnisi quintum posteà sæculum vidit. *Idem*, p. 68.

Basilicam beati protomartyris Stephani, in cujus veneratione est sedes Episcopatûs tullensis, à fundamentis restruxit, quam picturis, variisque ornamentis non minimùm decoravit. Vidric, *Vita S. Gerardi*, cité par Thiéry, *Histoire de Toul*, I, 121.

(2) *Manuscrit*, p. 75.

dans un espace de cinq cents ans. Or, le style architectural dans lequel est bâti presque uniformément l'intérieur de la Cathédrale, ainsi que les sacristies et le cloître y attenant, ne fut connu et employé qu'au commencement du 12e siècle. Ce ne fut donc probablement que pendant la paix dont jouit la ville de Toul depuis 1140 jusqu'en 1284, comme nous le dirons plus tard, que, sans rien toucher aux dispositions essentielles du plan de saint Gérard, ni peut-être même aux murs élevés jusqu'à une certaine hauteur, on changea le style des fenêtres, et on coordonna le tout sur les formes de l'architecture ogivale; on voulut enfin que la première église d'un vaste diocèse fût ornée et construite dans le goût le plus convenable au catholicisme, par les dispositions grandioses et gracieuses de cette architecture (1).

---

(1) Les mêmes conjectures peuvent être faites sur la construction de l'autre Église du même style bâtie à Toul, en miniature de la Cathédrale, sous l'invocation de saint Gengould. Saint Gérard est donné également par l'histoire comme son fondateur; mais l'architecture de l'édifice, et notamment la multiplicité des colonnettes engagées dans les colonnes principales, accuse une époque moins ancienne encore que celle de la Cathédrale. Quant au cloître adossé à cette Eglise, voici comme M. de Beuzelin en parle : « Dans l'avant-dernière travée latérale de gauche, se trouve une porte qui mène au cloître situé au nord, contre l'usage. Ce cloître est du 16e siècle, ainsi que le prouvent les chapiteaux de style composite le plus fantasque, les découpures bizarres et contournées du pignon de ses ogives sur le préau, et enfin les divisions à compartimens de ses voûtes. » « Ces mêmes compartimens continue M. de Beuzelin, se retrouvent dans la 1re travée des bas-côtés, sous les tours, ce qui suffirait pour leur assigner la même date, quand tout le reste des détails ne servirait pas à le confirmer. »

Saint Gérard fonda aussi l'hospice de la Maison-Dieu, des biens de l'évêque et des chanoines, dit l'historien de sa vie, qui ajoute que les différentes donations faites à cette maison furent confirmées par le pape Lucius III, en 1182. La tradition rapporte que l'église de cet hospice fut bâtie sur les ruines d'un ancien temple payen. Cette église, aujour-

Quoiqu'il en soit, nous allons recueillir le peu de particularités historiques qui se rattachent aux différens travaux exécutés soit à l'extérieur soit à l'intérieur du monument, ainsi qu'aux changemens et dévastations qu'il a subis.

11e SIÈCLE.

En 1091, Pibon, 40e évêque de Toul, fit construire une tour sur le collatéral du chœur à la droite du maître-autel, et dans cette tour, trois autels dont un reste encore. Voir l'historique, année 1561, et la description, n° 17 (1).

12e SIÈCLE.

Depuis l'an 1140 environ, la ville de Toul, auparavant le théâtre de désastres innombrables, commença à respirer sous l'empire des Franks, dont la puissance s'était affermie

---

d'hui tronquée, dont une partie a été détruite, et une autre partie, se prolongeant au-delà de l'enceinte actuelle, sert de buanderie, paraît être de la fin du 12e siècle. La porte principale extérieure est ogivale; la principale fenêtre est à cintre surbaissé, avec trois divisions ogivales, simplement prismatiques anguleuses, qui soutiennent le cintre. L'église a 5 mètres d'élévation sous clé de voûte; les arêtes des ogives reposent tantôt sur des piliers octogones flanqués de colonnettes engagées, avec plusieurs rangs de socles, tantôt sur des colonnes courtes avec chapiteaux quadrangulaires ou octogones, et bases circulaires ou carrées, tantôt sur des becs de corbeaux ou consoles engagées dans les murs. De ces ogives, quelques-unes sont à nervures saillantes, avec boudins, quelques-unes à nervures prismatiques, et quelques-unes à arêtes vives sans saillies. Les socles des colonnes ou piliers ont différens degrés de hauteur. L'enceinte actuelle est pavée en grande partie en pierres tombales dont plusieurs sont du 14e siècle.

(1) Il existe à la Bibliothèque de la ville de Nancy une ancienne gravure à l'eau forte, dont nous ne connaissons pas l'auteur, représentant une vue de Toul, dans laquelle la Cathédrale figure avec ses quatre tours. M. l'abbé Marchal, curé de Heillecourt et de Jarreville, en possède également une dans sa riche collection.

dans la main de Huges Capet, et de ce moment jusqu'aux attaques nocturnes, heureusement infructueuses, de Thomas, princier de Verdun, et Théobald, comte de Bar, en 1284, la paix de la cité ne fut pas troublée. C'est vers ce tems sans doute que la construction de la Cathédrale fut poussée assez activement, pour que l'édifice pût être consacré sous l'épiscopat de Henri de Lorraine, en 1149. En effet, le pape Eugène III, passant à Toul, à son retour de Trèves où il venait de présider un concile, fit, à la prière de saint Bernard, la consécration solennelle de cette belle basilique. Le Souverain Pontife était assisté, dans cette cérémonie, de 18 cardinaux, de l'archevêque de Trèves et des évêques de Verdun, de Lausanne et de Genève. C'est la seconde dédicace, y compris celle de saint Gérard, dont l'Histoire fasse mention; l'Église de Toul en faisait la fête le 3 octobre.

13e siècle.

Ce fut seulement Conrad Probus, 52e évêque de Toul, qui fit construire, en 1280, les grandes voûtes du chœur de la Cathédrale et celles des collatéraux (1).

14e et 15e siècles.

Le dessein d'achever complètement la Cathédrale, et de bâtir un portail qui convînt à la beauté de l'édifice, fut conçu en 1340, sous Thomas de Bourlémont, 59e évêque. Mais les guerres intestines dont la ville de Toul fut la proie dans ces tems malheureux, firent ajourner tous les projets. Ce ne fut qu'environ cent ans après (1447), que par les soins actifs de Aubry de Briel, ou Albéric Brielly, archidiacre de Vos-

---

(1) Magnæ votæ suprà chorum cum collateralibus votis nobiliter, per piam hujus Patris (Conradi) providentiam, factæ fuerunt et constructæ. *Hist. Episc. Tull.*

ge, chanoine et maître de fabrique de la Cathédrale de Toul, fut entreprise la construction du portail, sur les dessins de Jacquemin de Commercy, habile architecte à qui René d'Anjou, duc de Bar et de Lorraine, avait déjà commandé l'exécution du portail de l'église Saint-Antoine, où église des Jésuites de Pont-à-Mousson. Aubri de Briel eut la consolation de voir avant sa mort, arrivée en 1489, le portail et les deux tours entièrement achevés, à l'exception du couronnement de celles-ci, dont la pose termina tout l'ouvrage en 1496.

Ces tours demeurèrent intactes, et furent préservées de la foudre, depuis leur érection jusqu'au 27 juin 1635, où, vers quatre heures du matin, la tour Saint-Gérard, voisine de l'Évêché, fut frappée de la foudre, ainsi que la tourelle de l'horloge, qui fut légèrement endommagée (1).

Le duc de Lorraine, René II, et le roi de France, Louis XI, concoururent à l'érection du portail; et plusieurs personnes de qualité, dit le père Benoît, suivirent l'exemple de ces deux princes. Louis XI fit don, pour cet objet, de quinze cents livres qu'il envoya par l'entremise de l'évêque de Meaux, son grand-aumônier (2). Aussi voit-on sur la première balustrade de la tour du sud, les débris d'un grand écusson aux armes de Lorraine et de Bar, et des fleurs de lys parsemées le long des tours et des galeries (3).

---

(1) *Manuscrit*, p. 70.

(2) Thiéry; *Histoire de Toul*; T. 1, p. 63.

(3) Les huit médaillons en cuivre, qui brillent à l'entour de la jolie coupole de la Pomme d'or, élevée sur le point d'intersection des deux nefs, et qui représentent, outre les portraits de saint Étienne avec les trois cailloux, et de saint Gérard, plusieurs portraits et écussons des empereurs d'Allemagne et des ducs de Lorraine, paraissent également des témoignages de reconnaissance pour les dons de ces princes. La pomme d'or, qui est actuellement sous le dôme de la coupole, était autrefois au-dessus.

L'achèvement du portail compléta toute la construction du monument. Nous dirons en détail quels étaient les ornemens qui le décoraient au moment de la Révolution.

En 1456 avait été construit le tombeau de l'évêque Henri de Ville, dont nous parlerons dans la notice descriptive, n° 20.

VITRAUX DES 12e ET 16e SIÈCLES.

M. de Beuzelin dit que le peu de vitraux qui ornent encore les fenêtres de la Cathédrale, sont des 15e et 16e siècles, et peu remarquables. Il n'a pas observé un grand vitrail qui, en effet, placé avant 1836 à une des fenêtres collatérales du chœur, n'était point en vue. Ce vitrail a été descendu depuis, et partagé entre les deux petites fenêtres au-dessus des autels Saint-Pierre et Sainte-Cécile. Ces deux vitraux représentent des sujets de l'Ancien Testament et de l'histoire de Jésus-Christ. Ils sont d'une grande beauté, et tous les personnages portent les costumes des tems qui précédèrent saint Louis.

Le grand vitrail qui est au fond de l'église, porte le millésime de 1567, et représente le baptême de Notre-Seigneur. Le dessin, mutilé et devenu presque méconnaissable, a été restauré à la même époque de 1836, et réintégré au moyen de quelques peintures faites sur place à l'huile cuite. Il en est de même des deux autres vitraux adjacens du fond du chœur, ainsi que du grand vitrail du transeps à gauche, portant le millésime de 1503.

16e SIÈCLE.

Au commencement du 16e siècle, l'évêque Hector d'Ailly fit construire, dans le style de la Renaissance italienne, la chapelle où il fut inhumé ainsi que deux de ses successeurs, et qui fut appelée chapelle Sainte-Ursule, ou chapelle des Rois, ou encore chapelle de la Nativité. Voir la description, n° 32.

Les armoires de la grande sacristie, faites à la même époque, portent le millésime de 1537.

En 1561, l'une des quatre tours de la Cathédrale, celle qui s'élevait sur le petit collatéral à la droite du grand autel, s'écroûla avec un fracas épouvantable, vers onze heures du soir; elle enfonça dans sa chute les voûtes du chœur, et renversa l'énorme pilier qui les soutenait de son côté. Cette tour ne fut point reconstruite; le Chapitre, à la charge duquel était l'entretien de l'église, fit au contraire démolir la tour correspondante, et il lui en coûta plus de cent mille francs pour réparer le désastre.

En 1564, le Chapitre, aidé des largesses de l'évêque Toussaint d'Hocedy, fit construire le jubé qui se trouvait à l'entrée du chœur. Pour que le chœur et le jubé fussent élevés au-dessus de la grande nef, on abaissa celle-ci de 25 centimètres, et on éleva d'autant le chœur et toute la largeur du transeps; de là, les socles des colonnes supérieures sont enterrés en partie, et les colonnettes qui soutiennent les arceaux en ogives appliqués aux murs, ont été évidemment recoupées, comme on le voit par les peintures tronquées de quelques-unes (1).

A la fin du même siècle, Hordal du Lys éleva un mausolée en l'honneur de Jeanne d'Arc (Voir la description, n° 10), et on construisit, dans le style de la Renaissance italienne, la chapelle des Évêques. Voir la description, n° 12.

---

(1) Cette élévation est extrêmement nuisible à la perspective de l'intérieur, et à l'unité de l'édifice. Il serait à désirer qu'on pût réaliser le vœu et le projet formés depuis long-tems par tous les hommes de goût, d'abaisser une partie de ce chœur au niveau de la nef.

17e SIÈCLE.

De 1625 à 1725, ont été construits les ornemens du chœur, en marbre noir et pierre blanche, pour le placement desquels on fit malheureusement disparaître les tombeaux de sainte Aprône et de l'évêque Henry de Ville, dont il est parlé dans la description, n° 20, ainsi que les arceaux en ogive qui garnissaient l'abside.

18e SIÈCLE.

1751. Dupont, habile facteur qui avait fait l'orgue de la Primatiale de Nancy, établit aussi, au-dessous de la grande rosace du portail, l'orgue qui existe encore, mais qui a beaucoup souffert du tems. L'architecture, fort belle et fort admirée de la plate-forme de l'orgue, substituée sans doute à une galerie gothique semblable à celle des collatéraux, est de Charpy-Villette; les sculptures, de Labonté et Lacour; la menuiserie, de Gennevaux: tous quatre Toulois. Cet orgue a coûté 45,376 livres.

1763. Érection de l'autel du Sacré-Cœur, par les dons de Marie Lecksinska, femme de Louis XV.

Quelques années après fut bâti l'autel actuel de la Vierge au pied d'argent, avec les dons de Marie-Antoinette, femme de Louis XVI. Voir les descriptions, nos 16 et 29.

1774. Lorsque Louis XV mourut, la fatigue du sonnage, qui était des huit cloches pendant une demi-heure, et trois fois par jour durant quarante jours, ébranla tellement le beffroi de la tour dite gros clocher ou tour Saint-Étienne, qu'une de ses quilles fut cassée et le beffroi poussé contre la tour. Par suite de ce choc, la pointe du contrefort où se trouve l'escalier de la tour, fut renversée avec fracas dans la cour de la maison voisine. On cessa donc toute sonnerie, on descendit la troisième cloche de cette tour, pour la re-

monter dans la tour Saint-Gérard; la grosse fut descendue et resta dans l'église, et les deux autres sur les combles jusqu'à ce que tout le dommage fût réparé.

Le poinçon du pignon de la toiture, derrière la tourelle de l'horloge, porte d'un côté le millésime de 1763, avec l'inscription :

« A été posé sous les ordres de M. Bernardin Pallas, chanoine, maître de fabrique de la Cathédrale, par Nicolas Colson, ferblantier de Toul, ouvrier de la Cathédrale. »

Et d'un autre côté l'inscription suivante :

« En 1781 et 1782, Monsieur Charles Pallas, chanoine et maître de fabrique, a fait reconstruire à neuf trois arcs-boutans et une tourelle de la tour Saint-Étienne, par Monsieur Dominique Charpy, architecte de cette ville;

» A fait faire un nouveau marnage pour les grosses cloches, par Monsieur Trousset, maître charpentier;

» A fait suspendre les quatre bourdons, selon une méthode inventée par Monsieur Bellot, horloger;

» A fait réparer et recrépir l'intérieur et l'extérieur de cette église et les abat-vents, par Monsieur Montet, charpentier;

» A fait reposer le chapeau de l'escalier du grand clocher, et rétablir la lanterne de la pomme d'or, et les noues, par Monsieur Henrion, ferblantier et plombier;

» A fait consolider en fer et en plomb le portail et les galeries, par Monsieur Judé, serrurier;

» Enfin, il a fait remanier toutes les toitures, et mettre les noues du côté du midi, par M. Clément, recouvreur.

» Le tout, grace à Dieu, sans aucun accident.

» Dieu en soit béni.

Geoffroy fecit.

1784. Érection de l'autel Sainte-Agnès.

1786. Érection de l'autel Saint-Nicolas. Voir les descriptions, n° 33 et n° 11.

1791. Lorsque la Cathédrale fut érigée en paroisse, on avança là où il est maintenant, le maître-autel qui était en arrière d'environ six mètres, et on enleva la belle couronne en vermeil qui se trouvait en avant. On détruisit également le jubé, pour que le peuple pût voir le prêtre à l'autel.

1793. — 1794. Ce fut à cette époque de deuil et de destruction que disparurent la plupart des ornemens tant extérieurs qu'intérieurs de la Cathédrale. Des 138 statues ou groupes du portail, de toutes les statues ou groupes qui ornaient le cloître, il ne reste rien. Je me trompe : huit des petits groupes qui décoraient les niches des arcs-ogives rentrans de la grande porte, représentant divers sujets de la vie de Notre-Seigneur, se trouvent maintenant dans la cour qui est en avant de la chapelle de Gare-le-Cou, à 4 kilomètres de Toul, près de la route de Lyon. Ce qu'on a pu récupérer jusqu'à présent des débris de tant de beautés, se réduit à la tête du Christ, trois têtes de grandes statues et la statue mutilée d'Ève. De tous les ornemens intérieurs, tombeaux, statues, etc, il reste seulement les autels collatéraux, qui étaient bâtis en marbre, et la chaire de saint Gérard. Tout le reste : la plupart des tableaux, la grande couronne en vermeil, les stalles, le lutrin en cuivre, le revêtement en argent du maître-autel, la chaire à prêcher, les statues de la Vierge au pied d'argent, de Ste Élisabeth, de St Christophe, de St Jérôme, des trois rois Mages, de Jeanne d'Arc, de M. de Laigle, des Évêques de Camilly et de Bégon, les tombeaux avec statues et ornemens des évêques Hector d'Ailly, Toussaint d'Hocedy, Pierre du Châtelet, Christophe de la

Vallée et Chrétien de Gournay, le tombeau et la statue du colonel Hébron, les statuettes du groupe de la crèche, tout a été dévasté (1).

1797. Le Directoire ayant permis de rouvrir les églises, la Cathédrale fut rendue au culte. On recueillit et on y porta tout cè qui pouvait rester d'anciens ornemens. Le maître-autel, dont il n'y avait plus que le massif en pierre, fut revêtu des débris d'anciens autels en bois, et le culte y fut célébré, d'abord sans cérémonies extérieures, puis enfin publiquement, par l'ancien curé assermenté.

19ᵉ SIÈCLE.

1800. Lorsque, vers l'époque du Concordat, un grand nombre d'anciens prêtres et chanoines de Toul revinrent d'exil, le curé assermenté, qui s'était fixé d'abord à la Cathédrale, fit transporter en secret et au milieu de la nuit, du samedi au dimanche de la Pentecôte, à l'église Saint-Gengould, tout le mobilier de la Cathédrale, tableaux, livres, ornemens, etc., et il s'y installa.

1802. Au Concordat, la Cathédrale reprit rang de paroisse, et les fidèles s'efforcèrent de fournir les objets les plus urgens et les plus nécessaires au culte. La relique du Saint Clou fut restituée; les 16 tableaux qui ornent le pourtour intérieur

---

(1) Dans ce grand désastre, non-seulement les décorations extérieures et intérieures de l'église ont été détruites ou mutilées, mais encore tout ce qui servait au culte, comme les ornemens sacerdotaux, les reliquaires et vases sacrés, etc. On a pu sauver néanmoins un Missel du 15ᵐᵉ siècle avec gravures enluminées, le médaillon contenant la relique du Saint Clou, un reliquaire de saint Mansuy, un ancien calice en vermeil, et deux chasubles, brodées, dit la tradition, de la main des dames de France.

du chœur, et qui avaient été cachés pendant la Révolution, ainsi que les tableaux des quatre évangélistes, furent remis à leur place.

1804. Deux des huit cloches de la Cathédrale, la 2e du gros clocher, et la 1re du clocher de Saint-Gérard, avaient été réservées, l'une au beffroi, l'autre à la convocation des assemblées. On fondit ces cloches en 1804, pour en faire quatre à l'usage de la paroisse. Elles se fendirent au bout de trois ou quatre ans, et il fallut recommencer encore deux fois l'opération aux frais de la fabrique, pour amener le résultat actuel. La dernière fonte est de 1820.

1810. M. Variot, cultivateur au faubourg Saint-Mansuy, qui avait acheté l'église paroissiale de ce faubourg, en fit extraire le maître-autel en marbre, pour l'offrir en présent à la fabrique de la Cathédrale. Cet autel fut recoupé et rajusté là où il est, à la place d'un autel en bois qui s'y trouvait auparavant. L'ancien tableau qui ornait le premier autel a disparu pendant la révolution; le tableau actuel, qui est fort médiocre, et qui représente saint Pierre marchant sur les eaux, a été donné par M. de Saint-Pierreville, capitaine d'artillerie en retraite.

1815. A cette époque, M. de Vercly, ancien chanoine de Verdun, et demeurant alors à Toul où il était né, fit restaurer comme il est aujourd'hui, et à peu près dans le même état où il était autrefois, l'autel Saint-Joseph.

1820. En cette année furent enlevés et détruits les restes de l'ancienne chaire.

1827. On commit à cette époque un acte de vandalisme qu'on ne saurait trop déplorer. On livra à un vitrier ce qui restait en assez grande quantité de verres de couleurs au grand vitrail qui est du côté de l'autel de la Sainte Vierge, dans le

transeps à droite, et on lui donna outre cela une assez forte somme, pour qu'il établît tout le vitrail en verres blancs. Le peu de verres de couleurs qui s'y trouvent maintenant, est un assemblage de tout ce qui a pu être recueilli après coup d'anciens panneaux.

1830. M. Vincent, alors curé de la Cathédrale, fit tourner en face de la nef la chapelle gothique, actuellement appelée chapelle Saint-Étienne, et autrefois dédiée à sainte Madeleine. La vierge ancienne qui s'y trouve et qui malheureusement est peinte, y a été placée en 1833, par une personne pieuse qui en fit don à l'église, à condition qu'elle resterait en cet endroit.

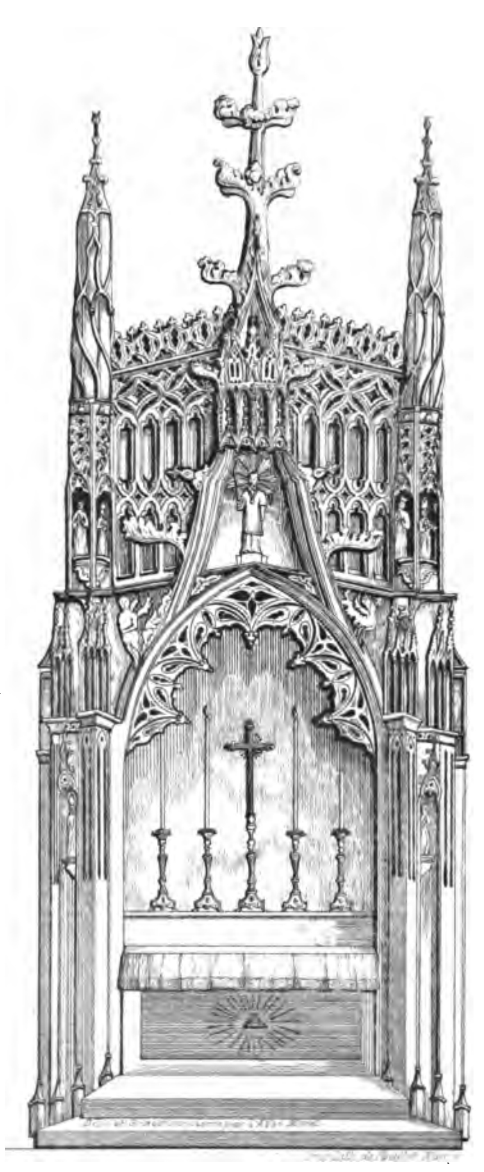
1834. L'horloge actuelle fut établie en 1834, par les soins de M. Croissant, maire et député de Toul, à qui on est redevable de plusieurs allocations faites déjà par le Gouvernement en faveur de la Cathédrale, et du classement de l'édifice au nombre des monumens historiques.

1836. Plusieurs vitraux, comme nous avons dit, ont été restaurés et remis à plomb neuf.

1837. A cette époque fut établi, par les soins de M. Delalle, curé, et à l'aide des dons des fidèles, sur l'ancien massif, le maître-autel actuel, en marbre bleu turquin et en marbre blanc; le dessin est de M. Arnould, architecte de la ville.

1840. Au commencement de cette année, la Cathédrale vient d'être enrichie d'un tableau du martyre de St Étienne, copié par M. Casimir de Balthasar, sur le tableau original de Lebrun. Ce tableau est dû à la munificence du Gouvernement, et à l'intervention de l'honorable député de l'arrondissement de Toul, M. Croissant.

Les anciens livres de chant manuscrits de la Cathédrale,



Chapelle Gothique.
dans la Cathédrale de Toul.

qui étaient posés sur le grand aigle dans les jours de fête, avaient été transportés dans l'église du village de Moutrot, pendant la Révolution. Ces livres, hauts de 68 centimètres, sont un véritable monument, et ils ont été récupérés par les soins de M. le Curé.

M. Delalle vient de faire aussi l'acquisition, pour être placé dans la Cathédrale, du monument de la Crèche, conservé dans l'ancienne église des Carmélites de Pont-à-Mousson, et découvert, il y a dix-huit mois, derrière une barricade de planches qui l'avait protégé et caché pendant le cours de la Révolution. Sachant que le propriétaire voulait s'en défaire à tout prix, pour agrandir l'église devenue son écurie, et qu'on était sur le point de diviser et de vendre séparément les statues des groupes qui forment le sujet du monument, M. Delalle s'est décidé à l'acheter à ses frais, sur l'appréciation de M. Arnould, architecte de la ville de Toul, qui connaissait le prix de ce bel ouvrage, et qui se charge de diriger l'œuvre si difficile et si délicate, de son transport et de son replacement. Voir la description, n° 6.

On ne saurait se méprendre sur l'auteur de ce monument. Il ne peut être autre que Michel Anguïer. Il est probable même que ce fut après l'œuvre dont nous parlons, que cet artiste en recommença une partie, le premier plan, représentant la Vierge et St Joseph en adoration devant l'enfant Jésus, pour l'autel du Val-de-Grâce de Paris, d'où il a été ensuite transporté à St-Roch, qui le possède encore maintenant.

L'église du couvent des Carmélites fut bâtie de 1627 à 1632, par les libéralités du duc Charles IV. La Lorraine, veuve alors de Richier, n'avait point encore produit ses Adam, ses Jaquin et ses Bagard, et à la même époque commençait à Paris la réputation des frères Anguier, célèbres surtout dans l'art chrétien. C'est à eux que fut confiée l'exécution du maître-autel des Carmélites qui formait le fond

de l'église; la beauté du travail entier et la similitude parfaite du premier plan avec le monument de St-Roch, ne permettent aucun doute à cet égard. Comme dans leurs autres ouvrages, François sans doute ébaucha, et Michel Anguier perfectionna l'œuvre; et lorsque plus tard ils furent chargés d'orner de sculptures le portail et le maître-autel du Val-de-Grâce, ils ne crurent pas pouvoir faire mieux pour cette dernière partie, que de recopier la première page du magnifique poême en pierre qu'ils avaient fait à Pont-à-Mousson.

Enfin, le conseil de fabrique a fait, cette année, un marché avec M. Cuvillier, habile facteur de Nancy, pour la restauration complète de l'orgue. Le devis des réparations, avec les différentes additions qui seront mentionnées dans l'article de la description de l'orgue, n° 3, s'élève à 8,000 francs.

DEUXIÈME PARTIE.

ARTICLE PREMIER.

Description générale de l'édifice *.

PLAN DE LA CATHÉDRALE. — DIMENSIONS DANS OEUVRE. — COLLATÉRAUX. — TOURS.

La Cathédrale de Toul est un superbe monument ogival, qui doit avoir sa place au second rang de nos plus beaux édifices religieux, en France. Le plan en est simple et uniforme; il est celui de la plupart des anciennes basiliques. Ce sont deux nefs entre-coupées en croix, dont la principale, soutenue par 18 colonnes, se développe, dans œuvre, sur une longueur de 85 mètres, sur une largeur de 23 mè-

* Cette description est tirée presqu'en totalité de M. de Beuzelin et de M. Thiéry, dans les ouvrages que nous avons déjà cités.

tres dans la grande nef, et de 49 mètres dans le transeps, et sur une hauteur sous voûte de 36 mètres. Ce sont deux bas-côtés latéraux à la grande nef, terminés à chaque extrémité par une tour, deux au portail, et les deux autres, qui ne dépassent pas l'arête de la toiture supérieure, aux deux côtés du chœur.

FENÊTRES. — COLONNES, CHAPITEAUX, NERVURES ET VOUTES.

Toutes les ouvertures du chœur et de l'église sont en ogives à divisions paires, surmontées de rosaces à quatre feuilles. Tous les chapiteaux sont à double et triple rang de feuilles de chou, de vigne et d'acanthe. Les 9 colonnes qui soutiennent de chaque côté la voûte de la nef, sont accompagnées chacune de 4 colonnettes engagées, deux qui supportent les arcs doubleaux des ogives de la nef, une pour l'ogive transversale des bas-côtés, et enfin la quatrième qui se prolonge jusqu'à la grande voûte, au-dessus d'un rang supérieur de fenêtres qui l'éclairent. Les nervures de ces arcs sont en boudins arrondis et se terminent à leur point de jonction par de petites rosaces.

ABSIDE, TRANSEPS.

L'abside est heptagone. Le transeps, de mêmes hauteur et largeur que la nef, s'enfonce d'une première travée répondant à celle des collatéraux, puis d'une seconde travée plus large. La largeur totale du transeps est de 49 mètres.

JUBÉ, CHŒUR DES CHANOINES, FENÊTRES DU TRANSEPS.
ROSACE DU PORTAIL.

A la cinquième travée, commence une élévation de quatre marches, formant une hauteur de 50 centimètres. Cette élévation, qui a été faite, comme nous l'avons dit, à l'époque de la Renaissance, pour élever le chœur des chanoines et le jubé, et qui, malheureusement, divise le sol de l'église en deux parties, se prolonge dans toute la longueur et la lar-

geur du transeps, puis on retrouve une nouvelle marche à l'entrée du chœur actuel, où se trouve le maître-autel, puis encore deux marches un peu plus loin en avant de l'abside, et enfin trois dernières, montant à la chapelle de la Vierge au fond du chœur. A chaque extrémité du transeps se trouve une grande fenêtre doublement géminée, de la même hauteur que celles de l'abside, 26 mètres. Une rose à vitraux de couleurs occupe toute l'ogive de la grande nef, au portail dont les timpans sont également percés à jour.

CHAPELLES HORS D'ŒUVRE.

Deux chapelles, hors d'œuvre, ont été ajoutées à l'église, au 16e siècle, comme nous l'avons marqué ; l'une qui s'ouvre dans l'avant-dernière travée du latéral de droite, avant la porte du cloître, et l'autre, vis-à-vis, à gauche.

CHAPELLE GOTHIQUE, CHAPELLES COLLATÉRALES.

A l'exception d'une seule chapelle gothique, d'une délicatesse remarquable, toutes les autres, ainsi que les ornemens du chœur, sont des constructions du style de la Renaissance.

GALERIES INTÉRIEURES.

Deux galeries pourtournent l'intérieur de l'église ; l'une avec barreaux de fer, au-dessous des fenêtres supérieures de la grande nef, s'avance seulement jusqu'au transeps ; l'autre, en pierre sculptée à jour, règne le long des collatéraux, du transeps et du chœur.

GALERIE EXTÉRIEURE.

A l'extérieur, à la hauteur de la clé des grandes voûtes, une galerie, partie en fer, partie en pierre sculptée, pourtourne tout le monument.

DIMENSIONS DU PORTAIL.

La largeur de la façade du portail est de 37 mètres ; la hauteur des tours, de 75 mètres, distribués ainsi qu'il suit :

du sol à la première galerie, 24 mètres; de la première à la seconde galerie, 14 mètres; de la seconde à la troisième, 11 mètres, et de celle-ci au couronnement de chaque tour, 26 mètres.

ART. II.

Description détaillée de l'édifice (1).

Dans cette description détaillée, nous considérerons : 1° l'extérieur; 2° l'intérieur de l'édifice.

CHAPITRE PREMIER.

EXTÉRIEUR.

N. 1. PORTAIL.

STATUES ET GROUPES DU PORTAIL.

C'est par le portail surtout que se distingue le mérite architectural de la Cathédrale. Construit vers la fin de la belle époque du style ogival, il en a toutes les richesses. 72 grandes statues, dont 12 des apôtres, et 14 des saints évêques de Toul, et 67 petits groupes le décoraient, sans parler du groupe d'Adam et d'Ève, grandeur naturelle, et du majestueux Christ, dont la tête et les mains touchaient au cadran de l'horloge, et dont les pieds posaient sur la seconde galerie, la croix étant fixée dans le rocher sur le pignon de la vaste ogive du centre.

PORTES.

Trois portes, une grande au milieu de la façade, et deux plus petites occupant le pied des tours, y sont creusées en ogives; leur pourtour, orné de cordons brodés, est garni de

---

(1) Les numéros et les lettres renvoient au plan ci-joint de la Cathédrale.

niches nombreuses à moulures prismatiques, et d'une suite de dais dans les arcs ogives et dans les archivoltes des rentrans.

GALERIES.

Les trois galeries, entre lesquelles se partage l'élévation du portail, selon les hauteurs proportionnelles que nous avons indiquées dans la description générale, règnent sur toute sa largeur, et embrassent le circuit des tours. Elles sont découpées en différens dessins sculptés à jour, et couronnées de fleurs de lys et d'autres ornemens aujourd'hui mutilés.

GROUPE D'ADAM ET D'ÈVE, ROSACE, CHRIST.

Au-dessus du pignon de la grande porte était le groupe d'Adam et d'Ève ; de la première à la deuxième galerie, au point central de la façade, resplendit la rosace à vitraux de couleurs, encadrée dans un vaste triangle ogival, au-dessus duquel s'élevait le Christ en croix.

TOURS.

Depuis la troisième galerie, les deux tours prennent la forme octogone, s'élevant avec noblesse, grace et légèreté, la tête ceinte d'une couronne, une guirlande de lys pour collier, parsemées de toutes parts d'admirables dentelles gothiques et de feuilles innombrables d'acanthe, chargées de clochetons et de gargouilles, flanquées toutes deux de pinacles élancés, de fines pyramides et d'aiguilles dentelées se liant les unes aux autres par de légers et nombreux arceaux.

TOURELLE.

Entre les deux colosses se dresse avec fierté la jolie tourelle de l'horloge, campanille d'un goût exquis, toute sonore, toute découpée à jour, et figurant bien la digne fille des deux géants qui la protègent. Cette tourelle avait autrefois trois timbres comme aujourd'hui ; les deux petits timbres

seulement avaient été cassés et pris pendant la Révolution, et ont été remplacés en 1834, comme nous l'avons marqué. Le gros timbre était resté; parce qu'on n'aurait pu l'extraire sans démolir la tour. Celui-ci porte l'inscription suivante: » *Je fus faite et mise ici pour sonner les heures des jours et aussi celles des nuits, en mil V.e XXXVI*: ce qui ferait présumer que la lanterne qui surmonte la tourelle, et dont les ouvertures sont en arcades à plein cintre, y a été placée seulement à cette époque du commencement du style de la Renaissance.

CLOCHES DE LA TOUR SAINT-GÉRARD.

Dans la tour dite Saint-Gérard se trouvaient les quatre cloches les plus faibles des huit de l'octave que formait la sonnerie de la Cathédrale. Ces quatre cloches avaient à peu près le même son que celles d'aujourd'hui.

CLOCHES DE LA TOUR SAINT-ÉTIENNE.

Dans la tour dite gros clocher, ou tour Saint-Étienne, à droite en entrant, où se trouvent actuellement les cloches, étaient, outre la petite cloche, nommée le Grillot, qui servait à sonner les offices capitulaires des simples féries, les quatre grosses cloches, dont la plus forte pesait, dit-on, douze mille kilogrammes, la seconde environ neuf mille kilogrammes, et les autres formant par gradation avec celle de Saint-Gérard, l'octave par degrés conjoints en proportions parfaites. C'est principalement à cause de cette sonnerie autrefois renommée, que la ville de Toul était appelée ville sonnante. Nous avons dit l'accident survenu au beffroi de cette tour après la mort de Louis XV.

CLOCHES ACTUELLES.

Les quatre cloches qui y sont actuellement, pèsent : la première 2,712 kilogrammes, 500 grammes; la seconde, 1850 kilogrammes; la troisième, 1010 kilogrammes, 500

grammes ; et la quatrième un peu plus de 900 kilogrammes.

On monte au haut de chaque tour par un bel et large escalier en pierre de 327 marches.

Nous pouvons rattacher à cette description extérieure celle du cloître qui est adjacent à la Cathédrale.

N. 2. Cloitre.

ABAISSEMENT DU CLOITRE AU-DESSOUS DE L'ÉGLISE.

Le Cloître, dont une galerie descend de la porte latérale *c* de la Cathédrale avec un prolongement sur la rue en *e*, et qui a aussi dans l'église une autre entrée *gg* ouverte seulement pour le retour des processions, est abaissé au-dessous du sol de l'église de 18 marches, plus 4 marches à la principale entrée latérale, répondant à l'exhaussement du chœur.

ENTRÉE EXTÉRIEURE DU CLOITRE, DIMENSIONS DES TRAVÉES.

L'entrée extérieure du cloître *e*, devant laquelle on a fait un petit prolongement de maçonnerie pour l'alignement de la rue, est une porte ogivale à colonnettes, toute mutilée. De cette porte cinq marches descendent au cloître ; puis arrivent deux travées sans ouverture, formant le prolongement de la galerie qui conduit à l'entrée latérale de l'église, et enfin le carré long du cloître, ayant six divisions dans les parallèles de l'église, et neuf dans celle de l'autre sens. Ces divisions ont 5 mètres 20 centimètres de largeur et d'écartement, sur une hauteur de 6 mètres 50 centimètres sous clé de voûte. Le préau, qui occupe le milieu du carré, est élevé au-dessus du cloître de toute la hauteur du soubassement, 1 mètre.

ÉGLISE SAINT-JEAN, *g*. — MAISONS ADJACENTES AU CLOITRE, *f* 43.

Les maisons adjacentes des chanoines avaient sortie sur le cloître 43. Dans la galerie, qui sert de passage public à la porte latérale de l'église, se trouve la porte d'une maison appartenant autrefois au Chapitre, et occupée par un cha-

noine de saint Gérard; ensuite la porte de l'ancienne maîtrise des enfans de chœur *f*, aujourd'hui le presbytère; enfin la grande porte et les petites portes latérales d'une très ancienne église nommée Saint-Jean du Cloître ou Saint-Jean aux Fonts, qui était ogivale, et a été démolie en 1809, comme nous l'avons dit dans l'historique.

ARCHITECTURE, TOMBES ET INHUMATIONS.

Le cloître de la Cathédrale est du style ogival du 13e siècle; la tombe la plus ancienne que nous y ayons remarquée est de 1269. Les différens employés de l'église primitivement, et depuis 1778 les chanoines étaient enterrés au cloître.

GROUPES, PEINTURES A FRESQUE.

Le cloître est garni, le long des murs opposés aux ouvertures donnant sur le préau, de nombreuses corniches avancées qui supportaient des statues et des groupes dont il reste seulement trois morceaux mutilés. On y remarque aussi quelques traces de peintures à fresque.

PORTE LATÉRALE DE LA CATHÉDRALE PAR LE CLOITRE, *c*.
CHAPELLE DES MORTS.

La porte *c* qui entre à la Cathédrale, à l'extrémité de la galerie servant de passage public, est une porte géminée à plein cintre, sous une grande ogive ornée de groupes aujourd'hui mutilés. Avant de monter les 22 marches qui conduisent à la Cathédrale, on trouve à gauche une petite porte *d*, qui entre dans une ancienne chapelle pratiquée sous voûte au-dessous de la chapelle de la Nativité. Elle était appelée *Chapelle des morts*. On voit encore le long des escaliers du cloître les marques des ouvertures par lesquelles on apercevait l'intérieur de cette chapelle, qui était décorée d'ornemens funèbres. Plusieurs chanoines et trois évêques y ont été enterrés, comme nous le dirons dans la description,

n° 32; mais les marbres portant leurs inscriptions ont été arrachés des murs contre lesquels ils étaient placardés.

Le P. Benoît dit que près de la petite porte, où on descend de l'église cathédrale au cloître, ont été déposés aussi les ossemens de Pibon et Renaud de Senlis, 40° et 46° évêques.

CHAPITRE II.

INTÉRIEUR.

N. 3. Orgue.

L'orgue, dont nous avons déjà parlé à l'époque de son érection, page 11 de la Notice historique, est un seize-pieds de première classe. Construit de 1751 à 1755, il n'a coûté, conjointement avec la tribune et le buffet, que 45376 livres, dont 28650 au facteur, 5287 à l'architecte, et 11439 employés aux frais de sculpture et de menuiserie, à des gratifications et aux honoraires des deux experts appelés pour la réception de l'orgue, qui fut faite le 7 juin 1755.

L'orgue était composé primitivement de 42 jeux, renfermant 2837 tuyaux, savoir: 20 jeux au grand corps d'orgue, 1424 tuyaux; 15 jeux au positif, 1024 tuyaux; deux jeux pour les récits, 162 tuyaux; un jeu pour l'écho, 135 tuyaux; 4 jeux de pédales, 92 tuyaux; en tout 42 jeux, 2837 tuyaux. Les additions faites en 1840 et 1841 sont: 3 notes ajoutées à l'aigu de chaque jeu, une flûte de quatre, un hautbois de récit, et 2 jeux de pédales, avec grosse caisse, cymbales, triangle et chant de rossignol, formant un ensemble de 302 nouveaux tuyaux, ce qui, ajouté aux 2837 anciens, donne un total de 3139 tuyaux.

Par ces additions, l'orgue dont les claviers ne montaient qu'au ré, ira jusqu'au fa, et la pédale qui ne descendait qu'au fa, en ravalement de trompette et de clairon, donnera l'ut de seize pieds, et les autres jeux selon leur taille.

Deux musiciens distingués ont exercé leur art sur cet orgue avant la Révolution; ce sont MM. Nôtre, élève de Calvier et auteur d'un bruit de guerre et de plusieurs morceaux estimés, et Benoît, élève du premier; et nous pouvons ajouter qu'ils sont dignement remplacés par M. Abarca fils, organiste actuel.

La voûte plate sur laquelle l'orgue est établi est fort remarquable; mais il est fâcheux que le couronnement en bois du buffet d'orgue cache une partie de la grande rosace du portail.

N. 4. Porte près de la tour saint-Gérard.

Cette porte, actuellement murée, qui communiquait avec un couloir extérieur conduisant à l'Évêché, était l'entrée ordinaire de l'évêque et des prêtres attachés à sa personne. Celle donnant sur la chapelle des évêques servait rarement.

N. 5. Autel saint-Jérome.

Cet autel, surmonté d'un tableau du saint, faisait face à la nef; il était en bois et assez chétif.

N. 6. Chapelle saint-Laurent.

L'autel était également en bois, avec un tableau de saint Laurent. L'ancien orgue de la Cathédrale était établi, avant 1751, sur trois consoles *h*, appuyé contre le contrefort à gauche, vis-à-vis l'emplacement de l'autel, à la hauteur de la galerie intérieure. Il reste encore quelques escaliers de la petite tour qui y conduisait depuis l'extérieur, et qui a été supprimée.

Dans cette chapelle va être placé le monument de la Crêche, dont M. le Curé a fait l'acquisition à Pont-à-Mousson, comme nous avons dit dans la note historique, p. 17.

Le monument, d'ordre corinthien riche, est une niche as-

sise sur deux socles superposés, et surmontée d'une magnifique coupole soutenue elle-même par 4 colonnes, deux en avant et deux en arrière-corps. Dans cette coupole, qui est couronnée de guirlandes et d'un pélican avec ses petits appuyé contre une croix, se trouve Dieu le père, sortant à demi-corps des nuages, les bras étendus et avancés, comme pour bénir le mystère, et entouré de plusieurs groupes de chérubins; puis le Saint-Esprit, planant en forme de colombe. Ce dernier morceau, ainsi que deux anges portant un ruban avec l'inscription *Gloria in excelsis Deo*, sont en bois bien sculpté. Dans la niche se trouve le groupe, grandeur naturelle; au premier plan l'enfant Jésus, couché sur de la paille, et adoré par la Ste Vierge et saint Joseph; au second plan, d'un côté un pasteur portant un agneau sur ses épaules, et de l'autre côté un groupe de deux bergers, les bras entrelacés, et regardant l'enfant avec joie et respect; enfin, au troisième plan, mais seulement en bas-relief, un berger tenant une flûte, une bergère portant des présens dans un panier posé sur sa tête, et près d'eux le bœuf et l'âne.

Le monument est en pierre blanche de Sorcy; nous avons dit qu'il était l'œuvre des frères Anguier.

N. 7. Chapelle saint-Joseph.

L'autel St-Joseph, restauré par M. de Vercly, comme nous avons dit, à l'époque de 1815, était disposé comme aujourd'hui. Le chapitre de la Cathédrale y avait une grande vénération. Le jour de la fête de St Joseph, on faisait, *per medium castrum* (1), une procession solennelle, où les auto-

(1) La procession dite *per medium castrum* passait par la rue Pierre-Hardie, gagnait la rue Michâtel, et la suivait pour revenir par la rue du Parge.

rités devaient assister, ainsi que la milice bourgeoise sous les armes. Pendant l'octave, le Chapitre allait, après complies, chanter les litanies en l'honneur du Saint devant cette chapelle. L'autel est surmonté d'un médaillon portant l'inscription : *Virginis Sponsò Sacrum.*

N. 8. Chaire a prêcher.

La chaire à prêcher, en pierre blanche et marbre noir, avec un seul escalier tournant en pierre, était adossée au quatrième pilier à gauche en entrant. Elle était pentagone, un pan pour l'entrée, et les quatre autres pans divisés par des colonnettes en marbre noir, et formant quatre petites niches, dans chacune desquelles était un évangéliste en pierre. Le dôme, également en pierre, était surmonté d'un groupe représentant le martyre de St Étienne.

N. 9. Chapelle de la visitation.

L'autel de cette chapelle avait un fronton triangulaire aigu en pierre, avec un bon tableau. Le revêtement de l'autel était en bois. Il était adossé au contrefort.

Près de cet autel était le mausolée que l'évêque Hugues des Hasards avait fait construire pour son frère Olry des Hasards, chanoine de la Cathédrale. Contre le grand mur, dans l'épaisseur duquel un renfoncement avait été pratiqué et a été rebouché depuis, on voit encore légèrement avancé le socle sur lequel était couchée la statue, appuyée sur le coude, et regardant la nef.

On lisait sur le mausolée cette inscription :

Olrico Hazard de Blenodio utriusque jure eximio doctori, canonico Tullensi. Hugo LXVII. hujus sedis Episcopus fratri majori natu benè merito posuit, anno MCCCCCVII.

Ab anno salutis MCCCC84. *Can.* XXII. *vixit annos* XLVIII.

Hugues des Hasards avait ordonné, par son testament, que son cœur serait enterré au bas de ce mausolée. Devant le socle se trouve en effet une pierre de 95 centimètres de longueur sur 75 de largeur, portant le dessin d'un cœur surmonté d'une mitre. Le P. Benoît dit qu'au haut du mausolée d'Olry étaient inscrits ces deux vers :

In gremio sponsæ cor præsulis usquè quiescit,
Mens teneat cælum, te duce, summe Deus.

On sait que le corps du prélat fut inhumé dans l'église de Blénod, où un fort beau monument lui a été érigé.

N. 10. Statue de Jeanne d'Arc.

Devant le cinquième contrefort à gauche était, sur un socle assez élevé, la statue de Jeanne d'Arc, grandeur naturelle, en pierre. Jeanne d'Arc était à genoux, les mains jointes, le corps incliné et la figure tournée du côté du chœur. De grandes tresses de cheveux bouclés descendaient sur ses épaules et sur sa cuirasse ; son casque était à ses côtés, et son bras retenait le bâton d'un petit oriflamme également en pierre qui semblait flotter au-dessus de sa tête. Le mausolée avait été construit à la fin du seizième siècle, par un des descendans de sa famille, Hordal du Lys, doyen du Chapitre. On célébrait, à la Cathédrale, un service annuel fondé pour le repos de l'ame de cette héroïne.

N. 11. Chapelle saint-nicolas,

Autrefois chapelle Saint-Vincent.

L'autel, autrefois dédié à St. Vincent, et adossé au contrefort, a été reconstruit en 1786, en l'honneur de St. Nicolas, et placé en face de la nef par M. Nicolas de Huz, grand archidiacre. La Révolution ne l'a point endommagé, à l'exception du chiffre de M. de Huz, qui a été arraché en partie de la balustrade. Le tableau de Saint Nicolas, invo-

qué par des marins en danger, est de Mansuy, de Metz (1).

N. 12. Chapelle des Évêques.

Cette chapelle, hors d'œuvre, est, comme le dit M. de Beuzelin, carrée, à plafond plat, avec voussures, caissons et clés en partie saillans. Elle est du style de la Renaissance italienne et d'une grande richesse. Les ornemens sont en stuc de différentes nuances, et les chapiteaux variés des colonnes n'appartiennent à aucun genre régulier d'architecture.

CHAIRE DE SAINT GÉRARD.

Le fauteuil de pierre qui s'y trouve, et qui est appelé communément chaire de saint Gérard, servait, dans le 10e siècle, au comte de Toul, premier officier de l'Évêque, pour rendre la justice en son nom, et a servi depuis à l'intronisation des évêques, le jour de leur prise de possession. Ce fauteuil a tous les caractères d'un monument romain, comme le prouve M. Dufresne, de Toul, qui en démontre l'origine historique dans sa Notice sur la chaire de saint Gérard de Toul, envoyée par lui à la Société des Antiquaires de France (2).

---

(1) Le même artiste, d'après la commande du séminaire de Toul, curé primitif de la paroisse Saint-Amant, avait fait pour cette paroisse le tableau de la descente de croix, qui se trouve actuellement dans l'église St. Gengoult.

(2) M. Grille de Beuzelin s'est donc trompé et a mal jugé ce morceau de l'art antique, lorsqu'il en a parlé dans les termes suivans : « (La chapelle) de gauche renferme quelques pierres sépulcrales d'Évêques et le fauteuil de pierre sur lequel s'asseyaient les Évêques le jour de leur installation. Il est attribué à St. Gérard, qui vivait au 10me siècle ; mais il me paraît plutôt appartenir au 12me. — Les Chapiteaux à feuilles saillantes de ses colonnettes, les ornemens quadrilobés qui le décorent, appartiennent à la fin du 12me et même au 13me siècle. »

MAUSOLÉES ET STATUES *k*, *l*.

La chapelle de la sépulture des évêques était autrefois riche de statues et de sculptures. A côté de la porte d'entrée à gauche, était, sur un socle élevé, la statue en marbre blanc, grandeur naturelle, de M. de Bégon, à genoux, la face tournée vers l'autel de la chapelle. D'autres statues ornaient les niches supérieures qui sont aux quatre angles; enfin des statues couchées étaient sur trois tombes creusées et engagées dans l'épaisseur des murs. Les épitaphes ont été arrachées. Deux de ces épitaphes étaient celles des évêques Christophe de la Vallée, 79e évêque, et Chrétien de Gournay, 82e, morts en 1607 et 1637. Elles sont rapportées dans l'*Histoire de Toul* du P. Benoît. Aujourd'hui on ne voit plus que les pierres tombales de trois évêques de Toul, MM. Bégon, Du Saussay et Drouas, aux pieds desquelles est aussi la tombe de M. Lallement, ancien curé de la Cathédrale mort en 1815, pendant le blocus de la place, et enterré dans cette chapelle, à raison de la fermeture des portes.

N. 13. AUTEL DU SAINT-SACREMENT,

ou Autel privilégié.

C'est devant cet autel, placé contre la sixième colonne à gauche, que, dans les nécessités publiques ou les jubilés, les paroisses venaient faire leurs stations; et dans ces circonstances, on plaçait aussi au milieu de la grande nef, en avant du jubé, une table richement ornée où étaient exposés les reliquaires des saints évêques de Toul. C'est aussi devant cet autel que se célébraient les cérémonies funèbres pour les membres du bas-chœur de la Cathédrale, aux frais du Chapitre; comme ceux des chanoines se célébraient devant l'autel du Sacré-Cœur, et ceux des évêques devant le maître-autel au chœur.

La colonne porte, sans millésime, l'inscription suivante:

Lay gist thiebauts de fou sob celle pierre dure
Qui ceans fust vicaires et gouernoît la cure
De chaudeney louc temps. deus li face marcy
Dites en tout amen. vous qui passez par cy.

N. 14. 7e COLONNE A GAUCHE.

7e COLONNE A DROITE.

Sur une des faces de la 7e colonne à gauche, entre les colonnettes engagées, se trouve l'inscription suivante :

Ci. gist. sire. jehan. durant. de. toul. que. fut. chanoine. et. tresorier. de. ceans. curey. de. verennez. et. trespassa. lan. m. IIIc. le. xiiie. jour. doctembre. priez. que. deu. li. face. merci. amen.

Sur une autre face de la même colonne, on lit aussi :

Entre. cest. pilier. et. le. trône. (le trône de l'évêque, qui dans l'intérieur du chœur des chanoines, était adossé au 8e pilier) gist. jehanne. feme. garin. la. gaie. de. toul. qui. fuit. et. avec. ycelle. fust. sires. gerard. ses. filz. pbre. vicaires. et. soubchantre. de. ceans. qui. trespassa. lan. m. cccc. et. XI. le. XXIIII. jour. dou. moiz. de. mars. priez. pour. aulz.

Sur la 7e colonne à droite est une seule inscription :

Ci. gist. mestz. gerard. hancelyn. de. rosières. aulz. salilines. pbre. qui. fu. vicaire. en. leglise. de. ceans. et. curé. de. sainct. memin. fuer. des. murs. de. toul. qui. trespassa. lan. de. grace. nre seigneur. m. cccc. et. lii. le. premer. jour. de. juillet. priez. pour. lui.

N. 15. 8e COLONNE A GAUCHE.

La chaire en bois, qui est actuellement adossée à cette colonne, est l'ancienne chaire de la paroisse S.-Léon, où elle était restée pendant la Révolution.

N. 16. Chapelle du Sacré-Coeur,

Autrefois chapelle Saint-Gérard.

ÉPITAPHES ET MENTIONS DE DONATIONS. — SCULPTURES, etc.

Cette chapelle, comme presque toute la Cathédrale, est dallée en grandes pierres tombales, la plupart des 14e et 15e siècles, avec des dessins ciselés au trait. Quelques épitaphes et mentions de donations sont aussi inscrites sur les murs. Une de ces épitaphes est de 1317.

Dans une autre, qui est de 48 vers et sans millésime, il est dit en substance :

Pour. Deu. qui. ci. veuroit. die. aucune. priere.
Et. fondat. en. leglise. une. chapelerie.
Pour. l'ame. de. celui. quen. cest. leu. gist. en. bier'.
Derrière. le. grand. autel. à. la. dextre. partie.
Maistre. Ferris. . . . .
En. lonour. de. S. Pol. fut. assise. et. fondée.
Vint. t. v. laires. fors. vaillant. chascune. anē.
Et. chascun. mois. de. l'an. pour. son. anniversaire.
C. sols. de. petit. fors. chascun. des. dis. mois. faire.
Doyen. fut. de. ceans. cest. chose. bien. certaine.
Et. à. Verdun. preuost. fut. de. la. magdelaine.
H. donnat. moult. dou. sien. en. nom. de. ihsucrit.
Si. com. pourrat. entendre. qui. lirat. cest. ecrit.
Premiers. p. les. colūpnes. dētōte. grāt. autel.
Quatre. c. florins. mist. de. son. lôyaul. chatel.
Et. trois. c. pour. la. tôbe. s. gerard. mô. signôr.
Pour. faire. à. un. tel. sainct. et. service. honour.
Et. pour. IIII. piliers. vers. le. cloître. li. prôdons.
Mist. IIIc. agnels. ce. fut. assez. bon. dons....
Et. pour. les. grâs. fenêtres. que. vers. s. jehan. font.
c. florins. qui. povaient. trebuchier. en. I môt.

De ce côté du transeps, dans la 2e ogive appliqué au mur, sont quelques sculptures paraissant figurer l'arche de Noé. En bas, une frise d'ornemens gothiques dont la base doit être enfouie, indique l'exhaussement postérieur du sol, dont nous avons déjà parlé.

AUTEL DU SÉPULCRE, *n*.

Du même côté, dans l'enfoncement pratiqué sous la troisième ogive, se trouvait la chapelle du Sépulcre, dont l'autel était en bois, tourné dans le même sens que l'autel du Sacré-Cœur. Entre l'angle supérieur de l'ogive et la corniche du cintre surbaissé de la chapelle, était en relief un petit groupe en pierre, représentant Notre-Seigneur couché, enveloppé d'un suaire, la tête soutenue par la Sainte-Vierge, et Marie Madeleine à ses pieds.

AUTEL PRIMITIF SAINT-GÉRARD, *o*. — AUTEL DU SACRÉ-COEUR.

Lorsque, un an après la canonisation solennelle de saint Gérard, dans un concile tenu à Rome, l'illustre pontife Léon IX, évêque de Toul et pape, vint à Toul en 1051, lever le corps du saint et le déposer dans une châsse, il consacra aussi en son honneur un autel, dans l'emplacement occupé aujourd'hui par l'autel du Sacré-Cœur... *Postridiè verò ara sacratur benedictione apostolicâ, ubi sancta ispius deinceps recoleretur memoria* (1).

La fête du Sacré-Cœur ayant été établie à Toul, en 1763, on démolit l'autel St-Gérard, pour lui substituer celui qui existe maintenant, et que l'on bâtit avec les dons de Stanislas, du Dauphin et de Marie Leczinska. « Ce fut par leurs soins, dit l'abbé Proyart, dans la Vie de la reine de France, Marie Leczinska, et à leurs dépens, que furent érigés en

---

(1) Ex appendice ad vitam S. Gerardi. *Breviarium tullense.*

France les deux premiers autels sous le titre du Sacré-Cœur, l'un dans la Cathédrale de Toul, l'autre dans la chapelle de Versailles. » Tous les jeudis on chantait à cet autel la messe du Saint-Sacrement, où le Chapitre assistait.

TABLEAU DU SACRÉ-COEUR.

Le tableau de l'autel du Sacré-Cœur est de Girardet, et sur le médaillon du couronnement de l'autel sont ces paroles: *Ignem veni mittere in terram*. Jésus-Christ était représenté d'abord tenant de ses deux mains sa poitrine ouverte, et montrant à découvert son cœur enflammé. « On ne sait comment, dit M. Villemin dans la Vie manuscrite de M. Drouas, le Chapitre de la Cathédrale a souffert que le lendemain de la mort du Prélat, on défigurât ce beau tableau, en traçant à la place du cœur de Jésus, de simples plis de sa robe. »

N. 17. TOUR SAINT-PIERRE.

L'escalier de cette tour, comme celui de la tour correspondante, conduit à la première galerie intérieure, à la galerie extérieure et aux combles. Nous avons parlé, à l'époque de 1561, de l'écroulement de cette tour.

N. 18. GRANDE SACRISTIE.

Les armoires et chapiers de cette sacristie ont été heureusement conservés pendant la Révolution. Ils portent le millésime de 1537.

N. 19. SACRISTIE DITE DU CHAPITRE.

C'est dans cette sacristie que le Chapitre tenait ses séances pour la nomination aux cures, et pour la tenue des deux grandes assemblées du Chapitre et du bas-chœur, présidées par l'Évêque; ce qui avait lieu tous les ans, le jour du mercredi

des Cendres et le 1er octobre, de 3 heures à 4 heures et demie après midi. Là, lorsque les réprimandes ou les éloges avaient été donnés aux chantres et officiers d'église, ceux-ci se retiraient et l'assemblée ou le Chapitre se continuait entre l'Évêque et les chanoines.

N. 20. Autel saint-pierre.

Nous avons parlé de tout ce qui regarde cet autel, p. 15, à l'époque historique de 1810.

Au-dessus des chapelles St-Pierre et Ste-Cécile s'élèvent de hautes tribunes. Dans la première est encore un des massifs d'autel construits par l'évêque Pibon.

Près de l'autel St-Pierre était le tombeau de Henri de Ville, 61e évêque de Toul, mort en 1436. « .... *cujus corpus in hâc est ecclesiâ sepultum juxtà altare magnum dextro cornu inter capellam sancti Petri et feretrum sanctæ Aproniæ, in monumento, quod variis sculpturis et mirificis imaginum celaturis excisis lapidibus fecit aptari..... cujus anima requiescat in pace. Amen.* » (1); et un peu plus loin, dans l'abside, le tombeau de Ste Aprône, q. Nous avons dit comment ces deux tombeaux avaient été détruits à l'époque de la renaissance.

N. 21. Sacristie des vicaires.

Ce local était appelé sacristie des vicaires. Les vicaires ou chanoines de St Gérard étaient au nombre de dix, y compris le prêtre sacristain et le directeur de la maîtrise.

N. 22. Grilles du choeur.

Les portes de ces grilles servaient d'entrées latérales au choeur des chanoines.

---

(1) Epitaphe de Henri de Ville; *Benoît, Hist. de Toul.*

N. 23. Abside.

Les ornemens de l'abside, qui ont été établis de 1625 à 1725, comme nous avons dit dans l'historique, sont fort riches, dans le goût de la Renaissance. Il ont été placardés contre l'ancien pourtour du chœur, qui n'avait d'autres ornemens que ceux du transeps, c'est-à-dire des colonnettes soutenant les arceaux des ogives appliquées aux murs, entre lesquels se trouvaient sans doute des autels, comme on le voit encore en enlevant les tableaux. Ces tableaux, au nombre de seize, dont quelques-uns de Jacquart, sont divisés par des pilastres en marbre noir, posant sur un double rang de socles et surmontés d'une belle frise régnante avec médaillons portant les millésimes de leurs constructions. Le médaillon qui est au centre, dans le fond, supportait lui-même une petite châsse en argent, renfermant la partie du caillou attribuée au martyre de St Étienne, que St Gérard apporta de Metz; et la statue en pied de ce saint, également en argent, dans le même genre que celle qui était au trésor. On sait que pour établir ces ornemens, on détruisit les tombeaux et autels qui se trouvaient dans l'abside.

N. 24. Petite chapelle dite du Jeudi-Saint, ou du Caveau.

Avant les trois degrés de la chapelle de la Vierge blanche, se trouve à gauche, quand on regarde l'autel de la Vierge, une porte qui conduit à une petite chapelle ogivale hors d'œuvre, qui était appelée chapelle du Jeudi-Saint, ou chapelle du Caveau. On y voit encore le massif d'un autel, sur lequel on déposait le Saint-Sacrement, les jours du Jeudi et du Vendredi-Saint, les chanoines se reprenant d'heure en heure pour l'adoration pendant ce tems-là. Cette chapelle

est éclairée par deux fenêtres prenant jour sur une des cours des sacristies. Derrière le massif d'autel, prend un escalier de 12 marches, qui descend à une seconde petite chapelle de mêmes dimensions que la supérieure, également avec un autel; et non éclairée. Il n'existe ni pierres tumulaires ni inscriptions dans ces deux chapelles.

N. 25. Autel de la blanche mère de Dieu.

(Virgo Alba.)

Cet autel était primitivement l'autel de la Vierge du pied d'argent. Lorsque le chœur des chanoines fut exhaussé et dallé en marbre, la statue de la Vierge du pied d'argent fut transportée à l'autel de la droite du transeps, pour que les fidèles pussent satisfaire plus facilement leur dévotion. Au-dessus de l'autel est l'inscription ΘΕΟΤΌΚΩ. Les chanoines seuls y célébraient, et on chantait la messe à cet autel, les jours de fête de la Sainte-Vierge.

Le marbre noir des colonnes et des ornemens de l'autel est d'un grand prix.

N. 26. Maitre-autel.

Le Maître-autel était autrefois plus reculé, comme nous l'avons dit, p. 13. L'Évêque et les chanoines seuls avaient le droit d'y dire la messe. Plusieurs prélats, entr'autres Berthod, 36[e] évêque, l'avaient enrichi de dorures et de pierreries. Le gradin et le tabernacle étaient en lames d'argent assez épaisses et oiselées. Les devans d'autel étaient en étoffe de la couleur du jour, avec les armes de St Étienne, brodées d'or, et inclus dans un encadrement de bois doré. Le massif est couvert en totalité d'une pierre en stuc, qui est un autel fixe, avec des croix ciselées à chaque extrémité. Le revêtement actuel, en marbre bleu turquin et en marbre blanc, a été établi contre ce premier massif, qui

est recouvert de plâtre d'un centimètre d'épaisseur environ, avec une brèche pratiquée au milieu, dans le bord antérieur de l'autel fixe, également garnie de plâtre, pour qu'on puisse plus tard, s'il en est besoin, dévisser l'agneau en bronze doré, qui fait ornement sur le devant d'autel.

COURONNE.

En avant de l'ancien maître-autel était suspendue, à peu près à 7 mètres du sol, une couronne en argent et or, d'environ 20 mètres de circonférence, dont l'évêque Pibon avait fait présent à la Cathédrale. La bande circulaire de la couronne, haute de 22 centimètres environ, était garnie des statuettes des douze apôtres, ayant entre chacune d'elles huit candelabres, et Pibon y avait fait graver plusieurs vers de sa composition. Douze chaînes en cuivre la réunissaient à une chaîne plus forte, qui était également en cuivre, et suspendue à la voûte. On raconte qu'en 1784, un juif de Metz, nommé Mayeur, offrit mille francs au Chapitre, pour avoir la permission de nettoyer cette couronne; mais M. Tardif, alors promoteur, s'y refusa. On n'illuminait la couronne qu'à la Messe de minuit, et aux secondes Vêpres du jour de St-Étienne.

N. 27. SACRISTIE DU TRÉSOR.

Sacrarium.

Le Trésor, fermé par deux portes, dont l'une toute couverte de plaques de fer, était la sacristie où on renfermait l'argenterie et les reliquaires de la Cathédrale.

Dans cette sacristie se trouvaient:

1° Le reliquaire du saint Clou, dont le médaillon a été conservé. Ce reliquaire avait été donné par Henri de Ville, 66° Évêque; il avait la forme d'un petit temple ouvert,

dont les angles étaient des colonnettes supportant un toit et une jolie flèche gothique au milieu, le tout porté sur un pied d'une seule tige.

Ce reliquaire était exposé à la vénération des fidèles, seulement à la fête du saint Clou, et le jour du Vendredi-Saint.

2° Le reliquaire de St Étienne, surmonté de la statue en pied du saint, qui avait son costume de diacre, et tenait d'une main un livre et de l'autre main une palme.

3° Le reliquaire de St Gérard.

4° Celui de St Amon.

5° Celui de St Gauzelin.

6° Celui de Ste Aprône.

Ces quatre reliquaires étaient des châsses en forme de carré long, surmontées du buste du saint ou de la sainte. La tête de Ste Aprône était ceinte d'une couronne garnie d'étoiles d'argent et de pierreries.

7° Un second reliquaire de St Gérard, en forme de bras, contenant l'os de l'avant-bras du saint.

8° La châsse des saintes Reliques. C'était une sorte de tombeau en vermeil, avec couvercle en forme de cercueil, long d'environ un mètre, large de 50 centimètres, et élevé de 70 centimètres. Cette châsse contenait les reliques de St Mansuy et des 14 évêques de Toul qui sont honorés comme saints. Elle était ornée à l'extérieur de statuettes en pied, également en vermeil, placées de distance en distance, et représentant les saints dont les ossemens étaient renfermés dans le reliquaire. Ces statuettes posaient sur un socle régnant et saillant à la base de la châsse, et s'élevaient jusqu'à la naissance du couvercle. Au milieu de la longueur du reliquaire, était de chaque côté un verre, en forme de médaillon, par lequel on voyait les reliques de l'intérieur.

9° Les vases sacrés les plus précieux, et particulièrement deux ostensoirs en vermeil, dont l'un, fort riche d'orne-

mens et de pierreries, avait été donné, avec un magnifique ornement en drap d'or, par l'évêque Drouas.

10° Enfin la grande croix, qui servait pour les processions solennelles, et qui était aussi en vermeil, enrichie de pierreries.

Toutes ces richesses furent transportées à Paris et dilapidées en 1794.

Le sol de cette sacristie, comme celui de la grande sacristie et celui de la sacristie des vicaires, est plus bas que le sol du chœur des chanoines.

N. 28. Chapelle Sainte-Cécile.

L'autel de la chapelle Ste-Cécile, appelé aussi autel de Prime, était ce qu'il est maintenant.

A gauche de l'autel se trouve l'ouverture du tronc où était déposé l'argent des offrandes, communiquant au trésor.

La musique de la Cathédrale, à laquelle se joignaient les musiciens amateurs de la ville, faisait chanter une messe à cet autel, le jour de la fête de Ste Cécile.

Tout à côté de l'autel est une grotte creusée dans l'épaisseur du mur, et voûtée en ogive, où se trouvait N. S. au suaire. Le Christ, de grandeur naturelle, était soutenu par la Ste Vierge et Joseph d'Arimathie. Il ne reste plus que quelques traces de peintures à fresque.

N. 29. Chapelle de N.-D.-du-pied-d'argent,

Auparavant chapelle de la Blanche Mère de Dieu.

L'autel de cette chapelle a été érigé en partie avec les dons de Marie-Antoinette, femme de Louis XVI, à la place de celui qui y était auparavant, et qui avait été fondé sous le nom de la Blanche Mère de Dieu, *Virgo alba*, par Gilles de Sorcy, 51[e] évêque de Toul, mort en 1271. La statue, qui

y avait été transportée, comme nous avons dit, était une Vierge à la chaise, très richement habillée, une couronne ornée de diamans sur la tête, le sceptre à la main, et un sabot d'argent à un pied. A cette statue, ainsi qu'à sa dénomination se rattachaient des souvenirs traditionnels, qui ont encore survécu aux événemens de la Révolution, et qui continuent d'inspirer une dévotion populaire à Notre-Dame-du-pied-d'argent. Autrefois posée à l'entrée de l'église, contre un pilier et au-dessus d'un petit bénitier, elle y resta jusqu'à l'époque où elle fut transportée d'abord au fond du chœur, et plus tard à l'autel qui est encore maintenant sous son invocation. La dévotion des fidèles, qui était grande déjà envers cette Vierge, au tems de l'évêque Roger, s'accrut encore beaucoup en 1284, époque à laquelle les chroniques touloises et les actes des anciennes archives lui attribuent un miracle opéré pour la délivrance de la ville de Toul (1). Ce fut depuis lors que cette Vierge eut un pied chaussé d'un sabot d'argent, et qu'elle fut appelée pour cette raison Notre-Dame-du-pied-d'argent ou N.-D.-au-pied-d'argent. La statue fut brisée au commencement de la Révolution, par deux mauvais sujets qui périrent misérablement. Tous les samedis, le Chapitre allait chanter en musique les litanies de la Ste Vierge devant cet autel. La statue était descendue avec un grand cérémonial, tous les ans, pour la procession de l'Assomption, et dans les calamités publiques. Quatre prêtres la descendaient de la niche, pour la procession de l'Assomption, et deux chanoines la portaient jusqu'à la porte de l'église; hors de là elle était portée successivement, 1° par le Gouverneur et par le Maire de ville; 2° par le Lieutenant de roi et par le premier échevin de l'hôtel-de-ville; 3° par le Major de place et le se-

---

(1). Voyez *Histoire de la ville de Toul et de ses Évêques*, tom. 1er, pag. 244.

cond échevin; puis par le Président du bailliage et le troisième échevin.

Il reste dans la Cathédrale un monument assez curieux de cette ancienne chronique; c'est un petit tableau, qui représente d'un côté la Vierge assise et avançant le pied, et de l'autre le massacre des ennemis près des remparts. Au bas de ce tableau on lit l'inscription suivante:

« A l'honneur de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie, et commémoration d'un miracle fait en son image, jadis ici parlé, de laquelle un de ses pieds fut fait d'argent en l'an mil deux cent quatre-vingt quatre, duquelle en la vigille sainct Mathieu fut la cité de Toul délivrée de la surprince et entrée des ennemis et iceux repoussés par l'avertissement d'une femme priant devant icelle image Vierge sur l'heure de minuit et admonestée divinement de ce faire et pour thesmoignage et en signe de créance la dite image avança le pied dont luy est donnée le noms de la Notre Dame du pied d'argent. »

Il reste aussi un passage extrait des anciennes archives, par M. Pallas, chanoine archiviste de la Cathédrale, où se trouve consigné et traduit du latin de l'an 1350, le récit naïf du même fait, conformément à la croyance vulgaire de cette époque. Ce passage curieux commence par ces paroles:

« Sachent tous les Fidèles, et qu'ils en gardent à jamais le souvenir, que la statue de pierre de la bienheureuse Vierge Marie, dite au pied d'argent, était déjà, du tems de l'évêque Roger, à l'entrée de cette église, posée au-dessus d'un petit bénitier; qu'aux fêtes solennelles, on faisait brûler une lampe devant elle; que presque tous les jours les fidèles lui offraient de petites bougies allumées, qu'ils posaient sur un chandelier de fer, en mémoire de ce que cette image était apparue à plusieurs personnes atteintes de

diverses maladies, dont elles disaient avoir été guéries.

» Mais la dévotion du peuple à l'égard de cette image, s'accrut bien plus encore, au tems de l'évêque Conrad, à cause du miracle qu'elle opéra en l'an 1284, de la manière suivante. »

Suivent les détails dont voici l'analyse : A l'époque qui vient d'être indiquée, tandis que Thomas, princier de l'Église de Verdun, venait surprendre la ville de Toul, une femme pieuse nommée Elwide, assistant aux matines que les chanoines chantaient à minuit, et priant à genoux devant la statue, pour son mari et sa fille qu'elle venait de perdre, fut avertie d'une manière qui lui sembla surnaturelle, que les ennemis allaient entrer dans la ville. D'un autre côté, un avertissement semblable avait été donné à un nommé Rambert, avec l'assurance qu'en preuve de la vérité, la statue avancerait son pied droit. La chronique ajoute que la statue exécuta en effet ce mouvement en présence de plusieurs bourgeois faisant la patrouille, qui avaient été avertis, et s'étaient empressés de se rendre à l'église. Après ce témoignage qui leur parut sans réplique, les dits bourgeois convoquèrent bien vite les ouvriers de tous les métiers, et surtout les bouchers, qui étaient les plus proches du lieu désigné. Ainsi l'ennemi, qui croyait surprendre, fut surpris lui-même ; le nombre des tués dans l'intérieur fut de 59 ; près des fossés et hors des murs, on trouva 52 cadavres, à savoir 45 tués et 7 noyés. Nous devons ajouter que ni le Père Benoît ni Dom Calmet ne mentionnent cette légende merveilleuse, tout en rapportant le fait historique.

Nous avons parlé du vandalisme qui avait rétabli en verres blancs le grand vitrail de cette chapelle.

Cette partie du transeps est dallée, comme le côté de l'autel du Sacré-Cœur, en grandes pierres tombales, et ici

les preuves de l'exhaussement postérieur du chœur sont plus évidentes encore : d'anciennes tombes sont partagées en plusieurs morceaux, et les parties séparées l'une de l'autre. On voit aussi, par les peintures à fresque de quelques colonnettes supportant les ogives appliquées aux murs, qu'elles ont été tronquées et qu'on a relevé leurs socles.

TRACES D'ANCIENNES OUVERTURES CINTRÉES, F. — SOUTERRAIN. — ÉPITAPHES, S.

Le long du mur latéral, sont trois cintres rebouchés, qui paraissent former la partie supérieure d'autant d'ouvertures communiquant avec l'ancien Baptistère, devenu depuis paroisse Saint-Jean. Ces ouvertures cintrées, dont on n'aperçoit que le sommet, élevé seulement d'un mètre au-dessus du sol actuel, appartiennent selon toute apparence, à une époque de construction antérieure au style ogival. Dans la maçonnerie qui bouche deux de ces cintres, se trouvent des pierres tumulaires, chargées d'inscriptions. Le père Benoît affirme qu'au-dessous, il y a un souterrain dans lequel ont été inhumés ou transportés les restes de plusieurs évêques, entr'autres Ludelme et Riquin, morts en 907 et 1126, dont les inscriptions, citées par le même auteur, ne se voient plus; Eudes de Sorcy, 48me évêque de Toul, et Gilles de Sorcy, son neveu, 51me évêque, morts en 1228 et 1269. L'épitaphe de ces deux prélats, qui est la première près de l'autel, est en partie oblitérée, elle était ainsi conçue : Binos pontifices conclusos hic fore dices
Sorceio nati concordes nobilitati
Quos genuit mosa de stirpe sati generosa
Est odo primus gilo dictusque supremus.

CÉNOTAPHE DE M. DE LAIGLE, f.

Au 2me cintre était le cénotaphe de M. de Laigle, ancien archidiacre et auteur du rituel et du cathéchisme de Toul.

M. Claude de Laigle avait voulu par humilité être inhumé au cloître, et le Chapitre reconnaissant des éminens services que cet homme distingué avait rendus au Diocèse, lui avait élevé un riche cénotaphe en pierre dans la Cathédrale. Il était représenté à genoux, et un ange se détachant du mur, et planant au-dessus de lui, posait une couronne sur sa tête. L'exécution du monument avait été confiée au ciseau d'un sculpteur toulois, nommé Borde.

ÉPITAPHE DE DROGON; CÉNOTAPHE DE M. DE CAMILLY, *u*, *v*.

Au troisième cintre se trouvent les restes de Drogon, 31me évêque de Toul, mort en 922, enterré d'abord devant l'autel Saint-Pierre, et transféré plus tard dans ce troisième tombeau, dont l'épitaphe, très bien conservée et au-dessous de laquelle on voit le dessin d'une crosse épiscopale, est ainsi conçue:

Præsulis hâc fossa carnes tumulantur et ossa
Drogonis, qui jus sedis ampliat hujus,
Dommartini villam dedit, igne carmini
Privet mortiferi, illum de prece cleri. amen.

Devant cette inscription, avait été placé plus tard le monument funéraire élevé en l'honneur de M. de Camilly, qui occupa le siége de Toul de 1705 à 1721, et qui mourut archevêque de Tours, en 1723. Le prélat était représenté à genoux sur une ancienne pierre tombale à ornemens gothiques en partie enfouie, et s'élevant de 14 centimètres seulement au-dessus du sol.

La statue était ornée du *surhuméral*, « Marque d'honneur, dit le Père Benoit, presque semblable au Pallium, que les Évêques de Toul avaient le droit de porter. Ce privilége, inhérent au siége, leur était commun avec un évêque de Grèce » Benoît. *Hist. de Toul.*

ANCIENNE PETITE PORTE, *x*.

Enfin sous la quatrième ogive, se trouve la partie supé-

rieure d'une porte, par laquelle on descendait dans le Baptistère, ou l'église St-Jean. Cette porte, actuellement murée et enfouie au trois quarts de sa hauteur, est à ogive et à colonnettes. Au-dessous de l'ogive, on voit en sculpture très délicate, un griffon au milieu d'une couronne de pampre, d'où pendent des grappes de raisin.

TOMBEAU DU COLONEL ESBRON, *y*.

Tout en face de l'autel de la Vierge, était le mausolée du colonel Esbron, écossais, qui commandait un régiment au siége de la Mothe en 1634, et qui mourut à Toul. Sur un piédestal, haut d'environ deux mètres, où étaient ciselés l'épitaphe et les armes du colonel, la statue, de grandeur naturelle et en habit militaire, était couchée et appuyée sur le coude; le casque, le sabre et les gantelets, les mêmes matériellement qui lui avaient servi, étaient posés à ses pieds. Autour du mausolée régnait une grille en fer.

N° 30. Choeur des chanoines.

TAPISSERIES. — TOMBE DE ST GÉRARD. — LUTRIN, *z*.

Depuis la huitième colonne jusqu'à la neuvième, de chaque côté, régnait un mur lisse de clôture, haut de 4 mètres, au-dessus duquel avaient été suspendues des tapisseries données par Guillaume Fillâtre, 68me évêque, au milieu du 15me siècle, et remplacées depuis par des tapisseries des Gobelins, hautes de 7 à 8 mètres.

GRILLES. — STALLES.

En avant du choeur, s'ouvrait une grande grille pour l'entrée principale; à la hauteur du mur s'élevaient les dômes des hautes stalles, avec baldaquins avancés, fournissant un nombre de 56 places pour les chanoines et

Vicaires de chœur, avec autant de basses qui servaient au bas-chœur (1).

Au milieu du chœur, alors dallé en marbre, était la plaque en cuivre qui couvrait l'endroit où St Gérard fut autrefois inhumé, remplacée aujourd'hui par une pierre tombale, où on a incrusté un petit carreau de marbre noir, avec cette inscription : *Hic est sepulchrum hominis Dei B. Gerardi.*

(1) Le Chapitre de la Cathédrale était composé de 37 chanoines, dont les dignitaires étaient : 1° le Doyen ; 2° six Archidiacres nommés par l'Évêque ; 3° le grand Chantre, qui était à la nomination du Roi ou du Chapitre, selon le mois dans lequel mourait le titulaire précédent, les mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, étant réservés à la nomination du Chapitre, et les six autres mois à celle du Roi ; 4° Enfin huit autres dignités à la nomination du Chapitre seul, savoir : le Théologal, l'Écolâtre, l'Archiviste, le Promoteur, le Trésorier, le Maître de fabrique, le Maisonnier et le Grainetier. Il y avait aussi dix Vicaires de chœur, appelés chanoines de St. Gérard, y compris le Maître de musique et le Prêtre sacristain.

Le bas-chœur était composé de 12 chantres ou musiciens, 6 instrumentistes, 1 suisse, 4 bédeaux et 2 huissiers capitulaires.

Lorsqu'après le partage des prébendes du Chapitre, au 13me siècle, les chanoines commencèrent à vivre non plus en communauté, mais en leur particulier, leur nombre était de 60. Depuis lors, les papes affectèrent plusieurs prébendes aux dépenses de la fabrique et aux appointemens de la musique de l'Église, et le nombre des chanoines fut insensiblement restreint jusqu'à celui de 37. Sous M. de Champorcin, 91me et dernier évêque de Toul, le Chapitre avait été anobli ; et les membres qui en faisaient partie, au moment de la Révolution, étaient MM. de Ventoux, Pagel, Tardif d'Hamonville, de Saint Beaussant, de Treveneuc, Rollin, de Montal, de Bonneville, Ducrot, Hébert, de Roche, Dupoirier, Montignot, Talon, Lacour, de la Roche-Ennor, Thiébaut, Pallas, Louis, Beurard, Sirejean, d'Heudicourt, Le Conte, Dessoffy de Cserneck, Ignace de Cholet, de Jumilhac, de Manessy, de Caffarelli, Barthélémy, de Lée, Martin-Daulnoy, de Taffin, Gauthier, Dessoffy, Ch. Adr. de Cholet, de Cholet de Longeau, de Busselot.

En avant de cette tombe, était placé le lutrin.

Les tableaux des quatre Évangélistes, qui sont contre les piliers et colonnes en avant du chœur actuel, étaient placés de la même manière.

N. 31. Jubé.

Galerie. — Escaliers. — Christ. — Autels. — Orgue.

Le Jubé, qui se trouvait en avant du chœur des chanoines, des 7mes aux 8mes colonnes et piliers, s'étendait dans toute la largeur de l'Église. C'était une plate-forme élevée à 7 mètres de hauteur, et posée sur de petits piliers et des supports tenant aux grosses constructions. La galerie et la voûte plate à caissons, avaient leurs ornemens en gypse. Le public, à l'exception des enfans, pouvait y monter par deux escaliers A, et de là apercevoir le chœur des chanoines. Un grand Christ en bois peint dominait le Jubé au milieu, faisant face à la nef; au-dessous était la grille en fer de l'entrée principale du chœur, et de chaque côté dans les collatéraux, des grilles et portes en bois bronzé. A chaque extrémité collatérale de la plate-forme, était un autel tourné dans le sens des autels de la Vierge et du Sacré-Cœur. L'un du côté de la Vierge, était dédié à St Jean, et l'autre aux Saints Innocents : Un petit orgue placé au milieu du Jubé, servait aux offices ordinaires et aux féries du Chapitre.

N. 32. Chapelle de la nativité ou des rois,

Dite aussi chapelle Sainte-Ursule, ou des onze mille Vierges.

Avant que Hector d'Ailly, 74me évêque de Toul, mort en 1532, n'eût fait bâtir cette chapelle hors d'œuvre au-dessus d'une travée de la partie du cloître qui touche à l'église, il y avait là sans doute une chapelle dans le même alignement que les autres collatérales de la nef. Du tems de ce Prélat, l'architecture dite de la *renaissance* était en grand honneur. Hector d'Ailly, cédant au goût de l'époque, voulut bâtir

dans le nouveau style une chapelle où il eût son tombeau, et pour cela ne craignit point de tronquer une portion du cloître, et de changer en même tems par là la disposition de l'entrée collatérale de l'église, dont les ornemens gothiques sont en partie enfouis, et ne laissent plus apercevoir que leur extrémité supérieure. Il consacra la nouvelle chapelle à Ste Ursule et aux onze mille Vierges, dont il avait reçu quelques reliques de l'archevêque de Cologne.

DESCRIPTION DE LA CHAPELLE. — STATUES DES ROIS MAGES. — PETIT GROUPE DE LA CRÈCHE.

Du reste, cette chapelle était fort belle, et fixait l'admiration des étrangers. Elle est octogone avec un dôme à caissons, et une lanterne éclairée par des verres de couleurs. Primitivement il y avait, au-dessous du principal vitrail faisant face à l'entrée, trois autres ouvertures de petits vitraux, qui depuis ont été bouchés en maçonnerie, et devant lesquels on plaça les statues en pied des trois Rois Mages. La tête des Rois était ceinte d'une couronne en cuivre blanchi, et au-dessus d'eux planait, suspendue par un fil de fer, une étoile de même métal. On établit aussi au-dessus de l'autel, à gauche en entrant, le groupe de la crêche, dont la niche existe encore avec les petites portes latérales par lesquelles arrivaient les bergers pour adorer l'enfant Jésus ; contre l'entablement de l'autel étaient gravées les paroles : *Salvator mundi.* A raison de ces ornemens, la chapelle était appelée dans les derniers tems, chapelle de la Nativité ou chapelle des Rois.

MONUMENT D'HECTOR D'AILLY.

En face de l'autel, était le monument tumulaire d'Hector d'Ailly, dont les ornemens et l'inscription ont été enlevés, et les armes grattées. Cette inscription, conservée dans l'histoire du P. Benoît, finit par ces paroles : « Lequel mehu de dévotion, fit construire cette chapelle des XI mille

Vierges, qui donnant deux chefs d'icelles, que l'évêque de Cologne, nommé Herman, lui avait donnés, lesquels il fit poser en une chasse d'argent dorée magnifiquement ouvrée, en laquelle chapelle fonda une messe pour chacun jour, qui s'y dira perpétuellement par les deux Évangélistes de céans, et leur assigna par chacune messe trois gros sur l'office des obits, pour la fondation de laquelle messe, et de son obit annuel, donna 4000 francs contans avec sa crosse, sa mitre d'argent, deux beaux grands bassins aussi d'argent, avec draps d'or et d'argent pour faire habits d'Église. Et après avoir régi ce beau siége neuf ans, il mourut à Nancy, où son cœur demeura, et son corps fut en cette chapelle inhumé le 3 jours de mars 1532. Dieu lui fasse mercy. Amen. »

Les colonnes de la chapelle des Rois sont en stuc. Les niches et entre-colonnes étaient garnies de statues, qui toutes ont disparu ; celles qui étaient dans les deux niches des angles, de chaque côté du tombeau d'Hector d'Ailly, représentaient les deux Evêques enterrés dans la chapelle des Morts dont nous allons parler. La balustrade qui s'ouvre en haut des huit marches qui montent à la chapelle, a été donnée, après la Révolution, par M. Judé, serrurier, qui l'avait eue de la chapelle de la Vierge des Cordeliers. Avant la Révolution, il y avait une simple grille en bois bronzé qui s'élevait jusqu'à la naissance du cintre.

CHAPELLE DES MORTS.

Lorsque la chapelle des Rois fut construite, la partie du cloître, au-dessus de laquelle on l'avait bâtie, devint elle-même une chapelle appelée Chapelle des Morts. C'est là que sont inhumés les deux Évêques, dont le P. Benoît cite les inscriptions tumulaires latines, savoir: Toussaint d'Hocédy, mort en 1565, et Pierre du Châtelet, son successeur, mort en 1580. Ces épitaphes ont été arrachées, et l'on ne

voit plus dans cette dernière chapelle que l'inscription latine d'une tombe formant l'assise de la banquette qui règne le long du cloître, et qui porte le millésime de 1269.

N. 33. Chapelle sainte-agnès,

Autrefois chapelle St. Michel.

Cette chapelle, autrefois appelée chapelle St.-Michel, avait un autel en bois avec un tableau de St Michel égorgeant le dragon.

En 1782, M. Rochard, chanoine archidiacre, fit construire l'autel en marbre, tel qu'il est aujourd'hui. Comme sa mère s'appelait Agnès, il obtint de l'évêque, M. de Champorcin, de dédier cette chapelle à la sainte de ce nom. La balustrade est due aussi à M. Rochard, et portait son chiffre. Le tableau qui surmonte l'autel, est une bonne copie de Le Dominicain. Amédée de Genève, 58me évêque, mort en 1330 fut enterré près de cette chapelle.

N. 34. Chapelle de la sainte trinité.

L'autel et la boiserie de cette chapelle ont été conservés. Au-dessus de la boiserie, faisant face à la nef, on voit actuellement un tableau figurant le Martyre de St. Sébastien, au bas duquel est représentée la compagnie des Cadets-Dauphins, qui reconnaissaient ce saint Martyr pour Patron. Il est visible que les Cadets-Dauphins ne sont qu'un appendice ajouté après coup au tableau par une main étrangère et mal habile. Cependant ce morceau tel qu'il est, ne laisse pas que d'offrir l'intérêt d'un souvenir historique, celui de la compagnie à qui il appartenait avant la Révolution, époque où il était placé dans l'église des Cordeliers (1).

---

(1) La compagnie des Cadets-Dauphins datait de l'époque où le Dauphin passa à Toul sous Louis XV. Des bourgeois s'étant spontanément

N. 35. 5me COLONNE A DROITE (en entrant.)

Cette colonne porte une longue épitaphe, avec mention de plusieurs donations faites par différens donateurs qui sont nommés, et dont la famille demeurait au Michâtel. Le millésime est *l'an dé graice nre signour*, M. CCCC. XIIII.

N. 36. 4me COLONNE A DROITE (en entrant.)

A cette colonne comme à plusieurs autres on voit encore les contours de statues qui y étaient adossées. Nous ignorons quelles étaient ces statues.

N. 37. CHAPELLE DES CATHÉCHISMES.

Ancienne sacristie du Vestiaire.

Cette chapelle, qui était la sacristie du vestiaire, où se

---

formés en compagnie pour lui faire honneur, il voulut bien se déclarer leur colonel, et leur envoya un beau drapeau fleurdelisé à ses armes, drapeau qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution. Ce corps était composé d'environ 80 hommes. Tous les ans au 1er mai, la compagnie des Cadets-Dauphins se transportait au Jard, et se livrait à l'exercice du Pas-de-Guet. Cet exercice consistait à percer un coq figuré en fer blanc, et hissé au haut d'une perche. Par là on stimulait l'adresse, et on la récompensait en même tems; car celui qui avait percé le coq, en retirait différens avantages; 1° Il recevait une médaille en or, portant cette inscription : *La ville de Toul reconnaissante*. Le major de la compagnie mettait, sur le terrain même, la médaille au cou du vainqueur et l'embrassait; puis on le ramenait au son du tambour jusque chez lui; 2° Il obtenait l'exemption de logement militaire, exemption qui était plus ou moins étendue, selon le nombre de fois que le vainqueur avait percé le coq. Ainsi la 1re fois, l'exemption durait un an; la 2me fois, deux ans; et la troisième fois, ce privilége durait autant que la vie du vainqueur, qui était en outre affranchi de toute contribution.

La Compagnie célébrait sa fête aux Cordeliers, le dimanche qui suivait son échéance dans le calendrier.

trouvaient les ornemens ordinaires pour les messes basses, est prise, comme la chapelle de la Nativité, dans la partie du cloître qui est adossée à l'église, mais plus large et plus élevée que le cloître, quoique du même style. Dans cette chapelle est une porte communiquant à la sacristie du bureau des archives, de même hauteur et largeur.

N. 38. Sacristie du bureau des archives.

Là étaient conservés les baux et registres ordinaires des revenus de la Cathédrale.

N. 39. Sacristie supérieure des archives.

La sacristie des archives, à laquelle on monte par un escalier assez élevé, est au-dessus de la hauteur du cloître, et servait à renfermer dans un grand casier les archives, manuscrits et papiers importans de la Cathédrale et de tout le Diocèse. Ces papiers ont malheureusement été brûlés pendant la Révolution ; le peu qu'il en reste est conservé à l'Hôtel-de-Ville.

N. 40. Chapelle Saint-Étienne,

Autrefois chapelle Ste.-Madeleine.

« Cette chapelle, qui date, dit M. de Beuzelin, de la fin du 15me siècle, renferme un retable sculpté en découpures ogivales de la décadence, mais d'une grande délicatesse. »

Nous avons dit comment l'autel avait été retourné en face de la nef en 1830. Après avoir raccordé en plâtre les mutilations qui y avaient été faites pendant la Révolution, on a cru devoir blanchir le tout pour que le ton fût uniforme. Le déplacement de l'autel a masqué des inscriptions gravées sur le mur, dont on ne voit plus que cinq finales de mots inintelligibles. Henri de Lorraine 42me évêque, mort en 1167, fut

enterré au 3me tombeau de cette chapelle. Berthod, 36me évêque, qui avait d'abord été inhumé au milieu de la grande nef, en 1019, fut ensuite transféré au même tombeau. Près de la chapelle St.-Etienne, se trouve la petite porte qui descend de la Cathédrale au cloître. C'est là que sont déposés les restes de l'évêque Pibon, 40me évêque, mort en 1097, près desquels furent transférés plus tard les ossemens de Renaud de Senlis, 46me évêque.

N. 41. Statue de sainte Élisabeth.

Contre le premier contrefort à droite en entrant, est encore le socle sur lequel se trouvait la statue en pied de Ste. Élisabeth.

N. 42. Bénitiers.

Au-dessus du bénitier de droite, en entrant, était la statue colossale de St. Christophe, et au-dessus du bénitier de gauche, la statue de St. Jérôme, grandeur naturelle, la main droite sur la poitrine. Ce dernier bénitier, qui était en marbre, ayant été cassé pendant la Révolution, on le remplaça depuis par un de même forme en pierre.

Après l'énumération des chapelles que nous venons de décrire et des souvenirs qu'on en a conservés, il est bon de remarquer qu'on trouve dans le Pouillé du diocèse de Toul, imprimé en 1711, la nomenclature de 35 chapelles érigées dans l'église cathédrale, desquelles l'Évêque, le Doyen et le Chapitre étaient collateurs. L'emplacement de celles dont nous avons parlé nous est seulement connu, et l'ancien plan de la Cathédrale inséré dans l'histoire de Lorraine de Don Calmet, n'en marque pas d'autres.

Ainsi nous ignorons où se trouvait la chapelle que Thomas de Bourlémont, 59me évêque, fit ériger en l'honneur de la Vierge dans son assomption, et où il fut inhumé en 1353. Peut-être cette chapelle, comme plusieurs autres et comme le tombeau de Ste Aprône, était-elle dans l'abside, où elle formait ornement entre les arceaux des ogives.

Nous avons mentionné la plupart des épitaphes et inscriptions gravées sur les murs. Quant à celles des pierres tumulaires dont la Cathédrale est dallée dans presque toute l'étendue du sol, elles demanderaient un travail particulier qui dépasse les limites que nous nous sommes prescrites dans cette monographie. Plusieurs sont oblitérées par le frottement, et nous n'en avons pas remarqué qui soient antérieures au 13me siècle. Les tombes numérotées, sont celles des chanoines qui avaient fait des fondations d'obits. Après l'acquit de chaque obit, le Chapitre allait en corps réciter le *de profundis* devant ces tombes.

Aux noms des Évêques, dont nous avons indiqué la sépulture dans la Cathédrale, nous devons ajouter les noms de Eudes de Lorraine de Vaudémont et de son neveu Hugues comte de Vaudémont, morts à la fin du douzième siècle, et inhumés dans la grande nef. Odon, 39me évêque, qui avait été inhumé également dans la grande nef, fut dans la suite transféré dans l'église collégiale de St.-Gengoult. On comprendra comment, sur les 91 évêques qui ont occupé le siége de Toul, vingt-quatre seulement ont reçu la sépulture dans la Cathédrale, c'est que la plupart avaient voulu que leurs restes reposassent au faubourg St.-Mansuy, près du tombeau du saint Apôtre qui avait commencé leur mission. Toutefois ces dépôts précieux et les souvenirs qu'ils rappellent sont encore pour cette église un assez beau titre de gloire, pour tempérer l'amertume des pertes que lui a fait éprouver le malheur des tems.

« Dépouillée et mutilée, la Cathédrale n'est plus entretenue à l'intérieur que par la piété des fidèles et le zèle de ses pasteurs; mais que dans sa simplicité elle est encore majestueuse! on n'y peut pénétrer sans éprouver une émotion profonde: c'est qu'à la magnificence de son architecture, elle réunit toute l'éloquence des souvenirs; c'est que huit siècles ont passé sur elle; c'est que toutes les dalles qui la pavent sont des tombes, et que quatre-vingt-onze évêques l'ont illustrée.

« Une justice lui était due, à elle, la mère et le berceau de toutes les églises de la Lorraine, et cette justice lui a été refusée. Après notre grande révolution, le siége épiscopal de la province devait être rétabli sur son antique base, auprès du tombeau de St Mansuy, à l'ombre tutélaire de la basilique auguste de St Gérard et de St. Léon IX. La seule faveur qu'elle ait obtenue, c'est le droit accordé aux évêques du diocèse, de porter à l'avenir le titre d'évêque de Nancy et de *Toul*, bien faible hommage rendu à la mémoire de sa grandeur passée. »

Ce fut en 1823 que le pape Léon XII, joignit au titre des évêques de Nancy, celui d'évêque de Toul.

Nous devons dire en finissant cette monographie, que grace à la bienveillance du gouvernement du Roi et au zèle éclairé du Député de l'arrondissement, la cathédrale de Toul a pris rang parmi les *monumens historiques*, ce qui doit faire concevoir pour l'avenir et la restauration de cette belle basilique d'heureuses espérances.

FIN DE LA NOTICE.

TOUL, IMPRIMERIE DE Vᵉ BASTIEN. 1840.

